



HAL
open science

Territoires d'études et mobilités résidentielles : Réalisation d'états des savoirs pour l'Observatoire national de la Vie Étudiante

Bastien Bernela, Liliane Bonnal

► To cite this version:

Bastien Bernela, Liliane Bonnal. Territoires d'études et mobilités résidentielles : Réalisation d'états des savoirs pour l'Observatoire national de la Vie Étudiante. [Rapport de recherche] Université de Poitiers (France). 2018. <hal-01755286>

HAL Id: hal-01755286

<https://hal.science/hal-01755286v1>

Submitted on 30 Mar 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization



Faculté
de Sciences
économiques



MAPA « Réalisation d'états des savoirs dans deux domaines
définis par l'Observatoire national de la Vie Étudiante »
Lot n°1 : « Territoires d'études et mobilités résidentielles »

Bastien Bernela

Maître de Conférences

bastien.bernela@univ-poitiers.fr

Liliane Bonnal

Professeur des Universités

liliane.bonnal@univ-poitiers.fr

CRIEF EA2249 (Centre de Recherche sur l'Intégration Économique et Financière), 2 rue Jean Carbonnier, TSA 81100, 86073 Poitiers Cedex 9

Sommaire

1	La mobilité étudiante dans la littérature existante	5
1.1	Champ de l'étude.....	5
1.2	Synthèse de la littérature	8
1.2.1	Contexte historique : de la massification de l'enseignement supérieur à la différenciation des formations supérieures.....	8
1.2.2	Les taux de mobilité étudiante : quelques ordres de grandeur	11
1.2.3	L'importance des cycles dans la mobilité	12
1.2.4	Mobilité géographique, choix d'orientation et origine sociale	13
1.2.5	L'importance des effets disciplinaires	14
1.2.6	Systèmes régionaux d'enseignement supérieur et tentatives de hiérarchisation « rural-urbain » ou « Paris-province »	15
1.2.7	La question de l'attachement : ancrage territorial et relationnel.....	22
1.2.8	Le cas spécifique de l'Île-de-France et des mobilités infrarégionales	22
1.2.9	Les déterminants structurels et l'attractivité des territoires d'étude	25
1.2.10	Les mobilités d'accès à l'emploi	26
1.3	Fiches de lecture de quelques références.....	32
1.3.1	Articles académiques	32
1.3.2	Publications régionales de l'Insee.....	54
1.3.3	Les publications locales	72
1.4	Références bibliographiques	77
2	Éclairages empiriques	89
2.1	Les données et indicateurs mobilisés	89
2.1.1	Les données.....	89
2.1.2	Les indicateurs	104
2.2	Témoignages d'observatoires locaux	106
2.3	Mobilités étudiantes : révélatrices des systèmes régionaux d'enseignement supérieur	112
2.3.1	Enjeux de la mobilité des étudiants et des diplômés dans un contexte de réforme	113
2.3.2	L'étude empirique des mobilités des étudiants et des diplômés du supérieur	115
2.3.3	Le cas de l'ex Poitou-Charentes.....	124
2.4	Enquête auprès d'étudiants de l'Universités de Poitiers	128
2.4.1	Présentation de l'enquête	128
2.4.2	Traitement de l'enquête	132

1 La mobilité étudiante dans la littérature existante

1.1 Champ de l'étude

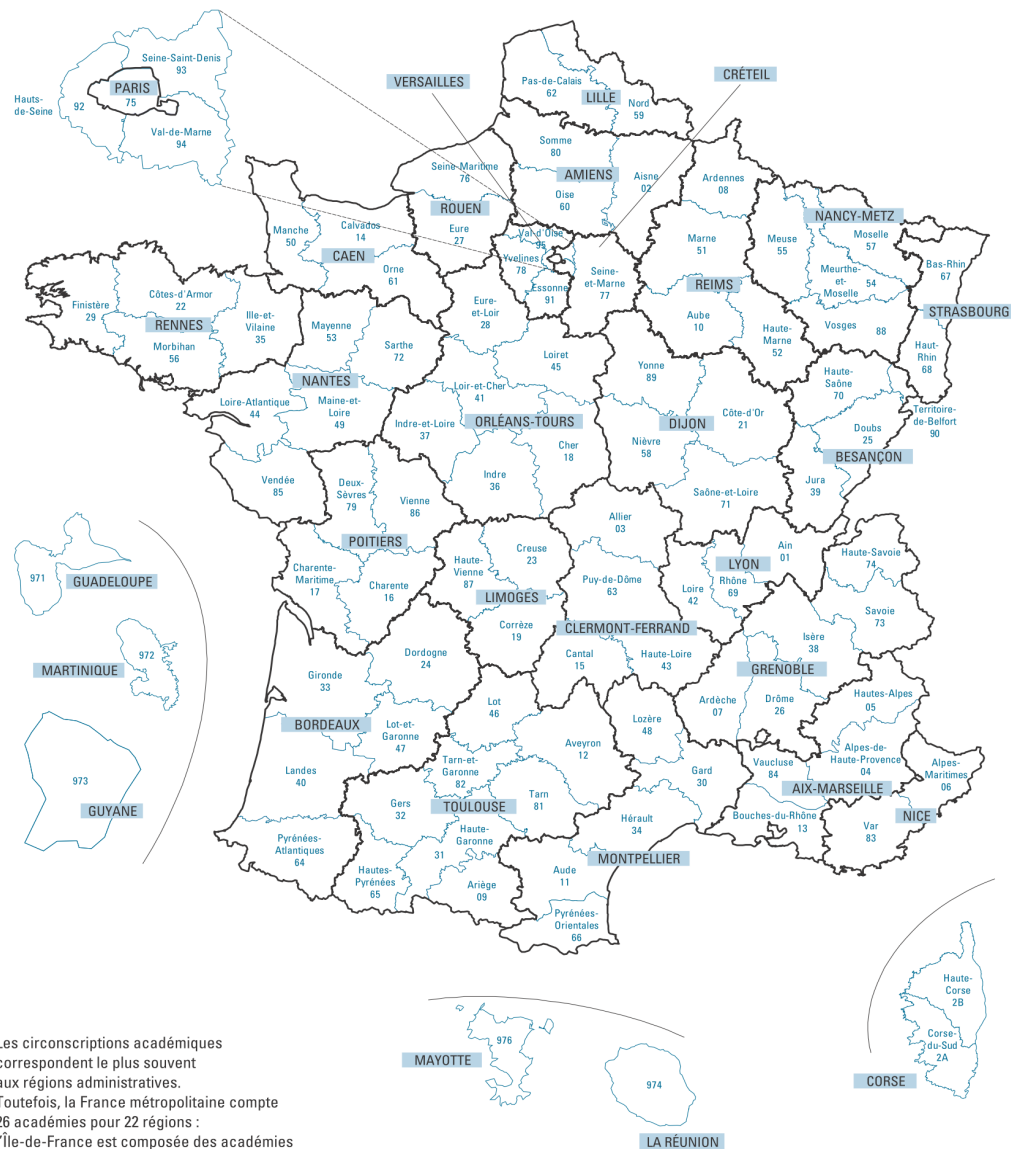
Ce travail a été réalisé dans le cadre du lot 1 « Territoires d'études et mobilités résidentielles » du marché public « Réalisation d'états des savoirs dans deux domaines définis par l'Observatoire national de la Vie Étudiante » lancé par le CNOUS-OVE. L'objet de la recension concerne les **mobilités résidentielles étudiantes tout au long de leur parcours de formation sur le territoire national**. Les mobilités internationales des étudiants français ne seront pas considérées dans cette recension. Avant d'engager cette recension, un premier travail important consiste à **définir les termes du sujet**.

Au sens des recensements de la population conduits par l'Insee, un **étudiant** est une personne de 16 à 29 ans, inscrite dans un établissement d'enseignement et ayant obtenu le baccalauréat ou un diplôme de niveau équivalent ou supérieur. Cette définition recouvre des situations très différentes comme les jeunes étudiants « post-bac », les doctorants salariés dans un laboratoire de recherche ou encore les jeunes actifs poursuivant des études parallèlement à leur emploi. Le nombre d'étudiants ainsi mesuré grâce au recensement de la population n'est pas si différent de la comptabilisation du nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur, qui est réalisée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Parmi l'ensemble des étudiants, les **néo-bacheliers** sont les étudiants s'inscrivant pour la première fois dans un établissement de l'enseignement supérieur suite à l'obtention de leur baccalauréat. Les étudiants sont considérés comme des néo-bacheliers si leur plus haut niveau de diplôme est le baccalauréat. Les **diplômes** de l'enseignement supérieur correspondent aux titres de niveau post-baccalauréat, délivrés par les universités, les Instituts Universitaires de Technologie (IUT), les écoles supérieures du professorat et de l'éducation, les sections de techniciens supérieurs, les écoles d'ingénieurs, les écoles de commerce, les écoles para médicales et sociales, etc.

Enfin, le terme **mobilité** recouvre un champ très large de réalités : elle peut être géographique, sociale, professionnelle, disciplinaire, etc. Dans ce rapport, nous nous intéressons à la **mobilité géographique** (ou spatiale), qui là encore peut renvoyer à plusieurs phénomènes : la mobilité géographique liée au cursus et donc au changement de lieu de formation, ou la mobilité résidentielle liée à un déplacement domicile-études. L'échelle de cette mobilité est également en jeu, sachant qu'elle peut intervenir entre villes, aires urbaines, départements, académies ou régions (Figure 1). Plusieurs types de mobilités peuvent être entremêlés et certains travaux cherchent à évaluer ce lien, comme l'articulation entre mobilité géographique de formation et mobilité sociale, l'accès aux études supérieur pouvant être un moyen d'ascension sociale.

LES ACADEMIES



Les circonscriptions académiques correspondent le plus souvent aux régions administratives. Toutefois, la France métropolitaine compte 26 académies pour 22 régions : l'île-de-France est composée des académies de Paris, de Créteil et de Versailles, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est composée d'Aix-Marseille et de Nice, la région Rhône-Alpes de Grenoble et de Lyon.

Figure 1. Académies et départements de France

Dans les discussions courantes, quand un jeune étudiant parle des études supérieures, il est fréquent d'aborder la question de la mobilité. Cette dernière s'est peu à peu imposée comme principe de gestion des carrières : preuve d'adaptabilité des individus, la mobilité géographique est devenue une compétence que les étudiants sont invités à développer dès leur période de formation. Elle paraît en effet centrale tant pour le néo-bachelier qui commence une nouvelle étape de sa formation que pour l'étudiant qui envisage une poursuite d'études. De manière générale, il semblerait que les jeunes se caractérisent par un fort besoin de mobilité, qui se traduit d'abord souvent par la première installation hors du domicile parental, puis par

d'éventuels changements de logement tout au long de leur parcours d'études supérieures. Les motifs de ces mobilités peuvent être multiples : elles peuvent être liées aux études qui ne se déroulent pas toujours à proximité du domicile des parents (surtout si l'on fait des études longues) et à l'entrée dans la vie active. Par conséquent, la localisation des étudiants sur le territoire va essentiellement dépendre de la **répartition de l'offre d'enseignement supérieur** sur le territoire et de leur attractivité.

Le présent rapport a été construit sur la base d'environ **deux cent références bibliographiques**. L'étude systématique des bibliographies de ces références assure au terme de ce travail un « bouclage bibliographique », dès lors que les citations renvoient essentiellement à des travaux déjà consultés. Les mobilités étudiantes font l'objet d'un champ de la littérature relativement peu développé et diffusé que ce soit au niveau national ou international, avec assez peu de travaux récents. Les contributions proviennent essentiellement de rapports qui rendent compte d'éléments factuels et chiffrés, mais assez peu de littérature académique. Cette dernière est majoritairement issue de la géographie, la sociologie, la démographie et l'économie, disciplines de sciences humaines et sociales qui seront à la base de ce travail de recension. Il existe des travaux beaucoup plus abondants sur la mobilité géographique lors de la **transition formation-emploi**, qui n'entrent pas dans le champ de cette recension ; nous proposons de nous y intéresser brièvement dans la mesure où les résultats sur la mobilité formation-emploi peuvent donner des éclairages sur les types de déterminants qui motivent la (non-)mobilité des étudiants en cours de formation. Enfin, ces travaux sont plutôt focalisés sur la description des comportements individuels, qui permettent de faire une lecture macro-régionale du phénomène une fois les mobilités agrégées, mais nous avons constaté la quasi-absence de travaux sur les caractéristiques structurelles des territoires comme source d'attractivité (logement, accessibilité, qualité de vie, etc.).

Les contributions, qui sont pour l'essentiel empiriques, sont issues de trois sphères principales de production. L'**Insee** d'abord, à travers les données de recensement, a produit de nombreuses analyses relatives à la mobilité des étudiants et diplômés, nationales et régionales. Le **Céreq** ensuite, on peut citer les travaux de Julien Calmand, Patrice Caro, Jean-François Giret, Cathy Perret, etc. La **communauté géographe parisienne** enfin, parmi laquelle Myriam Baron, Sandrine Berroir, Nadine Cattan, Thérèse Saint-Julien, a fortement investi ce domaine d'études, à travers des conventions de recherche avec des institutions comme le Ministère de l'Education Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche - MENESR (et plus précisément la Direction de l'Evaluation, de la Prospective et de la Performance - DEPP) et la Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale - DATAR. Deux rapports, issus du projet « Education et formation : disparités territoriales et régionales » dans le cadre d'une convention de recherche avec le MENESR et la DATAR, ont été une source importante de résultats : le premier rapport intitulé « Mobilités géographiques étudiantes et qualifications des territoires : Quelques disparités inter-régionales » publié en 2003 par Myriam Baron, Patrice Caro, Cathy Perret et Xavier Amet et le second rapport intitulé « Mobilités géographiques étudiantes : Quelles disparités régionales ? » publié en 2005 par Myriam Baron, Patrice Caro, Florence Cuney et Cathy Perret. Un troisième rapport, intitulé « Approches de la mobilité étudiante », publié par le Groupe de Travail sur l'Enseignement Supérieur (GTES) du

Céreq en 2009. Le lecteur pourra se référer à ces trois rapports s'il souhaite disposer d'informations supplémentaires et plus détaillées.

1.2 Synthèse de la littérature

1.2.1 *Contexte historique : de la massification de l'enseignement supérieur à la différenciation des formations supérieures*

D'abord, il semble crucial de retracer rapidement l'évolution du système moderne d'enseignement supérieur pour comprendre les mobilités étudiantes. Dans la Figure 2, Benhenda et Dufour (2015) synthétisent l'évolution historique de la carte universitaire, sachant que la part des étudiants dans la population française a été multipliée par 5 entre 1950 et 2000 et est relativement stable depuis les années 2000 avec plus de 2 %.

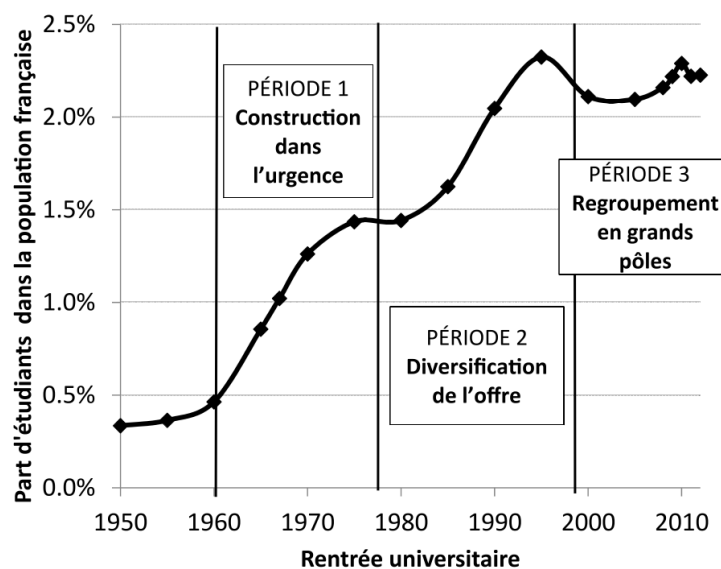


Figure 2. Evolution de la part d'étudiants entre 1950 et 2010

On distingue trois grandes périodes. La première est celle des Trente Glorieuses : l'enseignement supérieur s'ouvre mais ne touche encore qu'une petite minorité privilégiée. Cette période se caractérise par l'**augmentation en urgence de l'offre universitaire**, suivant une logique strictement immobilière. La deuxième période s'étend sur les décennies 1980 et 1990 et se caractérise par la poursuite de la croissance des effectifs. Au milieu des années 1990, plus de 40 % d'une classe d'âge sort diplômée de l'enseignement supérieur, contre seulement 20 % dans les années 1970. Mais cette **massification quantitative** s'accompagne désormais d'une volonté politique de diversification géographique et sociale. Cela se traduit par une **diversification de l'offre universitaire** avec le développement des universités extra-muros ainsi que des filières à vocation professionnelle, aboutissant à la création du diplôme de licence professionnelle en 2000. La troisième et dernière période commence au début des années 2000 et se caractérise par une stagnation de la population universitaire autour de 2 % de la population française. Une logique de **mise en concurrence des universités** pour attirer les étudiants se met alors en place, avec notamment la création de **grands pôles universitaires**.

L'offre sur le « marché » de l'enseignement supérieur a longtemps été très concentrée dans les grandes villes françaises, essentiellement les capitales régionales. Puis, la saturation des

équipements observée pendant les années 80 a conduit à la mise en place du **Plan Université 2000** (U2000, 1990-1995) sous Jospin, alors Ministre de l'Éducation Nationale. Son objectif est de faire face à une **forte croissance des effectifs universitaires** et aussi d'opérer certains rééquilibrages entre l'Île-de-France et les régions, entre grandes villes et villes moyennes, entre filières d'enseignement, l'accent étant mis sur le développement des cursus scientifiques, techniques et professionnalisés. Ce plan comporte deux principaux volets. Afin de permettre le désengorgement des universités parisiennes et lilloises, de **nouvelles universités** ont été créées, souvent pluridisciplinaires : en IDF, Universités de Cergy-Pontoise, d'Évry-Val d'Essonne, de Marne-la-Vallée et de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines ; dans le Nord, Universités d'Artois et du Littoral ; sur la façade atlantique, Universités de La Rochelle et de Bretagne-Sud. S'est ajoutée à ces infrastructures universitaires la **création de près de 200 départements d'IUT** sur tout le territoire français. La réforme des années 90 a permis d'assurer la **démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur** via un meilleur maillage du territoire (double exigence de diversification de l'offre des formations et du recrutement social des étudiants, dans un contexte de croissance soutenue des effectifs).

Ce mouvement de démocratisation de l'enseignement supérieur (objectif d'accès de 80 % d'une classe d'âge au niveau baccalauréat) vise également à mieux prendre en compte l'**éloignement à l'équipement de formation** et le coût de franchissement de la distance (coûts financiers liés aux déplacements quotidiens, moyens de transport, logement, et coûts psychologiques liés à l'éloignement des proches, etc.). Cette politique d'aménagement du territoire par un rééquilibrage des équipements universitaires dans l'hexagone est d'une certaine manière en **contradiction avec l'idéologie de la mobilité géographique** puisque la mise en place d'antennes et d'une offre de formation supérieure de proximité limite les besoins de migrations étudiantes.

Cette réforme a eu pour effet de transformer la carte universitaire et ce que Baron *et al.* (2003) appellent les **trames régionales d'enseignement supérieur** : « Dans le cas de l'offre de formations supérieures en région, présenter et caractériser les situations régionales consiste pour l'essentiel à mesurer, à analyser les effets du dernier plan de redéploiement des formations supérieures. Tenter de dresser un premier bilan des différenciations interrégionales, liées à l'offre de formations supérieures, conduit à caractériser les situations régionales en ce qui concerne les effectifs étudiants inscrits dans les grands types de formations supérieures, mais aussi en fonction des différentes trames régionales sur lesquelles ils prennent appui (trame urbaine mais aussi trame des lycées). La réponse sociale à la demande des populations d'ouverture de nouvelles formations supérieures, relayée par les élus locaux, est aussi une réponse spatiale. Multiplier les sites offrant des formations supérieures renforce les nœuds de la trame existante : la trame se trouve densifiée et les distances séparant deux lieux proposant une même offre de formation diminuent remarquablement. On peut alors se demander si tous les types de formations ont connu le même processus de densification de leurs trames ». Baron *et al.* (2003) proposent une typologie régionale des offres de formation, présentée dans la cartographie suivante (Figure 3, extraite de Baron *et al.* 2005). Il est important de garder en tête ces spécificités dès lors qu'on s'intéresse aux mobilités étudiantes puisqu'elles entraînent des effets de composition, de structure (par exemple, on sait que les bacheliers s'engageant dans

une Section de Technicien Supérieur –STS– sont moins mobiles que les autres étudiants ; une région plus dotée en STS que la moyenne a donc moins de probabilité d’être attractive).

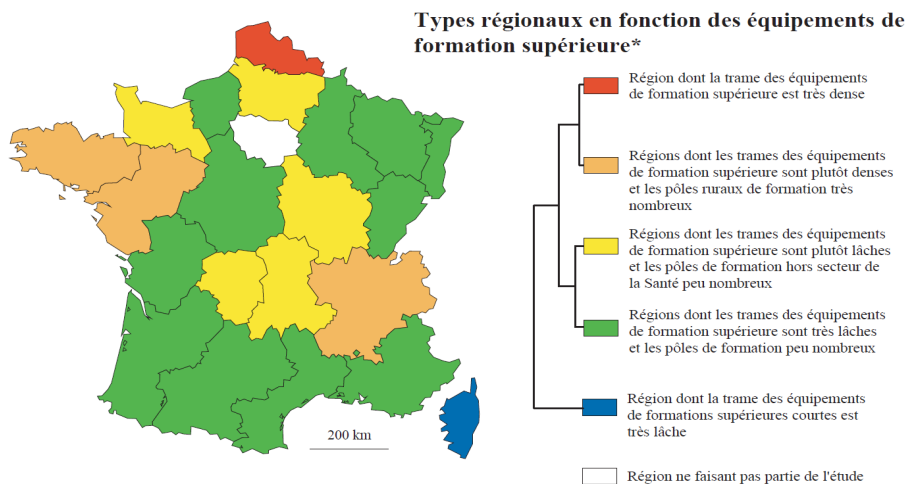


Figure 3. Les régions et les équipements de formation supérieure

En 2001, la **distance moyenne** entre deux villes délivrant au moins un type de formation universitaire n’est que de 32 kilomètres pour l’ensemble des régions françaises : ce qui traduit **l’extrême densité de la trame de formations supérieures sur l’ensemble du territoire métropolitain**. À titre de comparaison, dans une étude analogue menée sur la trame des communes abritant au moins un lycée en 1994, cette même distance était égale à 30 kilomètres pour l’ensemble des départements français. Tout semble donc se passer comme si, au début du troisième millénaire, la trame des équipements de formation supérieure était devenue aussi dense que celle des lycées. Ces réalités sont très hétérogènes en fonction des types de formations supérieures, la densité territoriale des formations STS étant supérieure à celle des IUT, elle-même supérieure à celle des universités.

Les années 2000 se caractérisent par la **stabilisation des effectifs d’étudiants**. Dans ce contexte, attirer les étudiants devient un des principaux objectifs des universités. En effet, la stagnation des effectifs dans le supérieur renforce aujourd’hui la concurrence entre les établissements (Baron, 2009), notamment entre les formations universitaires et les formations courtes et professionnalisantes de type BTS/DUT¹. La cour des comptes reconnaît que le nombre d’étudiants inscrits constitue la « variable clé » puisqu’elle déterminera les besoins en personnels enseignants. Dès lors, les établissements décident de mettre en place des politiques d’attractivité, basées sur la mobilité des étudiants, pour assurer une progression de leurs moyens.

¹ Selon Convert (2010), avec la stabilité depuis 1995 du taux d’accès d’une classe d’âge au niveau du baccalauréat, le système d’enseignement supérieur français est entré dans un nouveau régime. La part de l’université parmi les nouveaux entrants dans l’enseignement supérieur en France est passée de 59% en 1995 à 52% en 2007, celle des IUT de 9 % à 12%. « Les universités ont perdu du terrain par rapport aux filières non universitaires et, après une décennie où elles se plaignaient de ployer sous le nombre, elles se demandent désormais comment attirer les étudiants. On manque d’une vision d’ensemble de la façon dont, dans ce nouveau régime, les étudiants, en fonction de leurs caractéristiques scolaires et sociales, se distribuent, au fil de leur carrière étudiante, dans les filières et disciplines qui constituent l’enseignement supérieur français » (ibid.).

Un autre facteur potentiel de la montée de la concurrence entre les universités est la volonté d'augmenter leur **attractivité internationale**. Le processus de Bologne, auquel adhèrent aujourd'hui 46 pays européens, considère la **promotion de la mobilité** pour les étudiants comme un des principaux éléments pour construire un espace européen d'enseignement supérieur à l'horizon 2010. La réforme LMD (Licence-Master-Doctorat), amorcée en 2002 dans le cadre de cette harmonisation européenne, modifie l'ensemble du système d'enseignement supérieur français pour l'adapter aux **standards européens**. Les années 2000 se distinguent ainsi par une forte **croissance des effectifs d'étudiants étrangers**. Entre 2000 et 2005, le nombre d'étudiants étrangers passe de 174 608 à 265 710 soit une augmentation de 52 %.

Pour atteindre leur objectif d'attractivité, les universités adoptent une stratégie de **regroupement en grands pôles**. La loi programme pour la recherche de 2006 offre un cadre juridique à cette stratégie, à travers les Pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES), regroupements d'universités fondés sur la pluridisciplinarité, et depuis, les communautés d'universités et d'établissements (COMUE).

Cette concurrence est exacerbée par la **mise en place d'indicateurs** pour comparer les formations et les établissements et ainsi aider à la prise de décision des étudiants. La qualité de l'offre de formation est à rapprocher de la valeur des diplômes sur le marché du travail, d'où la mise en place d'**enquêtes d'insertion** qui permet aux établissements de communiquer sur les débouchés de leurs diplômés. Garantir aux étudiants des débouchés rapides est un enjeu particulièrement sensible pour les formations professionnelles, garantie sur laquelle peut se baser l'étudiant pour privilégier une formation dans une université plutôt que dans une autre.

1.2.2 Les taux de mobilité étudiante : quelques ordres de grandeur

Comme la section précédente le suggère, la configuration territoriale de l'offre de formation a des effets directs sur la carte des mobilités étudiantes puisqu'elle détermine les distances géographiques et sociales entre les bacheliers/les étudiants et les pôles de formation. « Les effectifs inscrits dans l'enseignement supérieur dépendent à la fois du nombre de bacheliers qui poursuivent leurs études et de la durée des études. Compte tenu de la faible mobilité géographique des bacheliers lors de leur première inscription dans l'enseignement supérieur, les recrutements des établissements d'enseignement supérieur sont donc fortement tributaires de leur organisation interne et de la structure des systèmes régionaux de formation » (Canals *et al.*, 2003).

Avant d'aller plus loin dans l'étude des différents déterminants de la mobilité, on peut reprendre des ordres de grandeur du phénomène de mobilité présentés dans la littérature existante. Baron *et al.* (2005) soulignent que « en 1993, 70 % des 1 413 600 étudiants inscrits à l'Université ont poursuivi leurs études l'année suivante soit 990 550. Sur ce dernier ensemble, 976 055 soit 99 % l'ont fait en France métropolitaine. [...] Sur ces quelques 976 000 étudiants, 58 070 ont migré d'une ville universitaire à une autre, soit un peu plus de 4 % de l'ensemble des étudiants inscrits en 1993 et près de 6 % de ceux qui poursuivent leurs études en 1994. Au sein du système universitaire français, la migration géographique (entre agglomérations) des étudiants semble n'être qu'un phénomène restreint voire marginal, ne concernant que 4 à 6 étudiants sur 100. » Baron et Perret (2008) montrent sur des données plus récentes que « les changements de région

sont plus fréquents lors de l'entrée dans la vie active qu'au moment de l'entrée à l'Université ou au cours des études puisqu'ils concernent 28 % des diplômés entrant sur le marché du travail, 11 % des bacheliers s'inscrivant à l'Université et seulement 6 % des étudiants en cours de formation ». Perret (2007) confirme, à partir des données DEP 1999, qu'un bachelier sur dix entrant à l'université s'inscrit dans une région différente de sa région d'obtention du baccalauréat (11 %). **Environ 6 étudiants sur 100 changent de ville ou de région pour poursuivre leurs formations chaque année**, avec une stabilité du phénomène au cours des dix dernières années. Il n'y a pas de tendance nette à la hausse de la mobilité comme on pourrait le penser.

D'ores et déjà, il est important de souligner que l'idée selon laquelle la mobilité fait partie intégrante du cursus universitaire et contribue à son enrichissement ne concerne qu'une petite partie des étudiants. De manière plus radicale, on peut voir dans ce résultat le fait que **l'offre de formation régionale satisfaisait les attentes du plus grand nombre d'étudiants**. Il s'agit là d'un **phénomène banal** puisque les migrations étudiantes ressemblent fortement à celles que l'on observe pour l'ensemble de la population sur le territoire français. On peut également supposer que les étudiants se satisfont de l'offre locale pour éviter la mobilité. Cette hypothèse sera discutée plus loin lorsqu'on abordera la question de l'origine sociale des étudiants et de l'éventuelle censure des étudiants d'origine populaire qui peuvent privilégier des formations supérieures courtes et locales.

1.2.3 L'importance des cycles dans la mobilité

Les travaux empiriques présentés dans ce rapport montrent que la mobilité géographique des étudiants est relativement faible, surtout lors de leur première inscription dans l'enseignement supérieur : les recrutements des établissements d'enseignement supérieur sont donc fortement tributaires de leur organisation interne et de la structure des systèmes régionaux de formation. Selon le GTES (2009), « la faible mobilité de bon nombre de bacheliers guide en partie leur choix d'études dans l'université proche de leur lieu d'habitation. Elle répond à une demande sociale d'enseignement supérieur de plus en plus forte ». La faible mobilité lors du premier cycle tient en partie aux **contraintes économiques des familles** des bacheliers : les étudiants les plus modestes financièrement privilégient les formations supérieures de proximité souvent davantage pour des raisons financières que par réelle motivation pour les perspectives d'insertion professionnelle dont elles sont porteuses.

Pour ce qui est des mobilités en cours de cycle, le GTES (2009) considère que la **faible perméabilité des cursus** est un obstacle à la mobilité : « le cloisonnement traditionnel par discipline des diplômes français représente un frein au développement des mobilités en cours de cursus. Il va aussi à l'encontre de la conception européenne des parcours de formation. À ce titre, il paraît difficile de garantir à la fois la mobilité des étudiants et la reconnaissance nationale des diplômes. La mobilité représente donc un enjeu important dans la structuration et l'organisation globales de l'enseignement supérieur français. Elle pousse le ministère à engager l'enseignement supérieur dans un processus d'assouplissement des cursus ».

Pour l'étudiant de troisième cycle, la finalisation d'un projet professionnel implique une **spécialisation** plus poussée, dont la recherche se fait plutôt au niveau national, voire

international. Les recrutements plus sélectifs dépassent les bassins de recrutement plus locaux des premiers cycles et se font à une échelle géographique plus large. Le troisième cycle devient la « vitrine » des universités en garantissant la réputation, l'excellence des établissements sur une scène française, européenne ou mondiale de l'enseignement supérieur. Les collectivités locales encouragent cette tendance par la promotion des pôles de compétences, dans une logique de division cognitive.

Comme le résumant Baron *et al.* (2005), les moments de la migration peuvent être assimilés aux étapes successives d'un parcours d'études (mobilité lors des changements de cycle universitaire et à l'entrée ainsi qu'à la sortie de l'université). En effet, la probabilité de migrer est d'autant plus élevée qu'il s'agit d'un changement de cycle de formation. Cette tendance s'accroît du premier au troisième cycle : le taux d'émigration des étudiants au passage entre le premier et le second cycle avoisine 14 %, soit presque deux fois la valeur du taux moyen de migration (8 %), tandis que celui des étudiants passant du deuxième au troisième atteint environ 24 %.

1.2.4 *Mobilité géographique, choix d'orientation et origine sociale*

La question de la mobilité géographique des étudiants a été abordée assez largement par les sociologues, non pas comme un objet d'études prioritaire mais en lien avec la mobilité sociale des jeunes et les stratégies de formation. La structure sociale, et plus précisément le rôle de l'appartenance des parents à certaines Professions et Catégories Sociales (PCS), pèse dans la détermination des stratégies et des parcours des étudiants : pour simplifier, les enfants issus de milieux aisés s'orientent plus naturellement vers des études supérieures, massivement des cycles longs, alors que les enfants issus de milieux populaires accèdent relativement moins à l'enseignement supérieur et s'orientent davantage vers des cycles courts. Si les aspects financiers engendrés par le fait de poursuivre ses études hors de sa région d'origine interviennent, il ne faut pas négliger les **effets d'autosélection** dans les choix de migration en cours de formation. Les travaux de Bourdieu et Passeron (1964), Cherkaoui (1978) et Duru-Bellat et Mingat (1979, 1988) ont en effet souligné que des pratiques d'autosélection conditionnées par l'origine sociale existent et qu'elles influencent de fait les comportements de mobilité géographique. Frouillou (2014) et Frouillou et Moulin (2015) mettent en évidence les écarts sociaux de recrutement à l'œuvre dans les universités franciliennes comme mécanisme de ségrégation, de la même façon que Nicourd *et al.* (2012, 2013) l'avaient démontré pour la filière Administration Economie et Sociale (AES) dans les départements des Yvelines et de Seine-Saint-Denis. Michaut (2010) qualifie à la fois d'**endorecrutement géographique et social** les mécanismes de sélection des bacheliers en classes préparatoires aux grandes écoles.

Sur données bretonnes, Hardouin et Moro (2014) ont montré que les étudiants originaires d'une autre région sont plus nombreux à déclarer un père ou une mère cadre (respectivement 36,6 % et 24,6 %) que ceux qui se forment dans le département de leurs parents (respectivement 26,2 % et 13,8 %). Les étudiants dont les parents résident dans le département d'enseignement sont nettement plus nombreux à exercer une activité professionnelle parallèlement à leurs études : 39,9 % contre 17,2 % pour les étudiants non-bretons, indiquant une différence de dotation en capital financier. Baron *et al.* (2003, 2005) trouvent les mêmes résultats sur données nationales.

Orange (2010) a montré à partir d'une étude qualitative la spécificité des choix d'orientation des bacheliers inscrits en STS : « La manière dont se réalise le recrutement des candidats à l'entrée en STS contribue à **renforcer la fixation d'un public souvent d'origine populaire** et peu enclin à l'éloignement au territoire d'origine. En effet, dans les commissions de sélection, la préférence locale se fait clairement jour. Les **candidats « maison »** ne sont pas examinés de la même manière que les autres. Ceux que les enseignants appellent « les nôtres » sont classés et évalués à part. Les enseignants n'ayant pas accès au rang du vœu dans les dossiers des candidats, la proximité géographique leur apparaît comme un gage de leur venue, tandis que les candidats éloignés leur semblent plus volatiles. Cette préférence au local va s'exprimer de manière différente suivant les commissions. Considérant les étudiants de STS comme un « public immobile, contrairement aux étudiants de prépa », les professeurs estiment que les demandes éloignées sont le fait d'étudiants qui ont multiplié les candidatures et qui ne seront pas en mesure de les honorer. Les candidats migrants, s'ils veulent voir leur requête prise en considération, doivent être « capables d'expliquer pourquoi, venant de loin, ils veulent venir chez nous », précise ainsi un enseignant. La culpabilisation des migrants conduit à leur pénalisation : il n'est ainsi pas rare qu'un bon dossier perde une étoile pour cause d'éloignement. Au final, à la rentrée, la composition géographique des STS donne à voir une fraction importante d'étudiants locaux. »

Une autre façon de capter l'impact des inégalités sociales sur la mobilité est de regarder l'âge d'obtention du baccalauréat. Ainsi, l'étudiant qui a connu un échec lors de son parcours de formation avant l'obtention du baccalauréat connaît une mobilité réduite (Perret, 2007) : un retard scolaire précédent l'obtention du baccalauréat conduit davantage à poursuivre des études supérieures courtes et notamment d'accéder à un BTS, formation plus souvent disponible localement. En revanche, être à l'heure ou en avance au baccalauréat accroît les possibilités d'entamer des études « prestigieuses » (CPGE, écoles de commerce, écoles d'arts, d'architecture, de communication) dont le recrutement est national et qui nécessiteront une mobilité accrue hors région. Ceux qui sont en avance ont plus tendance à changer de région lors de leur entrée à l'université, ils privilégient plus fréquemment un départ pour l'Île-de-France. Les résultats convergent si on s'intéresse aux mentions au baccalauréat, les étudiants les plus brillants étant plus mobiles et se dirigeant davantage vers la région capitale (Lemaire et Papon, 2009).

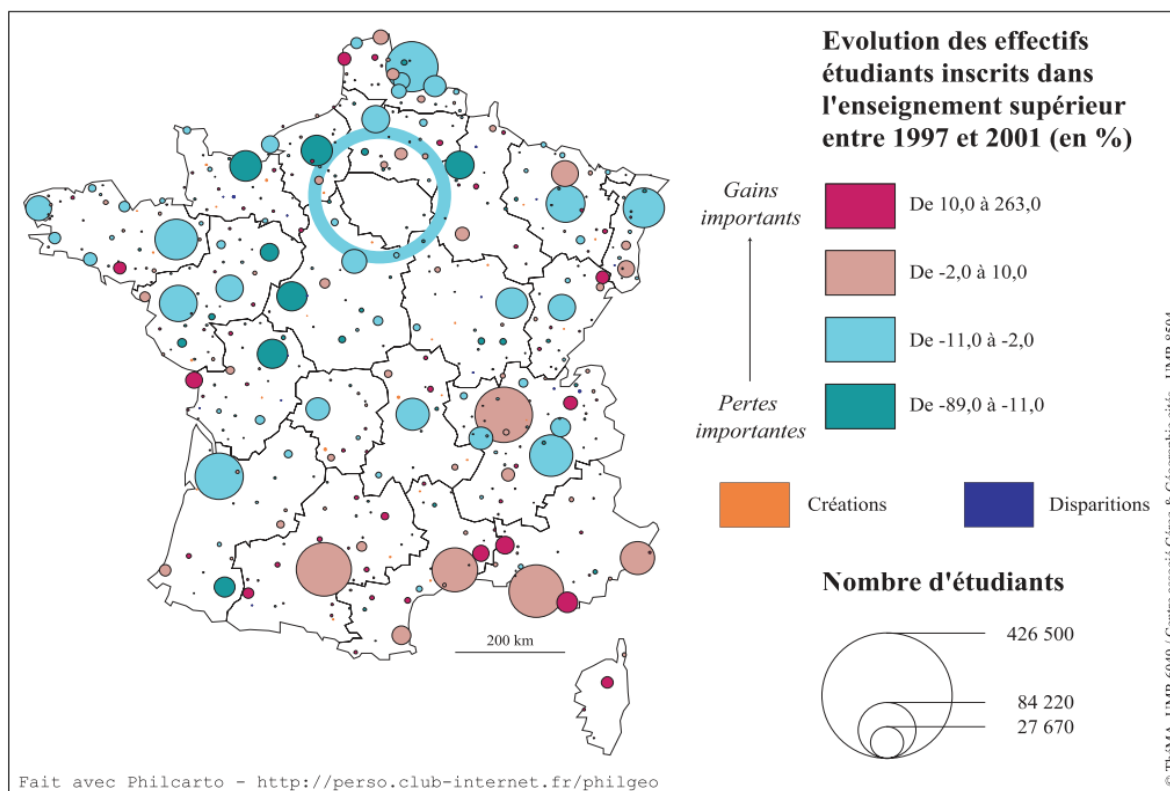
1.2.5 L'importance des effets disciplinaires

Les travaux empiriques montrent que les comportements de mobilité géographique sont sensibles aux disciplines, tant au niveau du type de baccalauréat suivi que de la filière d'enseignement supérieur. Selon Baron *et al.* (2003), ce sont les jeunes des filières universitaires scientifiques qui sont les plus enclins à la mobilité. Durant leurs études, 23 % des scientifiques sont inscrits dans un établissement situé hors de leur région d'origine (contre 18 % en moyenne). Le poids du parcours scolaire dans les choix de mobilité à l'entrée à l'université a été mis en évidence (Perret, 2007). Les bacheliers les plus brillants sont plus enclins à changer de région pour s'inscrire dans les universités « prestigieuses » comme certaines universités parisiennes.

Les étudiants les moins mobiles géographiquement relèvent des premiers cycles filières juridiques et économiques (11 % et 13 %, respectivement) et des filières de lettres et sciences humaines (15 %). D'après Perret (2007), 15,2 % des étudiants d'IUT sont mobiles. Les contours géographiques de cette mobilité peuvent ne pas s'arrêter aux régions limitrophes. Ce résultat tend à suggérer que le recrutement des IUT ne se fait pas seulement à une échelle locale. Les mobilités « disciplinaires » peuvent être associées à des stratégies de formations des étudiants. Duru-Bellat et Mingat (1988) suggèrent que les étudiants ayant les conditions les plus favorables, notamment au regard de leurs caractéristiques scolaires, ont un comportement qui favorise le risque, et donc la mobilité. En acceptant la mobilité, ils font des choix de formation moins contraints et peut-être plus ambitieux. Les étudiants dotés de caractéristiques plus défavorables, s'orientent quant à eux, plus en fonction de leurs chances de réussites ou d'échec, sans penser réellement à leur avenir professionnel. Ce résultat est confirmé par Baron (2013), qui précise que les inscrits en Sciences, en STAPS et en IUT réalisent une mobilité en deuxième cycle, cette mobilité est observée lors de l'entrée en troisième cycles pour les étudiants de sciences économiques et juridiques ou encore de Langues, Lettres et Sciences Humaines. Les « meilleurs » diplômés de ces filières choisissent plus fréquemment que les autres de quitter leur région de formation. Parmi eux, les diplômés d'une université de province ont tendance à privilégier un établissement d'Île-de-France pour poursuivre leurs études. Ce taux de mobilité est de l'ordre de 30 %. De plus selon Baron et Domergue (2010) les taux de mobilité géographique des étudiants diffèrent selon l'année, le cycle d'études et le changement de discipline. Alors que les taux de mobilité au cours d'un cycle d'études est relativement faible (3,1 % pour le premier cycle, 3,6 % pour le deuxième et 4,2 % pour le troisième), il augmente fortement lorsque cette mobilité s'accompagne d'un changement de discipline (15,1 % pour le premier cycle, 20,9 % pour le deuxième et 27,8 % pour le troisième). Les mobilités plus fréquentes au moment des changements de cycle de formation le sont encore plus lorsqu'elles s'accompagnent d'un changement de secteur disciplinaire. Pour le passage du premier au deuxième cycle le taux moyen de mobilité est de 8,5 %, il est de 28,6 % pour les étudiants changeant de discipline. Le taux de mobilité moyenne lors du passage du deuxième au troisième cycle est de 21,9 %. Il est de 37 % pour les étudiants changeant de discipline.

1.2.6 Systèmes régionaux d'enseignement supérieur et tentatives de hiérarchisation « rural-urbain » ou « Paris-province »

La carte nationale de formation supérieure est marquée par une forte concentration en Île-de-France, ce qui amène certains auteurs à proposer une lecture Paris-province des mobilités. Cette concentration tend toutefois à s'amenuiser dès 2001. La Figure 4 montre que les pôles situés en Île-de-France connaissent un léger recul alors que les pôles méditerranéens ainsi que Toulouse et Lyon connaissent eux une croissance (Baron *et al.*, 2005). Ce phénomène est toujours observable en 2012 (Vignale, 2016). L'offre de formation supérieure est marquée par un équilibre au sein des régions métropolitaines entre cycle court (premiers cycles) et cycle long (deuxième et troisième cycles), à l'exception de l'Île-de-France où ce dernier prédomine. La carte française de l'offre de formation supérieure reste donc marquée par l'opposition entre le pôle francilien, sur représenté en troisièmes cycles universitaires, et de petites régions industrielles de province, sur dotées en cycle court (IUT et STS), comme la Picardie.



Sources : MENRT - DEP, 1997-2001; Amet X. et Caro P., 2004

Figure 4. Evolution des effectifs étudiants entre 1997 et 2001

Au-delà du poids plus ou moins marqué de l'Île-de-France, les cartes des principaux flux migratoires mettent en évidence une certaine polarisation des migrations entre régions voisines. Ainsi parmi les bacheliers mobiles, près de huit sur dix choisissent une région de province voisine de la leur. La moitié des étudiants migrant vers une région de province comme la moitié des diplômés accédant à un premier emploi en province choisissent également de partir vers une région limitrophe.

Les bacheliers d'Île-de-France sont moins enclins à entreprendre des études universitaires hors de la région (3 %) que les jeunes formés dans une région de province (12 %). Les tendances observées quant aux mobilités étudiantes sont très dépendantes des contextes régionaux : « Moins de 10 % des étudiants originaires d'Île-de-France et du Nord-Pas-de-Calais suivent des études supérieures hors de leur région, alors que c'est le cas de plus de quatre jeunes sur dix en Picardie et en Corse. » (Baron *et al.*, 2003). Les travaux statistiques réalisés par les Insee régionaux (*cf.* la section 1.3.2 à venir) montrent que la plupart des migrations se font encore, dans les années 2010, entre départements ou régions limitrophes. Il est toutefois important de préciser que cette migration est dépendante du cycle d'études (Baron *et al.*, 2005).

Figure 5a. Migration de bacheliers entrant à l'université

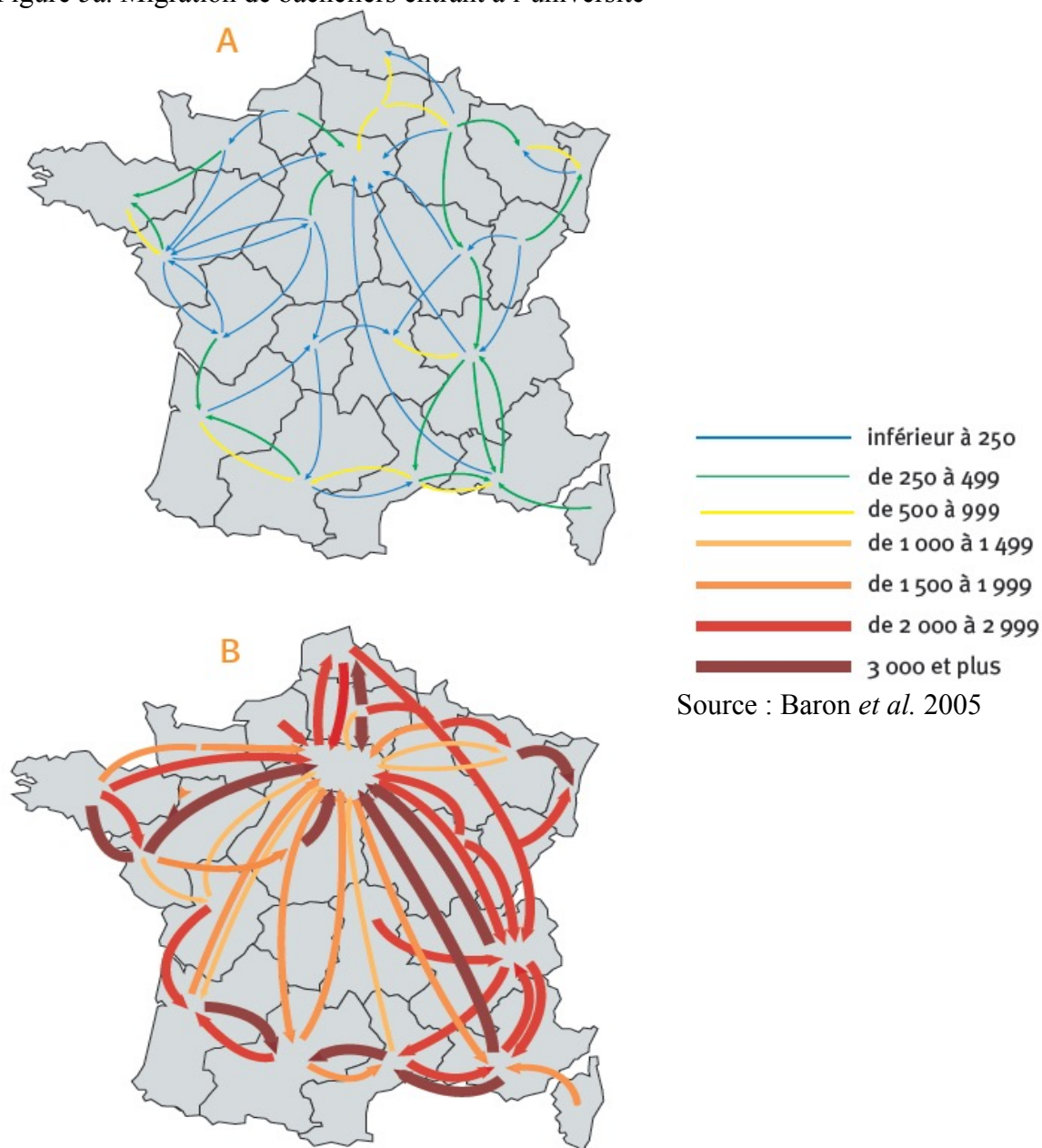
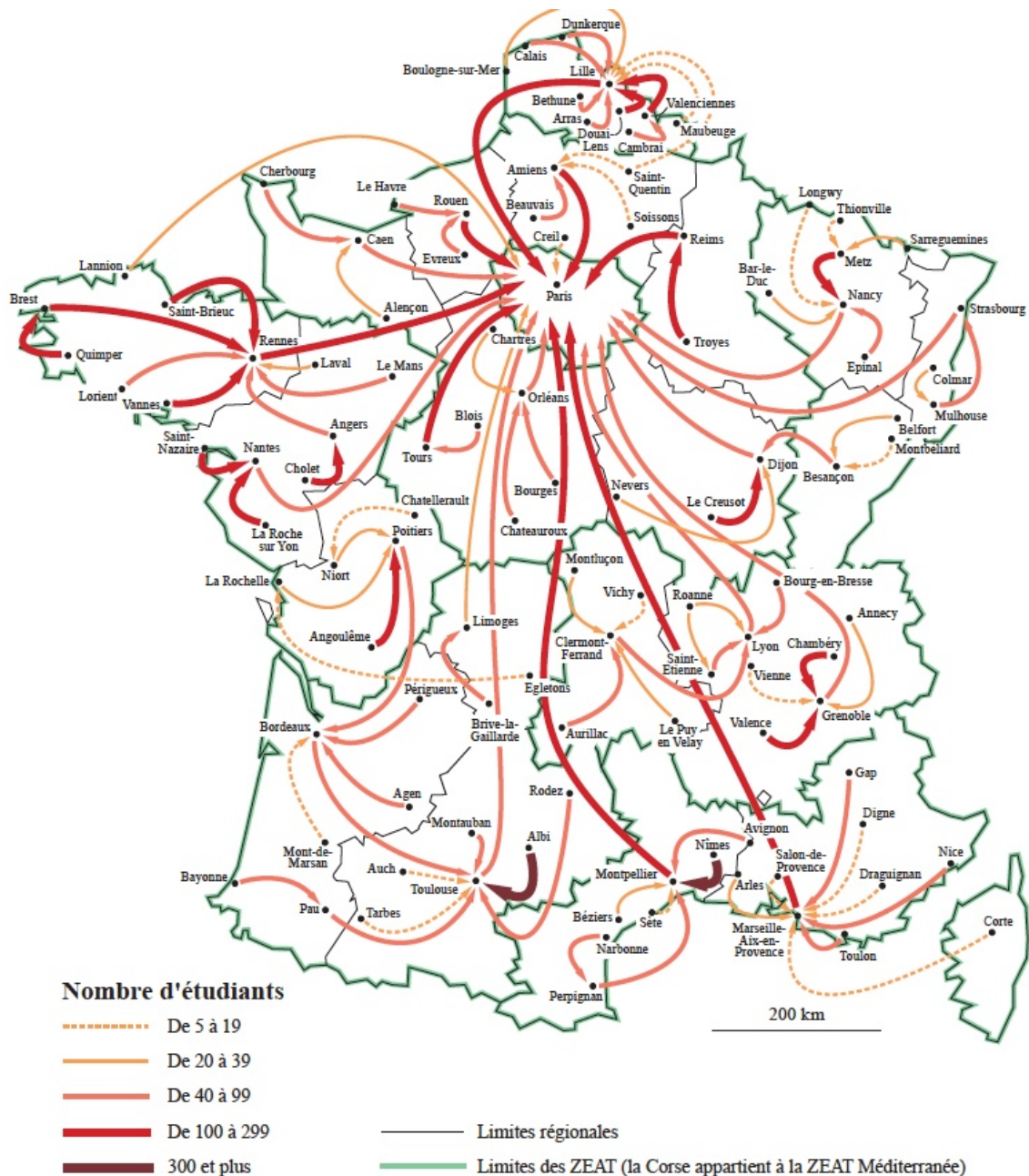


Figure 5b. Migrations des étudiants en cours d'études

Figure 5. Les principaux flux inter régionaux

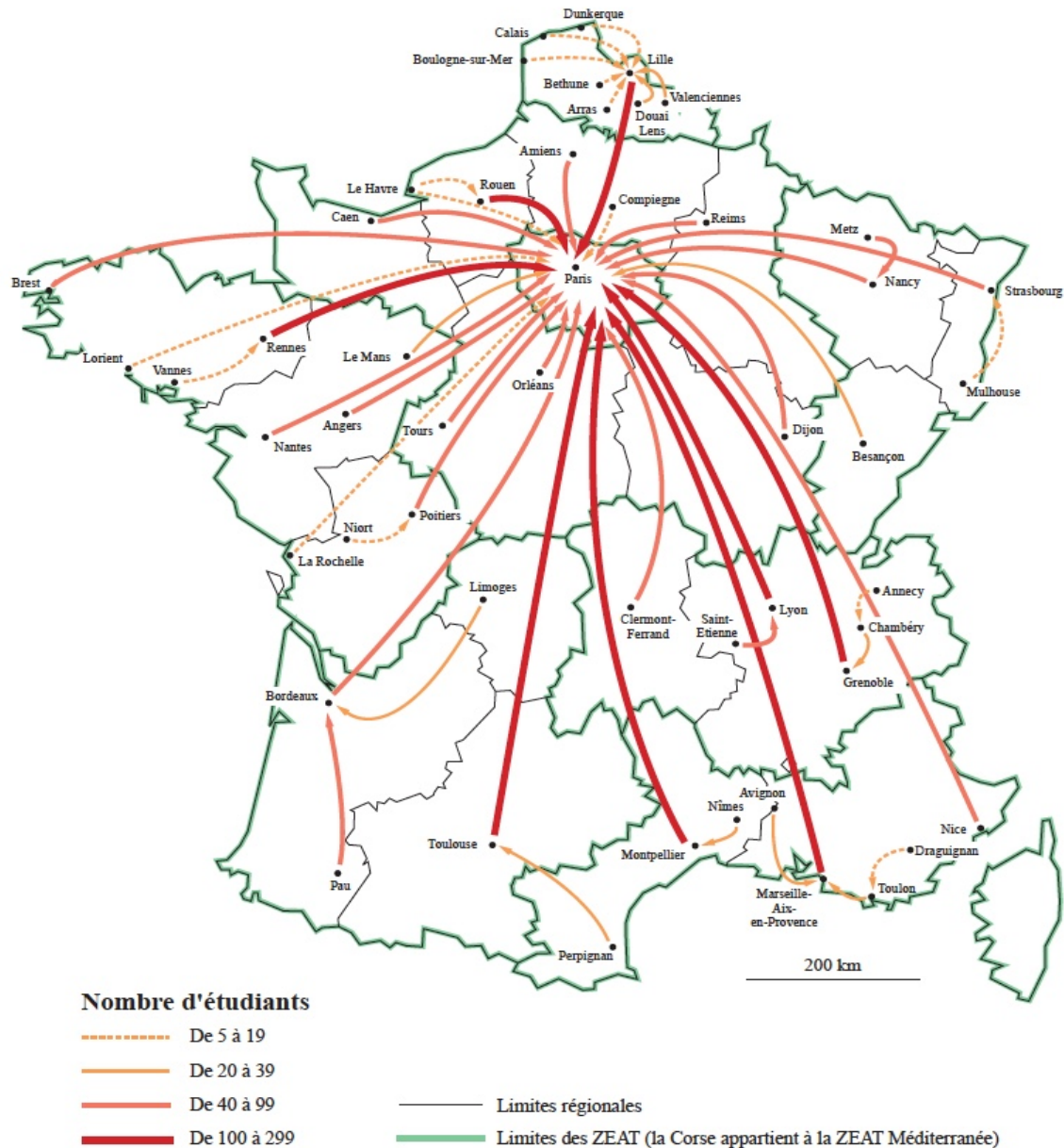
Lors de l'entrée en premier cycle de l'enseignement supérieur, les flux inter-régionaux sont majoritairement réalisés entre régions limitrophes, à l'exception de certaines mobilités vers l'Île-de-France (Figure 5a). Les mobilités étudiantes en cours d'études sont plutôt associées à des flux de ou vers l'Île-de-France. Les pôles universitaires des grandes villes (Lyon, Marseille, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, Strasbourg, Lille et Nantes ; Figure 5b) connaissent eux aussi des mobilités entrantes.



Source : Baron *et al.* 2005

Figure 6. Les principales dépendances entre villes universitaires à l'entrée en 2^e cycle

La prise en compte du cycle de formation met en évidence des logiques de mobilité liées en grande partie à l'offre de formation. Les migrations à l'entrée en deuxième cycle (Figure 6) sont relativement hiérarchisées : les étudiants localisés dans des petites villes universitaires accueillant des antennes ont tendance à se rendre dans la grande ville universitaire la plus proche (on peut par exemple penser aux étudiants de Niort qui vont continuer leurs études à Poitiers ou aux étudiants de Laval qui se rendent à Rennes) alors que les étudiants qui se trouvaient dans ces grandes villes pour leur premier cycle ont tendance à migrer vers des grands pôles universitaires (les étudiants de Poitiers vont étudier à Bordeaux et les étudiants de Rennes à Paris ou en Ile de France).



Source : Baron et al. 2005

Figure 7. Les principales dépendances entre villes universitaires à l'entrée en 3^e cycle

L'entrée en seconde année de master (début du troisième cycle) conduit, à quelques exceptions près, à de nouvelles migrations des grandes villes universitaires vers l'Île-de-France (Figure 7). Les étudiants des universités plus petites, comme celle de Perpignan ou d'Annecy, migrent plutôt vers des universités plus grandes, comme les Universités de Toulouse et Grenoble. Le cas du Nord-Pas-de-Calais illustre bien ce phénomène puisque les étudiants de Lille migrent vers l'Île-de-France et les étudiants des Universités aux alentours vers Lille. Les migrations associées à la cinquième année d'études obéissent, elles aussi, à une hiérarchie. En 1999, les migrations, entre grands pôles universitaires provinciaux, permettant d'intégrer une cinquième année sont relativement peu nombreuses (cf. Baron *et al.*, 2005). Les études réalisées sur des années plus récentes n'ayant pas pris en compte les mobilités en fonction des cycles de

formation, il n'est pas possible de mesurer l'évolution des migrations lors de l'entrée en master 2.

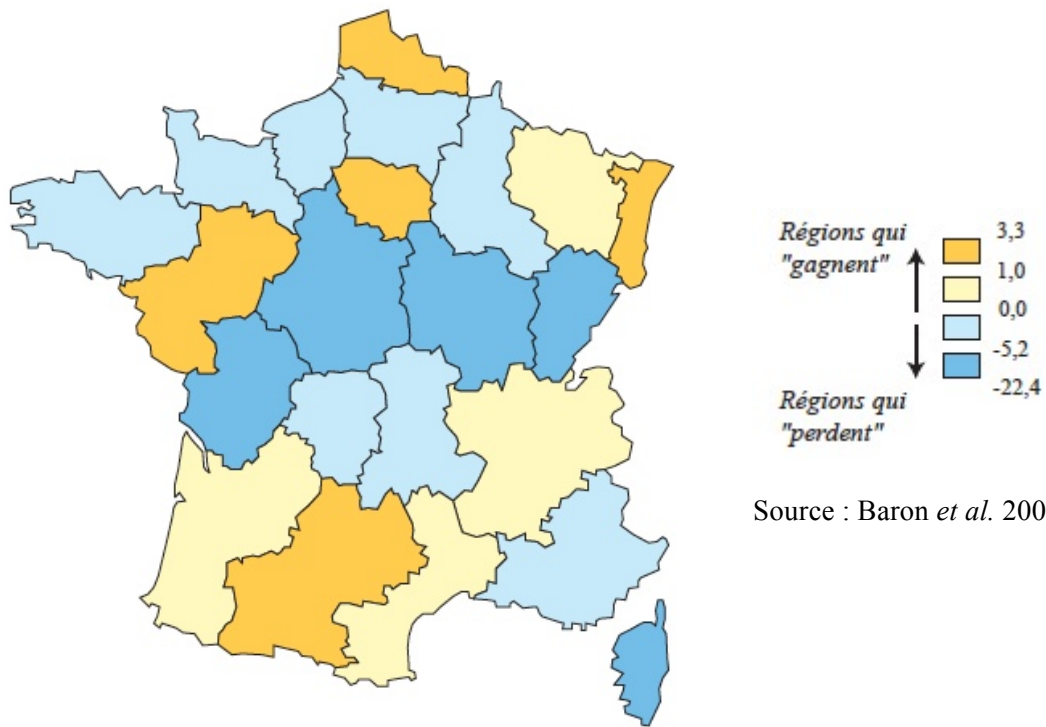


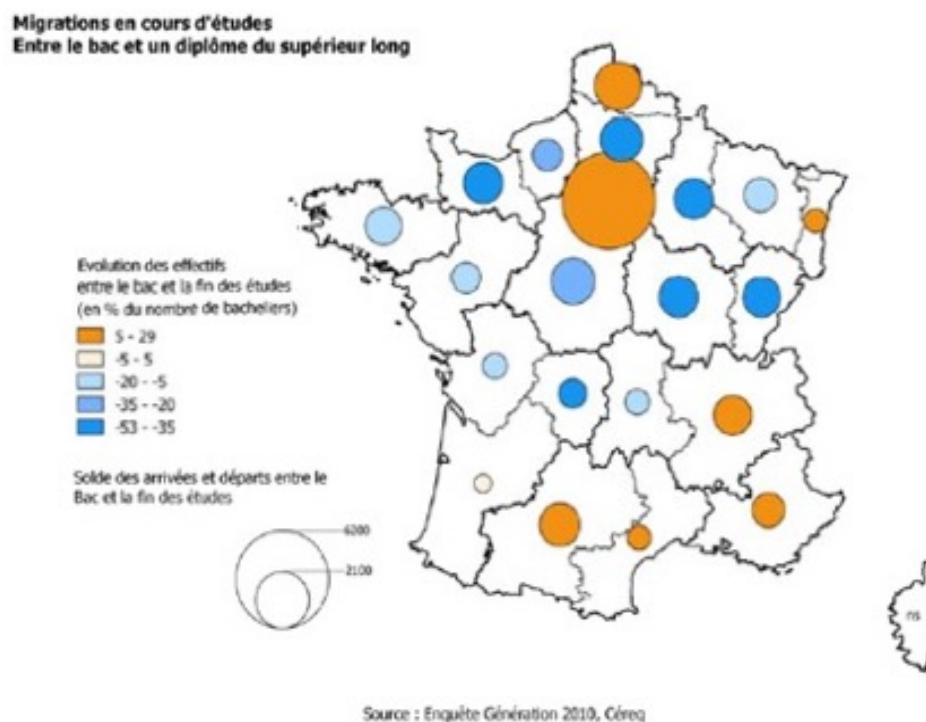
Figure 8. Solde migratoire régional

Les flux de mobilités permettent de déterminer les régions les plus et les moins attractives pour les étudiants. Les soldes migratoires des étudiants (quel que soit l'année d'études ou la discipline) par région (Figure 8, Baron *et al.*, 2005) laissent apparaître une attraction inégale entre les régions. L'Alsace, L'Île-de-France, le Nord-Pas-de-Calais, Midi-Pyrénées et les Pays de Loire sont les régions qui enregistrent les soldes migratoires d'étudiants positifs les plus élevés. Inversement, la Corse, le Poitou-Charentes, le Centre, la Bourgogne et la Franche-Comté sont les régions qui connaissent les soldes migratoires d'étudiants négatifs les plus forts. Les études menées par les Insee régionaux montrent que, dix ans plus tard, les régions qui « gagnent » ou qui « perdent » des étudiants n'ont pas changé, exceptée la région Lorraine pour laquelle le nombre d'étudiants quittant la Lorraine est maintenant supérieur au nombre d'étudiants y entrant.

Figure 9a. Migrations des étudiants en cours d'études, génération 1998



Figure 9b. Migrations des étudiants en cours d'études, génération 2010



Source : Vignale, 2016

Figure 9. Migrations des étudiants en cours d'études

Les Figure 9 donnent, pour deux générations différentes (1998 pour la Figure 9a et 2010 pour la Figure 9b), les migrations en cours d'études entre le baccalauréat et le plus haut diplôme obtenu. Bien que les échelles de ces deux graphiques ne soient pas directement comparables, nous pouvons noter qu'en dix ans, les tendances ne se sont pas réellement modifiées.

1.2.7 La question de l'attachement : ancrage territorial et relationnel

De nombreux travaux (Tiphaine, 2002 ; Garneau, 2003 ; Maunaye, 2003) montrent le fort **ancrage** des étudiants dans leur territoire d'origine, qui limite la mobilité. La crainte de la **décohabitation** des étudiants avec leurs parents, et la perte des solidarités familiales qui l'accompagnent, est un obstacle à la mobilité pour beaucoup de jeunes. Orange (2010) fait part de cette crainte de nombreux bacheliers vis-à-vis de l'éloignement géographique et optent alors pour le BTS de leur lycée même s'il ne s'agit pas d'une vocation. En retardant l'âge d'entrée dans la vie active, les études supérieures peuvent jouer sur le report de l'âge de la décohabitation.

La problématique de l'ancrage des individus dans l'espace, largement étudiée en sociologie, à l'**enracinement relationnel** des individus dans un ensemble de **relations sociales** localisées dans l'espace. Le registre de la vie personnelle intervient alors fortement : la force des liens amicaux et familiaux, la configuration conjugale (situation du conjoint, enfants, etc.) sont autant d'éléments qui peuvent impacter la mobilité. L'ancrage peut d'ailleurs contribuer à des phénomènes de retour, c'est-à-dire de double mobilité, où la seconde correspond à un retour dans le territoire d'origine.

En fin d'études ou en début de carrière, l'influence de l'âge est accentuée et pour beaucoup de jeunes, et avec la mise en couple, une logique du « ménage » succède à la logique individuelle : les processus d'arbitrage à l'échelle du couple peuvent alors compliquer les choix de localisation. Des études sociologiques ont montré que plus la durée vécue sur un territoire augmente, plus la probabilité de le quitter est faible.

La mobilité peut parfois être synonyme de « **retour à la maison** » en réponse à cet attachement au territoire d'origine : un tiers des migrations régionales des étudiants et jeunes actifs sont des migrations de retour vers la région d'origine. Au moment de l'insertion professionnelle, ces retours à la région d'origine concernent davantage les étudiants de BTS et DUT et les étudiants franciliens, population faiblement mobile durant les études.

1.2.8 Le cas spécifique de l'Île-de-France et des mobilités infrarégionales

La région d'Île-de-France est découpée en trois académies, celles de Paris, Créteil et Versailles. Une grande majorité des établissements d'enseignement supérieur de la région créés après 1968 l'ont été en proche banlieue. En 2002, on comptabilisait environ 600 000 étudiants en Île-de-France, répartis pour les deux tiers dans l'une des 17 universités.

Pour l'ensemble des régions, l'accès à la connaissance est un des éléments de compétitivité territoriale, ainsi les universités représentent un point crucial dans la stratégie des villes et des régions. Contrairement aux autres régions, l'offre de formation proposée par les universités parisiennes, très diversifiée, a connu peu d'évolution. Ces universités offrent des formations très spécialisées dans les cursus de troisième cycle (particulièrement en Langues, Lettres, Sciences humaines, Droit, économie, gestion et AES) et un large choix de formations de premier cycle en CPGE. Elles accueillent des étudiants parisiens, banlieusards, provinciaux ou étrangers : sur les 320 000 étudiants des universités franciliennes, 35 % vivent à Paris, 33 % en petite couronne, 30 % en grande couronne, 2 % en périphérie externe à la région.

Saint-Julien (1990) considère que la seconde moitié du vingtième siècle aura vu passer l'enseignement supérieur d'un statut de service rare, réservé à une minorité, à un service banal, diffusé géographiquement. Pour Saint-Julien (1990), les mobilités étudiantes peuvent constituer un **outil d'aménagement** dès lors que les pouvoirs publics s'en emparent pour accompagner des mouvements de décentralisation, notamment du centre parisien vers les nouveaux établissements du bassin parisien, qui ont du mal à retenir leurs étudiants et encore davantage leurs personnels. En revanche les étudiants sont peu nombreux à quitter les universités de Paris 8-Saint-Denis, Paris 3, Paris 10 et Paris 1.

Baron et Vaderlorge (2015) retracent l'histoire de l'espace universitaire francilien. Pour des raisons d'ordre politique, dans les années 1960, les sites universitaires se sont éloignés des centres villes. Ces installations se sont faites sans tenir compte des logiques territoriales ou universitaires. Si la non prise en compte de ces problèmes a peu d'impact dans des petites universités de province, elle peut avoir des conséquences importantes dans des localités comme Paris et sa banlieue.

D'un point de vue territorial d'une part, on peut regretter que certaines universités, comme celle de Villetaneuse, aient été construites sans concertation avec les pouvoirs publics locaux ce qui rend la cohabitation avec le voisinage difficile.

D'un point de vue universitaire d'autre part, les créations d'universités nouvelles dans la banlieue parisienne avaient pour objectif de désengorger les premiers cycles universitaires des universités du centre de Paris et de développer un enseignement supérieur court et professionnel (DUT, Licence professionnelles, etc.)². La finalité de ces universités n'était pas le troisième cycle et la recherche. Cette dichotomie est en partie respectée puisque la concentration de la recherche (masters, doctorat) se tient plutôt dans les universités du centre de Paris et les formations professionnalisantes sont plutôt dans les universités de périphérie. Les titulaires d'un bac technologique ou professionnel représentent 10 % de la population étudiante francilienne, proportion qui est deux fois plus élevée dans les universités construites dans les villes nouvelles. On peut donc croire que la construction des universités dans les villes nouvelles ne recrute pas le même public. Pour Baron et Berroir (2007) les universités nouvelles se sont créées une image due à leur offre de formation professionnelle, un des signes de l'évolution du système universitaire. Or, pour les universités implantées dans les villes nouvelles le fait de retenir leurs élèves est plus compliqué. Les migrations entre universités sont organisées. A l'est on retrouve plutôt les matières scientifiques et à l'ouest les universités en sciences humaines ou sciences sociales. Au cœur de Paris un Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) a été formé par plusieurs universités (Paris 1, Panthéon-Sorbonne, Paris 5-René Descartes et Paris 7) qui proposent un éventail de formation recouvrant la quasi-totalité des disciplines universitaires.

Toutefois, une partie des enseignants nommés dans les universités de banlieues et des villes nouvelles refusent « la construction d'une université à deux vitesses » et tentent de faire reconnaître leurs universités à travers les formations (master et doctorat) et la recherche. Un tel

² Nous pouvons comparer ces créations aux délocalisations des universités de province qui ont créé pour désengorger les premières années universitaires et pour développer les IUT.

contexte rend donc les universités parisiennes concurrentes. Nous allons voir que cette concurrence conduit à une mobilité plus forte des étudiants.

La région parisienne possède des transports en commun très développés ce qui amène les étudiants à plus facilement migrer, les coûts d'une « migration institutionnelle » étant faibles. Le ratio étudiants mobiles par rapport aux étudiants sédentaires est de 10 % lors de l'entrée en deuxième cycle et de 30 % lors de l'entrée en troisième cycle. « Les universités ne pouvant plus se développer par la taille elles sont de plus en plus en concurrence » (Saint-Julien, 2006). De plus, même si les universités de Paris ont gardé leur position dominante, les universités périphériques se sont développées et attirent de plus en plus d'étudiants grâce à leurs spécificités dans des formations professionnalisantes. Ces dernières regroupent 28 % des étudiants inscrits dans la région Île-de-France (16 % à Paris contre 38 % pour les établissements de couronnes périphériques). Les jeunes intégrant les formations professionnelles hors-Paris le font principalement dès le début du parcours, alors que ceux de Paris le font plutôt à partir du troisième cycle. Pour lutter contre ces migrations d'étudiants l'université Paris 9 tente de « défendre sa place au soleil », en fonctionnant de plus en plus comme une grande école. Depuis 2004 elle jouit d'un « statut de Grand Etablissement » (Baron *et al.*, 2007).

La région Île-de-France enregistre sur la période 2002-2003, 7 800 étudiants poursuivant leurs études en province, ces départs touchent principalement les universités périphériques et 11 000 étudiants provinciaux rejoignent les universités franciliennes (37 % des nouveaux inscrits). En accueillant un quart des étudiants étrangers se déplaçant dans le cadre du programme Erasmus, l'Île-de-France est, au niveau nationale et Européen, la première destination des étudiants. De plus, 18 % des inscrits dans une université francilienne pour la rentrée 2002 sont de nationalités étrangères. La proportion d'étudiants étrangers augmente avec le cycle, elle est de 12 % pour le premier cycle et de 27 % en troisième cycle. Avec 14 % d'étudiants de nationalité étrangère, l'Université Versailles Saint-Quentin est celle qui accueille le plus d'étudiants étrangers (Saint-Julien, 2006). Ces migrations s'opposent au fait que 36 % des étudiants provinciaux changeant d'université au cours de leurs études se dirigent principalement vers les villes universitaires de plus de 500 000 étudiants (Lille, Lyon, Marseille).

Berroy *et al.* (2005) étudient les migrations étudiantes franciliennes à partir des données de la Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance (DEPP) entre 2001 et 2002 : 19 000 étudiants sont concernés par des mobilités entre deux établissements d'Île-de-France. « Il ne suffit pas à un établissement d'être attractif, encore faut-il qu'il sache retenir ses propres étudiants. En Île-de-France, cette force est d'autant plus nécessaire que la décision de changer d'établissement est peu risquée. Elle peut en effet n'avoir aucune incidence sur la vie quotidienne de l'étudiant notamment, car elle n'implique pas nécessairement de migration résidentielle et en outre même dans ce cas, elle ne remet pas nécessairement en cause les réseaux de sociabilité. Aucune université francilienne ne peut miser sur l'existence d'une clientèle captive. »

« Une part non négligeable des migrations interuniversitaires tient au simple effet de la taille des établissements, laquelle rend compte de 30 % de leur variabilité d'ensemble. Plus celle-ci est grande, plus les flux échangés sont grands. Une fois éliminé cet effet, on peut retrouver les relations préférentielles qu'entretiennent entre elles ces universités. Deux systèmes d'échanges préférentiels structurent ces relations. Ils isolent un système, qui relie les universités à

dimension principale plutôt scientifique, d'un système centre-ouest qui met en relation des universités à dominante sciences humaines ou sciences sociales. Le système souligne la force des échanges préférentiels entre Paris 5, Paris 6, Paris 7. Dans ce triptyque, Paris 6 a une centralité exceptionnelle du fait de ses échanges privilégiés avec les universités périphériques et surtout, avec Paris 11-Orsay et Paris 12-Créteil. Ces dernières constituent d'ailleurs, dans la périphérie de ce système d'échanges migratoires, deux nœuds secondaires importants. Le système ouest est structuré par la force des migrations préférentielles entre plusieurs établissements centraux : Paris 1, Paris 2, Paris 4, Paris 3 et l'Institut d'Etudes Politiques. Ici, d'une part, les préférences ne sont pas systématiquement symétriques et, d'autre part, aucune centralité dominante ne se dessine. Les échanges préférentiels avec les universités de la périphérie ne concernent que très modestement Paris 10-Nanterre et Cergy-Pontoise. Ils sont de plus dissymétriques et toujours à l'avantage des établissements centraux. Paris 5, qui entretient simultanément des échanges préférentiels avec Paris 6 et Paris 7 d'une part, et Paris 2 d'autre part, est le seul trait d'union entre ces deux systèmes. »

Saint-Julien (2006) complète cette analyse des mobilités. Les spécialités de formations, la diversité de l'offre, la réputation et le prestige supposé de l'université ainsi que la qualité de l'accueil des étudiants et leur suivi sont des éléments qui développent la concurrence entre les universités d'Île de France. Cette concurrence conduit à des mobilités relativement importantes puisqu'un étudiant sur dix change d'université et un étudiant sur trois change d'université entre sa première et sa deuxième année de Master. En 2002, les universités qui attirent les étudiants (migrations positives) sont celles ayant une renommée disciplinaire ou des spécialités bien identifiées (Paris 6 pour les matières scientifiques, Paris 9 pour le droit et les sciences économiques et gestion, Paris 3 pour les lettres et sciences humaines, ainsi que, Evry et Marne-la-Vallée). Les universités de petite et moyenne couronne ont tendance à perdre des étudiants (Villetaneuse, Nanterre, Orsay, Cergy-Pontoise, Versailles-Saint-Quentin). Les équilibres migratoires peuvent parfois cacher des déséquilibres selon les cycles. Par exemple les Universités de Paris 8 et Paris 5 ont un solde migratoire positif pour le troisième cycle et négatif pour le deuxième cycle. La situation est inversée pour les Universités de Paris 2 et Paris 4.

1.2.9 Les déterminants structurels et l'attractivité des territoires d'étude

Avec le développement de l'économie de la connaissance, la mobilité étudiante forme désormais un enjeu d'attractivité pour les territoires. Les jeunes diplômés sont considérés comme des ressources indispensables au dynamisme du marché du travail local ou régional et sont donc censés représenter un avantage comparatif pour les régions qui les accueillent. L'idée selon laquelle les territoires peuvent influencer l'allocation spatiale des ressources dans une logique compétitive est largement reprise par les chercheurs, qui déterminent à une échelle macroéconomique les gagnants et les perdants des systèmes de mobilité. Un des facteurs de ces flux peut correspondre aux caractéristiques structurelles des territoires. La géographie n'est pas neutre et les territoires présentent des caractéristiques susceptibles d'influencer les comportements migratoires des étudiants. Parmi ces facteurs, qui peuvent avoir un effet *pull* ou *push*, on trouve bien évidemment l'offre de formation, qu'on a déjà abordée : la densité du catalogue proposé par les établissements d'enseignement supérieur va participer à l'attractivité des étudiants, notamment sur des formations de spécialités « différenciantes » et/ou

professionnalisantes (quasiment toutes les capitales régionales offrent les formations généralistes de niveau Licence par exemple).

De plus, les aménités résidentielles et le cadre de vie, comme l'aménagement de la ville et l'offre de services (transport, loisirs, culture, etc.) peuvent intervenir dans l'arbitrage résidentiel des étudiants. La densité des territoires de formation - urbain, périurbain, rural – peut sensiblement influencer les dynamiques de mobilités étudiantes, entrantes et sortantes. Malheureusement, nous n'avons pas trouvé dans la littérature de contributions qui ont analysé le rôle de ces aménités ou caractéristiques spécifiques des territoires qui peuvent influencer les mobilités étudiantes. Cette littérature est un peu plus présente lorsqu'il s'agit d'étudier les mobilités résidentielles sur le marché du travail, avec l'introduction de variables climatiques, la présence du littoral, la densité en équipement sportif et culturel, etc.

1.2.10 Les mobilités d'accès à l'emploi

De nombreux travaux se sont intéressés aux conditions d'insertion professionnelle des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur. La durée d'accès au premier emploi, les types d'emploi occupés, l'adéquation entre la formation et l'emploi sont des éléments sur lesquels les chercheurs se sont focalisés. On peut citer par exemple les travaux menés par le Céreq à partir des enquêtes de générations, en particulier ceux de Giret et Calmand.

Etant donné la stratégie de Lisbonne, la mobilité géographique des travailleurs est avancée comme un enjeu majeur pour un meilleur fonctionnement sur le marché du travail. La mobilité spatiale peut donc être considérée, chez les jeunes diplômés comme une stratégie d'insertion.

Nous avons vu qu'en moyenne, le taux de mobilité d'un bachelier est de 11 % à l'issue du baccalauréat et de 30 %³ à la fin des études supérieures. D'un point de vue purement descriptif, le changement de région lors de l'entrée dans la vie active est environ de 30 % (taux moyen sur les enquêtes de génération 1998, 2001, 2004, 2007). Ce taux est légèrement croissant avec les générations (28 % en 1998 et 35 % en 2010).

L'analyse par région menée par Vignale (2016) montre que pour l'ensemble des diplômés du supérieur, quel que soit leur niveau, l'écart entre le nombre de personnes formées dans une région et le nombre de personnes y résidant trois ans après est relativement faible : pour la moitié des régions, l'écart n'excède pas 5 % et dans trois quarts des cas, il est inférieur à 7 %. Les régions qui perdent le plus de personnes formées sont le Languedoc-Roussillon, le Nord-Pas de Calais et le Limousin (perte de plus de 10 % de formés). L'Île-de-France est la région qui enregistre l'écart le plus grand avec un gain de plus de 10 %. Elle est suivie par la région Champagne-Ardenne avec un gain de 7 %. Mais cette relative stabilité ne tient pas compte d'effets croisés : durant les trois années observées (entre la fin des études et la situation sur le marché du travail) une même région peut à la fois connaître un flux de diplômés entrants et un flux de diplômés sortants. Par conséquent, afin de mieux comprendre les mobilités à l'issue des

³ Ces chiffres ne tiennent pas compte des caractéristiques des bacheliers (type de baccalauréat, origine sociale, spécialité suivie et région d'origine). Par mobilité nous entendons changement de région entre le lieu d'obtention du baccalauréat et le lieu de début des études supérieures ou le lieu de fin des études supérieures (obtention du niveau d'études le plus élevé).

études, il faut s'intéresser aux taux d'attractivité et de fuite des diplômés pour les différentes régions. Les régions Normandes ont un faible taux d'attractivité et un fort taux de fuite : les départs de diplômés ne compensent pas les arrivées. L'Île-de-France connaît la situation inverse puisque son taux de fuite est faible et son taux d'attractivité fort : les départs des diplômés sont largement compensés par les arrivées. La grande majorité des régions a un taux de fuite et un taux d'attractivité élevés. Pour certaines, comme pour la région Centre, le taux d'attractivité est plus élevé, pour d'autres, comme le Limousin, la situation est inversée. Enfin, certaines régions ont un taux d'attractivité et un taux de fuite faible : le Nord-Pas de Calais, la région Rhône-Alpes ou encore la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ces positions, observées pour la génération 1998 (Baron *et al.*, 2003) restent vraies pour la génération 2010 (Vignale, 2016). Deux modifications méritent d'être notées, l'Alsace et la Picardie voient leur situation s'inverser : le taux d'attractivité diminue et devient inférieur à son taux de fuite pour l'Alsace tandis que le taux de fuite devient inférieur au taux d'attractivité en Picardie.

Comme pour les mobilités à l'issue du baccalauréat ou en cours d'études, le taux de migration à l'entrée sur le marché du travail est croissant avec le niveau de diplôme (de 27 % pour les titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur court technique et professionnel à 44 % pour les titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur long, pour la génération 2010). Les jeunes diplômés franciliens sont moins mobiles que leurs homologues de province (16 % contre 32 % pour les provinciaux, ces taux sont relativement stables entre les générations). Le poids de la région Île-de-France dans le flux de migrants représente plus de 40 % des migrations. Cette polarisation de la région Île-de-France se retrouve quel que soit le niveau d'études du diplômé mais l'attractivité de cette région est particulièrement forte pour les diplômés de troisième cycle. Elle est la première des destinations dans 19 régions sur 20 (hors elle-même et hors Corse). Comme pour les mobilités durant les études, les Figure 10 donnent, pour deux générations différentes (1998 pour la Figure 10a et 2010 pour la Figure 10b), les migrations à l'issue des études entre le lieu de fin d'études et le lieu d'obtention du premier emploi pour la génération 1998 et le lieu d'habitation trois ans après l'obtention du diplôme pour la génération 2010. Bien que ces deux graphiques ne soient pas directement comparables, nous pouvons noter qu'en dix ans, les tendances ne se sont pas réellement modifiées. Le taux d'attractivité de l'Île-de-France reste très fort. « La quasi-totalité des régions ont un solde déficitaire vis-à-vis de l'Île-de-France. C'est en particulier le cas de régions à forte armature urbaine, qui forment de nombreux jeunes (elles attirent des bacheliers venus d'ailleurs), mais alimentent ensuite le marché du travail francilien : il s'agit des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Nord-Pas-de-Calais, Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées » (Vignale, 2016).

Pourquoi continue-t-on d'avoir cette dominance francilienne ? La première explication est la structure du marché du travail. D'après les données de recensement de la population (2012), la part des emplois de cadres et de professions intellectuelles supérieures atteint 28,9 % en Île-de-France tandis que cette part est en moyenne de 13,8 % pour les autres régions de France. Par conséquent, en se rendant dans la région parisienne, les diplômés de troisième cycle ont plus de chance d'occuper des emplois correspondant à leur niveau de qualification.

Figure 10a. Migrations des étudiants à la fin des études, génération 1998

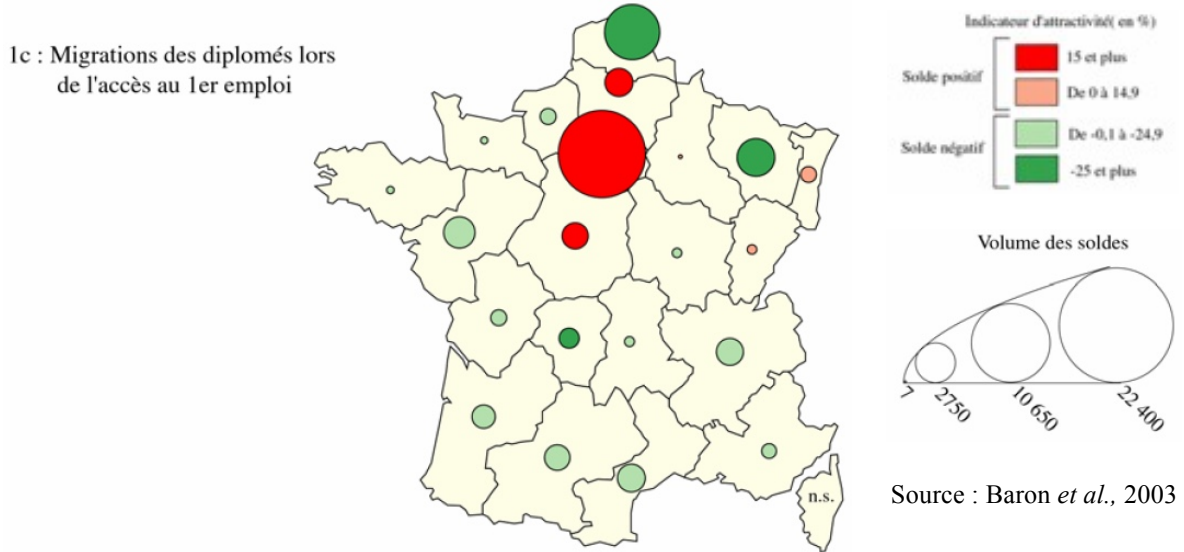
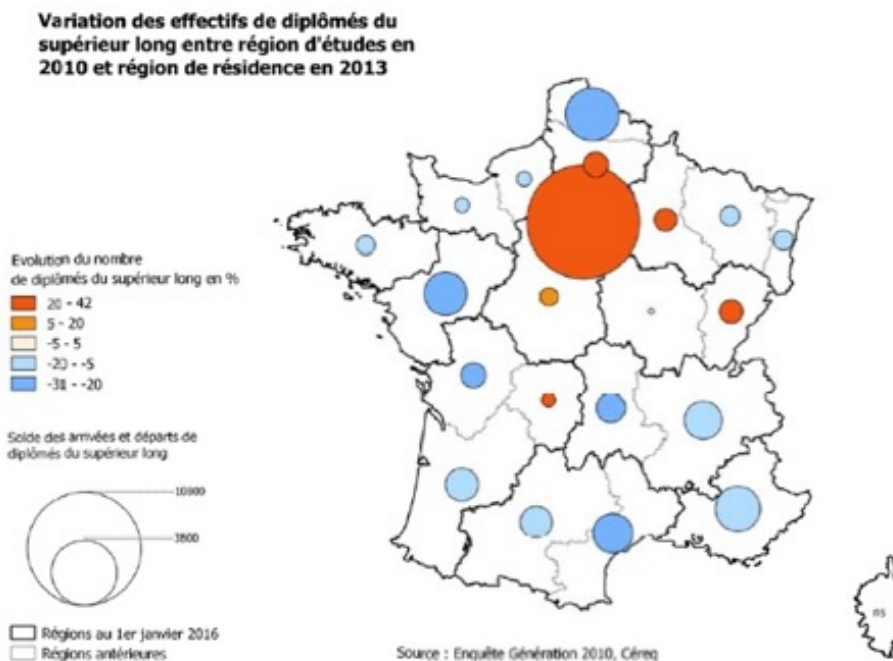


Figure 10b. Migrations des étudiants à la fin des études, génération 2010



Source : Vignale, 2016

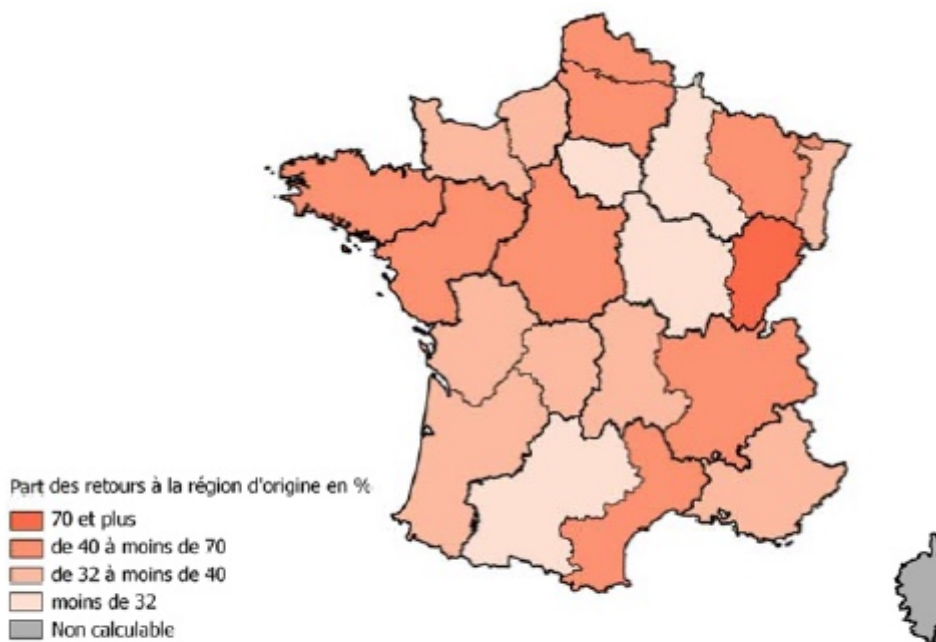
Figure 10. Migrations des étudiants à la fin des études

Les Figure 10 montrent que l'Île-de-France n'est pas la seule région ayant un solde migratoire positif. Ces soldes migratoires sont en partie expliqués par le retour dans la région de baccalauréat des jeunes diplômés ayant migrés durant leurs études. Les régions concernées par ce phénomène sont la Picardie, la Franche-Comté et la région Centre. Deux explications à ces retours peuvent être données. D'une part, ces migrations durant les études étaient liées à un problème d'offre de formation insuffisante dans leur région d'origine. D'autre part, les régions ayant un solde migratoire positif sont relativement proches de la région parisienne. Les personnes occupent un emploi en Île-de-France mais n'y résident pas (Vignale, 2016). Pour la

Franche-Comté, sa frontière avec la Suisse, attractive pour les jeunes diplômés, pourrait expliquer une partie des mobilités de retour.

Parmi les migrants, 32,6 % retournent dans leur région de baccalauréat tandis que 36,7 % migrent vers des régions limitrophes à la région du baccalauréat (ces taux moyens sont calculés à partir des enquêtes de génération 1998, 2001, 2004, 2007). La Figure 11 donne la part des retours à la région d'origine parmi les migrants diplômés d'un diplôme de troisième cycle.

Lorsque l'on étudie la mobilité des diplômés du supérieur court technologique et professionnel (Licence professionnelle, BTS, DUT) la polarisation de la région Île-de-France ne se vérifie plus. Les mobilités se font essentiellement vers des régions limitrophes. Les régions les plus attractives pour ces diplômés sont la région Rhône-Alpes, l'Alsace et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le Limousin, le Languedoc-Roussillon, la Bourgogne, la Franche-Comté et le Nord-Pas-de-Calais sont les régions où l'on observe le plus de fuite. « Au niveau du supérieur court, il est possible de catégoriser les régions en deux types principalement. D'un côté les régions formatrices, qui attirent des étudiants après le baccalauréat mais enregistrent ensuite des soldes négatifs en phase d'insertion. De l'autre celles qui perdent (ou ayant des soldes proches de 0) des étudiants mais attirent par la suite des jeunes diplômés » (Vignale, 2016).



Source : Insee, Recensement de la Population 2012

Source : Vignale, 2016.

Figure 11. Part des retours dans la région d'origine

Un certain nombre de travaux moins descriptifs se sont intéressés à l'impact des mobilités géographiques sur la situation sur le marché du travail, en particulier des mobilités inter-régionales. Pour une synthèse des premières études sur le sujet nous renvoyons à Jayet (1996). De manière très schématique plusieurs types d'études ont été menées.

Un premier ensemble de travaux porte sur la construction d'une matrice de flux inter-régionaux et l'analyse des flux entre les régions à l'aide de modèles de type gravitaire⁴. Dans ces modélisations les mutations sont expliquées par les caractéristiques de la région d'origine et de la région de destination ainsi que par la distance entre ces régions. On peut par exemple citer les travaux de Bouoiyour et Brahimi (1998) ainsi que ceux de Baron et Perret (2006). Le travail de ces derniers met en évidence d'une part, des habituelles migrations de diplômés vers l'Île-de-France et, d'autre part, des migrations se déclinant en plusieurs sous-systèmes régionaux. Le grand Nord-Est de la France (Picardie, Nord-Pas-de-Calais, Alsace, Lorraine, Franche-Comté, Bourgogne et Champagne-Ardenne) comme les régions méridionales (Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse, Languedoc-Roussillon, Aquitaine, Midi-Pyrénées, Limousin et Rhône-Alpes) échange plutôt avec lui-même. Baron et Perret (2006) montrent « qu'au niveau régional, le taux d'émigration des étudiants et le taux d'immigration des jeunes diplômés varient significativement dans le même sens : ce qui peut être interprété comme l'expression de redistributions des différentes populations jeunes qualifiées entre régions et laisser l'impression de complémentarités entre régions métropolitaines ».

Un deuxième ensemble d'études porte sur une analyse plus microéconomique dans laquelle l'objectif est de mesurer la mobilité et son éventuel effet sur un certain nombre de variables économiques comme la durée d'accès à un emploi, la probabilité d'occuper un emploi ou le plus fréquemment le niveau de salaire. Dans les premières études menées, la mobilité était prise comme une donnée, elle n'était pas associée à une stratégie professionnelle ou une auto-sélection de la part du diplômé (Dahl, 2002). Par exemple, Dumartin (1995) a travaillé sur la mobilité géographique et l'insertion professionnelle des jeunes de 26 à 29 ans. La mobilité est mesurée par deux informations, entre 16 et 25 ans le jeune a pu changer au moins une fois de commune dans le département ou changé de département au moins une fois. Deux indicatrices caractérisent ces deux types de mobilité. L'auteur montre qu'une fois toutes les caractéristiques individuelles contrôlées (sexe, niveau d'études, âge, etc.), la mobilité observée entre 16 et 25 ans n'a pas d'impact significatif sur la probabilité d'être au chômage ou la probabilité d'occuper un emploi salarié à durée indéterminée.

Une seconde vague d'études cherche à estimer la probabilité de mutation en fonction des caractéristiques socio-économiques des individus. Certaines études introduisent les caractéristiques de la région d'origine (Pissarides et Wadsworth, 1989, par exemple) ou les caractéristiques de la région d'origine et de la région de destination (Hughes et McCormick, 1994 ; Ritsilä et Ovaskainen, 2001 ; Courgeau, 1994 ; Courgeau et Baccaïni, 1997). Ces travaux se sont intéressés à la migration des travailleurs sans faire un focus particulier sur les jeunes sortant du système éducatif. Sur données françaises, Drapier et Jayet (2002) étudient les migrations de jeunes diplômés ou non diplômés entrant sur le marché du travail. Ils montrent que les diplômés sont plus incités à migrer pour des différentiels de salaire tandis que les non

⁴ Nous renvoyons à Beine *et al.* (2015) pour une présentation de ces méthodes.

diplômés le sont pour obtenir un emploi. Baron et Perret (2008) s'intéressent plus spécifiquement aux jeunes diplômés et à la probabilité de mobilité à la fin des études ainsi qu'à la mobilité de retour vers leur région d'origine. Deux résultats peuvent être notés. D'une part, la mobilité géographique en début de vie active croît avec le niveau de diplôme, ce niveau permettant aux jeunes de mieux tirer profit de leurs années d'études. D'autre part, plus les jeunes sont diplômés, moins ils ont tendance à retourner vers leur « région d'origine » (région de passage du baccalauréat) une fois leur cursus scolaire terminé. Pour compléter ces résultats sur le niveau de diplôme, Antolin et Bover (1997) et Lemistre et Moreau (2009) montrent que plus l'individu est éduqué, plus le salaire joue un rôle important dans sa décision de migrer.

Dans ces différents travaux la localisation est mesurée de façon dichotomique, par une simple indicatrice caractérisant l'Île-de-France ou par des estimations séparées Île-de-France – province. Les travaux récents de Franck *et al.* (2012, 2017) reprennent la méthodologie proposée par Gibson et McKenzie (2011) pour mesurer les mobilités et leurs effets sur le niveau de salaire en tenant compte des caractéristiques des régions. Ces auteurs se sont intéressés à plusieurs mobilités : la migration de la région de fin d'études, d'une part, et si une migration a été observée à l'issue des études, le retour vers la région d'origine, d'autre part. Ces processus migratoires ont une influence sur les salaires. Ces travaux mettent en évidence les caractéristiques des mobilités temporaires (avec retour vers la région de fin d'études) et permanentes. Certaines caractéristiques individuelles impactent la probabilité de migrer, par exemple, avoir des parents d'origine française, vivre chez ses parents, ne pas avoir fait de séjours à l'étranger. Les coûts financiers, psychologiques ou l'accès à l'information peuvent expliquer ce résultat. Les variables régionales telles que le taux de chômage et les salaires observés dans les régions permettent de mesurer la performance régionale dans le choix de la mobilité. Il apparaît que, le salaire et les différentiels de salaires entre les régions ont un impact positif sur la mobilité pour les plus diplômés. Le taux de chômage agit plutôt sur la probabilité de retour (migration temporaire) : un niveau de chômage faible dans la région d'origine augmente la probabilité de retour. Enfin, les processus de mobilité ne sont pas directement expliqués par le niveau d'études mais indirectement, pour les plus diplômés, par le nombre d'offres d'emploi et la zone géographique de recherche. Les diplômés semblent être les plus mobiles et les moins éduqués ceux qui retournent le plus dans leur région d'origine. L'étude des salaires permet de montrer que la mobilité permanente est associée à un gain salarial alors que la migration temporaire est associée à une perte de revenu. Plus précisément choisir de quitter la région parisienne (de façon permanente) est associé à une diminution de salaire. En revanche, le rendement de la migration est positif pour les étudiants de province migrant soit vers Paris soit vers une autre région de province. Le rendement de la mobilité à l'issue des études est significativement plus important lorsque le diplômé quitte une région relativement riche.

Enfin, Magrini et ses co-auteurs ont dans leurs travaux une approche microéconomique dans lesquels ils intègrent deux notions : celle de distance et celle de la zone d'emploi, plutôt que la notion de région ou de département. La mobilité spatiale est envisagée comme un changement de zone d'emploi⁵. L'intérêt est de s'intéresser à des aires de mobilité plus petites que celles

⁵ Selon l'Insee, « une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent ».

habituellement utilisées (départements, régions). La distance (entre la commune de résidence à la fin des études et le lieu de travail trois ans plus tard) permet, quant à elle, de décrire plus précisément les mobilités. Ces mobilités sont très supérieures à celles constatées entre régions, particulièrement pour les moins qualifiés. Dans ces modélisations, des caractéristiques individuelles, des variables territoriales et des variables géographiques sont introduites. En particulier, la mobilité ou non entre la zone d'emploi où résidait le jeune lorsqu'il était en classe de sixième et la zone d'emploi de fin d'études. Un résultat classique est mis en évidence : la mobilité conduit à la mobilité et l'immobilité à l'immobilité (Magrini et Lemistre, 2010). L'écart des taux de chômage entre zones de départ et d'arrivée apparaît très significatif : la mobilité semble motivée par une différence territoriale. Les personnes les plus mobiles ont tendance à privilégier les zones d'emploi les plus dynamiques, particulièrement les cadres. Contrairement aux résultats habituellement obtenus dans la littérature sur la mobilité, les auteurs montrent qu'un territoire ayant des taux d'immigration géographique antérieures élevés n'attirent pas forcément les plus mobiles des autres territoires. Il apparaît que la mobilité intervient pour compenser les inconvénients de la zone d'emploi d'origine (taux de chômage élevé, faible proportion de poste qualifiés, etc.). Etant donné les coûts liés à la mobilité, seuls les « meilleurs » cadres réalisent des mobilités associées à des rendements positifs. Pour ces individus, le bénéfice de la mobilité est associé à des qualités non observables favorables. Ces jeunes se positionnent sur un marché national du travail et leur effort de mobilité est largement compensé par la rémunération de leurs qualités intrinsèques.

1.3 Fiches de lecture de quelques références

Dans le cadre de cette recension, des références considérées comme centrales ont fait l'objet d'une attention plus forte et sont reprises ci-après (extraits des passages clé des publications et commentaires). Deux types de publication sont reprises : d'abord des articles académiques, qui permettent de rendre compte de l'état des débats autour de la mobilité étudiante dans la littérature scientifique, puis des publications régionales de l'Insee, qui permettent de dresser un panorama de la situation des différentes régions françaises vis-à-vis de la mobilité étudiante. A ces publications ont été rajoutées des références de travaux locaux, portant sur la mobilité et menés dans les observatoires des universités.

1.3.1 Articles académiques

Baron, M. et Perret, C., 2006. Regards croisés sur les étudiants et les jeunes diplômés : déterminants individuels et migrations régionales, Colloque du RESUP, Bordeaux, 8-9 juin.

Afin de mener des analyses complètes, il est souvent nécessaire d'apparier plusieurs sources de données. C'est le cas de Baron et Perret (2006) qui mobilisent dans un même travail les données DEP 1998-1999 et l'enquête génération 1998 du Céreq. Ceci leur permet d'étudier pour une même population les mobilités en cours de formation (entre 1998 et 1999) et les mobilités d'insertion à l'échelle régionale. « Si la comparaison dans un même cadre territorial et à une même période est rendue possible, il ne faudrait pas oublier les limites d'une approche régionale des migrations. Assimiler les départs d'une région vers une autre à des migrations définitives,

surtout quand celles-ci sont voisines peut sembler excessif car c'est négliger les effets et ce qui peut se passer aux marges de ces espaces » (ibid.). Il est difficile de descendre en dessous de l'échelle régionale pour des raisons de représentativité des données issues des enquêtes génération du Céreq.

Baron et Perret (2006) démontrent que **la mobilité interrégionale en cours d'études est faible** : 6% des étudiants en cours de formation changent de région contre près de 11 % des bacheliers entrant à l'université. Deux profils d'étudiants échappent à cette tendance (avec un taux de mobilité atteignant 20 %) : les diplômés de fin de deuxième cycle intégrant une formation de troisième cycle et les étudiants en réorientation vers une nouvelle formation à un niveau inférieur. Mobilité géographique et **réorientations** semblent alors aller de pair. « D'ores et déjà, l'idée selon laquelle la mobilité fait partie intégrante du cursus universitaire ne concerne qu'une petite partie des étudiants. De manière plus radicale, on peut voir dans ce résultat le fait que l'offre de formation régionale satisfait aux attentes du plus grand nombre d'étudiants. »

Les **étudiants franciliens sont moins mobiles** que les provinciaux. Parmi ces derniers, ils sont 23 % des étudiants migrants de province à se diriger plus volontiers vers l'Île-de-France. Les migrations d'entrée en deuxième cycle se font plus massivement vers l'Île-de-France que le reste des migrations.

Pour les étudiants, l'examen des facteurs susceptibles d'encourager la migration met en évidence des effets importants dus aux **secteurs disciplinaires**. Ceux-ci sont plus importants que les effets liés aux caractéristiques sociodémographiques, comme le fait d'être un étudiant ou une étudiante, ou aux parcours scolaires, comme le type de baccalauréat obtenu. Les étudiants titulaires d'un baccalauréat scientifique émigrent davantage que les titulaires d'un autre baccalauréat. Lors de l'entrée en troisième cycle, les comportements des scientifiques et des titulaires d'un baccalauréat économique sont relativement proches (les écarts de probabilités sont alors non significatifs). Les jeunes ayant un baccalauréat technologique ou professionnel, figurent parmi les étudiants les moins mobiles aux passages de cycles. Enfin, les effets du type de baccalauréat se combinent avec la réussite scolaire. Les jeunes ayant obtenu leur **baccalauréat en retard migrent moins** « toutes choses égales par ailleurs ». Les jeunes diplômés de deuxième cycle en Île-de-France font exception à ce schéma puisque les plus brillants figurent parmi les moins mobiles.

Les étudiants d'**origine sociale** aisée (autrement dit les enfants de cadres ou d'indépendants) partent plus fréquemment poursuivre leurs études en Île-de-France lorsqu'ils ont suivi des études de premier cycle en province ou choisissent plus fréquemment des régions lointaines s'ils sont diplômés d'une université francilienne.

Faire ses études universitaires dans une grande voire une très **grande ville** diminue significativement les chances qu'un étudiant change de pôle universitaire. Dans leurs parcours de formation, les étudiants de ces plus grandes villes sont très avantagés par une offre pléthorique de formations dispensées dans plusieurs universités proches. On peut alors supposer que cette offre leur est familière et qu'elle favorise la mobilité entre établissements d'une même ville aux dépens d'une migration vers une autre ville universitaire. Ce phénomène de mobilité inter universités n'est pas négligeable : là où la migration inter urbaine atteint presque 8 %, la mobilité entre universités à l'intérieur d'une même ville concerne 3,5 % de l'ensemble des

étudiants en poursuite d'étude. Ce phénomène est très inégalement réparti dans l'ensemble des villes françaises : 7,5 % des étudiants franciliens changent d'université alors que seulement 2,7 % d'entre eux quittent Paris pour poursuivre leurs études.

Baron, M. et Perret, C. 2008. Comportements migratoires des étudiants et des jeunes diplômés. Ce que révèle le niveau national, Géographie, économie, société, 10.

Baron et Perret se sont intéressés à deux questions principales : Les étudiants « changent-ils de région de la même manière ? » et « Comment l'appartenance régionale influence-t-elle leurs manières de migrer ? ».

La migration vers une autre région est plus importante lors de l'entrée dans la vie active, qu'au moment de l'entrée dans la vie étudiante ou pendant les études. Les étudiants provinciaux ont plus de chances de migrer que les étudiants d'Île-de-France. En effet, 28 % des étudiants provinciaux migrent au début ou pendant leurs études vers un établissement d'Île-de-France. Les migrations sont plus fortes lorsque l'étudiant se réoriente ou change de champs disciplinaires. Seulement 16 % des diplômés d'Île-de-France migrent vers la province. Les migrations peuvent aussi se faire de province à province (40 %). Enfin, les diplômés de l'enseignement supérieur du Bassin Parisien sont 50 % à ne pas changer d'aire géographique lorsqu'ils rentrent dans la vie active.

Après l'obtention du deuxième cycle universitaire, la région d'Île-de-France devient la destination privilégiée des étudiants provinciaux. Les étudiants franciliens favorisent, quant à eux, les établissements du Bassin Parisien pour continuer leurs études. L'origine sociale joue un rôle faible lors du choix de destination pour continuer les études à l'issue d'un deuxième cycle mais elle a un rôle important lors du choix du lieu pour réaliser le deuxième cycle. En effet, les étudiants, provinciaux, originaires de classes sociales aisées migrent plus facilement vers l'Île-de-France pour continuer leurs études après un premier cycle. Les étudiants d'Île-de-France originaires de classes sociales aisées peuvent être amenés à migrer pour accéder à des formations plus « prestigieuses ». Le type de baccalauréat obtenu joue également un rôle dans le choix de migrer ou non.

La modélisation du choix de migrer, à l'aide d'un modèle logit, permet de repérer les caractéristiques qui ont un impact significatif sur ce choix. Les titulaires d'un baccalauréat scientifique sont plus mobiles que les autres. Dans le même ordre d'idée, un jeune ayant de bons résultats, brillant, choisira plus facilement d'aller dans un établissement d'Île-de-France. Les étudiants pour lesquels l'adéquation entre la spécialité de formation suivie et la spécialité du baccalauréat est faible (par exemple un étudiant titulaire d'un baccalauréat littéraire inscrit en Licence de STAPS) sont plus fréquemment sédentaires. Les titulaires d'un baccalauréat technologique ou professionnel ainsi que les jeunes ayant un retard scolaire migrent moins.

Caro et Martinelli (2002) et Cuney *et al.* (2003) ont montré que 27 % des diplômés de l'enseignement supérieur ont migré, pour occuper un emploi, après trois ans de vie active. Ces migrations sont dûes aux prospections de recherche d'emploi, prospections qui ont un coût croissant avec l'aire géographique de la recherche. Ainsi, le jeune diplômé décidera de migrer

si les conditions offertes couvrent les coûts (déménagement, psychologique). Par conséquent, la décision de migrer du jeune diplômé dépend de ses caractéristiques socio-économiques et de l'aide financière des parents. Le niveau de diplôme a lui aussi un effet sur la mobilité. On constate que plus le jeune est diplômé, plus ses chances de migrer augmente car il a une meilleure perception de la recherche d'emploi et sélectionne plus finement les informations. L'âge et l'expérience professionnelle sont aussi des éléments qui influencent la probabilité de migrer pour occuper un emploi. Pour Baron et Perret, « le niveau de formation et expérience professionnelle se combinent pour favoriser l'expatriation régionale ». Enfin, la filière suivie pendant les études dans l'enseignement supérieur influence les migrations.

Pour les diplômés de certaines disciplines comme le droit, l'économie, l'AES, les lettres et langues et les sciences humaines, la région d'appartenance influence plus le choix de migrer que les caractéristiques sociodémographiques ou scolaires. Il existe, pour ces disciplines, des spécificités régionales quant à l'emploi. Il existe également des spécificités régionales liées aux migrations. Les régions de Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes et Nord-Pas-de-Calais arrivent le mieux à retenir leurs étudiants.

Béduwé, C., 1994. Mobilité géographique des étudiants diplômés : probabilités individuelles et effets structurels, Formation Emploi, 48.

Béduwé (1994) travaille sur l'enquête génération 1991 des sortants de 1988 pour étudier à la fois la mobilité géographique des étudiants et celle des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur : elle insiste sur le fait que la mobilité d'insertion est souvent analysée seule, la mobilité de formation n'étant pas intégrée dans une logique de trajectoire. « Analyser la mobilité des débutants diplômés de l'enseignement supérieur fait partie du problème global d'allocation de la main-d'œuvre hautement qualifiée sans toutefois prendre en compte les conditions d'obtention de cette qualification. Ceci a pour avantage de raisonner à qualification constante tout en mettant l'ensemble des individus observés dans des conditions comparables d'insertion professionnelle : l'entrée à une date donnée d'une promotion de diplômés sur le marché du travail. La mobilité antérieure liée à l'acquisition de la formation devient alors une donnée supplémentaire pour expliquer la migration du diplômé. On a travaillé ainsi sur une mobilité d'insertion « apurée » en quelque sorte de la mobilité de formation si elle a lieu. Qu'est-ce qui peut inciter des débutants à bouger compte tenu que l'effet d'attraction des grandes villes a déjà eu lieu ? ». L'auteure propose dans ce travail d'étudier les mobilités de formation et d'insertion dans une logique de trajectoire, permettant l'étude des mobilités de retour. Elle envisage les différents scénarios possibles et caractérise leur poids (Figure 12, Tableau 1).

Trajectoires possibles entre le lieu du Baccalauréat et celui du premier emploi

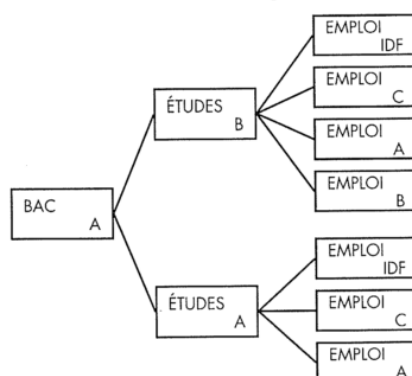


Figure 12. Trajectoires possibles entre le lieu du Baccalauréat et celui du premier emploi

Tableau 1. Trajectoires de mobilités possibles

Trajectoires de mobilité (secteur privé)		
Trajectoire	Symbole	Répartition (en %)
Double mobilité de formation et d'emploi		
Mobilité formation + Mobilité → Ile-de-France	ABI	6,7
Mobilité formation + Mobilité → Province	ABC	5,8
Mobilité formation + Retour	ABA	8,8
Mobilité de formation « pure »		
Mobilité formation + Insertion locale	ABB	10,9
Mobilité d'insertion « pure »		
Stabilité formation + Mobilité → Ile-de-France	AAI	14,7
Stabilité formation + Mobilité → Province	AAC	9,7
Aucune mobilité géographique		
Stabilité formation + Stabilité d'insertion	AAA	43,4
Ensemble des diplômés		100,0

Quel que soit le type de trajectoire, deux variables rendent la mobilité plus fréquente : **l'absence de contraintes familiales** (célibat) et **l'origine sociale** (parents cadres). Les conditions économiques de l'insertion professionnelle (salaire, stabilité du contrat, etc.) jouent à plein, notamment pour les mobilités à destination de l'Île-de-France, qu'il y ait eu ou non mobilité de formation.

Caillot, M., 2005. Analyse de la localisation étudiante sur le territoire métropolitain : approche méthodologique et présentation de quelques résultats, Espaces populations sociétés, 3.

La localisation des étudiants de France sur le territoire métropolitain dépend de la répartition de l'offre d'enseignement supérieur sur ce même territoire. Selon Caillot (2005), l'acquisition du statut d'étudiant va entraîner une répartition territoriale particulière, la **concentration urbaine étudiante** étant encore plus marquée que celle de l'ensemble de la population. « La particularité géographique de l'offre de formation supérieure nécessite un travail à un **échelon infra-départemental** pour ne pas « gommer » les différents impacts territoriaux de la présence ou de l'absence d'étudiants. Cependant, il ne serait pas pour autant très pertinent de traiter l'ensemble des communes de manière individuelle. En revanche, l'exhaustivité territoriale du recensement offre la possibilité de regrouper les communes selon un zonage spécifique suivant

des critères adaptés à l'étude de la localisation étudiante, et ainsi d'étudier l'impact de la présence ou non d'étudiants sur les populations des différentes zones » (ibid.).

La démarche empirique de Caillot (2005) consiste d'abord à fixer un seuil à une échelle très fine pour ne sélectionner finalement que les communes comptant au moins 200 étudiants inscrits (au nombre de 644 sur le territoire métropolitain). Le niveau d'urbanisation et de centralité dans les aires urbaines des communes lui permet ensuite de dresser une **typologie des espaces** :

- Zone 1 : Paris, 1 commune ;
- Zone 2 : villes-centres des aires urbaines de plus de 200 000 habitants, 52 communes ;
- Zone 3 : villes-centres des aires urbaines de 20 000 à 200 000 habitants, ayant au moins 200 étudiants inscrits, 158 communes ;
- Zone 4 : banlieues et couronnes périurbaines des aires urbaines d'au moins 20 000 habitants ayant au moins 200 étudiants inscrits, 326 communes ;
- Zone 5 : autres communes ayant au moins 200 étudiants inscrits, 88 communes ;
- Zone 6 : reste des communes métropolitaines, 35 662 communes.

Paris, à elle seule, regroupe plus de 8 % des étudiants de France métropolitaine et compte également plus de 8 % d'étudiants dans sa population, alors que les étudiants représentent en moyenne 3,7 % de la population métropolitaine. Au final, plus de **la moitié des étudiants sont inscrits dans les villes-centres des aires urbaines de plus de 200 000 habitants** (y compris Paris), mais ils ne sont que 38% à y résider. Cela conduit à supposer que tous les étudiants ne migrent pas pour leurs études et préfèrent effectuer **les allers-retours entre leur domicile et leur lieu d'études**.

Campus France, 2012. Étudiants étrangers en mobilité en France : localisation par académies en 2010 dans les universités, Les notes de Campus France, 36.

A partir des statistiques fournies par la Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance (DEPP) du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Campus France (2012) publie un état des lieux très précis de la localisation dans les universités, par académies d'accueil, des **étudiants étrangers** en 2010 nationalité par nationalité. « Avec 284 600 étudiants étrangers accueillis en France en 2010, dont près de 220 000 dans les universités, la France est la quatrième destination des mobilités étudiantes internationales, après les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Australie (l'Allemagne vient en cinquième position). De manière prévisible, **l'Île-de-France est la destination la plus populaire** puisqu'elle accueille un tiers des étudiants étrangers venus en France. Suivent ensuite les académies de villes importantes, Lyon, Montpellier, Lille ou Toulouse, qui accueillent chacune plus de 10 000 étudiants étrangers » (ibid.). Les trois premiers pays d'origine des étudiants étrangers, Maroc, Chine, Algérie. La position centrale de l'Île-de-France dans l'accueil des étudiants étrangers est confirmée quel que soit leur pays d'origine, à l'exception des Vietnamiens qui placent Toulouse en tête. La répartition des étudiants étrangers par académie est donnée dans le Tableau 2. L'académie de Paris se distingue en attirant des proportions importantes d'étudiants de certaines nationalités : plus d'un tiers des étudiants américains (39 %), un tiers des étudiants italiens, plus

de 20 % des d'étudiants roumains, russes, espagnols et libanais. Lyon est en deuxième position pour les italiens, Strasbourg pour les allemands et Bordeaux pour les espagnols, indiquant des effets de proximité.

Tableau 2. Nombre d'étudiants étrangers et français à l'université, par académie en 2010

Nombre d'étudiants étrangers et français par académie en 2010
(dans les universités)

Académie	Etudiants étrangers	Etudiants français	Total étudiants	Proportion d'étrangers
Paris	36 406	146 016	182 422	20,0%
Créteil	18 360	63 446	81 806	22,4%
Versailles	15 517	80 377	95 894	16,2%
Lyon	14 462	84 694	99 156	14,6%
Montpellier	11 797	55 586	67 383	17,5%
Lille	11 036	84 734	95 770	11,5%
Toulouse	10 293	61 908	72 201	14,3%
Strasbourg	9 893	40 522	50 415	19,6%
Aix-Marseille	9 485	60 821	70 306	13,5%
Bordeaux	8 788	62 426	71 214	12,3%
Nantes	8 429	53 940	62 369	13,5%
Grenoble	7 811	46 055	53 866	14,5%
Rennes	7 554	61 051	68 605	11,0%
Nice	6 467	28 852	35 319	18,3%
Nancy-Metz	6 319	41 876	48 195	13,1%
Clermont-Ferrand	5 374	24 310	29 684	18,1%
Poitiers	4 704	25 814	30 518	15,4%
Orléans-Tours	4 445	31 491	35 936	12,4%
Rouen	4 095	26 761	30 856	13,3%
Amiens	3 277	18 966	22 243	14,7%
Dijon	2 908	23 210	26 118	11,1%
Caen	2 662	21 259	23 921	11,1%
Reims	2 356	18 763	21 119	11,2%
Besançon	2 311	17 267	19 578	11,8%
Limoges	2 151	11 923	14 074	15,3%
Guadeloupe	716	11 947	12 663	5,7%
Réunion	390	11 263	11 653	3,3%
Corse	358	3 462	3 820	9,4%
Total	218 364	1 218 740	1 437 104	15,2%

Cuney, F., 2005. La mobilité des étudiants francs-comtois inscrits à l'université, Espace populations sociétés, 3.

Pour Cuney (2005), « l'examen géographique des mobilités étudiantes peut certes être réalisé lors de l'entrée à l'université, au cours des études universitaires ou encore lors de l'insertion professionnelle des sortants du système éducatif, mais il peut également se traduire par la mise en évidence des lieux de formation des étudiants originaires d'une région. Dans ce cas, la mobilité géographique d'un étudiant se définit comme l'écart qui existe entre le lieu de résidence de ses parents et son lieu d'étude ». Elle s'intéresse aux **mobilités des étudiants franc-comtois** à partir des données d'inscription des universités de 1997-1998. Pour déterminer la part de ceux qui préparent un diplôme universitaire en région, un **taux de sédentarité** étudiante est calculé. Il mesure le rapport entre le nombre d'inscriptions dans l'académie d'origine et le nombre total d'étudiants originaires de cette même académie. En 1997-1998, environ 25 000 Comtois fréquentent une université : 17 500 poursuivent leurs études dans l'académie de Besançon et 7 400 sont inscrits ailleurs en France. Ainsi, près de 70 % des jeunes

domiciliés en région sont intéressés par des enseignements proposés à l'Université de Franche-Comté. Le degré de polarisation régionale reste assez faible. L'académie de Besançon fait partie des 11 académies qui enregistrent un taux de sédentarité inférieur à 75 %. La plupart abritent des universités de taille modeste et n'offrent vraisemblablement pas assez de possibilités d'études et souffrent généralement de la proximité d'une puissante voisine.

Une analyse plus précise des mobilités géographiques des jeunes Franch-Comtois laisse entrevoir des **relations de proximité**. Si une part importante des étudiants partent étudier hors de leur région d'origine, les déplacements observés sont de courte distance puisque près de 70 % des mobiles privilégient une université située dans une **académie limitrophe** (Strasbourg, Nancy, Reims, Dijon ou Lyon). Cuney (2005) montre que l'attraction de Besançon se maintient jusque dans la montagne jurassienne, voisine de la Suisse : la **frontière nationale** apparaît comme un obstacle aux migrations étudiantes.

Les Franch-Comtois qui quittent la région sont issus de milieux plus aisés que ceux qui poursuivent des études dans l'académie de Besançon. En effet, les enfants de cadres représentent respectivement 34 % et 23 % de l'effectif. En revanche, les étudiants issus de familles d'ouvriers sont en proportion plus nombreux parmi les sédentaires (22 % contre 17 % chez les migrants). La mobilité semble donc dans une certaine mesure liée à l'aisance familiale.

La mobilité va **croissant avec le niveau d'étude**. Ce phénomène semble somme toute fort logique. Les formations initiales universitaires (DEUG et DUT notamment) sont à la fois abondantes et largement diffusées sur le territoire régional (à Besançon et sur les sites délocalisés) ; par voie de conséquence, elles conduisent à limiter l'émigration (taux de départ de 18 % pour le premier cycle, 22 % pour le deuxième, 24 % pour le troisième). En fait, même si en chiffres absolus, les migrants sont de moins en moins nombreux avec l'avancement dans les études, les taux de départ augmentent, renforçant ainsi l'attractivité des universités voisines.

Une fois que Cuney (2005) a montré que la carte des formations et la distance des pôles d'enseignement à la résidence des parents n'expliquent pas l'ensemble des mobilités étudiantes, elle émet des hypothèses, difficiles à tester empiriquement. « L'existence de **liens familiaux ou amicaux** peut également susciter la mobilité de certains étudiants. Pour des parents qui ont déjà un enfant inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur en dehors de la région de résidence, il est souvent plus avantageux de financer les études supérieures des autres enfants là où le frère ou la sœur est déjà installé. Des poursuites d'études sur un autre site occasionneraient des frais supplémentaires en transport et en logement notamment. Des étudiants peuvent également manifester un **attachement à une académie** en raison de la présence d'amis qui préparent un diplôme dans un établissement extrarégional. »

Degorre, A., 2015. Les diplômés du supérieur en Nord-Pas-de-Calais : le rôle des mobilités interrégionales, Insee Analyses Nord-Pas-de-Calais, 10.

Degorre (2015) étudie à partir des données de recensement de 2012 les mobilités des individus titulaires d'un diplôme du supérieur ou en cours d'études, en comparant région de naissance et région de résidence (Tableau 3). Le poids de cette population est hétérogène à l'échelle régionale : parmi les personnes de 25 à 34 ans, la part des diplômés et étudiants du supérieur

varie de moins de 36% dans les départements d’outre-mer et en Corse à plus de 56% en Île-de-France. L’importance des populations nées à l’étranger parmi les diplômés et étudiants du supérieur diffère d’une région à l’autre : seulement 6 % de la population disposant de ce niveau de formation et résidant en Bretagne est née à l’étranger, 13 % en Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées, 16 % en Provence-Alpes-Côte d’Azur et jusqu’à 20 % en Île-de-France.

Tableau 3. Répartition des étudiants dans les régions (janvier 2016)

1 Des contrastes plus marqués entre régions de résidence qu’entre régions de naissance

Titulaires d’un diplôme du supérieur ou personnes en cours d’études supérieures parmi...

Régions selon les périmètres entrant en vigueur au 1 ^{er} janvier 2016	... l’ensemble des adultes		... les personnes âgées de 25 à 34 ans		... les natifs de l’étranger		... les natifs d’une autre région française *		... les natifs de la région n’y résidant plus *			
	Nombre selon la région de résidence	Nombre selon la région de naissance	Part selon la région de résidence (en %)	Part selon la région de naissance (en %)	Part selon la région de résidence (en %)	Part selon la région de naissance (en %)	Nombre selon la région de résidence	Part dans l’ensemble des diplômés résidant dans la région (en %)	Nombre selon la région de naissance	Part dans l’ensemble des diplômés nés dans la région (en %)		
Île-de-France	3 842 500	2 798 200	42,1	39,5	56,7	51,9	783 200	20,4	1 244 700	32,4	983 700	35,2
Auvergne, Rhône-Alpes	1 833 400	1 522 700	30,6	31,6	46,9	48,6	203 300	11,1	564 800	30,8	457 400	30,0
Nord - Pas-de-Calais, Picardie	1 122 000	1 299 500	24,7	25,8	39,1	40,4	82 700	7,4	209 200	18,6	469 400	36,1
Aquitaine, Limousin, Poitou-Ch. ¹	1 210 500	1 040 200	26,0	26,8	41,5	44,9	121 300	10,0	447 000	36,9	398 000	38,3
Languedoc-Roussillon, Midi-P. ²	1 337 000	914 300	29,9	30,4	45,1	47,5	175 800	13,1	540 500	40,4	293 600	32,1
Alsace, Champ. ³ -Ardenne, Lorraine	1 104 600	1 246 000	25,3	28,0	40,0	44,1	117 600	10,6	206 900	18,7	465 900	37,4
Provence - Alpes - Côte d’Azur	1 150 700	773 500	29,4	32,9	42,3	45,0	183 600	16,0	463 800	40,3	270 300	34,9
Pays de la Loire	738 000	698 100	26,4	26,8	43,1	46,2	47 900	6,5	287 100	38,9	295 000	42,3
Normandie	594 400	673 800	23,0	24,8	37,3	41,9	43 600	7,3	183 900	30,9	306 900	45,5
Bretagne	719 400	713 200	28,4	30,0	44,9	50,9	44 100	6,1	245 200	34,1	283 100	39,7
Bourgogne, Franche-Comté	528 400	609 100	23,8	27,6	38,9	44,3	43 900	8,3	170 600	32,3	295 200	48,5
Centre-Val de Loire	481 000	464 300	24,0	26,8	39,4	45,3	43 600	9,1	222 900	46,3	249 900	53,8
Corse	59 000	45 900	22,9	25,5	31,9	39,1	6 700	11,4	23 800	40,3	17 400	37,9
Guadeloupe	60 200	74 300	20,1	20,8	32,0	34,4	2 900	4,8	17 400	28,9	34 400	46,3
Martinique	64 100	80 900	21,5	21,4	35,9	36,8	2 900	4,5	16 500	25,7	36 100	44,6
Guyane	25 100	17 600	17,4	22,5	20,0	26,7	4 000	15,9	11 500	45,8	8 000	45,5
La Réunion	113 700	95 900	19,3	16,5	27,6	25,9	9 200	8,1	38 000	33,4	29 500	30,8
France entière	14 984 000	13 067 700	29,5	29,8	45,0	45,9	1 916 300	12,8	4 893 800	32,7	4 893 800	37,4

1. Poitou-Charente. 2. Midi-Pyrénées. 3. Champagne.

* L’identification des natifs d’une région et de leur mobilité résidentielle dépend du périmètre géographique retenu. Les éléments ici établis s’appuient sur les contours des régions qui entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2016.

Note : du fait des arrondis effectués à la centaine, la valeur pour la France entière peut très légèrement différer de la somme des valeurs pour les régions.

Source : Insee, recensement de la population 2012.

Parmi les diplômés ou étudiants du supérieur nés en France, 4,9 millions résident dans une région différente de celle où ils sont nés. Ainsi, 37 % d’entre eux vivent dans une région où ils ne sont pas nés contre 25 % des personnes disposant au plus d’un niveau de formation équivalent au baccalauréat. Les mobilités interrégionales plus fortes des diplômés du supérieur contribuent aux contrastes observés entre les territoires (Figure 13).

- Certaines **régions proches de l’Île-de-France** ne disposent pas d’une aire métropolitaine de taille suffisante pour concentrer les opportunités professionnelles adaptées à ce niveau de formation. Les départs des natifs y sont les plus importants : 54 % pour Centre Val de Loire, 49 % pour la Bourgogne Franche-Comté, 46 % pour la Normandie. Ces mobilités se font majoritairement vers la région capitale.
- Dans le **quart nord-est**, les départs des natifs sont moins nombreux mais ces régions peinent à attirer les plus qualifiés : en Nord-Pas-de-Calais Picardie comme en Alsace Champagne-Ardenne Lorraine, les natifs d’autres régions comptent pour un cinquième environ des résidents diplômés ou étudiants du supérieur.
- Dans le **quart sud-est** également, peu de natifs diplômés ou étudiants du supérieur ont quitté leur région : seulement 30 % pour la région Auvergne Rhône-Alpes et 35 % pour la Provence-Alpes-Côte d’Azur. Les arrivées de natifs d’autres régions y sont, en

revanche, relativement nombreuses : parmi les diplômés et étudiants du supérieur, les personnes nées dans une autre région représentent 40 % des résidents en Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées et en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

- Les régions du **quart sud-ouest** s'inscrivent dans des flux de mobilité assez soutenus et relativement équilibrés : le nombre d'arrivées de diplômés ou étudiants du supérieur natifs d'une autre région est équivalent au nombre de départs des natifs dans les Pays de la Loire et légèrement excédentaire en Aquitaine Limousin Poitou-Charentes.

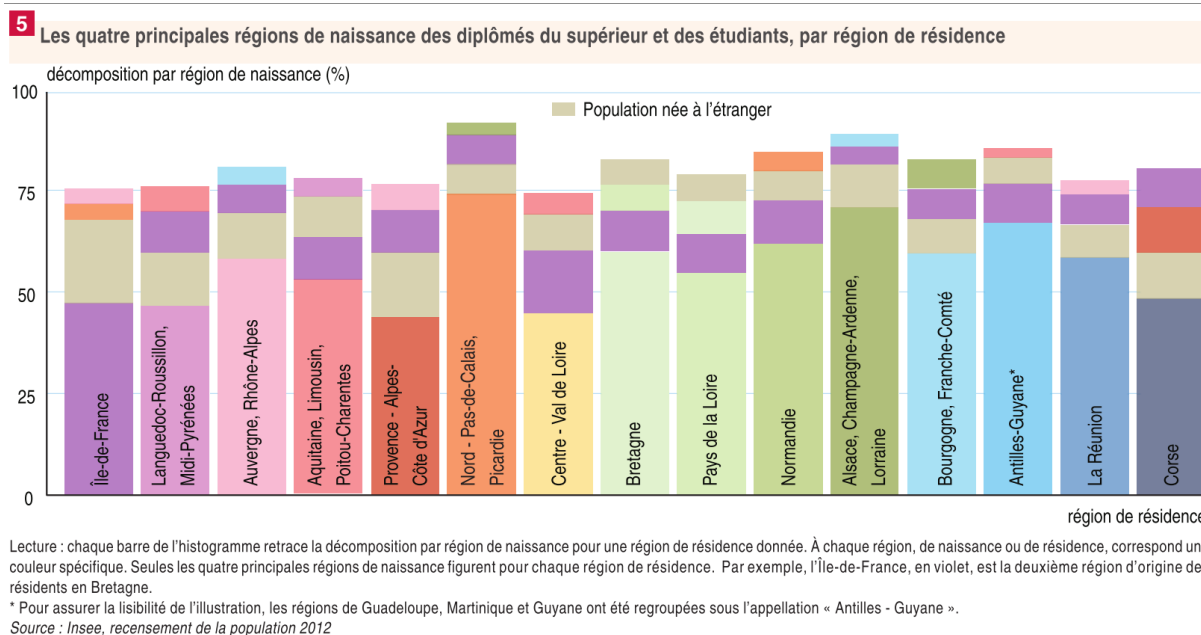


Figure 13. Lien entre région de naissance et région de résidence pour les diplômés du supérieur

Dumont, F., Piedanna, V., 1998. Accès des jeunes à l'enseignement supérieur dans le Nord-Pas-de-Calais: entre mobilité et «captivité». Espace, populations, sociétés 16(2).

Dumont et Piedanna (1998), qui s'intéressent aux **mobilités étudiantes dans le Nord-Pas-de-Calais**, montrent que l'effet de distance aux formations est plus sensible pour les classes populaires, encore fort représentées dans cette région. La situation géographique de l'offre de formation revêt une importance considérable : sa proximité (ou son éloignement) a souvent un impact déterminant sur le choix d'orientation des bacheliers. « Une des conséquences de cette structure sociale à dominante ouvrière a longtemps été et reste le poids important des filières professionnelles dans l'enseignement secondaire (en 1994, 41,3 % dans le Nord-Pas-de-Calais contre 34 % en France). La part des formations industrielles au sein de ces filières demeure forte dans la région (43,2 % contre 38,5 % au niveau national). La surreprésentation des baccalauréats technologiques (32 % des bacheliers 1994 dans le Nord-Pas-de-Calais contre 27 % en France) induit une orientation privilégiée vers les filières d'enseignement supérieur courtes. Elle est de surcroît une cause importante du décalage, en défaveur du Nord-Pas-de-Calais entre les taux de scolarisation post-baccalauréat régionaux et nationaux. Car si les étudiants ayant obtenu un baccalauréat classique se dirigent quasiment tous vers des études

supérieures, dans le Nord-Pas-de-Calais comme dans la France entière, il n'en va pas de même pour ceux qui ont obtenu un baccalauréat technologique. Le taux de poursuite d'études des premiers est de 80 %, contre 60 % seulement pour les seconds. Un bon tiers des nouveaux bacheliers se dirigent ainsi chaque année vers des filières courtes : des STS, des IUT ou des écoles parapubliques ou privées de même nature, c'est-à-dire vers des enseignements supérieurs dispensés en 2 ans. »

Le caractère massivement ouvrier et populaire du Nord-Pas-de-Calais continue à peser lourdement sur les mentalités : les générations adultes sont encore imprégnées **des habitudes socioculturelles héritées des époques antérieures et le mimétisme familial** en prolonge les effets sur les jeunes. La faiblesse générale des revenus (qui sont dans la région de 17 % inférieurs au revenu moyen national), le coût élevé du logement en ville universitaire et les réticences à s'éloigner du milieu familial bloquent la progression de l'accès aux études longues. Très longtemps, le système universitaire a été fortement **concentré sur la métropole lilloise** (à l'exception de l'université de Valenciennes, apparue dans les années 1960) obligeant les jeunes à une mobilité.

La création de nouvelles universités et départements d'IUT a permis d'opérer un rapprochement spatial des formations vers les populations les plus éloignées géographiquement et socialement, ce qui a favorisé la poursuite d'études supérieures. Les antennes, puis les nouveaux pôles universitaires ont apporté une réponse immédiate et directe à la faible mobilité des jeunes et des familles, caractéristiques du Nord-Pas-de-Calais, et en particulier des populations ouvrières des bassins industriels. Cependant, ce rapprochement de l'offre entraîne souvent des **phénomènes de captivité** qui touchent avant tout les couches sociales les moins favorisées, les choix de filières d'études dépendant alors de l'offre locale. La relative **spécialisation des sites** à leur début implique que l'offre de formation de proximité reste assez restreinte. Si les universités du pôle lillois rayonnent sur l'ensemble de la région, les sites délocalisés (Béthune, Lens, Douai) sont basés sur du **recrutement très local**. On peut donc penser qu'un bon nombre d'étudiants ont opéré leurs choix en fonction de la proximité plutôt que du contenu des enseignements. L'orientation de ces étudiants étant presque exclusivement guidée par les opportunités offertes sur place. Certains d'entre eux pourraient ainsi être captifs de l'offre de formation.

Hardouin, M., Moro, B., 2014. Étudiants en ville, étudiants entre les villes, analyse des mobilités de formation des étudiants et de leurs pratiques spatiales dans la cité, Norois, 230.

Les auteurs proposent une analyse des processus de mobilité de formation et des pratiques spatiales des étudiants dans les villes où ils étudient. Ils comparent, à filière équivalente, les étudiants des antennes de proximité et ceux des pôles universitaires selon leurs caractéristiques sociales, leurs choix d'université, de sites et de filières ainsi que leurs pratiques spatiales dans la ville d'étude. La population de référence est celle d'étudiants d'IUT, de licence (L1, L2 et L3) et de master (M1 et M2) inscrits dans une université bretonne. « Comme les vertus prêtées à la mobilité se multiplient, nous avons cherché à savoir si la mobilité étudiante en Bretagne était une réalité et de quelle manière elle se caractérisait en suivant une méthodologie quantitative. Parmi les informations mobilisables auprès des services administratifs des universités : année de naissance, sexe, établissement d'inscription, commune de résidence de l'étudiant, commune de résidence des parents, PCS des parents. »

En France, dans les années 1960, la population étudiante explose. Cette croissance spectaculaire des effectifs étudiants engendre un problème d'accueil, « l'université à l'étroit dans ses murs semble au bord de l'implosion ». Parallèlement des filières techniques, sélectives et de courtes durées sont créées des Sections de Techniciens Supérieurs en 1959 et des Instituts Universitaires de Technologie en 1966. Dans les années 1980, sans atteindre les proportions des années 1960, une nouvelle poussée spectaculaire des effectifs étudiants, en particulier en premier cycle, entrave les possibilités de dispenser une formation dans de bonnes conditions. Pour tenter de résoudre ce dysfonctionnement, certaines universités, en lien avec les collectivités locales des villes moyennes qui voient dans l'Enseignement supérieur un facteur de développement économique et un levier de dynamique urbaine, ouvrent des antennes sur un autre site.

L'article explore la mobilité pour études entre le domicile des parents et la ville de formation de l'étudiant (pôles ou antennes). « Dans la pensée collective, les formations délocalisées sont par nature proches des étudiants, donc moins onéreuses, plus faciles d'accès et participent, de fait, à la démocratisation de l'enseignement supérieur. Les antennes délocalisées attireraient des lycéens en grand nombre, des jeunes qui sans elles, par manque de moyen financier, n'auraient jamais franchi le seuil des études supérieures. En revanche, la carte des formations est plus réduite dans les antennes. De fait, on peut se demander si les étudiants inscrits dans des antennes s'engagent dans des voies qui, faute d'être celles qu'ils souhaitent le plus, apparaissent comme celles qui semblent le moins s'écarter de leur goût. « Étudier au pays » découle-t-il d'un vrai choix des étudiants – en lien avec une répartition spatiale des formations relative à l'armature urbaine équilibrée de villes moyennes –, ou ces derniers sont-ils contraints de faire un choix par défaut, faute de ressources financières ? Ne peut-on pas également penser que la multiplicité des sites de formation a pour conséquence de circonscrire les ambitions des étudiants en limitant leur mobilité spatiale, composante de la mobilité sociale ? »

Les auteurs montrent que **les pratiques de mobilité sont très dépendantes des sites universitaires** (Tableau 4). L'effet proximité est réel pour les sites de formation de Brest, Quimper, Saint-Brieuc et Saint-Malo, tandis que les sites de Rennes, Vannes, Morlaix et

Lannion ont une attractivité bien plus large. L'attrait de la métropole rennaise, la proximité des Pays-de-la-Loire pour Vannes et les formations DUT atypiques de Vannes, Morlaix et Lannion expliquent certainement cette observation.

Tableau 4. Recrutements des étudiants par site de formation en Bretagne

Effectifs totaux	Mobilité (provenance des étudiants)	Hors Bretagne		Même département		Autres dépts. bretons	
5 339	Total Rennes	1064	19,93 %	2943	55,12 %	1332	24,95 %
1 272	Total Brest	22	1,73 %	1147	90,17 %	103	8,10 %
178	Total Vannes	30	16,85 %	66	37,08 %	82	46,07 %
450	Total Quimper	21	4,67 %	387	86,00 %	42	9,33 %
34	Total Morlaix	3	8,82 %	21	61,76 %	10	29,41 %
686	Total Saint-Brieuc	24	3,50 %	592	86,30 %	70	10,20 %
223	Total Saint-Malo	9	4,04 %	164	73,54 %	50	22,42 %
149	Total Lannion	14	9,40 %	55	36,91 %	80	53,69 %

Tableau 1 : Recrutements intra-départementaux, intra-régionaux et extra-régionaux des étudiants par site de formation
Students mobilities by training sites

Le profil socio-économique des parents joue un rôle incontestable pour la mobilité des étudiants. En effet, ceux qui sont originaires d'une autre région sont plus nombreux à déclarer un père ou une mère cadre (respectivement 36,6 % et 24,6 %) que ceux qui se forment dans le département de leurs parents (respectivement 26,2 % et 13,8 %). Une grande mobilité d'étude nécessiterait un **capital culturel et financier** plus important, ce dernier point pouvant être croisé avec le fait que les étudiants dont les parents résident dans le département d'enseignement sont nettement plus nombreux à exercer une activité professionnelle parallèlement à leurs études : 39,9 % contre 17,2 % pour les étudiants non-bretons.

Hardouin et Moro (2014) s'interrogent également sur l'impact des mobilités passées sur le fait d'envisager une mobilité future, comme si les étudiants ayant déjà effectué une mobilité significative avaient intégré ce processus dans leurs cursus et dans leur parcours de vie. Les étudiants inscrits dans une université bretonne mais qui ne sont pas originaires de la Bretagne sont ceux qui mentionnent le plus un voyage à l'étranger durant leur parcours d'étude (5 % contre 1,5 % des étudiants issus du même département). **La mobilité engendrerait la mobilité.** Cette idée semble se confirmer lors de l'étude des projections de mobilité, à savoir du futur lieu de travail envisagé (Tableau 5). Les étudiants qui viennent d'une autre région sont plus nombreux à mentionner la volonté de travailler à l'étranger après l'obtention du diplôme (30,9 % contre 22,7 % pour ceux qui sont originaires du département d'étude). Ils ne témoignent pas d'une volonté d'enracinement au territoire qui les accueille alors que 40 % des étudiants dont les parents résident en Bretagne envisagent un travail dans cette même région. Ce résultat peut indiquer **l'attachement de ces étudiants à la Bretagne** (un attachement supérieur à celui de la ville ou du département d'étude où résident pourtant leurs parents) ou bien le sentiment que c'est à l'échelle régionale qu'ils pourront trouver du travail. Enfin, on observe une relative répulsion de l'Île-de-France pour l'ensemble des étudiants alors que l'offre d'emploi s'y concentre pour nombre d'entre eux.

Tableau 5. Lien entre le lieu de résidence des parents et le lieu de travail envisagé

	Lieu de résidence des parents		
	Même département	Département breton	Autre région
La même ville	4,0 %	2,0 %	4,5 %
Le même département	7,6 %	4,5 %	8,2 %
La Bretagne	28,3 %	40,0 %	11,8 %
L'Île-de-France	3,4 %	4,1 %	5,5 %
Le reste de la France	34,0 %	29,4 %	39,1 %
L'étranger	22,7 %	20,0 %	30,9 %

Tableau 3 : Le lieu de travail envisagé après les études selon l'origine géographique de l'étudiant
The workplace envisaged after the studies according to the geographical origin of the student

« Afin de mieux comprendre les pratiques des étudiants dans leur ville de formation, il était nécessaire de s'interroger en amont sur les motivations du choix de celle-ci. Il s'avère que pour 80,8 % d'entre eux, le choix de la ville d'étude découle avant tout d'un choix de formation. Cependant, la « proximité avec le domicile familial » se situe en seconde position, avec seulement quelques points de moins (71,5 %). La « famille-entourage », qui se caractérise par une proximité résidentielle et une fréquence de contacts élevés entre les différents membres, est donc très présente pour les étudiants bretons. Il est vrai qu'elle peut faciliter grandement l'organisation de la vie quotidienne, tout en apportant une irremplaçable sécurité affective, potentiellement source de stabilité pour les études. Quant à l'attractivité de la ville d'étude, cette motivation n'arrive qu'en cinquième position dans le choix des étudiants, bien après, le choix de la formation, la proximité familiale, la facilité pour trouver un logement et la présence d'amis. Concernant la mobilité d'étude, il apparaît que celle-ci reste majoritairement confinée aux limites départementales du site de formation. Ce constat permet de conforter l'idée d'un **processus de démocratisation de l'enseignement supérieur en Bretagne grâce à une répartition spatiale des formations en relation avec l'armature urbaine équilibrée de villes moyennes.** »

Lemaire, S., Papon, S., 2009. La mobilité des étudiants. Note d'information-Direction de la programmation et du développement, (2).

Lemaire et Papon (2009) travaillent à partir des données de **panel d'élèves** entrés en sixième en 1995 (MESR-DEPP), à l'échelle des **unités urbaines**. Est considéré comme mobile un étudiant qui suit une formation dans un établissement implanté dans une autre unité urbaine que celle dans laquelle il était l'année précédente. L'unité urbaine comme unité de référence permet de ne pas considérer comme mobilité un simple déplacement vers une commune avec laquelle il y a une continuité territoriale. La mobilité sera envisagée à deux étapes importantes des parcours dans l'enseignement supérieur : la première orientation et l'inscription en master des titulaires d'une licence.

Ces données permettent également de mesurer le taux d'accès à l'enseignement supérieur : ainsi, 85 % des bacheliers du panel d'élèves entrés en sixième en 1995 ont rejoint l'enseignement supérieur à la rentrée qui a suivi l'obtention de leur baccalauréat. Parmi ces bacheliers en poursuite d'études (Tableau 6), plus de la moitié (53 %) se sont inscrits dans un établissement situé dans l'unité urbaine de leur établissement de terminale. Un tiers change

d'unité urbaine sans sortir de leur académie (16 % dans le même département et 17 % dans un autre département de l'académie). Il reste donc **14 % de mobilité vers une autre académie**. « Cette mobilité ne s'accompagne pas toujours d'une mobilité résidentielle : près de la moitié (46 %) des jeunes qui changent d'unité urbaine au sein du même département continuent à habiter chez leurs parents et se déplacent quotidiennement pour suivre leur formation. C'est le cas également de près de un sur cinq de ceux qui changent de département au sein de la même académie ».

Les bacheliers franciliens sont largement moins mobiles puisque 89 % d'entre eux s'inscrivent dans un établissement de la même unité urbaine que celle où ils viennent d'obtenir le baccalauréat.

Tableau 6. La mobilité des nouveaux bacheliers à l'entrée dans l'enseignement supérieur

TABLEAU 1 – La mobilité* des nouveaux bacheliers à l'entrée dans l'enseignement supérieur (en %)

	Ensemble des bacheliers	Bacheliers franciliens	Bacheliers de province
Pas de mobilité	53	89	44
Mobilité intra-académique**	33	8	39
au sein du même département	16	3	19
vers un autre département de l'académie	17	5	20
Mobilité nationale	14	3	17
vers une autre académie en province	12	3	14
vers l'Île-de-France	2	-	3

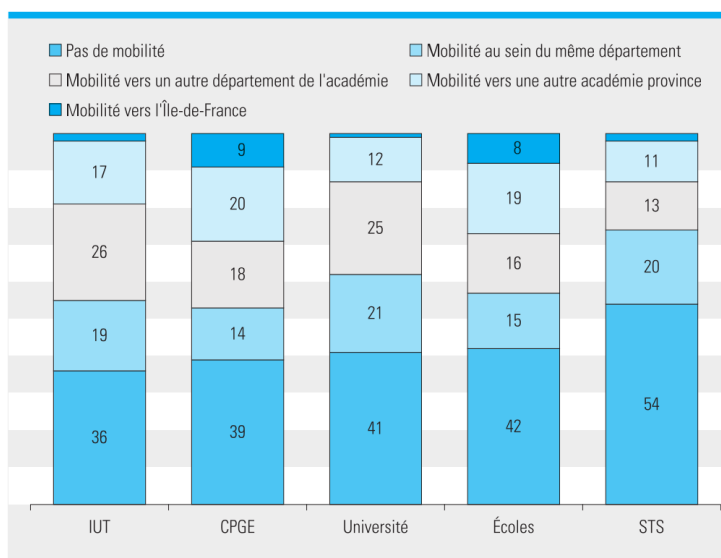
Source : panel d'élèves entrés en sixième en 1995 (MESR-DEPP)

* La mobilité est définie comme un changement d'unité urbaine.

** L'Île-de-France a été considérée comme une seule académie.

Les bacheliers interrogés dans le panel 95 sont sensiblement moins nombreux à dire que leur orientation répond à leur intérêt pour le contenu des études ou à leur projet professionnel lorsqu'ils restent sur place. Ils font plus souvent un choix de raison, expliquant leur inscription par la proximité du lieu de formation.

GRAPHIQUE 1 – La mobilité des bacheliers provinciaux selon leur orientation dans l'enseignement supérieur



Source : panel d'élèves entrés en sixième en 1995 (MESR-DEPP)

Figure 14. Mobilité des bacheliers provinciaux selon leur orientation

La Figure 14 met en évidence que les bacheliers qui entrent dans un IUT ou une classe préparatoire sont les plus nombreux à migrer, tandis que ceux qui s'inscrivent en STS restent le plus souvent dans la même agglomération.

Plus précisément, la mobilité diffère très sensiblement selon l'orientation choisie. Près de deux sur trois des bacheliers qui s'inscrivent dans un IUT changent au moins d'agglomération, le plus souvent pour rejoindre un autre département de l'académie : les migrations à l'entrée en IUT sont les plus contraintes par l'offre locale de formation. Une large majorité (61 %) des bacheliers qui s'orientent en CPGE se déplace également ; ils sont les plus nombreux à changer d'académie, en particulier pour être accueillis dans un établissement disposant d'un internat. C'est à l'entrée en CPGE que l'attraction de l'Île-de-France est la plus forte : près d'un bachelier de province sur dix admis en CPGE rejoint un lycée des académies de Paris ou de Versailles, motivé par la **réputation** et les taux d'intégration des élèves de ces établissements dans les écoles les plus prestigieuses. À l'opposé, les bacheliers inscrits en STS, pour lesquels l'offre de formation est largement dispersée sur l'ensemble du territoire, que ce soit dans des lycées publics ou des établissements privés, sont les moins mobiles : les trois quarts restent dans le même département, le plus souvent dans la même agglomération (54 %), quitte à s'inscrire dans une spécialité qui ne correspond pas tout à fait à celle qu'ils souhaitaient. Les bacheliers qui rejoignent l'université se trouvent dans une situation intermédiaire : 60 % changent au moins d'agglomération, mais 90 % restent dans la même académie où ils rejoignent le **pôle universitaire le plus proche** de leur lycée de terminale (Figure 15).

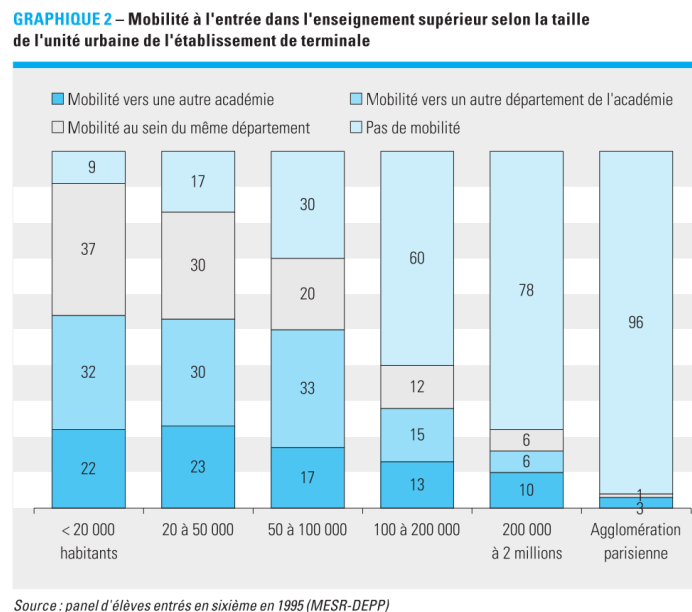


Figure 15. Lien entre mobilité post-baccalauréat et taille de l'unité urbaine de l'établissement de terminale

D'après la Figure 15, plus la taille de l'unité urbaine dans laquelle un lycéen se trouve scolarisé en terminale est importante, moins sa mobilité est fréquente.

En effet, compte tenu des orientations différentes qu'ils prennent, les bacheliers généraux sont beaucoup plus mobiles que les bacheliers technologiques et professionnels (51 % contre 41 % et 40 %). Les bacheliers les plus jeunes et ceux qui ont eu leur baccalauréat avec mention sont

également les plus mobiles. Mais la caractéristique influant le plus sur la migration d'un bachelier est son origine géographique : plus la **taille de l'agglomération** dans laquelle il est scolarisé en terminale augmente, plus l'offre locale de formation est large et moins la mobilité est fréquente.

Tableau 7. Mobilité des étudiants à l'entrée en L1 et en M1

TABLEAU 2 – La mobilité des étudiants à l'entrée en L1 et en M1 (en %)

Académie de départ	Mobilité de terminale en licence				Mobilité de licence en master			
	Pas de mobilité	Mobilité intra-académique	Mobilité vers la province	Mobilité vers l'Île-de-France	Pas de mobilité	Mobilité intra-académique	Mobilité vers la province	Mobilité vers l'Île-de-France
Aix-Marseille	63	24	11	2	86	3	9	3
Amiens	21	42	25	12	76	1	15	9
Besançon	33	45	21	2	75	1	20	3
Bordeaux	48	42	9	1	84	4	9	3
Caen	34	49	14	4	85	0	11	4
Clermont-Ferrand	37	42	19	2	82	1	14	3
Corse	6	55	35	4	84	0	14	2
Dijon	25	47	24	5	83	0	13	4
Grenoble	26	40	32	2	76	8	14	2
Île-de-France	89	8	2		97	0	3	
Lille	47	51	2	1	83	9	5	2
Limoges	41	35	23	2	70	4	23	3
Lyon	67	29	4	1	87	3	8	2
Montpellier	43	41	13	2	79	6	13	3
Nancy-Metz	39	52	8	2	82	6	10	2
Nantes	45	40	13	3	77	4	15	4
Nice	66	12	19	3	80	1	14	5
Orléans-Tours	38	40	12	10	70	3	19	8
Poitiers	29	50	19	3	78	2	16	3
Reims	33	35	27	5	74	3	16	7
Rennes	39	54	5	2	78	7	11	4
Rouen	42	40	10	8	80	3	11	7
Strasbourg	44	51	4	1	85	3	10	2
Toulouse	48	40	11	1	89	3	6	2
Total	53	34	11	2	86	3	9	2

Source : SISE (MESR-DEPP)

La mobilité est encore plus faible entre les deux années du master : 88 % des étudiants inscrits en première année en 2006-2007 et passés en seconde année en 2007-2008 n'effectuent pas de mobilité géographique (Tableau 7). Seuls 10 % d'entre eux (et 12 % des étudiants provinciaux) changent d'académie. L'ampleur de cette mobilité est inégale selon les spécialités : ainsi c'est en droit qu'elle est la plus importante. Les étudiants peuvent cependant changer d'établissement tout en restant dans la même agglomération ; c'est particulièrement le cas en Île-de-France. La mobilité des étudiants à l'université se produit le plus souvent entre des **académies limitrophes**, particulièrement entre Rennes et Nantes, Lyon et Grenoble, Aix-Marseille et Montpellier dans lesquelles existent des pôles universitaires importants. Seuls 3 % des étudiants provinciaux rejoignent l'Île-de-France à l'entrée en licence ou en master (Figure 16).

CARTE 1 – Flux des nouveaux bacheliers entrant en licence

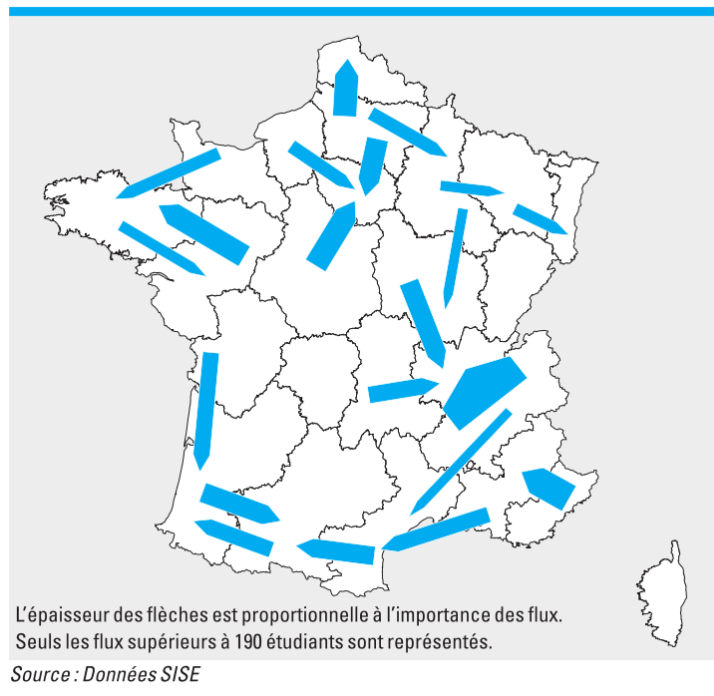


Figure 16. Flux des nouveaux bacheliers entrant en licence

Perret, C., 2007. Quitter sa région pour entrer à l'université : quels sont les facteurs explicatifs de la mobilité géographique des bacheliers ? L'orientation scolaire et professionnelle, 36(3).

Selon Perret (2007), l'examen des mobilités des jeunes de l'enseignement supérieur s'est essentiellement décliné du point de vue social et la mobilité en cours de formation a finalement peu été étudiée d'un point de vue géographique. « Traditionnellement, pour les économistes, l'angle d'approche des phénomènes de migrations oscille entre un point de vue **macro**, visant à expliquer d'emblée **des flux et des soldes migratoires**, et un point de vue **micro** partant des **comportements individuels** (Jayet, 1996). Les analyses de type macro sont actuellement peu à l'ordre du jour dans le cadre des recherches françaises, alors qu'elles font partie des préoccupations des géographes et démographes. Les analyses micro-économiques des migrations sont actuellement privilégiées et recourent aux outils statistiques et économétriques traditionnellement utilisés dans les travaux de nature micro-économique. En fait, les travaux empiriques sur les mobilités sont principalement développés en référence à deux approches : l'analyse hédonique (Graves et Linneman, 1979) et le concept de capital humain (Becker, 1962 ; Sjaastad, 1962) ».

Toutefois, à l'image des travaux consacrés aux parcours de formation des étudiants, il ne faut pas oublier le fait que les jeunes peuvent exprimer des arbitrages diversifiés, parce que le poids alloué au rendement et au risque peut varier en fonction de certaines caractéristiques individuelles. L'existence de **pratiques d'auto-sélection** en termes de migration, comme elles peuvent exister au niveau des choix des jeunes concernant leurs études, n'est donc pas à négliger... Rappelons à cet égard que les rares travaux réalisés en France sur la mobilité

géographique des étudiants ont mis en évidence que les migrations de formation n'obéissent pas seulement à des logiques économiques (Béduwé, 1994 ; Charlot, Chevalier et Pottier, 1990). Les variables économiques n'ayant pas toujours d'impact sur la mobilité de formation, celle-ci ne s'explique pas directement par une anticipation économique de leur future insertion professionnelle, mais résulterait plus de **contraintes familiales**, comme par exemple la possibilité de bénéficier d'aides financières des parents... Ce sont alors plus des facteurs sociaux qui apparaissent au cœur de telles migrations, ces facteurs sociaux étant également déterminants dans les comportements des étudiants et de leurs familles en termes de choix d'études.

L'auteure mobilise les données DEPP, identifiant les mobilités géographiques des bacheliers par les changements de région lors de l'entrée à l'université. En effet, le lieu d'obtention du baccalauréat est seulement connu à un niveau régional (des informations géographiques plus fines ne sont pas disponibles dans ce corpus de données). On parlera ainsi de **mobilité interrégionale**. Elle est appréhendée en comparant la région d'obtention du baccalauréat en 1999 à la région de l'établissement universitaire d'inscription en 1999. Un bachelier sur dix entrant à l'université s'inscrit dans une région différente de sa région d'obtention du baccalauréat (11 %). La mobilité géographique lors de l'entrée à l'université apparaît ainsi comme un **phénomène marginal**.

Perret (2007) pointe également **la plus faible mobilité des bacheliers d'Île-de-France** à l'occasion de l'entrée dans l'enseignement supérieur. « On peut sans doute voir dans cette capacité de rétention de la région parisienne les effets d'une offre de formation supérieure particulièrement développée. Si la quasi-totalité des bacheliers de la région parisienne s'inscrit dans l'un des nombreux établissements de la région, dans certaines régions les départs de bacheliers sont massifs : 41 % d'entre eux quittent la Corse pour débiter un cursus universitaire ; plus du tiers font de même en Picardie et plus du quart en Bourgogne et en Champagne-Ardenne. Ainsi, même si depuis une vingtaine d'années l'offre de formation universitaire s'est largement diffusée sur le territoire national (Baron, 2004), certaines régions sont soumises à un exode important de leurs jeunes bacheliers ».

Dans trois quarts des cas, les départs des jeunes franciliens sont synonymes d'une mobilité que l'on peut qualifier de lointaine, puisqu'ils partent pour des régions de province non limitrophes à la région parisienne. Les destinations des bacheliers diplômés en province sont différentes. Dans deux cas sur dix, les départs se font au profit de la région parisienne sauf dans les secteurs santé et IUT où les départs pour l'Île-de-France sont moins marqués. Les mobilités en direction d'une autre région de province sont, dans près de huit cas sur dix, des **mobilités pour une région limitrophe** à celle d'obtention du baccalauréat. On peut sans doute voir dans la singularité des comportements des bacheliers parisiens un effet de la faible attractivité des universités des régions du Bassin parisien.

Perret (2007) recourt à des modèles logistiques multinomiaux pour étudier les choix de mobilité des bacheliers, avec comme principales variables explicatives des comportements migratoires des jeunes :

- les caractéristiques des individus comme le sexe, l'origine sociale, etc.
- des indicateurs de capital humain des bacheliers relatives au parcours scolaire (type de baccalauréat, retard scolaire)

- les régions d'obtention du baccalauréat/secteurs disciplinaires selon les modèles.

Les modélisations sont réalisées pour deux échantillons (respectivement les jeunes de province et les franciliens) et pour chaque secteur disciplinaire. Les analyses multivariées de la mobilité permettent de réaffirmer l'existence de **différenciations fortes entre les secteurs disciplinaires** de l'enseignement supérieur. Ainsi, « toutes choses égales par ailleurs », les bacheliers qui s'inscrivent en IUT sont ceux qui changent le plus fréquemment de région lors de leur entrée à l'université. Un bachelier entrant en IUT a une probabilité de migrer supérieure de 5 % à celle d'un bachelier optant pour une formation en droit, en sciences économiques ou en administration économique et sociale. Viennent ensuite les jeunes inscrits en lettres-sciences humaines et enfin ceux des filières sciences et STAPS. Les premiers ont une probabilité de changer de région supérieure de 2 % à celle d'un jeune du secteur droit- économie-AES. Enfin, ce sont les bacheliers qui entreprennent des études universitaires dans le domaine de la santé qui sont les moins mobiles.

Au-delà du fait d'être mobile lors de l'entrée à l'université, la nature de la migration diffère également selon les secteurs disciplinaires. Les bacheliers qui s'inscrivent en IUT ont le plus de chances de partir vers une région de province limitrophe à la région d'obtention de leur baccalauréat que les autres bacheliers et, dans une moindre mesure, de partir pour une région de province non limitrophe. En revanche, les jeunes de ce secteur sont peu enclins à partir étudier en Île-de-France. Dans le secteur lettres-sciences humaines, on relève également une plus forte propension à partir vers des régions limitrophes. En revanche, les jeunes bacheliers de province inscrits en droit-économie-AES ont plus souvent choisi de partir étudier en Île-de-France que leurs homologues des autres secteurs disciplinaires. Ils s'opposent ainsi aux bacheliers entreprenant des études de médecine, de pharmacie ou d'odontologie et dans une moindre mesure aux inscrits en sciences-STAPS. En effet, les probabilités de migrer de ces bacheliers sont non seulement plus faibles que pour les autres bacheliers, mais elles se combinent avec des probabilités de migrer vers l'Île-de-France plus faibles que dans les autres domaines.

En France, depuis les travaux de Bourdieu et Passeron (1964), il est largement admis que les choix de formation et la réussite des étudiants au sein de l'université peuvent être conditionnés par l'origine sociale. Or, le fait de quitter sa région lors de l'entrée à l'université paraît également conditionné par **l'origine sociale**. Être enfant de cadres ou être fille ou fils de parents exerçant une profession indépendante ou libérale s'avère favorable à la mobilité. En revanche, être enfant d'ouvrier constituerait plutôt un frein à la mobilité géographique. Ce frein peut être réel, induit par un soutien financier plus faible au moment des études. Ces effets de l'origine sociale existent pour tous les secteurs. Idem pour la portée des mobilités puisque les enfants d'ouvriers de province se dirigent sensiblement moins vers l'Île-de-France et davantage vers les régions limitrophes

« Toutes choses égales par ailleurs », les jeunes ayant obtenu leur **baccalauréat en retard** migrent moins. Ceux qui sont en avance ont plus tendance à changer de région lors de leur entrée à l'université, ils privilégient plus fréquemment un départ pour l'Île-de-France. Ces choix différenciés de migration, impliquant des choix de formation supérieure, sont conformes au schéma théorique présenté mettant en évidence que la mobilité est plus envisagée par des

étudiants au capital humain élevé, ces derniers ayant une capacité plus forte à rechercher les informations pertinentes et à rentabiliser leur investissement éducatif sur le marché du travail. Ces résultats nous renvoient ainsi encore une fois à la littérature sur les **stratégies de formation** des étudiants. Cette dernière a notamment mis en avant que les étudiants ayant les conditions les plus favorables, notamment au regard de leurs caractéristiques scolaires, ont un comportement qui favorise le risque.

Pihan, J. 1998. Les étudiants et leurs parents : cohabitation familiale et temps de déplacement, Espace, populations, sociétés, 2.

Pendant leurs études, environ un étudiant sur trois cohabite chez ses parents. Cette cohabitation se fait généralement lorsque le temps domicile des parents au lieu d'études est inférieur à une heure. Pour les étudiants ne résidant plus chez leurs parents pendant leurs études la cohabitation reprend parfois pour les week-ends et les vacances. Ces étudiants, souvent dépendant financièrement de leurs parents, ne sont donc pas complètement partis de chez leurs parents.

Le travail de Pihan a été réalisé sur l'académie de Rennes. Il montre que les pratiques résidentielles des étudiants dépendent de la ville d'études. Plus la ville est petite, plus les décohabitations sont élevées. Le poids démographique des villes et du nombre d'étudiants inscrits jouent un rôle inversement proportionnel au taux de résidence parentale. À Rennes, il a été observé que 25 % des étudiants résident chez leurs parents, alors que la moyenne nationale est de 29 %. En revanche, dans les villes moyennes de l'académie de Rennes (Lorient, Quimper, Saint-Brieuc) le taux de cohabitation varie entre 44 % et 54 %. Pour les villes de Vannes et Lannion, des unités urbaines de 20 000 habitants, la logique est inversée, on enregistre un taux de cohabitation de seulement 26 % à Vannes et un peu moins de 10 % pour Lannion. Ce dernier constat s'explique par l'offre de formation. En effet, les taux de résidence parentale dépendent aussi du type de formation suivi par les étudiants. 31 % des étudiants inscrits dans une filière universitaire résident chez leurs parents, ce taux est de 30 % pour les étudiants inscrit en CPGE, il passe à 24 % pour ceux inscrits en IUT. Il n'est que de 7 % pour les étudiants en écoles d'ingénieurs. Plus l'entrée dans une formation est sélective, plus l'aire géographique de recrutement pour l'établissement est importante et plus les chances d'effectuer une décohabitation sont fortes.

A ces choix de formation viennent s'ajouter deux autres facteurs étroitement liés entre eux : l'âge et le niveau d'études. Environ 34 % des étudiants de 20 ans ou moins résident encore chez leurs parents, ce taux est de 22 % pour les jeunes de 21 et 22 ans, il passe à 13,5% pour les étudiants de plus de 22 ans. Si l'on compare les étudiants de premier et de troisième cycle, le taux de cohabitation passe de 40,8 %, en moyenne nationale, à 13 %.

La distance et le temps que les étudiants mettent pour faire le trajet du domicile de leurs parents vers leur lieu d'études constitue un élément important quant au choix de résidence. Ces deux éléments sont fortement corrélés au mode de transport. Le réseau de transports joue un rôle déterminant sur le fait de cohabiter avec ses parents pendant les études. Plus le réseau routier depuis le domicile des parents pour se rendre sur le lieu d'études est accessible et pratique (routes à doubles voies, autoroutes, par exemple), plus le taux de résidence chez les parents est

élevé. Ce réseau permet d'assurer aux étudiants possédant une voiture de se rendre facilement sur leur lieu d'études. Les transports en commun ont un impact non négligeable. 90 % des étudiants rennais résident chez leurs parents lorsque la zone d'habitation est desservie par les transports en commun.

Il est important de ne pas oublier les aspects monétaires. Résider ou non chez les parents a une incidence financière, ainsi, la cohabitation ou décohabitation dépend de la classe sociale des parents de l'étudiant. On pourrait croire que plus l'étudiant est issu d'une classe sociale aisée, plus ses chances de décohabiter sont grandes. Les faits empiriques indiquent le contraire. 36,5 % des étudiants dont les parents sont cadres ou occupent des professions intellectuelles supérieures résident chez leurs parents pendant leurs études. Ce taux est de 32 % pour les enfants d'ouvriers, 23 % pour les enfants d'artisans, commerçants ou chefs d'entreprises et seulement de 8 % pour les enfants d'agriculteurs. Etant donné que plus le lieu de résidence des parents est éloigné du lieu d'études, plus l'étudiant a tendance à vivre hors de chez ses parents, il n'est pas étonnant que les enfants d'agriculteurs aient le taux de résidence parental le plus faible, les parents habitant souvent dans des zones plus éloignées des villes. Le lieu d'habitation des étudiants est associé à un coût. Décohabiter avec les parents implique généralement de louer un appartement. Etant donné que le coût du logement est dépendant des prix à la location sur le marché de l'immobilier, plus le prix des logements dans la ville d'études est élevé, plus la proportion d'étudiants vivant chez leurs parents sera élevée. Vivre chez ses parents implique d'autres coûts, en particulier des coûts de transports pour se rendre sur le lieu d'études. Ces coûts sont croissants avec la distance et souvent plus élevés que pour la décohabitation mais, pour les étudiants provenant de classes sociales les moins favorisées, les coûts financiers peuvent être réduits grâce à perception de bourses et d'aides au logement. Ces aides financières peuvent faciliter une décohabitation de chez leurs parents.

Vassal, S., 1990. Enracinement universitaire et sédentarité étudiante dans les académies françaises, Espace, populations, sociétés, 8(1).

« Une clé du progrès réside dans l'amélioration de la carte universitaire, multiplication des pôles et des solidarités. Par la hausse (en partant des plus faibles) des taux de scolarisation locaux dans l'enseignement supérieur, il faut **réduire les inégalités spatiales, d'autant plus qu'elles sont aussi socio-spatiales**, touchant surtout les plus défavorisées. (...) Socialement, la « distance à l'Université » reste un facteur essentiel d'inégalité. ».

A partir des données relatives aux effectifs universitaires de 1986-87, Vassal (1990) croise les académies d'inscription et les académies de résidence familiale pour saisir les mobilités liées aux études supérieures. Il montre que la tendance dominante est celle d'**aires de recrutement régionales** : les limites administratives des académies jouent donc un rôle de filtrage efficace des inscriptions et les principales compétitions pour l'attraction des étudiants ont lieu entre les villes universitaires de chaque académie. En outre, la part externe de ce recrutement provient surtout des académies voisines, ce qui multiplie les échanges secondaires au sein des grandes régions géographiques – les seuls échanges lointains notables ayant lieu avec la région parisienne. Une analyse au niveau départemental suggère que les prélèvements sur les

académies voisines restent spatialement périphériques : « Bordeaux recrute ainsi traditionnellement en Charente et en Charente-Maritime ses étudiants de l'académie de Poitiers - Orléans reçoit de la Nièvre ceux de l'académie de Dijon, etc. Amiens recrute dans le sud du pays d'Artois (Pas-de-Calais) mais aussi dans la région de Boulogne-sur-Mer car les liaisons ferroviaires entre cette ville et la capitale de Picardie sont bonnes » (ibid.).

Vassal (1990) montre que, bien que la majorité des recrutements soit intra-académique, les taux de sédentarité varient largement d'une région à l'autre : de 46 % pour Amiens à 85 % pour Lyon, qui se situe presque au niveau de Paris. En contrepartie, la mobilité étudiante extra-académique passe donc de 54 % pour Amiens à 15 % pour Lyon. Ce dernier pourcentage, que l'on pourrait qualifier de taux d'évasion, mesure l'insuffisance de l'**effet de polarisation des villes universitaires sur leur académie**. Malgré leur dynamisme et leur éloignement, les académies méridionales fournissent à Paris beaucoup plus d'étudiants qu'elles n'en reçoivent. Au total, dans quatorze académies, la région parisienne vient en tête des destinations extérieures (Aix, Amiens, Caen, Dijon, Lille, Limoges, Lyon, Nantes, Orléans, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse) ; elle arrive en seconde position pour six autres. Partout, elle précède des académies plus voisines. Il se produit donc un effet à distance qui occulte les complémentarités régionales.

1.3.2 Publications régionales de l'Insee

A partir d'extraits des publications régionales de l'Insee, cette section dresse un panorama de la situation des différentes régions françaises vis-à-vis de la mobilité étudiante.

Mesurer les mobilités interrégionales

Les mobilités interrégionales sont mesurées à partir du recensement de la population. L'approche retenue ici consiste à comparer les régions de naissance et de résidence : une personne résidant dans une région différente de celle où elle est née sera comptabilisée comme ayant connu une migration interrégionale. Il s'agit donc d'une approche en stock, à distinguer d'une approche en flux qui mesure sur une période donnée le nombre de mobilités résidentielles.

La méthode retenue ne permet donc pas de reconstituer les étapes d'un parcours de mobilité : une personne ayant vécu une partie de sa vie en dehors de sa région de naissance et revenue depuis ne sera pas considérée comme migrante. De même, quel que soit le nombre de régions successives dans lesquelles aura vécu une personne, seule sera considérée sa mobilité finale entre sa région de naissance et sa région actuelle de résidence.

Définitions

Les **diplômes de l'enseignement supérieur** correspondent aux diplômes de niveau post-baccalauréat délivrés par les universités, instituts universitaires de technologie, instituts universitaires de formation des maîtres, sections de techniciens supérieurs, écoles d'ingénieurs, écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité, écoles paramédicales et sociales, etc. L'étude prend en compte toutes les personnes disposant d'un diplôme du supérieur, ainsi que les adultes inscrits dans un établissement de l'enseignement supérieur et titulaires au moins d'un diplôme de niveau baccalauréat.

Insee Alsace (Cacheux L., Kelhetter D. et Salomon M., Insee Flash, Alsace, n°3, Juin 2015)

En 2012, les 415 000 diplômés du supérieur ou adultes en cours d'études représentent 28 % de la population alsacienne âgée de 18 ans ou plus. Cette part est supérieure de 1,4 point à celle de la France de province. Parmi les étudiants et diplômés du supérieur résidant en Alsace, 59 % sont nés dans la région. Cette part est plus importante qu'en France de province (52 %).

Les natifs des autres régions françaises représentent 27 % des diplômés du supérieur résidant en Alsace. C'est l'une des parts les plus basses de métropole après le Nord-Pas-de-Calais et la Lorraine. Cette dernière accueille peu de diplômés des autres régions mais beaucoup de

diplômés lorrains s'installent en Alsace. Ils constituent le plus gros effectif de diplômés nés dans une autre région : 33 000, soit deux fois plus que ceux nés en Île-de-France.

Si l'Alsace attire peu de diplômés des autres régions, elle accueille en revanche une part importante de diplômés nés à l'étranger (14 % des diplômés résidant), qu'ils soient de nationalité étrangère ou non. La région se situe en troisième position des régions de province après Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon en termes d'attractivité des étudiants nés à l'étranger. Près de la moitié de ces diplômés résidant dans la région sont originaires d'un pays européen et plus de 30 % du continent africain. Par pays d'origine, 21 % des diplômés nés à l'étranger sont natifs d'Allemagne ou de Suisse et 18 % du Maroc ou d'Algérie.

Insee Aquitaine (Lacour C., Insee Analyses, Aquitaine, n°13, Septembre 2015)

En 2012, l'Aquitaine compte près de 615 000 habitants titulaires d'un diplôme du supérieur et 120 000 personnes âgées de 18 ans ou plus inscrites dans un établissement de l'enseignement supérieur. Parmi eux, 310 600 diplômés ou étudiants sont nés dans une autre région française et 79 100 sont nés à l'étranger. Ces 389 700 diplômés du supérieur ou étudiants vivent donc en Aquitaine sans y être nés et représentent 53 % des 735 000 résidents d'Aquitaine diplômés ou en cours d'études. Ils viennent surtout de l'étranger (20 %) et d'Île-de-France (20 %) puis des régions limitrophes (Midi-Pyrénées 9 % et Poitou-Charentes 7 %).

Si la région attire des diplômés en nombre, de nombreux diplômés ou étudiants natifs d'Aquitaine la quittent également pour vivre ailleurs en France. En effet, 561 700 personnes diplômées ou étudiantes sont nées en Aquitaine et parmi elles, 216 400 résident dans une autre région française, soit 39 %. L'Île-de-France est, de par son offre en emplois qualifiés et le nombre d'établissements d'enseignement supérieur, la première région de destination de ces natifs d'Aquitaine : ils sont 65 000 à y résider.

La région voisine de Midi-Pyrénées attire quant à elle 44 000 natifs de la région Aquitaine. Au total, un « expatrié » aquitain diplômé ou en cours d'études sur deux vit dans une de ces deux régions. Viennent ensuite les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Poitou-Charentes et Rhône-Alpes mais à des niveaux bien inférieurs.

Au jeu des migrations, l'Aquitaine gagne 173 300 diplômés du supérieur ou étudiants (389 700 entrants moins 216 400 sortants). Elle fait partie des quelques régions françaises (Provence-Alpes-Côte d'Azur, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes et Corse) qui attirent plus de diplômés d'Île-de-France qu'elles n'en envoient : + 11 000 diplômés du supérieur ou étudiants. L'influence de l'attractivité des régions du sud dans les parcours résidentiels des ménages contribue à expliquer ce phénomène. La balance entre les arrivées et les départs de diplômés est favorable avec quasiment toutes les régions françaises et très largement positive avec la région voisine du Poitou-Charentes (+ 14 000). A contrario, le solde des arrivées-départs de diplômés ou étudiants est largement déficitaire avec Midi-Pyrénées (- 9 000).

Insee Auvergne (Ennajoui M. et D. Gras, Insee Analyses, Auvergne, n°7, Février 2015)

La région Auvergne est plutôt attractive pour les étudiants. En 2011, par rapport à 2001 les inscrits dans l'enseignement supérieur pour l'académie de Clermont-Ferrand ont augmenté de 13 % atteignant 46 500 étudiants. De plus, deux tiers des étudiants du supérieures en Auvergne affirment ne pas habiter chez leurs parents. L'offre de formation disponible en Auvergne attire des étudiants d'autres régions françaises et étrangères. En 2011, 5 700 étudiants étrangers ont décidé de poursuivre leurs études dans l'Académie de Clermont-Ferrand. Ces étudiants, principalement attirés par l'offre de formation universitaire, représentent actuellement 12 % des étudiants de la région alors qu'ils n'étaient que 7 % en 2001.

L'académie de Clermont-Ferrand propose un large choix de parcours de formations universitaires (unités de formations et de recherche, instituts universitaires professionnels, études de santé, ...). Les étudiants favorisent plutôt un cycle universitaire classique. En 2011, on recense 63 % des étudiants Auvergnats en cursus de Licence, 34 % pour le Master, 3 % pour le Doctorat. Le taux de réussite de la Licence en trois ans pour des entrants à l'université en 2010 est de 33,3 %. Ce taux est plus élevé que le taux de réussite national (28 %).

Mais l'Auvergne offre également des formations non universitaires avec un large panel de choix, comme des écoles sanitaire et sociale, de commerce, d'ingénieurs, d'architecture ou d'art. De plus, on peut également trouver dans la région Auvergnate, des sites d'enseignements avec des formations supérieures courtes (inférieure à trois années d'études après le baccalauréat, STS, IUT, CPGE). Ces différentes formations sont proposées dans des unités urbaines de plus petites tailles, plus proches des populations. Ainsi, les jeunes bacheliers peuvent rester au domicile familial afin de poursuivre leurs études.

Insee Bretagne (Baudequin I. et A. Maillochon, Insee Analyses, Bretagne, n°23, Juin 2015)

En Bretagne, 597 700 habitants sont titulaires d'un diplôme du supérieur et 121 700 sont étudiants. Au total, ces 719 400 personnes représentent 28,4 % de la population bretonne de 18 ans ou plus. Cette part est inférieure à celle de la France métropolitaine (29,8 %) mais supérieure à celle de la France de province (27 %). Parmi ces diplômés ou futurs diplômés résidant en Bretagne, 60 % sont nés dans la région. Les diplômés du supérieur ou étudiants nés hors de la région ont vu le jour principalement en Île-de-France, Pays de la Loire, Normandie mais aussi à l'étranger. Cependant, en lien avec la présence plus faible d'étrangers sur leur territoire, la Bretagne est, avec les Pays de la Loire, la région ayant la part de diplômés du supérieur natifs de l'étranger la plus faible. Dans le sens inverse, parmi les 713 200 diplômés du supérieur ou étudiants nés en Bretagne, 40 % résident dans une autre région française en 2012. Les destinations privilégiées des natifs bretons diplômés du supérieur ou étudiants sont également l'Île-de-France, les Pays de la Loire et la Normandie.

Deux régions, l'Île-de-France et les Pays de la Loire, concentrent ainsi la majorité des mobilités interrégionales bretonnes. Pour la Bretagne comme pour l'ensemble des autres régions de province, l'Île-de-France arrive en tête aussi bien en termes d'arrivées que de départs. Ainsi, parmi les diplômés du supérieur natifs d'une autre région résidant en Bretagne (hors étrangers), 29 % viennent d'Île-de-France, 19 % des Pays de la Loire et 12 % de Normandie. Ces

proportions n'ont pas changé depuis 1990. À l'opposé, parmi les diplômés du supérieur nés en Bretagne résidant dans une autre région, 34 % vivent en Île-de-France et 21 % en Pays de la Loire. En 1990, ces parts s'élevaient respectivement à 43 % et 17 %. Il s'opère ainsi un rééquilibrage avec une diminution du poids de l'Île-de-France au profit des régions Pays de la Loire.

En Bretagne comme dans les autres régions de province, les femmes sont plus diplômées que leurs homologues masculins. Elles représentent 52,1 % de la population adulte mais 54,2 % des diplômés du supérieur (et même 57,6 % parmi les 25-34 ans). En Bretagne, et plus encore que dans les autres régions, la progression du niveau de formation des femmes a été plus rapide. Parmi les 25-34 ans, plus de la moitié des femmes sont diplômées du supérieur contre à peine 40 % des hommes.

La Bretagne occupe la première place des régions métropolitaines pour la part de diplômés bac + 2 (12,9 % contre 11,8 % en moyenne nationale). Cet écart dépasse même les 3 points pour la classe d'âge 25-44 ans. Depuis 1990, la part de diplômés bac + 2 a augmenté de 8 points en Bretagne contre seulement 6,5 points sur l'ensemble du pays. Les mobilités avec les autres régions ont un impact négatif pour ce type de diplômés. En effet, on compte 96 700 résidents nés hors de la région contre 103 200 natifs habitant en dehors de la Bretagne. Les mobilités sont davantage déficitaires avec les Pays de la Loire qu'avec l'Île-de-France. Le poids des diplômés des deuxième et troisième cycles dans la population adulte bretonne a fortement augmenté entre 1990 et 2012, moins toutefois qu'en métropole. Plus encore que pour les diplômés du premier cycle, les mobilités ont un impact très déficitaire (- 33 200). Ce déficit est imputable principalement à la région francilienne où ces diplômés trouvent plus facilement un emploi en adéquation avec leur formation.

Insee Bourgogne (Insee Premières, n°813, 2001 ; Guégnard C., C. Michot et C. Perret, 2010 ; Léger M., A. Boudaquin et F. Weinachter, Insee Flash, Bourgogne, n°26, Juin 2015)

Au recensement de 1999, 41 200 Bourguignons se déclarent étudiants, soit 2,6 % de l'ensemble de la population, plaçant la Bourgogne au 20^e rang des régions métropolitaines pour le poids de la population étudiante. La population étudiante se concentre dans l'aire urbaine dijonnaise : 26 200 étudiants soit 64 % des étudiants bourguignons y résident. Ils y représentent 8 % de la population, un taux qui place l'aire urbaine au 7^e rang des 354 aires urbaines françaises. La deuxième aire estudiantine bourguignonne, Chalon-sur-Saône, rassemble moins de 2 100 étudiants. Suivent Nevers, Auxerre, Mâcon et Le Creusot qui accueillent chacune entre 1 300 et 1 700 élèves dans l'enseignement supérieur. Hormis Dijon, aucune aire urbaine n'a un taux d'étudiants supérieur à la moyenne nationale de 3,5 %.

Tous les étudiants qui déclarent résider en Bourgogne n'étudient pas en Bourgogne. En 1999, ils sont 4 760 à suivre leurs études dans d'autres régions de France, essentiellement en Île-de-France et en Rhône-Alpes, soit 11,6 % de l'ensemble des étudiants. Inversement, la région accueille dans ses établissements d'enseignement supérieur des "non-résidents", 3 440 en 1999, venant souvent de Franche-Comté, de Rhône-Alpes ou d'Île-de-France. Au jeu des déplacements domicile-lieu d'étude, la Bourgogne perd donc 1 320 étudiants.

Si l'offre d'enseignement supérieur en Bourgogne couvre une très large part de la demande, elle ne suffit toutefois pas à attirer suffisamment d'étudiants d'autres régions pour compenser le mouvement inverse. En 1999, 45 800 étudiants ont déclaré qu'ils résidaient en Bourgogne en 1990. Mais tous n'y sont pas restés. Près de 15 000 d'entre eux résident désormais hors de la région dont 4 000 en Rhône-Alpes et 3 800 en Île-de-France. Même si ni la date ni le motif de leur migration ne sont connus, on peut supposer que pour une partie d'entre eux, il s'agit du choix d'une filière d'études n'existant pas en Bourgogne. A l'inverse, 10 300 étudiants résidant en Bourgogne actuellement ont déclaré ne pas habiter la région en 1990. Ils résidaient principalement dans les régions limitrophes : Champagne-Ardenne (1 580 étudiants), Rhône-Alpes (1 380), Franche-Comté (1 360) et Île-de-France (1 190). Une partie d'entre eux est probablement venue chercher en Bourgogne ce qu'ils ne trouvaient pas dans leur région. La région a donc "perdu" 14 900 jeunes et n'en a attiré que 10 300 (dont 1 400 venant de l'étranger ou des TOM). Ces 4 600 étudiants "perdus" représentent environ 10 % du capital étudiant de la région.

La région Bourgogne Franche-Comté connaît des migrations de sa population à toutes les étapes de la vie : études, entrée dans la vie active, retraite. En effet, en 2012, parmi les natifs diplômés du supérieur ou étudiants 49 % déclarent vivre dans une autre région. Ces migrations sont en partie expliquées par deux éléments, le manque d'attractivité de cette région et la structure de l'appareil productif plus industriel (et donc moins tertiaire), ce qui diminue les possibilités d'emplois pour les diplômés du supérieur. Les natifs adultes diplômés ou étudiants se dirigent donc plus vers les régions limitrophes, principalement Auvergne Rhône-Alpes (79 000) et Île-de-France (74 800) car l'offre de formation est plus large et les opportunités d'emplois qualifiés sont plus importantes. Ces migrations qui se vérifient pour tous les âges sont plus importantes pour les 18 à 24 ans.

Insee Champagne-Ardenne (Emorine M. et R. Lambin, Insee Analyse, Champagne-Ardenne, n°12, Juillet 2015)

En 2012, selon le recensement de la population, la Champagne-Ardenne est la région ayant la plus faible proportion de diplômés ou étudiants du supérieur parmi sa population adulte résidente (22,2 % contre 42,1 % en Île-de-France et 27,0 % en France de Province). Cette faible proportion est notamment liée à la structure sectorielle du tissu productif régional, plus orientée vers l'agriculture et l'industrie. En 2012, la Champagne-Ardenne présente ainsi davantage d'ouvriers (27,7 %) parmi ses actifs en emploi qu'en France de province (23,4 %) et moins de cadres, professions supérieures et intermédiaires (34,2 % contre 39,3 %). La plus faible proportion de diplômés ou étudiants est aussi la conséquence des mécanismes de reproduction sociale. Malgré l'élévation générale des niveaux de formation, le niveau et la durée des études restent fortement liés à la position sociale des familles.

En 2012, parmi les 313 600 adultes nés en Champagne-Ardenne et diplômés ou en cours d'études supérieures, 55,7 % ne vivent plus dans la région, soit 14,1 points de plus qu'en France de province (41,6 %). Cette proportion, la plus forte au sein des régions métropolitaines avec la Bourgogne, est liée à l'importance des migrations vers d'autres régions, notamment celles des diplômés et étudiants. Cette situation est commune aux autres régions limitrophes à l'Île-de-

France, pour lesquelles une part importante de diplômés ou étudiants vivent dans une région différente de celle de leur naissance : plus de 50 % pour la Picardie, le Centre et la Bourgogne. L'Île-de-France est la destination privilégiée des diplômés ou étudiants natifs de France de province ayant quitté leur région de naissance notamment pour étudier ou travailler. Parmi les diplômés ou étudiants nés en Champagne-Ardenne mais résidant ailleurs en France, 26,3 % sont installés en Île-de-France en 2012. Les 18-24 ans s'éloignent peu de la région pour suivre leur cursus de formation : 41,5 % des diplômés ou étudiants entre 18 et 24 ans nés en Champagne-Ardenne et vivant hors de la région résident dans le quart nord-est en 2012 (Alsace, Bourgogne, Franche-Comté, Lorraine, Nord - Pas-de-Calais et Picardie).

La Champagne-Ardenne accueille sur son territoire 93 700 diplômés ou étudiants du supérieur dont 20,2 % sont nés à l'étranger. Ces arrivées sont relativement peu nombreuses. En dehors des natifs de l'étranger, les diplômés ou étudiants résidant en Champagne-Ardenne et nés dans une autre région sont principalement originaires de régions proches : 28,3 % de l'Île-de-France, 35,6 % d'une autre région limitrophe (principalement de Picardie et de Lorraine) et 12,2 % du Nord - Pas-de-Calais, de Haute-Normandie et d'Alsace.

Insee Centre, 2013. La situation géographique de la région Centre favorise la mobilité des étudiants, Info, Insee Centre, 190, Juin

Le Centre est la région de France où les mouvements migratoires sont les plus nombreux au regard de la population. Cette intensité des échanges avec les autres régions s'avère également importante pour la population étudiante. Elle est parmi les plus élevées après le Limousin, le Poitou-Charentes, et trois autres régions du grand Bassin parisien (Picardie, Champagne-Ardenne, Bourgogne). L'ampleur du solde migratoire rapporté à la population classe la région à l'avant-dernier rang des régions métropolitaines, devant la Picardie et après les autres régions du grand Bassin parisien.

À l'image des autres régions du grand Bassin parisien, les flux migratoires du Centre sont influencés par la proximité de l'Île-de-France. Ils s'expliquent aussi par une position centrale, à distance raisonnable des grandes régions étudiantes, facilitant ainsi les mobilités. L'Île-de-France est de loin la destination privilégiée des étudiants quittant la région Centre, attirant plus d'un tiers d'entre eux, soit environ 10 000 étudiants en cinq ans, principalement vers Paris. Cette attractivité francilienne augmente avec le niveau de diplôme : 32 % des bacheliers, 36 % des diplômés du premier cycle et 40 % des diplômés de deuxième et troisième cycles y poursuivent leurs études. Parmi les 13 300 étudiants venant étudier en région Centre, 19 % sont originaires d'Île-de-France, devant les Pays de la Loire (18 %) et Poitou-Charentes (10 %).

Lorsqu'ils quittent la région pour leurs études, les jeunes privilégient souvent des villes peu éloignées de leur lieu de résidence familiale. Ainsi, les étudiants du sud de la région sont nombreux à poursuivre leur cursus, outre à Paris, à Limoges, Poitiers ou Clermont-Ferrand. Ceux qui résidaient dans le nord étudient plus souvent en Île-de-France ou en Pays de la Loire. Les étudiants orléanais et tourangeaux, lorsqu'ils quittent la région, se dirigent souvent vers de plus grandes villes universitaires (Paris, Nantes, Bordeaux, Lyon, Toulouse, Rennes).

Lorsqu'ils poursuivent des études supérieures, les jeunes bacheliers de la région s'orientent plus souvent vers des filières technologiques et professionnelles courtes permettant de s'insérer rapidement sur le marché du travail. Comme en Pays de la Loire, ces choix d'orientation peuvent s'expliquer par la structuration du tissu économique régional, constitué de nombreuses entreprises industrielles et de sous-traitance, et d'une activité agricole importante. Toutefois, si aujourd'hui le système de formation semble adapté aux besoins de l'économie régionale, il sera progressivement confronté au développement des activités de services à haute valeur ajoutée, nécessitant des qualifications de plus en plus élevées. L'ajustement de l'offre de formation aux nouvelles exigences du marché du travail est un enjeu important, afin de former sur le territoire régional les futurs actifs et d'être moins dépendant de l'apport extérieur d'une main-d'œuvre plus qualifiée. En réalité, le déficit de formations supérieures de cycle long est corrigé par des mobilités d'insertion entrantes de cadres.

Insee Franche-Comté (Insee Dossier, Franche-Comté, n°3, Décembre 2014 ; Léger M., A. Boudaquin et F. Weinachter, Insee Flash, Bourgogne, n°26, Juin 2015)

La Franche-Comté est un vaste département qui a été découpé en sept grandes aires urbaines, qui comptabilisent 753 communes pour 728 356 habitants, et 23 bassins de vie ruraux qui comptabilisent 931 communes pour 359 460 habitants, afin d'avoir un aperçu des migrations plus fin.

Sur la période 2003-2008, les étudiants représentent 15 % des entrants dans ce découpage d'aires urbaines pour 12 % sortants, il a été comptabilisé 12 300 entrées contre 10 500 sorties, soit un solde migratoire positif de 1 800 étudiants. Environ les deux tiers des étudiants entrés dans ces grandes urbaines résident dans la région déjà depuis cinq ans. Dans cette région les aires urbaines les plus attractives sont celles de Besançon et de Belfort. L'aire urbaine de Besançon enregistre un solde migratoire d'environ 5 000 étudiants sur la période de 2003-2008. Le pôle de formation de Besançon est le plus attractif, il regroupe plus de la moitié des étudiants de la région de Franche-Comté. Il tire son attractivité du fait de la présence de l'Université de Franche-Comté sur son territoire, université qui propose toutes les disciplines classiques. De plus, dans cette aire urbaine on enregistre trois fois plus d'entrées que de sorties. 74 % des étudiants entrants habitaient dans la région il y a déjà au moins cinq ans, ceux qui n'y habitaient pas proviennent pour la moitié de Bourgogne, Rhône-Alpes ou d'Alsace. Suite à Besançon, Belfort est la seconde aire urbaine attractive avec un solde migratoire de 300 étudiants entre 2003 et 2008. Cette aire urbaine possède en effet sur son territoire l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard comprenant des écoles avec une renommée nationale qui sont l'école National d'Ingénieurs et l'Institut Polytechnique. Contrairement à l'aire urbaine de Besançon, les deux tiers des étudiants migrants proviennent d'une région extérieure à la Franche-Comté. L'aire urbaine de Belfort est moins attractive pour les étudiants étrangers, seul 6 % des étudiants entrant sont étrangers contre 8,5 % pour Besançon. De plus, en moyenne sur les cinq autres aires urbaines, on comptabilise environ trois fois plus de départs d'étudiants que d'entrées, mais la moitié des étudiants qui quittent ces aires urbaines se dirigent vers une autre grande urbaine de la région.

En revanche, les bassins de vie ruraux n'ont pas la même attractivité. Dans ces espaces, entre 2003 et 2008, on enregistre un solde migratoire d'étudiants négatifs de 4 000 (1 500 entrées pour 5 500 sorties). Grâce à la présence, sur le bassin de vie de Poligny, de l'École Nationale d'Industrie Laitière et des Biotechnologies qui proposent des formations de niveau secondaire ou supérieur, ce bassin de vie plutôt rural a un solde migratoire positif (50 étudiants). Le bassin de vie d'Arbois a, quant à lui, un solde migratoire à l'équilibre. Les formations STS spécialisées dans le bois à Mouchard accueillent 78 % des étudiants français spécialisés dans ce domaine.

Insee Île-de-France (Calvier C. et L. Pichard, Insee Analyses, Ile de France, n°19, Juin 2015)

En 2012, selon le recensement de la population, l'Île-de-France compte 686 000 adultes inscrits dans un établissement de l'enseignement supérieur et 3,2 millions de titulaires d'un diplôme du supérieur ayant terminé leurs études. La région capitale a la particularité de comporter plus de résidents que de natifs, aussi bien pour les étudiants (27 % des étudiants de France résident en Île-de-France, quand seulement 22 % y sont nés) que pour les diplômés du supérieur (26 % des étudiants de France résident en Île-de-France, quand seulement 18 % y sont nés). Ces chiffres traduisent l'attractivité de l'Île-de-France, encore plus forte pour les diplômés que les étudiants.

L'Île-de-France est attractive pour les étudiants, qu'ils soient nés dans la région, en province ou à l'étranger. En effet, les trois académies d'Île-de-France (Créteil, Paris et Versailles) proposent une offre de formation supérieure très diversifiée, faisant de la région le principal pôle d'enseignement supérieur en France, avec notamment 17 universités et également des grandes écoles parmi les plus prestigieuses (École Polytechnique, École Centrale Paris, École des Ponts-et-Chaussées, HEC...). Ainsi, parmi l'ensemble de la population âgée de 18 à 24 ans résidant dans la région, 47 % sont actuellement étudiants, contre 36 % en province. Parmi les étudiants vivant en Île-de-France, un sur cinq est né dans une autre région française et un sur cinq à l'étranger. Ces derniers proviennent pour près de la moitié des pays d'Afrique, loin devant les pays asiatiques (23 %) et les pays de l'UE à 27 (17 %). La région concentre ainsi 39 % des étudiants nés à l'étranger résidant en France contre 26 % de la population adulte née à l'étranger.

L'Île-de-France exerce une attractivité auprès des diplômés du supérieur des régions limitrophes, mais les flux les plus importants sont constitués par les natifs de Nord-Pas-de-Calais Picardie et d'Auvergne Rhône-Alpes (environ 130 000 dans chaque région).

Près de 2,2 millions d'adultes diplômés de l'enseignement supérieur sont nés en Île-de-France. Parmi eux, en ne tenant compte que des migrations entre régions françaises, deux tiers résident actuellement dans la région francilienne, et l'autre tiers, soit 832 200, vivent dans une autre région française. Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées, Auvergne Rhône-Alpes et Aquitaine Limousin Poitou-Charentes sont les trois premières destinations, avec plus de 100 000 flux entrants dans ces régions.

Insee Languedoc-Roussillon (Mas N. et Dinaucourt M., Insee Analyses, Languedoc-Roussillon, n°14, Juillet 2015)

En 2012, la région Languedoc-Roussillon compte près de 500 000 habitants titulaires d'un diplôme du supérieur et 100 000 personnes âgées de 18 ans ou plus inscrites dans un établissement de l'enseignement supérieur. Avec 28 % de la population adulte titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur ou en cours d'études supérieures, le Languedoc-Roussillon se situe au-dessus de la moyenne des régions de province (27 %).

Dans une région où les personnes nées ailleurs sont nombreuses, les diplômés natifs d'une autre région le sont également. Le Languedoc-Roussillon a attiré près de 283 400 personnes diplômées du supérieur ou en cours d'études supérieures natives d'autres régions, et 87 100 natives d'un autre pays. Parmi les régions de provenance les plus représentées figurent l'Île-de-France (61 800 arrivants), Provence-Alpes-Côte d'Azur (37 600), Rhône-Alpes (31 500) et Midi-Pyrénées (27 900 personnes).

Bien que la région attire un grand nombre de diplômés, beaucoup de natifs diplômés du supérieur l'ont quittée. Parmi les 390 600 natifs du Languedoc-Roussillon et titulaires d'un diplôme du supérieur ou en études, 161 100 résident en 2012 dans une autre région, soit 41 % d'entre eux, part comparable à l'ensemble de France hors Île-de-France.

Le Languedoc-Roussillon compte près de 101 200 étudiants, dont 43 400 (43 %) sont nés dans une autre région française et 13 900 (14 %) sont nés à l'étranger. L'offre de formation du supérieur importante et diversifiée autour de 4 universités, de 39 écoles, de 23 établissements post-bac et de 5 écoles d'ingénieurs non universitaires, attire les étudiants d'autres régions, notamment dans les universités de Montpellier, de Nîmes et de Perpignan. Cette attractivité étudiante est supérieure à la moyenne des régions de province où 31 % des étudiants ne sont pas natifs de leur région d'études et 11 % sont natifs de l'étranger. La présence de grands pôles universitaires bénéficie aux natifs de la région comme aux natifs d'autres régions. Une grande partie des languedociens choisit de se former sur place : 64,5 % des étudiants nés dans la région y étudient, ils sont 66 % au niveau de la France hors Île-de-France.

Insee Limousin (Garçon N., C. Mallmanche et P. Prévot, Insee Analyses, Limousin, n°15, Septembre 2015)

Parmi les diplômés ou étudiants résidant en Limousin, 70 400 sont natifs de la région, soit près d'un sur deux. Cette proportion, un peu plus élevée que celles de Poitou-Charentes et de l'Aquitaine, place le Limousin légèrement en deçà de la moyenne métropolitaine (52 %). Près de 60 000 sont nés dans une autre région (42 %) et 13 000 à l'étranger (9 %). Le Limousin se situe ainsi dans une position médiane par rapport aux autres régions en termes d'attractivité vis-à-vis de l'étranger, au même niveau que Poitou-Charentes, et légèrement en deçà de l'Aquitaine (11 %). L'essentiel des flux de diplômés entre le Limousin et les autres régions françaises s'effectue avec l'Île-de-France et les régions limitrophes. Parmi les diplômés ou étudiants du supérieur natifs du Limousin qui l'ont quitté, plus d'un sur quatre s'est établi en Île-de-France, près d'un sur sept en Aquitaine, près d'un sur huit en Midi-Pyrénées. Viennent ensuite les régions Poitou-Charentes, Auvergne, Rhône-Alpes et Centre-Val de Loire.

Près de 83 000 diplômés ou étudiants du supérieur natifs du Limousin l'ont quitté pour une autre région. Près de 60 500 diplômés ou étudiants natifs d'autres régions ont fait le trajet inverse et se sont établis en Limousin. Le bilan des échanges se solde par un déficit de 22 350 personnes au détriment du Limousin. Les déficits les plus prononcés s'observent avec les régions qui alimentent l'essentiel des échanges : l'Île-de-France (- 7 600), Midi-Pyrénées (- 5 450), l'Aquitaine (- 5 100). En Limousin, pour la seule population étudiante, le nombre de résidents est supérieur à celui des natifs ce qui corrobore l'hypothèse d'une offre de formations supérieures attractive. Le déficit correspond donc aux seuls diplômés ayant terminé leurs études. Il s'avère beaucoup plus prononcé pour les diplômés des deuxième et troisième cycles (- 18 200) que pour ceux du premier cycle universitaire (- 5 000). En effet, le tissu économique régional a une proportion d'activités industrielles à forte valeur ajoutée employant des cadres moindre qu'au niveau national. De même, le tertiaire comporte peu de services aux entreprises ou de fonctions métropolitaines supérieures susceptibles de mobiliser des diplômés de haut niveau.

Insee Lorraine (Berrard P.Y. et J.J. Pierre, Insee Analyses, Lorraine, n°27, Juillet 2015)

Environ 70 % des étudiants ou diplômés du supérieur résidant en Lorraine sont nés dans la région. Cette part est une des plus fortes des régions françaises. Seul le Nord-Pas-de-Calais affiche une proportion supérieure. La forte proportion d'étudiants et diplômés nés et résidant en Lorraine est aussi le signe d'une faible attractivité de la région, qui participe au déséquilibre de son solde migratoire. En effet, 253 500 Lorrains de naissance à présent diplômés ou étudiants vivent dans une autre région. À l'inverse, 95 500 natifs d'une autre région résident en Lorraine, soit un déficit de 158 000 personnes avec les autres régions.

Un quart des 253 500 diplômés ou étudiants natifs de Lorraine partis vers une autre région vivent en Île-de-France, soit 60 500 personnes. Près de 33 000 résident en Alsace, 28 200 en Rhône-Alpes et 24 600 en Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Dans le sens inverse, trois régions d'origine concentrent plus de quatre arrivants en Lorraine sur dix : l'Île-de-France (15 300 natifs de cette région), la Champagne-Ardenne (13 700) et l'Alsace (12 900). Les diplômés et étudiants du supérieur nés à l'étranger viennent pour 45 % d'entre eux d'un autre pays d'Europe, le plus représenté étant l'Allemagne, avec près de 6 000 diplômés ou étudiants.

Insee Midi-Pyrénées (Pujol S., Insee Analyses, Midi-Pyrénées, n°21, Juillet 2015 ; Mirouse B., Insee Flash, Midi-Pyrénées, n°69, Décembre 2015)

La région Midi-Pyrénées compte 125 200 étudiants (6^{ème} place au niveau national). La part des étudiants dans la population adulte représente 5,4 %, ce qui la place au premier rang, à égalité avec le Rhône-Alpes. La part des étudiants atteint 41,8 % dans la population des 18-24 ans et 7,5 % dans la population des 25-29 ans. Parmi les étudiants natifs du Midi-Pyrénées, ils sont 29,4 % à y résider. Les étudiants de la région sont 22,4 % à posséder un diplôme de cycle long. De plus, quatre étudiants sur dix ont un diplôme de premier cycle universitaire ou plus, ce qui représente la part la plus élevée parmi les régions de province. En 2012, on recense 117 000

étudiants âgés entre 16 et 29 ans (54 % de femmes pour 46 % d'hommes), et environ neuf étudiants sur dix ont entre 18 et 25 ans.

L'aire urbaine de Toulouse comptabilise à elle seule 80 % des inscriptions dans un établissement supérieure du Midi-Pyrénées, région de province où la concentration d'étudiant est la plus élevée. Or, cette concentration est encore plus forte si l'on se concentre sur les étudiants en deuxième ou troisième cycle de cursus universitaire. Après Toulouse, c'est Tarbes (6 000 étudiants) et Albi (5 000 étudiants) qui concentre le plus d'étudiants de la région.

La région concentre un éventail de choix de formation important, ce qui implique que beaucoup d'étudiants pour venir étudier doivent quitter leur foyer parental. Ainsi, 37 % des étudiants majeurs résident seul et 31 % chez leurs parents, alors qu'au niveau national 46 % des étudiants vivent chez leurs parents et 26 % seul. Ce phénomène s'explique par le fait que la région est attractive et que de nombreux étudiants d'autres régions françaises ou étrangères viennent y étudier. Ainsi, les étudiants ont souvent recours à la colocation, à deux dans 61 % des cas ou à trois dans 24 % des cas. Souvent, le partage du logement se fait avec d'autres étudiants qui ont moins de 30 ans.

En ce qui concerne l'émigration, en 2012, 9 000 étudiants sont d'origines étrangères ce qui représente 8 % des étudiants de la région (6 % pour la moyenne des régions provinciales). 42 % sont originaires d'Afrique, 29 % d'Europe, 18 % des pays Asiatiques et 10 % Américains. L'âge moyen de ces étudiants étrangers est de 23 ans. Ils viennent plus particulièrement en Midi-Pyrénées pour y réaliser un doctorat ou post-doctorat. 39 % de ces étudiants possèdent un diplôme de deuxième cycle universitaire, taux deux fois supérieur à celui des étudiants français.

Insee Nord-Pas-de-Calais (Degorre A., Insee Analyses, Nord-Pas-de-Calais, n°10, Janvier 2015)

Avec 25,4 % des adultes titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur ou en cours d'études (définition), le Nord-Pas-de-Calais s'inscrit en retrait des références nationales, qu'il s'agisse de la moyenne de France métropolitaine (29,2 %) ou des régions de province (26,5 %). L'écart de niveau de formation tient en grande partie aux différences de structure sociale entre les régions : la moindre proportion de titulaires d'un diplôme du supérieur en Nord-Pas-de-Calais est à relier à un effet de composition des catégories sociales, susceptible de se prolonger de génération en génération

Près de 936 000 natifs du Nord-Pas-de-Calais sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur ou sont actuellement en étude, soit 6,3 % de l'ensemble des personnes résidant en France et disposant de ce niveau de formation. Parmi eux, 334 000 vivent dans une autre région française. Le Nord-Pas-de-Calais est ainsi la région qui essaime proportionnellement le plus pour les personnes disposant des niveaux élevés de formation. Ces mobilités se dirigent principalement vers l'Île-de-France (92 800 départs), et dans une moindre mesure Rhône-Alpes (33 000), Provence-Alpes-Côte d'Azur (31 800) et la Picardie (27 800).

Loin d'être à sens unique, les migrations interrégionales se traduisent également par des arrivées en Nord-Pas-de-Calais, principalement du fait de jeunes en cours de formation supérieure. Le Nord - Pas-de-Calais a attiré près de 180 000 personnes diplômées du supérieur ou en cours

d'études natives d'autres régions, dont 55 300 natives d'un autre pays, 28 700 en provenance de l'Île-de-France et 25 100 venues de Picardie. Ces flux restent toutefois modestes : le Nord-Pas-de-Calais présente à la fois la plus faible proportion de diplômés natifs d'une autre région, et la moindre diversité de provenance.

Insee Basse Normandie (Cent pour Cent Basse Normandie, Insee Basse-Normandie, n°222, Décembre 2011 ; Brunet L. et C. Levouin, Insee Analyses, Normandie, n°4, Mars 2016)

La région Basse Normandie compte en 2008, tout comme en 1999, 39 000 étudiants. La concentration des étudiants dans la ville de Caen en fait la 20^{ème} aire urbaine la plus étudiante en métropole. En revanche, entre 2003 et 2008, la migration étudiante depuis la Basse Normandie est plus importante que les étudiants arrivants dans cette région, étudiants qui se dirigent principalement vers la Bretagne et l'Île-de-France.

Tout d'abord, cette région connaît un nombre de diplômé plutôt faible par rapport à la moyenne nationale. En effet, 64,8 % des habitants ont un diplôme inférieur au baccalauréat ou n'ont aucun diplôme, contre 59,1 % pour la France métropolitaine ; 6,4 % des habitants ont un diplôme de deuxième ou troisième cycle, contre 10,8 % en moyenne nationale. Ainsi, l'enjeu majeur pour la région Basse Normandie est d'augmenter la part des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur dans sa population, ce qui permettrait d'augmenter l'égalité des chances et de redynamiser la région. Dans ce cadre, l'enseignement supérieur et la recherche sont les premiers axes bénéficiaires d'aides financières.

On constate que depuis 1999 le nombre d'étudiants bas-normands n'a pas connu d'augmentation, alors qu'il a augmenté de 8,4 % au niveau nationale. On peut expliquer ceci par le fait qu'en Basse Normandie seulement 16,2 % des jeunes ayant entre 16 et 29 ans titulaires du baccalauréat poursuivent des études supérieures (20,7 % au plan national). Ainsi, la Basse Normandie, avec le Centre, la Picardie et la Bourgogne, possède l'une des densités étudiantes les plus faibles. Le taux de scolarisation des Bas Normands est similaire à la moyenne nationale mais s'en écarte pour les personnes ayant entre 20 et 24 ans. En effet, pour les jeunes Bas Normands ayant entre 21 et 22 ans leur taux de scolarisation est de plus de 7 points inférieur à celui de la France métropolitaine. De plus, les étudiants se dirigent principalement vers des études courtes, 12 % des étudiants de l'université de Caen sont inscrits à l'IUT (9 % à l'université de Rouen). Les filières professionnelles et en apprentissage sont très attractives en Basse Normandie. Alors qu'il est possible de continuer ses études à la suite de ces filières, seuls moins de 15 % des apprentis Bas Normands se dirigent ensuite vers une préparation d'un diplôme post-baccalauréat (44 % en Île de France). De plus, les étudiants migrent vers d'autres régions pour poursuivre leurs études. Entre 2003 et 2008, la région Basse Normandie a connu une sortie d'étudiants de 15 300 contre 8 200 entrées, cette région a donc un solde migratoire négatif. Ces étudiants migrants, diplômés d'un baccalauréat ou du premier cycle, privilégient principalement les régions de Bretagne, d'Île de France et dans une moindre mesure les Pays de la Loire ou la Haute-Normandie. L'Île de France paraît plus attractive aux étudiants au-delà du deuxième cycle. Les diplômés d'un baccalauréat général sont 6 500 à quitter la Basse Normandie entre 2003 et 2008 afin de poursuivre leurs études, contre seulement 3 570 entrées, avec ici encore un solde migratoire négatif. Entre 2003 et 2008, environ 2 100 diplômés d'un

baccalauréat professionnelle migrent vers la Bretagne, les Pays de La Loire ou l'Île de France, alors que 1 340 émigrent. 3 230 diplômés du premier cycle universitaire quittent la région de Basse Normandie vers la Bretagne et l'Île de France, les Pays de la Loire ou la Haute-Normandie, contre 1 400 qui font le chemin inverse.

Pour contrer ces migrations, « Le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) Normandie Université » a été acté 2011. Ce dispositif a pour but de favoriser la collaboration entre les universités de Caen, Rouen et le Havre. Ceci devrait permettre d'augmenter l'offre de formation dans le supérieur de la région.

Insee Haute Normandie (Démarais M.N., AVAL, Insee Haute-Normandie, 2002 ; Brunet L. et C. Levouin, Insee Analyses, Normandie, n°4, Mars 2016)

La région de Haute Normandie connaît des migrations étudiantes avec les régions qui lui sont limitrophes mais arrivent plutôt bien à « garder » ses étudiants.

En 1999, la proportion d'étudiants Haut Normands dans la population était de 2,8 %, proportion relativement faible par rapport à la moyenne nationale qui est de 3,5 %. Cette faible proportion est dû à 2 phénomènes. Premièrement, les jeunes de Haute Normandie sont moins nombreux à poursuivre leurs études et, deuxièmement, les étudiants décident souvent de poursuivre leurs cursus dans une autre région. Ainsi, en 1999, la Haute Normandie a un déficit migratoire d'étudiants de 3 400, elle se situe donc au 15^{ème} rang des régions françaises. De plus, la Haute Normandie est proche géographiquement de l'Île de France, ce qui provoque un déficit migratoire d'étudiants de 2 840 (1 820 entrée depuis la région francilienne, contre 4 660 départs). Mais le Nord-Pas-De-Calais est également une région limitrophe de la Haute Normandie, qui se place en 2^{ème} position quant aux migrations, 540 étudiants Haut Normands migrent donc vers cette dernière. La Haute et Basse Normandie sont très proche géographiquement et « s'échangent » beaucoup d'étudiants. En effet, l'enseignement supérieur en Basse Normandie attire environ 1 400 étudiants Haut Normands, et 1 200 dans le cas inverse. Rouen et Le Havre constituent les principaux pôles d'enseignement supérieurs de la Haute Normandie, le rayonnement de ces bassins de recrutement couvrant presque entièrement tout le territoire. Dans certains espaces limitrophes, même si Rouen y exerce sa puissance de recrutement, entre 20 % et 40 % sont attirés vers Paris pour poursuivre leurs études, cette attraction est de plus en plus forte lorsqu'il s'agit d'études supérieures de deuxième ou troisième cycle.

Mais certains étudiants préfèrent voyager entre leur lieu de domicile et leur lieu d'études, plutôt que de déménager. Ainsi, environ 5 000 étudiants Haut Normands vont faire leurs études dans une région limitrophe sans s'y implanter réellement.

Les migrations se font également dans le sens positif pour la région de Haute Normandie. En effet, 1 400 franciliens ont décidé de poursuivre leurs études dans cette région, sans y résider réellement.

Insee Pays de la Loire (Etudes, Insee Pays de Loire, n°110, Septembre 2012)

Regroupant huit étudiants sur dix, Nantes, Angers et, à un degré moindre, Le Mans concentre les étudiants de la région : ces trois pôles accueillent respectivement 45 %, 26 % et 10 % des étudiants. Les pôles d'enseignement supérieur d'Angers et de Nantes ont les aires d'influence de néo-étudiants les plus vastes de la région : six étudiants sur dix à Nantes et Angers n'habitaient pas l'aire urbaine considérée cinq ans auparavant.

Dans cette région, il apparaît que les taux de réussite au baccalauréat, au brevet de technicien supérieur (BTS) et les taux de succès en trois ans en licence sont supérieurs à la moyenne nationale, mais que les bacheliers de la région sont moins nombreux à poursuivre des études supérieures qu'ailleurs (car plus de baccalauréat professionnel). La surreprésentation des filières courtes dans les choix d'orientation peut s'expliquer en partie par la structure sociale de la population régionale : les parents étant moins souvent diplômés, en particulier du supérieur, les jeunes et leurs familles privilégient pour beaucoup une insertion professionnelle précoce à la poursuite d'études longues. Cette surreprésentation ne s'explique pas par un effet d'offre de formation puisque la structuration historique autour de trois universités (Nantes, Angers, Le Mans) s'est largement étendue aux villes moyennes par le biais de plusieurs implantations et antennes universitaires (Saint-Nazaire, La Roche-sur-Yon, Laval et Cholet), en plus d'un maillage serré de sections de techniciens supérieurs (STS).

Les soldes d'échanges d'étudiants sont très variables selon le niveau d'études atteint dans le parcours scolaire ou la filière suivie. Ainsi, la mobilité géographique à l'entrée dans l'enseignement supérieur s'est accrue depuis une quinzaine d'années dans les Pays de la Loire, à l'avantage de la région. Elle parvient en effet à conserver davantage de néo-bacheliers qu'avant : à la rentrée 2008, si 2 500 d'entre eux vont poursuivre leurs études en filière universitaire, dans une STS ou en classe préparatoire aux grandes écoles en dehors de la région, celle-ci en accueille 3 400 originaires d'autres régions. En raison de l'offre abondante et diversifiée de formations professionnelles ou technologiques courtes, la région est ainsi surtout attractive à l'entrée dans l'enseignement supérieur. Elle attire principalement des néo-bacheliers des régions limitrophes (Bretagne, Poitou-Charentes, Centre, Basse-Normandie). La Bretagne et l'Île-de-France constituent les principales régions de destination des étudiants de la région qui poursuivent leurs études en master. Il existe d'importants effets de proximité dans les fuites observées : les Mayennais se dirigent principalement vers Angers en région et vers Rennes hors région, et les Vendéens se dirigent principalement vers Nantes en région et vers La Rochelle hors région.

Pour renforcer leurs liens, accroître leurs réseaux et obtenir une visibilité au niveau européen, les agglomérations d'Angers, Brest, Nantes, Rennes et Saint-Nazaire ont décidé de collaborer de façon plus étroite au sein du Pôle métropolitain Loire-Bretagne, avec comme objectif de mettre en place des actions de coopération dans le domaine de la recherche et de l'enseignement supérieur notamment. La Bretagne constitue ainsi le principal fournisseur d'étudiants bacheliers venant à Nantes : un tiers des entrants à Nantes qui ne viennent pas des Pays de la Loire résidaient cinq ans auparavant en Bretagne. La réciproque est vraie pour le pôle d'enseignement de Rennes, puisqu'un tiers des entrants à Rennes qui ne viennent pas de Bretagne résidaient cinq ans auparavant en Pays de la Loire. Les échanges d'étudiants bacheliers entre les pôles

nantais et Rennais se situent ainsi à un niveau élevé, du même ordre que ceux entre les pôles d'Angers et de Nantes. Ces mobilités entre les différents pôles s'intensifient pour les étudiants lors de la transition entre troisième année de licence et master. Rennes et Nantes s'échangent ainsi un flux important d'étudiants déjà diplômés du supérieur, au bénéfice du pôle de Nantes.

Insee Picardie (Décle F., M.C. Sinoquet et J.L. Reboul, Insee Picardie, Analyses, n°76, 2013 ; David M. et Jamme J., Insee Analyses, Picardie, n°16, Juin 2015)

La Picardie fait partie des régions touchées par le phénomène de migration étudiante. En effet, les établissements de la région ne sont pas vus comme attractifs. La région Picarde est en concurrence avec ses voisines qui paraissent plus attractives telle Paris, Lille ou Reims. En 1999, 8 000 jeunes ont déclaré avoir quitté la Picardie à l'entrée dans l'enseignement supérieur ou au cours de leurs études.

Ce phénomène de migration, commun à toutes les régions du bassin parisien, est accentué en Picardie. 16 % des étudiants Picards (contre 8,3 % en moyenne pour les autres régions du bassin parisien) sont inscrits dans une région autre que leur lieu de résidence. Paris possède un éventail de formations beaucoup plus important, plus complet, plus large que les régions de province environnantes. Ce phénomène est accentué par un réseau de transports développé qui permet aux étudiants de se rendre plus facilement en Île-de-France pour leurs études et ainsi effectuer le trajet quotidiennement ou fréquemment.

Lorsque les étudiants natifs de Picardie décident de quitter leur région pour poursuivre leurs études, ils se concentrent tout d'abord vers la région la plus proche. Ainsi, la région Parisienne attire 77 % des étudiants de l'Oise, alors que la majorité des étudiants de l'Aisne se dirige vers la Champagne-Ardenne et le Nord-Pas-de-Calais. Ces étudiants migrants le font principalement pour poursuivre un deuxième ou troisième cycle universitaire, ou des spécialités car elles sont absentes ou peu attractives dans la région. Ces étudiants migrants sont en moyenne plus diplômés : 20 % d'entre eux sont diplômés du 2^{ème} ou 3^{ème} cycle universitaire voire d'une grande école, alors que seulement 13 % de ceux inscrits en Picardie possèdent au moins une licence. D'autres grandes villes universitaires, telles Lyon, Marseille, Toulouse ou Nantes, exercent également une attraction en attirant 30 % des jeunes du sud de l'Oise.

Mais la Picardie accueille elle aussi des étudiants d'autres régions, 3 200 étudiants, ce qui est trois fois moins que le nombre de départs définitif qu'elle subit. Ces étudiants sont souvent originaires de régions voisines, qui viennent pour les enseignements technologiques ou des spécialités présentes dans l'Aisne. En effet, la région Picarde est attractive pour l'offre de formation de STS. Contrairement aux autres régions, les étudiants picards sont plutôt attirés par des études courtes. Ces études sont appréciées par les étudiants car elles peuvent se faire en apprentissage ce qui permet d'avoir un pied dans le monde du travail. Les étudiants choisissant de suivre des études courtes quittent relativement peu le territoire car ces formations couvrent une bonne partie du territoire picard.

La région Picarde peine à retenir ses étudiants natifs. En effet, en 2012, 329 600 Picards, soit 22,4 % des Picards de 18 ans et plus, sont diplômés du supérieur, contre 29,8 % pour la France métropolitaine. Les étudiants ou les actifs quittent le territoire principalement pour poursuivre

leurs études ou trouver un emploi qui soit adapté à leur niveau de formation. Les jeunes qui poursuivent leurs études partent également après l'obtention de leur diplôme du fait d'un manque insuffisant d'offre d'emploi qualifiés ou techniques. En effet, en 2012, sur 43 000 diplômés du supérieur ayant entre 24 et 34 ans, 14 500 (soit plus d'un tiers) résident en Île-de-France.

Insee Poitou-Charentes (Boudrot N. et M. Joubert, Insee Analyses, Poitou-Charentes, n°22, Septembre 2015)

Parmi les 332 000 résidents diplômés du supérieur ou en cours d'étude en Poitou-Charentes, près de 147 000 sont nés dans une autre région, et 29 100 à l'étranger : 53 % des diplômés résidents du Poitou-Charentes sont originaires d'autres régions ou de l'étranger.

Près de 325 000 natifs du Poitou-Charentes sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur ou sont actuellement en étude. Parmi eux, 169 000 vivent dans une autre région française : ainsi 52,1 % des natifs du Poitou-Charentes, diplômés ou étudiants du supérieur, n'y résident plus. En 2012, 68 700 diplômés du supérieur ou étudiants nés en Poitou-Charentes résident dans l'une des quatre régions limitrophes, soit 41% des départs. Les échanges à proximité sont d'ailleurs équilibrés, à l'exception de ceux opérés avec l'Aquitaine. Au-delà, l'Île-de-France et Midi-Pyrénées restent les principales régions de destination (respectivement 43 100 et 10 400 départs). Avec cette dernière, les départs (28 100) sont deux fois plus nombreux que les arrivées (14 400). Les échanges avec le Limousin sont relativement équilibrés, avec 6 200 arrivées en Poitou-Charentes pour 5 000 départs vers le Limousin.

Depuis 1990, la part des diplômés ou étudiants du supérieur nés dans la région a triplé de 9 % à 23 % des adultes. Cette augmentation provient de la plus forte propension des jeunes à poursuivre des études longues. Ainsi, les jeunes affichent le taux de diplômés ou étudiants du supérieur le plus élevé : 43,6 % pour les 18 à 24 ans, 28 % pour les 25 à 64 ans contre 9 % pour les plus de 64 ans. Cependant, ce taux reste plus faible qu'en moyenne nationale. L'écart pour chaque tranche d'âge s'établit entre 2 et 3 points en défaveur du Poitou-Charentes. Il résulte d'un taux de poursuite post-bac plus faible qu'au niveau national malgré une plus grande réussite au bac. Cette moindre proportion en Poitou-Charentes est à relier à un effet de composition des catégories sociales, susceptible de se prolonger de génération en génération : moins de diplômés parmi les adultes résidents de 1990 en âge d'avoir des enfants et par suite, moins de diplômés parmi les jeunes natifs d'aujourd'hui. Cette relation proportionnelle tend à pérenniser la hiérarchie des régions en matière de taux de diplômés.

Insee Provence-Alpes-Côte d'Azur (Arrighi J.J. et Bernard J., Analyse, Insee Etudes, n°33, Juin 2013)

Parmi les 160 230 étudiants qui habitent en Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2008, 133 000 y résidaient 5 ans plus tôt, 20 360 habitaient dans une autre région et 6 870 vivaient en dehors de la France métropolitaine. Parallèlement, 28 190 jeunes avaient quitté la région et poursuivaient leurs études supérieures dans une autre région de métropole. Ces échanges d'étudiants avec Paca concernent essentiellement quatre régions : Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes, Île-de-

France et Midi-Pyrénées. Enfin, les jeunes se déplacent également au sein de la région : 13 130 étudiants ont changé de département. L'importance de ce mouvement migratoire diminue avec l'existence d'une université dans le département. Les étudiants se déplacent assez peu entre les aires urbaines régionales. Les bacheliers de Nice viennent rarement à Marseille-Aix, Toulon ou Avignon. Ceux de Marseille-Aix se rendent encore moins souvent à Nice, Toulon ou Avignon.

Dans ses échanges migratoires, la région perd des étudiants (7 800 en 5 ans), alors même que les universités régionales sont excédentaires dans leurs échanges avec les autres universités. Ce déficit migratoire se réalise donc en dehors de l'université. La première explication réside dans le fait que la région dispose d'un réseau de Classes Préparatoires aux Grandes Écoles (CPGE) le plus dense de France, après l'Île-de-France, et que ce réseau « exporte » mécaniquement la majorité de ses élèves. La seconde explication relève de la géographie régionale : Grenoble est par exemple souvent plus proche pour un jeune Haut-Alpin que Marseille-Aix et a fortiori Nice ou Toulon.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, comme en Île-de-France ou dans le Nord-Pas-de-Calais, plus d'un étudiant sur deux habite chez ses parents. Si la part d'étudiants salariés, de même que celle des étudiants boursiers, est peu liée à l'autonomie résidentielle, la proportion de la population vivant dans une zone urbaine contribue à éclairer cette cohabitation tardive. D'une part, dans les grandes aires urbaines, la densité et la diversité de l'offre de formation multiplient les possibilités d'études supérieures sans déménagement ; d'autre part, le développement récent de sites diversifiés d'enseignement supérieur dans les aires urbaines intermédiaires a permis à de nombreux jeunes bacheliers qui n'auraient peut-être pas déménagé, de poursuivre leurs études à proximité. Ainsi en 2008, 60 % des étudiants des aires urbaines d'Avignon ou de Toulon habitent chez leurs parents, contre 53 % à Nice et 47 % à Marseille-Aix. Deux populations « étudiantes » se côtoient donc : l'une résidant dans les villes centres ou s'y étant installée pour poursuivre ses études ; l'autre continuant à résider chez ses parents dans des communes périphériques et se déplaçant pour suivre sa formation, dans des conditions pouvant générer des difficultés particulières, comme l'accès aux équipements pédagogiques, l'éloignement de la vie collective ou la fatigue additionnelle liée aux transports. Pour faciliter l'accessibilité à l'enseignement supérieur, trois politiques publiques se sont combinées au cours des quarante dernières années. Tout d'abord, un maillage plus dense du territoire par les établissements d'enseignement supérieur. C'est le sens des ouvertures d'IUT ou de STS dans les lycées, du déploiement de nouveaux pôles universitaires dans les années 80 (Toulon et Avignon) et de la multiplication des sites pédagogiques. Plusieurs premiers cycles de nombreuses filières ont également été dédoublés entre Aix et Marseille et des antennes universitaires délocalisées ont été créées comme à Arles. De plus, une politique de transport public a été définie (tarifs étudiants, nombre et régularité des liaisons). Enfin, une politique d'aide à l'accès au logement autonome a été développée (Allocation Logement Étudiant, construction de logements dédiés, incitations fiscales à l'investissement dans des résidences universitaires, accès au parc HLM).

En conformité avec la stratégie de l'Union européenne à l'horizon 2020, la France s'est fixé pour objectif national d'atteindre les 50 % de diplômés du supérieur d'ici à 2012. Pour y parvenir, trois leviers peuvent être utilisés : augmenter le taux de poursuite d'études des bacheliers, améliorer la réussite des étudiants et permettre une ouverture sociale plus large dans l'ensemble des filières post-baccalauréat.

Insee Rhône-Alpes (Domenge M., P. Dusonchet, M.L., Dijon, La Lettre, Analyses, Insee Rhône-Alpes, n°55, Juillet 2006)

La région du Rhône-Alpes est attractive, ce que l'on retrouve également dans les migrations d'étudiants. En effet, en 1999, il y avait 209 000 étudiants inscrits alors que 56 500 n'y habitaient pas en 1990, de plus 10 500 viennent de l'étranger. En revanche, 35 500 natifs ont migrés vers d'autres régions pour y effectuer leurs études. Cela n'empêche que le solde migratoire est positif de 21 000 personnes. Ces phénomènes permettent à la région Rhône-Alpes de se placer en 5^{ème} position des régions françaises quant au volume des étudiants attirés, précédée par l'Île-de-France, Midi-Pyrénées, l'Alsace et le Nord-Pas-de-Calais. Les étudiants émigrants sont attirés par l'attractivité de la région et/ou de son équipement d'enseignement supérieur, étudiants provenant principalement d'Île-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Bourgogne et Auvergne. De plus, les étudiants migrants vers d'autres régions, se dirigent pour 29 % d'entre eux vers l'Île-de-France, les autres principalement vers les régions du Sud, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon.

Cette région est divisée en plusieurs pôles d'enseignement supérieur localisés dans les académies de Lyon et de Grenoble.

L'académie de Lyon compte quatre pôles d'enseignement de tailles différentes. Celui de Lyon, de taille nationale, est en pleine expansion, le nombre d'étudiants ayant augmenté de 15 % entre 1996 et 2004. En 2004, l'aire urbaine de Lyon accueille 121 000 étudiants. La forte attractivité s'explique par l'élévation de la durée des études, par la diversité des formations offertes, par la délocalisation des grandes écoles nationales, par l'augmentation du nombre d'étudiants étrangers et par le dynamisme économique de l'agglomération. Cet éventail de formation explique que plus des trois quarts des étudiants qui résidaient sur l'aire urbaine en 1990 sont restés sur place et y étudient en 1999. Le quart de ceux qui sont partis se sont dirigés vers l'Île-de-France. Dans le même temps, l'aire urbaine a vu arriver presque quatre fois plus d'étudiants qu'il n'en est parti, surtout en provenance du reste de la région, mais également d'Île-de-France et de Bourgogne.

Le pôle d'enseignement supérieur de Saint-Etienne est de taille beaucoup plus réduite mais d'importance non négligeable au plan régional : 20 500 personnes y étudient en 2004. Il travaille en totale synergie avec le pôle lyonnais, tant dans le domaine de l'enseignement supérieur que dans celui de la recherche. La petite taille de l'université de Saint-Etienne la rend sensible aux aléas conjoncturels : ses effectifs d'étudiants ont baissé de 15 % de 1996 à 2002, puis remonté depuis 2003. L'aire urbaine a conservé 62 % des étudiants qui y habitaient en 1990. Les autres sont le plus souvent allés à Lyon (46 %) ou en Île-de-France (12 %). Enfin, on trouve deux pôles locaux, Bourg-en-Bresse et Roanne. La petite taille de ces pôles ne leur permet cependant pas d'attirer ou de retenir la majorité des étudiants sur place, ils font donc partie du bassin de recrutement de Lyon.

L'aire urbaine de Bourg-en-Bresse compte 2 500 étudiants en 2004, nombre en augmentation de 18 % depuis 1996. Son influence demeure très locale : les personnes qui y étudient sont en grande majorité (96 %) des résidents de l'aire urbaine même, et moins du quart de ceux qui y habitaient en 1990 y étudient en 1999. Ce pôle se distingue par la présence de deux antennes

d'universités lyonnaises, et d'une antenne de l'IUFM académique. On y trouve aussi des formations en STS, des classes préparatoires aux grandes écoles et des formations d'infirmiers.

L'aire urbaine de Roanne compte seulement 1 300 étudiants en 2004. Avec 1,4 étudiant pour 100 habitants en 1999, Roanne est le moins estudiantin des huit pôles de Rhône-Alpes. Offrant des possibilités assez restreintes de poursuites d'études, seuls 18 % des étudiants qui y résidaient en 1990 y étudient en 1999. L'aire urbaine roannaise se distingue par la présence de formations universitaires rattachées à l'université de Saint-Etienne, dont un IUT. On y trouve aussi des formations en STS et aux carrières de santé.

L'académie de Grenoble compte quatre pôles d'enseignement supérieur. 55 400 étudiants sont inscrits dans l'aire urbaine grenobloise en 2004. Un habitant sur dix de l'aire urbaine est étudiant. On y trouve, en plus des trois universités grenobloises, huit écoles nationales supérieures d'ingénieurs. Comme à Lyon, la grande taille de l'aire urbaine explique que près des trois quarts des étudiants qui y résidaient en 1990 y étudient en 1999. C'est l'académie de Lyon et l'Île-de-France qui ont le plus attiré ceux qui sont partis (respectivement 23 % et 22 %).

Chambéry compte en 2004 un peu moins de 11 000 étudiants. On y trouve notamment une université incluant une école d'ingénieurs, une école supérieure de commerce, et une douzaine de lycées ayant des classes post-baccalauréat. La moitié des étudiants qui y habitaient en 1990 y étudient en 1999. Beaucoup sont partis vers Grenoble ou, dans une moindre mesure, vers Lyon. L'aire d'influence de Chambéry est bien moindre que celle de Grenoble ou Saint-Etienne.

L'aire urbaine de Valence compte 5 500 étudiants en 2004. Il s'agit d'une population particulièrement jeune (60 % de moins de 21 ans en 1999), qui doit assez rapidement quitter le pôle valentinois pour continuer ses études.

Les trois universités grenobloises ont une antenne dans l'aire urbaine de Valence, on y trouve également quelques écoles, une antenne d'IUFM et une dizaine de lycées qui proposent des formations post-baccalauréat. Valence n'exerce qu'une attraction très locale, du fait de la forte concurrence de Grenoble : le bassin de recrutement grenoblois englobe complètement le bassin valentinois.

1.3.3 Les publications locales

Une grande majorité des établissements d'enseignement supérieur disposent d'un observatoire. La principale mission de ces observatoires est d'étudier le devenir professionnel des diplômés en fin de cycle (L, M, D). L'objectif est de repérer, pour ces étudiants, le processus d'entrée sur le marché du travail, la situation sur le marché du travail à 30 mois et pour les personnes en situations d'emploi les caractéristiques des emplois (secteurs, statuts, fonctions, professions, revenus, mobilité géographique, etc.). Ces études donnent lieu à des publications régulières (chaque année une génération de sortants est enquêtée) qui sont, pour la plupart des observatoires, mis en ligne sur leur site⁶.

⁶ Lorsque le lien vers le site fonctionne, ce qui n'est pas toujours le cas.

A cette mission d'insertion professionnelle des diplômés viennent, dans certains observatoires, se rajouter d'autres missions permettant d'étudier par exemple :

- Les conditions de vie des étudiants pour l'année universitaire en cours. Les thèmes abordés sont les mêmes que ceux de l'OVE nationale à savoir le logement, les transports, la restauration, les conditions de travail, le financement des études, la santé, les loisirs, etc.
- Les processus d'orientation des étudiants, leurs motivations et leurs parcours universitaires au sein de l'université d'inscription.
- Le devenir universitaire et la poursuite d'études à l'issue d'une Licence ou d'un Master pour les diplômés n'ayant pas intégré le marché du travail après l'obtention du diplôme.

Par le biais de ces différentes missions, des mobilités étudiantes sont mesurées de manière régulière ou ponctuelle.

Les enquêtes nationales sur les conditions de vie étudiante réalisées par l'OVE national sont des sources de données qui permettent d'étudier la mobilité. Généralement, tous les quatre ans, après chaque nouvelle enquête de l'OVE national, un document retraçant les conditions de vie étudiante est réalisé par les observatoires. A partir des informations sur le logement occupé par l'étudiant, le lieu de résidence de l'étudiant et le lieu de résidence des parents, il est possible d'étudier la mobilité résidentielle. Cette mobilité y est mesurée de manière plus ou moins grossière. Certains observatoires ne traitent que l'information, vit ou non avec au moins un de ses parents, d'autres étudient cette mobilité plus finement et traitent de la mobilité résidentielle à travers les départements, les académies ou les régions.

Les données Apogée-Sise peuvent aussi être utilisées par les observatoires pour étudier la mobilité étudiante. La suite de la section va présenter les principaux travaux produits de manière régulière ou ponctuelle par les observatoires. Les liens vers les publications des différents observatoires sont donnés dans les références bibliographiques.

Observatoires produisant régulièrement des statistiques sur la mobilité étudiante.

- L'observatoire de l'étudiant de l'université de Bourgogne fournit chaque année des tableaux de statistiques sur le lieu d'habitation de l'étudiant (logé en cité universitaire, chez les parents, en colocation, etc.) pour chaque site et pour chaque niveau d'études.

- Le service de pilotage, de l'offre et des enquêtes de la *Direction des Etudes et de la Vie Etudiante* (Deve) de l'Université de Perpignan Via Domitia (UPDV) réalise depuis 2003 des « indicateurs des formations » à partir des données Apogée et Sise. L'un de ces indicateurs s'intéresse à l'origine des inscrits à l'UPDV selon 4 critères : Pyrénées-Orientales (département de localisation de l'université), Région Languedoc-Roussillon, reste de la France, étranger.

Pour les étudiants étrangers le pays d'origine est connu. Un second indicateur concerne les néo-bacheliers et le lieu d'obtention du baccalauréat avec la même distinction que pour l'origine de l'étudiant.

- L'*Observatoire Régional de L'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle des Etudiants* (ORESIPÉ) des *Universités d'Alsace*, produit depuis 2003, des « chiffres-clés des universités d'Alsace », dans lesquels on retrouve des informations sur l'académie d'obtention du baccalauréat pour les néo-bacheliers ainsi que le pays d'origine des étudiants étrangers.

- L'*Observatoire de la Vie Etudiante* de l'*Université d'Orléans*, établi, depuis 2001, un « tableau de bord » dans lequel on peut repérer l'aire géographique de recrutement à travers le département d'obtention du baccalauréat, quelle que soit l'année et la filière d'inscription. Le pays d'origine et le pays d'obtention du baccalauréat (ou du diplôme équivalent) sont connus pour les étudiants étrangers. Enfin, une attention particulière est portée au néo-bacheliers (logement occupé).

- L'*Observatoire de la Formation et de la vie étudiante* (OFVE) de l'*Université de Franche-Comté* édite un « tableau de bord des formations » depuis 2004 et un « tableau de bord de la vie étudiante », depuis 2011. L'origine géographique des étudiants (en particulier des entrants) : académie d'obtention du baccalauréat (académie de Besançon, académie limitrophe, autre académie, étranger) se trouve dans le tableau de bord des formations. L'origine résidentielle des néo-bacheliers selon les aires urbaines et les départements de la région se trouve, quant à elle, dans le tableau de bord de la vie étudiante. Pour les étudiants étrangers, le continent et le pays d'origine sont considérés.

- Le *Service des Etudes, de l'Evaluation et du Pilotage* (SEEP) de l'*Université de Poitiers* produit chaque année, depuis 2004, un « annuaire statistique ». L'information sur l'académie d'obtention du baccalauréat (et les départements pour l'académie de Poitiers) permet de mesurer la mobilité pour les études. Les pays d'origine sont connus pour les étudiants étrangers.

- L'*Observatoire Régional des Etudes Supérieures* (ORES) de la *communauté d'Universités et d'Etablissements de Lille Nord de France* édite des « points de repère » chaque année, depuis 2008. Ces documents s'intéressent à l'origine géographique des inscrits en fonction du lieu d'obtention du baccalauréat (depuis 2014, avant 2014 l'information était basée sur l'adresse des parents pas toujours renseignée) pour les étudiants français et du pays d'origine pour les étudiants étrangers.

- L'*Observatoire de la Vie Etudiante* de l'*Université d'Artois* fournit chaque année un document « statinfo » dans lequel des statistiques sur le lieu d'obtention du baccalauréat, le lieu de résidence des parents et le pays d'origine des étudiants étrangers sont connus.

- L'*Observatoire Régional Economique et Social* (Ores) de la *région des Pays de Loire* fournit des statistiques sur la mobilité des bacheliers et sur l'accès à l'enseignement supérieur pour l'année universitaire en cours. Concernant les années universitaires antérieures, il n'y a pas d'archives disponibles sur le site.

- La *Direction des Etudes et de la Vie Etudiante* (Deve) des *Universités d'Aix-Marseille* produit, une « note » concernant les caractéristiques des étudiants de première année de Licence pour une UFR spécifique. Des questions sur le choix du site (délocalisation ou pas), sur le type de logement occupé et sur la décohabitation sont traitées.

- L'*Observatoire de la Formation et de la Vie Etudiante* (OFVU) de l'*Université de Bordeaux*. Comme pour les Universités d'Aix-Marseille, les études réalisées ne sont pas reproduites d'une année sur l'autre et ne portent pas toujours sur les mêmes étudiants.

Chaque année, un focus est fait sur la provenance des étudiants entrant en deuxième année de master (M2) pour une filière donnée. La dernière étude réalisée porte sur le profil des étudiants ayant souhaité intégrer un M2 dans le domaine du Droit et des Sciences Politiques pour l'année universitaire 2014-2015. L'information sur l'université suivi en M1 est utilisée. Une étude similaire a été faite l'année précédente pour le domaine de l'économie mais seule la distinction Université de Bordeaux oui/non est considérée.

Enfin, des statistiques sur les sortants de L3 sont réalisées, ici encore toutes les disciplines ne sont pas suivies toutes les années. La destination à l'issue de la L3 est mesurée par les trois modalités suivantes : Université de Bordeaux, inscrits dans un établissement autre que l'UB, non réinscrits au sein d'un établissement SISE.

Observatoires produisant ponctuellement des statistiques sur la mobilité étudiante.

- L'*Observatoire de la Vie Etudiante* de l'*Université de Grenoble* a réalisé deux études sur le logement étudiant en 2011 et 2013.

L'étude de 2011 est produite conjointement avec l'Observatoire de l'Habitat de la communauté d'agglomération Grenoble-Alpes métropole. Cette étude s'intéresse, entre autres, à l'effectif des étudiants dans les universités de Grenoble, à leur provenance et à leur type de logement. Un focus est fait sur les étudiants étrangers.

L'étude de 2013 étudie la décohabitation c'est-à-dire la mobilité résidentielle par rapport au logement des parents.

- L'*Observatoire des Formations et des Insertions Professionnelles, Evaluations* (Ofipe) de l'*Université Paris-Est Marne* (UPEM ou UPEMLV) ne rend pas public un ensemble de statistiques chaque année mais produit des notes sur différents thèmes. Le thème de la mobilité est récurrent en particulier avec les notes de Gausson, Gateaud ou Théophile. Ces études s'intéressent principalement aux mobilités des étudiants au sein de la région parisienne.

- L'*Observatoire des Formations et de l'Insertion Professionnelle* (OFIP) de l'*Université de Toulouse I Capitole* fournit régulièrement des travaux sur les primo-entrants ou sur le suivi des primo-entrants mais les questions de localisation ne sont, soit pas traitées, soit traitées de manière très succincte (vit ou pas chez ses parents – baccalauréat obtenu dans la région Midi-Pyrénées ou pas).

Des études ponctuelles sont réalisées sur le passage entre la troisième année de Licence et la première année de master ou entre la première et la seconde année de master (pour l'année

universitaire 2010-2011, par exemple). Pour l'année universitaire 2015-2016, une étude sur les entrants et les sortants en M1 a été réalisée. Enfin, pour cette même année, Walker (2016) s'est intéressée au parcours des étudiants étrangers.

- *L'Observatoire de la Vie Etudiante de l'Université de Toulouse Jean Jaures* a fourni un rapport pour les années universitaires 2010 et 2011 sur les primo-entrants. Le département d'obtention du baccalauréat a été considéré. Pour l'année 2015-2016 une fiche indiquant l'origine géographique et scolaire des étudiants titulaires d'un baccalauréat est fournie sur le site. Les fiches des années précédentes ne sont pas disponibles sur le site.

- *L'Observatoire de la Vie Etudiante de l'Université Paul Sabatier (UPS) de Toulouse* s'est intéressé au parcours et à la poursuite d'études des étudiants pour l'année universitaire 2012-2013. La mobilité entrante est mesurée en comparant le lieu d'obtention de l'année universitaire 2011-2012 sachant que l'année universitaire 2012-2013 est suivie à UPS.

Pour résumer, la plupart des observatoires des universités produisent des statistiques sur la mobilité de formation à l'issue du baccalauréat et sur la mobilité résidentielle (par rapport au domicile des parents, décohabitation) en particulier pour les néo-bacheliers. Les mobilités liées au cursus de l'étudiant (changement de filière ou changement d'université) sont très peu souvent mesurées. Nous verrons, à partir des témoignages de membres d'observatoires présentés dans la section 2.2 ci-après, que cette absence de mesure est en grande partie liée à un problème d'information et de disponibilité des données.

1.4 Références bibliographiques

- Adrover, S., Azouguagh, M., Vivas, E., 2014. Migrations résidentielles en Franche-Comté entre 2003 et 2008, Insee Dossier Franche-Comté, 3, Décembre.
- Antolin, P., Bover, O., (1997). Regional migration in Spain: The effect of personal characteristics and of unemployment, wage and house price differentials using pooled cross-sections, Oxford bulletin of economics and statistics, 59(2), 1679-1727.
- Auzet, L., Granger, R., 2012. Naître en Bretagne, être en Bretagne : un lien renforcé par les retours à la région natale, Insee Bretagne, Octant Analyses Bretagne, 28, Janvier.
- APEC, 2012. L'attractivité des régions françaises pour les jeunes cadres et les jeunes diplômés, https://presse.apec.fr/files/live/mounts/media/fichiers/espace_presse_communiques_attractivite_regionale_mars_2012/79dec83aad378f6dcfacdb034552cc0.pdf
- Arntz, R., 2010. What attracts human capital? Understanding the skill composition of interregional job matches in Germany, Regional studies, 44(4), 423-441.
- Arrighi, J.-J., Bernard J., 2013. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, un étudiant sur deux habite chez ses parents, Insee Etudes Provence-Alpes-Côte d'Azur, Analyse, 33, Juin.
- Baccaïni, B., 1994. Comportements migratoires et cycles de vie, Espace, populations, sociétés, 12(1), 61-74.
- Baron, M., 2005. Les migrations étudiantes dans le système universitaire français au début des années 90, Revue d'Économie Régionale et Urbaine, 2, 281-300.
- Baron, M., 2009. Villes et régions en concurrence pour comprendre l'offre de formations universitaires ? Espaces et sociétés, 1(136), 135-154.
- Baron, M., 2012. Mise en espace des sociétés de la connaissance par les universités et les mobilités étudiantes, Habilitation à Diriger des Recherches, Université Paris Diderot, Paris 7.
- Baron, M., Berroir, S., 2007. Paris et le système universitaire français : mythe et réalité, Annales de géographie, 3(655), 227-246.
- Baron, M., Berroir, S., Cattan, N., Leseq, G., Saint-Julien, T., 2007. Des universités en concurrence. La métropole parisienne, 65-87.
- Baron, M., Caro, P., Cuney, F., Perret, C., 2005. Mobilités géographiques étudiantes et qualifications des territoires : quelles disparités régionales ? Rapport de recherche MENRT-DR-DATAR
- Baron, M., Caro, P., Perret, C., Amet, X., 2003. Mobilités géographiques étudiantes et qualifications des territoires : quelques disparités inter-régionales, Rapport de recherche MENRT-DR-DATAR
- Baron, M., Domergue, J.-P., 2010. La mobilité durant les études universitaires : constats et réflexions à partir de travaux géographiques. Participation colloque AVUF, Octobre, Reims.
- Baron, M., Perret, C., 2005. Mobilités étudiantes et territoires universitaires : vers une uniformisation des pratiques ? Espace, Populations, Sociétés, 3, 429-442.
- Baron, M., Perret, C., 2006. Bacheliers, étudiants et jeunes diplômés : quels systèmes migratoires régionaux ? L'Espace Géographique, 1(35), 44-62.
- Baron, M., Perret, C., 2006. Regards croisés sur les étudiants et les jeunes diplômés : déterminants individuels et migrations régionales, Colloque du RESUP, Bordeaux, 8-9 juin.

- Baron, M., Perret, C., 2008. Comportements migratoires des étudiants et des jeunes diplômés : ce que révèle le niveau régional, *Géographie, Économie, Société*, 10(2), 223-242.
- Baron, M., Vadelorge, L., 2015. Les universités parisiennes dans la tourmente des regroupements, *Métropolitiques.eu*.
- Baudequin, I., Maillochon, A., 2015. Les migrations des diplômés du supérieur : des échanges importants et globalement déficitaires avec l'Île-de-France et les Pays de la Loire, 23, Juin.
- Bédoué, C., 1994. Mobilité géographique des étudiants diplômés : probabilités individuelles et effets structurels, *Formation Emploi*, 48, 3-20.
- Becker, G. S., 1962. Investment in Human Capital: a Theoretical Analysis, *Journal of Political Economy*, 70(5), Part 2: Investment in human beings, 9-49.
- Becker, G. S., 1964. *Human Capital: A Theoretical and Empirical Analysis, with Special Reference to Education*. Chicago, University of Chicago Press.
- Beine, M., Bertoli, S., Fernandez-Huertas Moraga, J., 2015. A practitioners' Guide to Gravity Models of International Migration, *the World economy*, 39(4), 496–512.
- Benhenda, A., Dufour, C., 2015. Massification de l'enseignement supérieur et évolutions de la carte universitaire en Île-de-France, *Regards croisés sur l'économie*, 16(1), 93-104.
- Bensoussan, B., 1998. Constellations familiales et émancipation des étudiants en milieu urbain. Décohabitation et activité rémunérée, in Yves Grafmeyer et Francine Dansereau (dir), *Trajectoires familiales et espaces de vie en milieu urbain*, Lyon, PUL.
- Bergouignan, C., 2014. Projections localisées de populations étudiantes à long terme : les étudiants aquitains à l'horizon 2034, *Comptrasec, Projet UNA 3.2*.
- Berrard, P.-Y., Pierre J.-J., 2015. Les diplômés du supérieur en Lorraine : surtout nés lorrains, à l'étranger ou franciliens, *Insee Lorraine, Analyses*, 27, Juillet.
- Berroy, S., Cattan, N., Saint-Julien, T., 2005. La mobilité des étudiants entre les universités franciliennes, *Les Cahiers de l'IAURIF*, 143.
- Bessin, M., 2009. Parcours de vie et temporalités biographiques : quelques éléments de problématique, *Informations Sociales*, 156(6), 12-21.
- Bonnal, L., Giret J.-F., 2010. Determinants of Access to Academic Careers in France, *Economics of Innovation and New Technology*, 19(5), 437 – 458.
- Bonnard, C., Giret, J.-F., Lemistre, P., 2015. Création des pôles de compétitivité et salaires des ingénieurs. *Revue d'économie industrielle*, 151(3), 11-36.
- Bonnet, M., 1997. Temporalités étudiantes : des mobilités sans qualités, *Annales de la recherche urbaine*, 77, 63-71.
- Borghans, L., Golsteyn, B.H., 2007. Skill transferability, regret and mobility, *Applied Economics*, 39(13), 1663-1677.
- Boudesseul, G., Caro, P., Couppié, T., Giret, J.F., Grelet, Y., Werquin, P., 2012. Mobilités et changements de catégories : portée et limites des données longitudinales, *XIXèmes journées d'étude sur les données longitudinales dans l'analyse du marché du travail*, 24-25 mai.
- Boudrot, N., Joubert, M., 2015. Poitou-Charentes, un carrefour pour les étudiants et les diplômés du supérieur, *INSEE Poitou-Charentes*, 22, Septembre.

- Bouoiyour, J., Brahim, A., 1998. Migration inter-régionale des jeunes diplômés en France : essai de modélisation, *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, 2, 281-300.
- Bourdieu, P., Passeron, J. C., 1964. *Les héritiers. Les étudiants et leurs études*, Edition de minuit.
- Brahimi, A., Plassard, J.-M., 1994. Migration inter-régionale des jeunes diplômés lors de leur premier emploi, *Note CEJEE*, 175, 21p.
- Brennan, J., Little, B. (2010). Graduate competences and relationships with the labour market: the UK case, In "Development of Competencies in the World of Work and Education", 24-26 September 2009, Ljubljana (Slovenia).
- Bunel, M., Guironnet J.-P., 2016. Income inequalities for recently graduated French workers: A multilevel model approach, *Applied empirical*.
- Brunet, L., Levouin, C., 2016. Pour les jeunes Normandes très diplômées, un déclassement professionnel bien plus fréquent que pour les hommes, *Insee Normandie, Analyses*, 4, Mars.
- Brutel, C., 2010, *Jeunes et territoires. L'attractivité des villes étudiantes et des pôles d'activité*, Insee Première, 1275.
- Cacheux, L., Kelhetter, D., Salomon, M., 2015. L'Alsace conserve ses natifs diplômés du supérieur, *Insee Alsace, Flash*, 3, Juin.
- Caillot, M., 2005. Analyse de la localisation étudiante sur le territoire métropolitain : approche méthodologique et présentation de quelques résultats, *Espaces populations sociétés*, 3, 413-428.
- Calvier, C., Pichard, L., 2015. L'Île-de-France, capitale des étudiants et des diplômés du supérieur, *Insee Île-de-France, Analyses*, 19, Juin.
- Calmand, J., Epiphane, D., Hallier, P. (2009). De l'enseignement supérieur à l'emploi : voies rapides et chemins de traverse. *Note Emploi Formation du Cereq*, 43, 58.
- Calmand, J., Guégnard, C., 2014. Les formations professionnelles de l'enseignement supérieur en France au prisme de l'insertion et de la mobilité sociales des diplômés, *L'orientation scolaire et professionnelle*, 43/1.
- Campus France, 2012. *Étudiants étrangers en mobilité en France : localisation par académies en 2010 dans les universités*, Les notes de Campus France, 36.
- Canals, V., Diebolt, C., Jaoul, M., 2003. Convergence et disparités régionales du poids de l'enseignement supérieur en France (1964-2000), *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, 4, 649-669.
- Caro, P., 2003. L'apport de la géographie à la relation formation-emploi, *Formation emploi*, 84, 43-54.
- Caro, P., 2006. La dimension spatiale des systèmes formation-emploi, *L'Espace géographique*, 35(3), 223-240.
- Caro, P., Cuney, F., Perret, C., 2003. La mobilité géographique des jeunes trois ans après leur sortie du système éducatif, *Géographie de l'Ecole*, 8, 105-109.
- Caro, P., Martinelli, D. 2002. Géographie de l'insertion professionnelle : plus de difficultés dans les régions du Nord et du Sud, *Bref*, 186, mai, Marseille, Cereq, 4 p.

- Cattan, N., Berroir, S., Saint-Julien, T., 2005. L'attraction des universités des villes nouvelles franciliennes, *Les annales de la recherche urbaine*, 98, 67-73.
- Cavaco, S., Lesueur, J.Y., 2002. Contraintes spatiales et durée de chômage », *Revue française d'économie*, 18(3), 229-257.
- Céreq, 2009. Approches de la mobilité étudiante, *NetDoc* 48.
- Céreq, 2013. Quand l'école est finie, premiers pas dans la vie active de la génération 2010.
- CESER Haute-Normandie, 2015. Jeunesses : une ressource pour la région.
- Cherkaoui, M., 1978. Sur l'égalité des chances scolaires : à propos du rapport Coleman, *Revue Française de Sociologie*, 19(2), 237-260.
- Charlot, A., Chevalier, L., Pottier, F., 1990. Qui forme pour qui ? Les régions, l'enseignement supérieur et l'emploi, Céreq, *Collection des études*, 55, 74 pages.
- Convert, B., 2010. Espace de l'enseignement supérieur et stratégies étudiantes, *Actes de la recherche en sciences sociales*, ed. Le Seuil, 183(3), 14-31.
- Cordazzo, P., 2013. Parcours étudiants : de la formation à l'insertion professionnelle, *Habilitation à Diriger des Recherches*, Université Montesquieu, Bordeaux IV.
- Coulon, A., Paivandi, S., 2003. Les étudiants étrangers en France : l'état des savoirs, *Rapport pour l'OVE*.
- Courgeau, D., Lelièvre, E., 1989. Analyse démographique des biographies, *Ined*.
- Courgeau, D., 1988. Méthodes de mesure de la mobilité spatiale : migrations internes, mobilité temporaire et navettes, *Population*, 877-880.
- Courgeau, D., 1994. Du groupe à l'individu : l'exemple des comportements migratoires, *Population*, 49, 7-26.
- Courgeau, D., Baccaïni, B., 1997. Analyse multi-niveaux en sciences sociales, *Population*, 52, 831-863.
- Coutard, G., 2012. Les étudiants des Pays de Loire quittent « le nid » plus tôt qu'ailleurs, *Insee Pays de la Loire, Informations statistiques*, 455, Septembre.
- Commissariat général du Plan, 2005. Étudiants et chercheurs à l'horizon 2020 : enjeux de la mobilité internationale et de l'attractivité, *rapport du groupe de projet « Saraswati »*.
- CPU, 2013. Rayonnement et attractivité de la France, *Note de la CPU*, 7 juin.
- Cuney, F., 2005. La mobilité des étudiants francs-comtois inscrits à l'université, *Espace populations sociétés*, 3, 443-452.
- Cuney, F., Perret, C., Roux, V., 2003. D'une région à l'autre, la mobilité des jeunes en début de vie active », *Bref*, 198, juin.
- Da Vanzo, J., 1983. Repeat Migration in the United-States: Who Moves Back and Who Moves On ? », *Review of Economics and Statistics*, 65, 552-559.
- Dahl, G.-B., 2002. Mobility and the return to education: Testing a Roy model with multiple markets, *Econometrica*, 70(6), 2367-2420.
- Dahl, M., Sorenson, O., 2009. The social attachment to place, *Social Forces*, 89(2), 633-658.

- David, M., Jamme, J., 2015. La moitié des diplômés du supérieur nés en Picardie n'y résident plus en 2012, Insee Picardie, Analyses, 16, Juin.
- De Coninck, F., 1990. Passage à l'âge adulte et mobilité spatiale, *Revue européenne de Démographie*, 6(4), 377-397.
- Debrand, T., Taffin, C., 2005. Les facteurs structurels et conjoncturels de la mobilité résidentielle depuis 20 ans, *Economie et statistique*, 381, 125-146.
- Dècle, F., Sinoquet M.-C., Reboul J.-L., 2013. Les BTS en Picardie. Une offre et une attractivité différentes selon les spécialités et les communes, Insee Picardie, Analyses, 76.
- Degorre, A., 2015. Région de naissance, région de résidence : les mobilités dessinent la carte de France des diplômés du supérieur, Insee première, 1557, Juin.
- Degorre, A., 2015. Les diplômés du supérieur en Nord-Pas-de-Calais : rôle des mobilités géographiques, Insee Nord-Pas-de-Calais, Analyses, 10, Janvier.
- Démarais, M.-J., 2002. La Haute-Normandie et ses étudiants : malgré l'influence francilienne, la région retient assez bien ses étudiants, INSEE Haute-Normandie, 20, Décembre.
- DEPP, 2009. La mobilité des étudiants, Note d'information, 09.02.
- Détang Dessendre, C., Drapier, C., Jayet, H., 2004. The Impact of Migration on Wages: Empirical Evidence from French Youth », *Journal of Regional Science*, 44(4), 661-691.
- Dherbécourt, C., 2015. La géographie de l'ascenseur social français, Document de travail France Stratégie, 6.
- Domenge, M., Dusonchet, P., Dijon, M.-L., 2006. Rhône-Alpes, une région attractive pour les étudiants, *La lettre Analyse, Aménagement du territoire*, Insee Rhône-Alpes, 55, Juillet.
- Drapier, C., Jayet, H., 2002. Les migrations des jeunes en phase d'insertion professionnelle en France. Une comparaison selon le niveau de qualification, *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, 3, 355-376.
- Dumartin, S., 1995. Mobilité géographique et insertion professionnelle des jeunes, *Économie et Statistique*, 283-284, 97-110.
- Dumont, F., Piédanna, V., 1998. Accès des jeunes à l'enseignement supérieur dans le Nord-Pas-de-Calais : entre mobilité et « captivité », *Espace, populations, sociétés, Les jeunes – The Young People*, 2, 199-209.
- Duport, J.P., 2008. Aménagement du territoire, enseignement supérieur et recherche, *Notes d'Iéna*, 287.
- Duru-Bellat, M., Mingat, A., 1979. Comportement des bacheliers : modèles de choix de disciplines, *Consommation-Annales du CREDOC*, 3-4, 245-262.
- Duru-Bellat, M., Mingat, A., 1988. Le déroulement de la scolarité au collège : le contexte « fait des différences », *Revue Française de Sociologie*, 39(4), 649-666.
- Duru-Bellat, M., Mingat, A., 1998. Vérification et falsification dans la recherche en éducation, In C. Hadji & J. Baillé, *Recherche en éducation. Vers une nouvelle alliance. La démarche de preuve en 10 questions*. Bruxelles : de Boeck, 161-190.
- Emorine, M., Lambin, R., 2015. Plus d'un diplômé ou étudiant du supérieur sur deux né en Champagne-Ardenne vit dans une autre région, Insee Champagne-Ardenne, Analyses, 12, Juillet.

- Endrizzi, L., 2010. La mobilité étudiante, entre mythe et réalité, Dossier d'actualité, Institut National de Recherche Pédagogique, 51.
- Ennajoui, M., Gras, D., 2015. Vers des besoins en logement accrus et différenciés pour les étudiants auvergnats, Insee Auvergne, Analyses, 7, Février.
- Erlich, V., Verley, E., 2010. Une relecture sociologique des parcours étudiants français : entre segmentation et professionnalisation, Éducation et sociétés, 26, 71-88.
- Fabre, E., Jonzo, A., 2016. LA Réunion garde ses diplômés du supérieur, Insee Réunion, Analyses, 13, Mars.
- Ferréol, G., 2010. Développement universitaire et logiques territoriales : entre cadrage national et arrangement locaux, Éducation et sociétés, 25, 171-189.
- Franck, B., Guironnet, J.-P., Owen, R., F., 2017. Déterminants, rendements et flux monétaires engendrés par la mobilité des diplômés du supérieur : vers une segmentation du dynamisme régional ? 2, 207-238.
- Franck, B., Guironnet, J.-P., Owen, R., F., 2017. Determinants of inter-regional skilled labor mobility for recently graduated French workers, WP.
- Frémont, A., Hérim, R., Joly, J., 1992. Atlas de la France universitaire, Mappemonde, 2(92), 10-14.
- Frouillou, L., 2014. Les écarts sociaux de recrutement des universités d'Île-de-France : un processus de ségrégation ? Espaces et sociétés, 159, 111-126.
- Frouillou, L., Moulin, L., 2015. Trajectoires étudiantes dans un espace universitaire francilien hiérarchisé, Document de travail.
- Garçon, N., Mallemanche, C., Prévot, P., 2015. Le Limousin attire des étudiants mais perd des diplômés, Insee Aquitaine, Analyses, 13, Septembre.
- Garneau, S., 2003. La mobilité géographique des jeunes au Québec : la signification du territoire, Recherches sociographiques, 44(1), 93-112.
- Garneau, S., 2006. Les mobilités internationales à l'ère de la globalisation. Une comparaison sociologique des carrières spatiales et des socialisations professionnelles d'étudiants français et québécois, Thèse de doctorat, Faculté d'anthropologie et de sociologie, Université Lumière-Lyon.
- Gausson, L., 2014. D'où viennent les bacheliers 2013 de l'UPEM ?, OFIPE résultats, 134, Mai.
- Gausson, L., 2015. Les bacheliers seine-et-marnais et l'Université, Ofipe résultats, 139, Février.
- Gateaud, N., 2006. Deux ans après une licence générale à l'UMLV, Ofipe résultats, 70, Avril.
- Gateaud, N., 2007. L'attractivité des formations de l'UMLV, Ofipe résultats, 80, Avril.
- Gautier, C., Théophile, N., 2011. L'attractivité des formations de l'UPEMLV, Ofipe résultats, 115, Juin.
- Gayraud, L., Agulhon, C., Bel, M., Giret, J.F., Simon, G., Soldano, C., 2009. Professionnalisation dans l'enseignement supérieur : quelles logiques territoriales ? NetDoc, 59.

- Geel, R., Backes-Gellner, U., 2011. Career Entry and Success after Tertiary Vocational Education. Swiss Leading House Working Paper, 52, 1-30.
- Gibson, J., McKenzie, D., 2011. The microeconomic determinants of emigration and return migration of the best and brightest: Evidence from the Pacific, *Journal of development economics*, 95(1), 18-29.
- Giret, J.-F., 2011. Does vocational training help transition from university to work ? *European Journal of Education*, 46(2), 244-256.
- Giret, J.F., 2011. De l'enseignement supérieur de masse à l'économie de la connaissance : la valeur des diplômes en question, *Habilitation pour Diriger des Recherches*, Université de Bourgogne.
- Goastellec, G., 2006. Accès et admission à l'enseignement supérieur : contraintes globales, réponses locales ? *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, 5, 15-35.
- Gojard, L., 2013. La mobilité des bacheliers et étudiants, une préoccupation territoriale, *Chronique, Universités & Territoire*, 93, p.21.
- Graves, P. E., Linneman, P. D., 1977. Household Migration: Theoretical and Empirical Results, *Journal of Urban Economics*, 6, 383-404.
- Grossetti, M., 1991. Trajectoires d'ingénieurs et territoire. L'exemple des hautes technologies à Toulouse, *Sociétés Contemporaines*, 6, 65-80.
- Groupe de travail sur l'enseignement supérieur (GTES), 2009. *Approches de la mobilité étudiante*, Net.doc, n°48.
- Guégnard, C., Michot, C., Perret, C., 2010. Les mobilités géographiques des jeunes de l'enseignement supérieur de Bourgogne, *Rapport IREDU/CNRS*.
- Hardouin, M., Moro, B., 2014. Étudiants en ville, étudiants entre les villes, analyse des mobilités de formation des étudiants et de leurs pratiques spatiales dans la cité, *Norois*, 230, 73-88.
- Hardouin, M., Moro, B., Leray, F., 2013. Mobilités de formation et ancrage des étudiants dans les villes universitaires : exemple de la Bretagne, *Enfances familles générations*, 19, 19-43.
- Harfi, M., 2005. Étudiants et chercheurs à l'horizon 2020 : Enjeux de la mobilité internationale et de l'attractivité de la France, *Rapport pour le Commissariat Général au Plan*.
- Harfi, M., Mathieu, C., 2006. Mobilité internationale et attractivité des étudiants et des chercheurs, *Horizons stratégiques*, 1(1), 28-42.
- Harfi, M., Mathieu, C., 2006. Classement de Shanghai et image internationale des universités : quels enjeux pour la France ?, 2(2), 100-115.
- Hoare, A., Corver, M., 2010. The regional geography of new young graduate labour in the UK, *Regional Studies*, 44, 477-494.
- Hugues, J., McCormick, B., 1994. Did migration in the 1980s narrow the North-South divide. *Economica*, 61(244), 509-527.
- INSEE Basse-Normandie, 2011. Etudiants et pôles d'enseignement supérieur en Basse-Normandie. Attirer les étudiants : un enjeu pour la région, *Cent pour Cent*, Basse Normandie, 222, Décembre.

- INSEE Centre, 2013. La situation géographique de la région Centre favorise la mobilité des étudiants, Info, 190, Juin.
- INSEE Centre, 2011. Etudiants : le Centre pénalisé par sa proximité francilienne, Flash, 38, Janvier.
- INSEE Occitanie, Dossier, 2017. Migrations résidentielles des étudiants, Aires urbaines en Occitanie : deux grands réseaux adossés, 3, Février.
- INSEE Pays de la Loire, 2012. Étudiants des Pays de la Loire : des mobilités géographiques nombreuses, des études moins longues qu'ailleurs, 10.
- INSEE Picardie, 2001. La Picardie peu attractive pour ses étudiants, 96.
- INSEE Picardie, 2013. Le BTS en Picardie : une offre et une attractivité différentes selon les spécialités et les communes, 76.
- INSEE Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2013. En PACA, un étudiant sur deux habite chez ses parents, 33.
- Jayet H., 1996. L'analyse économique des migrants, une synthèse critique, Revue Economique, 47(2), 193-226.
- Julien, P., Laganier, J., Pougard, J., 2001. Les études supérieures : un motif de migration, Insee Première, 813, Novembre.
- Justman, M., Thisse, J.F., 1996. Faut-il régionaliser l'enseignement supérieur ? Revue économique, 48(3), 569-577.
- Kaufmann, V., 2005. Mobilités et réversibilités : vers des sociétés plus fluides ? Cahiers internationaux de sociologie, 118(1), 119-135.
- Kennan, J., Walker, J.-R., 2011. The effect of expected income on individual migration decisions, Econometrica, 79(1), 211-251.
- Kriaa, M., Plassard, J.-M., 1996. La mobilité géographique des diplômés de l'enseignement supérieur français : processus de double sélection et fonction de gains », Recherches Economiques de Louvain, 62(1), 95-122.
- Kriaa, M., Plassard, J.-M., 1994. Mobilité et Revenus des diplômés de l'enseignement supérieur français : un modèle de choix régional avec sélectivité », Notes du CEJEE, 179.
- Kriaa, M., Plassard, J.-M., 1997. La mobilité géographique de prise du premier emploi, étude des flux interrégionaux : l'approche gravitationnelle », Note Libre, 232.
- La mobilité des étudiants en PACA, Note Parcours, n°3, Juillet 2011, ORM, Paca.
- Lacroix, R., Proulx, M., 1973. Une évaluation partielle des pertes ou des gains des provinces résultant de la mobilité des étudiants et diplômés universitaires, L'Actualité économique, 49(3), 379-402.
- Lacour, C., 2015. Les diplômés du supérieur en Aquitaine : la région profite de son attractivité, Insee Aquitaine, Analyses, 13, Septembre.
- Latour, M., 2012. La mobilité des étudiants en Europe, 25 ans du programme Erasmus, Sélection bibliographique du CRID.
- Leclerc, E., 2007. Ségrégations résidentielles et construction de parcours de formation, Développement durable et territoires, dossier 9.

- Léger, M., Boudaquin, A., Weinachter, F., 2015. La moitié des diplômés du supérieur, natifs de Bourgogne Franche-Comté vivent dans une autre région, Insee Bourgogne, Flash, 26, Juin.
- Lelièvre, E., 1999. Collecter des données de mobilité : des histoires migratoires aux biographies d'entourage, Espace, Populations, Sociétés, 17(2), 195-205.
- Lemaire, S., Papon S., 2009. Mobilité étudiante, Note d'information DEPP 09.02, MENESR.
- Lemistre, P., et Moreau, N., 2009. «Spatial Mobility and Returns of education: Some Evidence from a Sample of French Youth », Journal of Regional Sciences, 40(1), 149-176.
- Lemistre, P., Magrini, M.B., 2010. Mobilité géographique des jeunes : du système éducatif à l'emploi, une approche coûts/bénéfices des distances parcourues, Formation Emploi, 110(2), 63-78.
- Lorenz, C., 2008. L'économie de la connaissance : le nouveau management public et les politiques de l'enseignement supérieur dans l'Union européenne. In : Charle C. et Soulié C. (eds) Les ravages de la "modernisation" universitaire en Europe, Paris Syllepse, 33-52.
- Magrini, M.B., 2007. Les rendements de la mobilité spatiale des jeunes actifs. Une analyse comparative par niveau de formation, Revue d'Économie Régionale et Urbaine, 3 , 391-420.
- Magrini, M.-B., Lemistre, P., 2011. Job qualification, distance between towns and geographic relocation for french youth, Urban Studies, 48(10), 2141-2161
- Magrini, M.-B., Lemistre, P., 2013. Distance-income migration trade-off of young french workers: an analysis per education level, Regional Studies, 47(2), 282-295.
- Mamie, F., 2015. Partir pour se construire : le rôle de la mobilité étudiante dans les parcours de vie, Mémoire de Master, Université de Neuchâtel.
- Marie Dévoué, É., 2005. Demande d'enseignement supérieur et attractivité des régions françaises pour les étudiants (1990-2002), Revue d'Économie Régionale et Urbaine, 1, 109-124.
- Mas, N., Dinaucourt, M., 2015. Diplômés du supérieur : impact modéré des mobilités interrégionales, Insee Languedoc-Rousillon, Analyses, 14, Juin.
- Maunaye, E., 2013. La migration des jeunes : quelles mobilités ? Quels ancrages ? La place des liens familiaux et des relations intergénérationnelles, Enfances familles générations, 19, 1-16.
- Maunaye, E., 2010. Logements étudiants : mobilité résidentielle programmée, installation provisoire et confort relatif. Le cas des étudiants de l'Université de Tours, Rapport pour le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer.
- MENESR, 2007. L'état de Enseignement Supérieur et de la Recherche en France.
- MENESR, 2008. L'état de Enseignement Supérieur et de la Recherche en France.
- MENESR, 2009. L'état de Enseignement Supérieur et de la Recherche en France.
- MENESR, 2010. L'état de Enseignement Supérieur et de la Recherche en France.
- MENESR, 2011. L'état de Enseignement Supérieur et de la Recherche en France.
- MENESR, 2013. L'état de Enseignement Supérieur et de la Recherche en France.
- MENESR, 2014. L'état de Enseignement Supérieur et de la Recherche en France.
- MENESR, 2015. L'état de Enseignement Supérieur et de la Recherche en France.

Michaut, C., 2010. La dimension territoriale dans le recrutement social des élites scolaires, Congrès International de l'AREF, Genève.

Milard, B., 2003. Territoires et échelles pertinents : l'empreinte territoriale des activités d'enseignement supérieur, Séminaire MEN-DATAR, mai, Paris.

Mirouse, B., 2015. Toulouse, terre d'accueil des étudiants de Midi-Pyrénées, Insee Midi-Pyrénées, Flash, 69, Décembre.

Mirouse, B., 2017. Académie de Toulouse : une attirance forte, en particulier pour les élèves avec de très bons résultats au bac, Insee Occitanie, Analyses, 36, Février.

Murphy-Lejeune, E., 2000. Le capital de mobilité : genèse d'un étudiant voyageur, Mélanges du CRAPEL, 26, 137-165.

Nicourd, S., Samuel, O., Vilter, S., 2012. Les inégalités territoriales à l'université : effets sur les parcours des étudiants d'origine populaire. Revue française de pédagogie, 3, 27-40.

Nicourd, S., Samuel, O., Vilter, S., 2013. L'impact des ségrégations territoriales et universitaires sur les parcours étudiants : la filière AES. Formation emploi, 4, 57-74.

Niedomysl, T., Amcoff, J., 2011. Why return migrants return: survey evidence on motives for internal return migration in Sweden, Population, Space and Place, 17, 656-673.

Observatoire des Universités d'Aix-Marseille, Direction des études et de la vie étudiante (DEVE), <http://deve.univ-amu.fr/ove/parcours-etudes>

Observatoire Régional de L'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle des Etudiants (ORESIPÉ) des Universités d'Alsace, <http://www.unistra.fr/index.php?id=18477>

Observatoire de la vie étudiante de l'Université d'Artois, <http://www.univ-artois.fr/Media/Menu-Formation/OVE/STAT-INFO>

Observatoire régional des enseignements supérieurs en Bretagne (ORES B). Logement étudiant en 2013, cohabitation ou pas, indépendance vis-à-vis des parents.

Observatoire de la formation et de la vie étudiante (OFVU) de l'université de Bordeaux, <http://www.u-bordeaux.fr/Formation/Enquetes-et-statistiques>

Observatoire de l'Université Bourgogne, <http://ode.u-bourgogne.fr/publications/publi-donnees-regionales.html>

Observatoire de la formation et de la vie étudiante (OFVE) de l'Université de Franche-Comté, <http://www.univ-fcomte.fr/pages/fr/menu1/ufc/l-universite-en-chiffres/l-universite-en-chiffres---ofve-4-tableaux-de-bord-204-82.html>

Observatoire de la Vie Etudiante (OVE) de l'Université de Grenoble, 2013. Les étudiants et le logement, Mémo, Avril.

Observatoire régional des Etudes Supérieures (ORES) de la Comue de Lille Nord de France, <http://www.cue-lillenorddefrance.fr/?q=publications-ORES>

Observatoire des Formations et des Insertions Professionnelles, Evaluations, Ofipe résultats, Université Marne la Vallée, 2004. Attirer et retenir les étudiants en Seine-et-Marne, 48, Septembre.

Observatoire de la Vie Etudiante de l'Université d'Orléans, <https://www.univ-orleans.fr/ove/tableaux-de-bord>

Observatoire Régional Economique et Social de la région des Pays de Loire, <http://ores.paysdelaloire.fr/871-mobilite-des-bacheliers-entrant-dans-l-enseignement-superieur.htm>

Observatoire de L'université de Perpignan Via Domitia (Deve de l'UPDV), <http://www.univ-perp.fr/fr/menu/formation/le-devenir-des-diplomes/la-population-etudiante-de-l-upvd-en-chiffres-840.kjsp?RH=1398759216511>

Observatoire de l'Université de Poitiers (Seep), <http://www.univ-poitiers.fr/universite/donnees-statistiques/l-universite-en-chiffres/>

Observatoire des formations et de l'insertion professionnelle (OFIP) de Toulouse 1 Capitole, <http://www.ut-capitole.fr/orientation-et-insertion/etudes-sur-les-parcours-et-l-insertion-professionnelle/>

Observatoire de la Vie Etudiante de l'Université de Toulouse Jean Jaures, <http://www.univ-tlse2.fr/accueil/universite/organisation/services/connaissance-reussite-et-devenir-des-publics-etudiants-de-l-ut2j-328567.kjsp?RH=services>

Observatoire de la Vie Etudiante de l'Université Paul Sabatier de Toulouse, <http://www.univ-tlse3.fr/devenir-des-diplomes/observatoire-de-la-vie-etudiante-239350.kjsp?RH=1237295664075&>

ObsHabitat, 2011. Le logement des étudiants dans l'agglomération grenobloise, Communauté d'agglomération Grenoble-Alpes Métropole, https://observatoire-vie-etudiante.univ-grenoble-alpes.fr/servlet/com.univ.collaboratif.utils.LectureFichiergw?ID_FICHER=1371806716988&ID_FICHE=1621

Ologeanu-Taddei, R., Payeur, A., 2005. Enjeux et contradictions de la mise en place d'une offre territorialisée et médiée par des réseaux universitaires, Document de Travail.

Orange, S., 2009. Un « petit supérieur » : pratiques d'orientation en section de technicien supérieur, *Revue française de pédagogie*, 194, 37-45.

Orange, S., 2010. Le choix du BTS : entre construction et encadrement des aspirations des bacheliers d'origine populaire, *Actes de la recherche en sciences sociales* 183(3): 32.

Passeron, J.C., 1990. Biographies, flux, itinéraires, trajectoires, *Revue Française de Sociologie*, 31(1), 3-22.

Payeur, A., Ologeanu, R., Fichez, E., 2007. Recherche sur l'offre territorialisée et médiée par les réseaux universitaires, *Distances et savoirs*, 5(1), 119-130.

Perret, C., 2007. Quitter sa région pour entrer à l'université : quels sont les facteurs explicatifs de la mobilité géographique des bacheliers ? *L'orientation scolaire et professionnelle*, 36(3), 313-342.

Perret, C., 2008. Les régions françaises face aux migrations des diplômés de l'enseignement supérieur entrant sur le marché du travail. *Annales de géographie*, 662(4), 62-84.

Perret, C., 2007. Les déterminants de la mobilité régionale des bacheliers entrant à l'université, *Les documents de travail de l'IREDU*, 5.

Perret, C., 2007. Typologie de l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur dans les régions françaises au regard des mobilités géographiques, *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, 2, 293-308.

Pihan, J., 1998. Les étudiants et leurs parents : cohabitation familiale et temps de déplacement. *Espace, populations, sociétés* 16(2), 181-198.

Pissarides, C., Wadsworth, J., 1989. Unemployment and the inter-regional mobility of labour, *Economic journal*, 99(397), 739-755.

- Pujol, S., 2015. Midi-Pyrénées, une région très diplômée, Insee Midi-Pyrénées, Analyses, 21, Juillet.
- Rérat, P., 2013. Highly qualified rural youth: why do young graduates return to their home region? *Children's Geographies*, 1-17.
- Ritsilä, J., Ovaskainen, M., 2001. Migration and regional centralization of human capital, *Applied economics*, 33(3), 317-325.
- Saint-Julien, T., 1990. L'université et l'aménagement du territoire, *Espace géographique* 19(3), 206-210.
- Saint-Julien, T., 2006. Mobilités des étudiants et concurrences interuniversitaires en Île-de-France, *Les publications d'architecture et d'urbanisme*, 62-64.
- Saint-Orens, A., 2001. La Picardie peut attractive pour ses étudiants, Insee Picardie, relais, 96.
- Schwartz, A., 1973. Interpreting the effect of distance on migration, *Journal of Political Economy*, 18(5), 80-93.
- Sjaastad, L., 1962. The costs and returns of human migration, *Journal of Political Economy*, 70(4), 80-93.
- Terrier, E., 2009. Mobilités et expériences territoriales des étudiants internationaux en Bretagne : interroger le rapport mobilités spatiales – inégalités sociales à partir des migrations étudiantes, Thèse de Doctorat, Université Rennes 2.
- Terrier, E., Séchet, R., 2007. Les étudiants étrangers : entre difficultés de la mesure et mesures restrictives. Une application à la Bretagne, *Norois*, 203(2), 67-84.
- Thalineau, A., Hot, F., 2015. Le poids des relations familiales dans la mobilité géographique des jeunes inscrits en baccalauréat professionnel, *Formation Emploi*, 131, 101-120.
- Théophile, N. 2015. Renouvellement de la population étudiante : un autre regard sur les sorties de l'université, Note Ofipe, 25, Septembre.
- Thiphaine, B., 2002. Etudes supérieures et départ du domicile parental, *OVE Infos, la lettre de l'OVE n°3*.
- Vassal, S., 1990. Enracinement universitaire et sédentarité étudiante dans les académies françaises, *Espace, populations, sociétés*, 8(1), 83-97.
- Vignale, M., 2016. Mobilités interrégionales de jeunes diplômés, analyse par niveau de sortie, *NetDoc*, 160.
- Vilain, A., Niel, X., 1999. Les inégalités régionales de densité médicale : le rôle de la mobilité des jeunes médecins, *Études et Résultats, DREES*, 30.
- Walker, E., 2016. Etudiants étrangers, Quels parcours pour quelles réussites ?, Octobre.

2 Éclairages empiriques

Nous proposons de revenir sur les différentes données utilisées pour étudier les mobilités résidentielles des étudiants en insistant sur les avantages et limites de chacune de ces sources de données. À partir de cet état des lieux des enquêtes existantes, l'identification des différentes restrictions méthodologiques doit permettre de dégager des pistes d'amélioration et des préconisations pour la collecte d'informations aujourd'hui défailtantes.

Enfin, la conduite d'entretiens semi-directifs doit permettre de vérifier la mise en œuvre pratique de certaines stratégies de collecte et de traitement de données relatives au parcours géographique des étudiants. Ces entretiens pourront être menés auprès du service des études, de l'évaluation et du pilotage de notre établissement, en charge des études statistiques autour de nos formations, du profil et du devenir de nos diplômés.

2.1 Les données et indicateurs mobilisés

2.1.1 *Les données*

Afin d'étudier les mobilités étudiantes, plusieurs sources de données peuvent être mobilisées : elles n'ont souvent pas pour objectif principal d'étudier les trajectoires géographiques des étudiants. Il faut donc la plupart du temps « s'arranger » avec les variables disponibles, qui ne permet d'observer que partiellement les mobilités étudiantes (avec des échelles temporelles et spatiales peu précises). L'étude empirique de ce phénomène est, comme bien d'autres, rendu difficile par le manque de données. Il faut noter que les travaux réalisés par différentes structures sur l'harmonisation et la qualité des données - notamment via les travaux du MENESR, du RESeau des Observatoires de l'enseignement SUPérieur (RESOSUP), et du CEREQ - ont permis de consolider les données relatives aux parcours étudiants et à l'insertion professionnelle (avec comme finalité la production d'indicateurs pour comparer les formations, les établissements, etc.).

En matière de données permettant d'étudier la mobilité étudiante, Caillot (2005) propose de distinguer les enquêtes des sources de données exhaustives. Les enquêtes ont la particularité d'être déployées spécifiquement pour une question de recherche), les étudiants peuvent y être clairement identifiés et la méthode rétrospective peut fournir une chronologie des événements suffisamment fine pour connaître les différents lieux d'habitation ainsi que le début et la fin des études supérieures. Cependant, il est difficile de savoir si un mouvement migratoire d'un individu est lié à sa formation supérieure ou à d'autres raisons. On peut citer les enquêtes de l'OVE (sur les conditions de vie des étudiants), du Céreq (enquêtes génération), de l'Insee (FQP et enquête emploi). Les sources de données, quant à elles, sont collectées de fait, souvent dans une démarche administrative : il peut s'agir des données relatives aux inscriptions étudiantes, collectées par les Universités et centralisées par la Direction de l'Evaluation, de la Prospective et de la Performance (DEPP) du Ministère, ou encore des données de recensement de la population collectées par l'Insee. Ce travail s'intéresse essentiellement aux données nationales permettant de mesurer la mobilité des étudiants au sein du système d'enseignement supérieur

français (des données provenant de fichiers internationaux ou régionaux seront rapidement abordés en fin de section).

Sources de données nationales

Toutes les sources sont, d'une certaine manière, institutionnelles mais celles-ci le sont d'autant plus qu'elles permettent, à leur manière (et principalement pour le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche), de rendre compte au niveau national de statistiques étudiantes (enquêtes quantitatives), de l'insertion professionnelle des sortants du système éducatif ou des conditions de vie (enquêtes qualitatives).

L'application APOGEE

Cette Application Pour la Gestion de Etudes et des Enseignements est utilisée par la totalité des établissements d'enseignement supérieur dans le cadre de l'inscription des étudiants dans l'établissement. Les données sont disponibles chaque année.

Cette application permet de :

- Traiter des environnements « étudiant » et « enseignement ». La partie « étudiant » permet de définir le profil de la personne inscrite à l'université. Nous pouvons savoir qui est la personne inscrite à l'Université X, puisque nous observons sa localisation, son origine, sa nationalité, le fait qu'elle travaille ou qu'elle soit boursière, etc.
- Mesurer de façon quasi parfaite la mobilité interne à l'établissement (redoublement, validation d'une année, changement de discipline...). En revanche, les mobilités des étudiants durant leur cursus entre établissement et hors établissement d'origine sont plus difficiles à mesurer.

Etudes possibles concernant la mobilité étudiante :

Les variables de localisation des établissements et des étudiants ainsi que les informations caractérisant l'inscription administrative dans une composante permettent d'étudier un certain nombre de mobilités.

- *Mobilité interne* : cette application fournit de manière exhaustive le parcours d'études des étudiants, de manière annuelle ou pluriannuelle, à condition que les inscriptions successives soient dans le même établissement. Il est alors possible de mesurer parfaitement les différentes mobilités au sein du parcours d'études et donc de repérer les réorientations semestrielles, les mobilités dans une composante, les mobilités entre les composantes, entre les sites universitaires, etc.
- *Mobilité entrante et sortante* : cette application permet, lorsque les éléments sont saisis correctement, de repérer les mobilités internationales et/ou les mobilités entre universités.
- *Mobilité géographique* : les informations de localisation (région, académie, pays ...) permettent de retracer la trajectoire géographique des étudiants sur le parcours antérieur exclusivement. Elles permettent donc de reconstruire des bassins de recrutement.

Inconvénients de la base :

- L'évaluation des mobilités entrantes et plus encore les mobilités sortantes sont parfois difficiles à mesurer pour deux raisons : les provenances ou les destinations ne sont pas toujours connues ou saisies dans le logiciel et il n'est pas possible de repérer l'ensemble du cursus passé (pour les entrants) et les cursus ultérieurs sont inconnus de l'établissement d'origine (pour les sortants).
- Les bases de données ne sont, a priori, pas accessibles sans passer par les services internes des universités ou les institutions (Ministère, Rectorat ...).

Les données SISE (Système d'Information sur le Suivi des Étudiants)

Ces données sont détenues par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Les établissements remontent des informations en procédant à des extractions de leur base de données « étudiants » recueillies à partir de leur logiciel de gestion de scolarité (dont APOGEE). Ces données répondent essentiellement à un but administratif, consistant à comptabiliser les étudiants par filière, année d'études, établissement, etc. Ces enquêtes sont disponibles, pour chaque année, auprès des Archives de Données Issues de la Statistique Publique – Centre Maurice Halbwachs (ADISP-CMH). Malheureusement, l'INE n'étant pas disponible, il n'est pas possible de réaliser des « fichiers de couplage » ?

« Le Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE) recense les étudiants inscrits dans les 82 universités publiques françaises, le centre universitaire de formation et de recherche d'Albi, les universités technologiques, les Instituts nationaux polytechniques (INP), l'École du paysage de Blois et cinq grands établissements : l'Institut d'études politiques de Paris, l'Observatoire de Paris, l'Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO), l'Institut de physique du globe de Paris, Paris Dauphine. Les données SISE comportent trois dimensions : une dimension liée à la localisation de la formation (université d'inscription, académie...), les caractéristiques sociodémographiques de l'étudiant (sexe, âge, PCS des parents) et les caractéristiques liées à son cursus (scolarité antérieure et actuelle, âge au baccalauréat, série du baccalauréat...) » (Lemaire et Papon, 2009).

Cette base de données est disponible pour toutes les années universitaires depuis l'année 2006-2007. La Direction de l'évaluation et de la prospective et de la performance (DEPP) s'est dotée depuis plusieurs années de fichiers dits « de couplage ». Ils résultent d'un appariement sur l'identifiant national étudiant (INE) des fichiers SISE des inscrits (au 15 janvier de l'année universitaire en cours) de deux années universitaires consécutives. En plus des caractéristiques de l'étudiant (sexe, âge, série de baccalauréat, âge d'obtention du baccalauréat, région et département d'obtention du baccalauréat), ces fichiers permettent de saisir le parcours des étudiants d'une année sur l'autre et donc de repérer :

- l'avancement dans le cursus (filière, cycle, année d'études),
- les migrations géographiques à travers le ou les établissements d'études et leur localisation (académie, département, région, unité urbaine ou commune rurale),

- les taux de réussite aux examens ou les taux d'accès au deuxième cycle peuvent également être calculés.

Travailler sur les mobilités géographiques étudiantes revient alors à travailler sur une base de données regroupant tous les étudiants présents à l'une des deux dates. Dans ce nouveau fichier « couplé », un enregistrement correspond à un étudiant suivi de ses identifiants et des informations pour l'une et l'autre année.

Études possibles concernant la mobilité étudiante :

Les variables de localisation des établissements et des étudiants à différentes étapes de leur cursus scolaire permettent d'étudier un certain nombre de mobilités.

- *Mobilité géographique de formation* : grâce au numéro unique d'étudiant, l'Identifiant National de l'Étudiant (INE). Les bases des différentes années peuvent être appariées et il est possible de reconstruire l'ensemble des mobilités des étudiants, dès l'obtention du baccalauréat, à partir des établissements d'inscription et de leur localisation à condition que ces établissements soient sous tutelle de l'Etat.
- *Mobilité interne* : puisque ce fichier est constitué à partir des données APOGEE.
- *Mobilité entrante et sortante* : en s'approchant d'un suivi de cohorte, une dizaine de variables permettent de suivre le parcours des étudiants à la fois géographiquement (depuis le bac, jusqu'à l'année N en passant par le lieu d'inscription en N-1 et N) et académiquement puisque les diplômes sont associés.

Inconvénients de la base :

- Les bases de données sont, a priori, non accessibles sans passer par les services du MENESR. Pour des raisons de confidentialité, le numéro INE n'apparaît pas dans la liste des variables. L'appariement doit donc être fait, en interne, au sein du Ministère.
- La finalité du fichier de couplage est de suivre le parcours des étudiants durant deux années consécutives seulement. Il ne peut donc pas, sans autre appariement, se substituer à la constitution d'une cohorte d'étudiants à partir des fichiers sources du système d'information SISE.

La Base Centrale Scolarité (BCS)

Ces bases sont collectées par la Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance (DEPP) et le Ministère de l'Éducation Nationale depuis 2004. Elles sont disponibles auprès des Archives de Données Issues de la Statistique Publique – Centre Maurice Halbwachs (ADISP-CMH). Les données extraites de la BCS couvrent 99 % des élèves des établissements du second degré publics et privés (sous contrat et hors contrat) dépendant du Ministère de l'éducation nationale (France métropolitaine + DOM). Elles décrivent :

- les caractéristiques sociodémographiques de l'élève (âge, sexe, origine sociale mesurée par la CSP de la personne de référence de l'élève, nationalité, domicile),

- l'établissement de l'élève (caractéristiques administratives et géographiques) pour l'année en cours (l'année N) et l'année N-1.

Etudes possibles concernant la mobilité étudiante :

Les variables de localisation des établissements et des étudiants permettent d'étudier un certain nombre de mobilités.

- *Mobilité scolaire* entre le lieu d'études de l'année N et celui de l'année N-1 ainsi que l'évolution de cette mobilité au cours du temps.
- *Mobilité domicile-études* entre le domicile de l'élève et le lieu d'études.

Inconvénients de la base :

Cette base ne s'intéresse qu'aux élèves de collèges et de lycées. Par conséquent, concernant les étudiants du supérieur, seuls la mobilité des étudiants de BTS peut être analysée.

Les données Éducation et Carrières Professionnelles

Cette base, collectée par l'Insee en 1997 est disponible auprès des Archives de Données Issues de la Statistique Publique – Centre Maurice Halbwachs (ADISP-CMH). Cet échantillon comporte 1018 hommes âgés de 20 à 45 ans interrogés dans les régions du Poitou-Charentes, de l'Alsace et de Centre. Pour chaque individu, l'information collectée contient :

- les renseignements personnels habituels (âge, sexe, nationalité, situation matrimoniale),
- un descriptif détaillé du déroulement de la scolarité (durée des études, date de fin des études, diplôme le plus élevé),
- les déménagements connus entre la classe de CP et la fin d'études,
- des informations concernant la famille et les deux parents (niveau d'études atteint, situation professionnelle au début et à la fin de la scolarité, suivi scolaire des parents, fratrie...),
- la situation professionnelle en début de carrière (type de contrat, CSP, salaire, durée hebdomadaire du travail).

Études possibles concernant la mobilité étudiante :

Les variables de localisation des différents établissements d'études (en particulier de celui lié à fin d'études) et de l'établissement du premier emploi permettent d'étudier un certain nombre de mobilités.

- *Mobilité résidentielle* grâce aux informations disponibles sur les différents déménagements observés durant toutes les études (c'est-à-dire entre le début et la fin des études).
- *Mobilité scolaire* grâce au suivi détaillé des études.
- *Mobilité études-emploi* en comparant le lieu de fin d'études et le lieu du premier emploi occupé.

- *Mobilité sociale* puisque les informations sur la situation professionnelle des parents à la fin des études peuvent être comparées aux informations professionnelles de l'enfant à l'entrée sur le marché du travail.

Inconvénients de la base :

- La date d'observation est ancienne.
- La base est exclusivement composée d'hommes.
- Étant donnée la taille initiale de l'échantillon, le sous-échantillon d'hommes ayant fait des études supérieures est faible.

Les données Formation, Qualification Professionnelle

Ces bases, collectées par l'Insee sont disponibles auprès des Archives de Données Issues de la Statistique Publique – Centre Maurice Halbwachs (ADISP-CMH). La plus récente a été réalisée en 2003.

L'enquête sur la formation et la qualification professionnelle de 2003 est la sixième version d'une enquête déjà réalisée en 1964, 1970, 1977, 1985 et 1993. Elle s'est déroulée d'avril à juillet 2003 auprès d'un échantillon de répondant d'environ 40 000 personnes de 18 à 65 ans. L'enquête permet d'étudier l'évolution du rendement des diplômés et de l'efficacité du système éducatif, de comprendre comment ont évolué les composantes « culturelles » et « socio-économiques » de l'origine sociale sur la réussite scolaire puis professionnelle.

Le questionnaire s'articule autour de quatre thèmes :

- les caractéristiques personnelles (âge, sexe, situation maritale, lieu de naissance),
- la formation initiale (seules les mobilités à l'étranger sont considérées),
- l'origine sociale : fratrie, parents (lieu de naissance, lieu d'habitation à la naissance de l'enquêté, lors de sa sortie du système éducatif, situation professionnelle à la sortie du système éducatif de l'enquêté), grands-parents (caractéristiques du dernier emploi occupé),
- la situation professionnelle de l'enquêté observé mois par mois sur la période mars 1998-Juin 2003. Un focus particulier est fait sur l'emploi obtenu à la sortie du système éducatif et l'emploi occupé au moment de l'enquête (ou sur le dernier emploi occupé si l'enquêté est en situation de non-emploi). Pour ces deux emplois les localisations du domicile et de l'entreprise sont connues.

Etudes possibles concernant la mobilité étudiante :

Les variables de localisation des établissements, des étudiants et des entreprises ainsi que le calendrier professionnel permettent d'étudier un certain nombre de mobilités.

- *Mobilité résidentielle* entre le lieu de naissance, le lieu de fin d'études et le lieu d'habitation associé au premier emploi occupé.

- *Déplacement domicile-emploi* entre le lieu d'habitation et le lieu de travail (pour le premier emploi occupé et l'emploi occupé au moment de l'enquête).
- *Mobilité professionnelle* puisque le calendrier professionnel permet de repérer les mobilités internes et externes en termes d'emploi occupé.
- *Mobilité sociale* à partir des informations sur la situation professionnelle des parents à la fin des études, qui peuvent être comparées aux informations professionnelles de l'enfant à l'entrée sur le marché du travail. On peut aussi étudier la mobilité sociale sur une génération supplémentaire, entre l'enquêté et ses grands-parents.

Inconvénients de la base :

- La date d'observation est ancienne.
- La mobilité étudiante ne peut être mesurée qu'à travers la mobilité résidentielle : lieu de naissance et lieu de fin d'études ou encore lieu d'habitation des parents à la fin des études et lieu d'habitation de l'enquêté. Ces deux mobilités ne mesurent que très partiellement la mobilité des étudiants.

Les données sur le Devenir des Bacheliers

Depuis le début des années 70, le Ministère de l'Éducation Nationale étudie les carrières scolaires en observant pendant plusieurs années des cohortes d'élèves recrutées au début de l'enseignement élémentaire ou secondaire, et suivies également dans l'enseignement supérieur. Les bases s'intéressant au devenir des bacheliers ont été collectées par la sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (SIES) du MENESR. Trois vagues sont disponibles 1996-2001, 2002-2007 et 2008-2012. Pour les jeunes ayant quitté le système éducatif au cours de la période, une enquête s'intéressant à l'insertion professionnelle a été réalisée par l'Insee. Ces bases sont disponibles auprès des Archives de Données Issues de la Statistique Publique – Centre Maurice Halbwachs (ADISP-CMH).

La vague 1996-2001 est constituée d'un panel d'élèves entré en sixième en 1989. Il comprend 22 000 élèves, constitué en retenant tous les enfants nés le 5 d'un mois qui étaient, à cette date, scolarisés en sixième dans un collège public ou privé. Ils sont parvenus au baccalauréat entre 1996 et 2000, selon qu'ils ont redoublé ou non dans l'enseignement secondaire et selon qu'ils ont emprunté ou non la voie professionnelle. Le parcours de ces élèves a été observé chaque année aussi longtemps que le jeune suivait une formation, et au plus pendant sept années après le baccalauréat.

La vague 2002-2007 est constituée d'un panel d'élèves entrés en classe de sixième en 1995. Les élèves n'ayant connu aucun retard dans leur scolarité obtiennent, théoriquement, leur baccalauréat en 2002. Les bacheliers de ce panel, qui sont parvenus au baccalauréat entre 2002 et 2006, ont fait l'objet d'une interrogation individuelle annuelle, par voie postale et téléphonique, sur les études qu'ils suivent, leurs motivations, les difficultés qu'ils peuvent rencontrer, leur situation personnelle. Le code INSEE de la commune dans laquelle ils suivent leur formation est recueilli chaque année. Les taux de réponses oscillent entre 90 et 94 %. Sur

les 17 830 élèves tirés au sort en 1995 pour participer à l'enquête, près de 7 500 font des études supérieures après l'obtention de leur baccalauréat.

La vague 2008-2012 est constituée de 12000 bacheliers ayant obtenu leur baccalauréat en 2008. Les étudiants sont interrogés chaque année sur leur situation vis-à-vis de leurs études, quelle que soit la voie dans laquelle ils se sont engagés. Cette enquête permet de décrire les choix d'orientation et de caractériser les parcours d'études par filière, ainsi que de mesurer les évolutions récentes intervenues dans l'enseignement supérieur, depuis la mise en place de nouvelles procédures d'orientation et la généralisation du cursus licence-master-doctorat (LMD). L'interrogation a eu lieu chaque année à partir du mois de mars, dans un premier temps par voie postale ou en se connectant à un site Internet ; les non-répondants sont relancés par téléphone au cours des mois de juin et juillet. Sont pour l'instant disponibles les cinq premières interrogations.

Pour les trois vagues, les étudiants ont été interrogés chaque année (en mars) sur leur situation vis-à-vis des études, quelle que soit la voie dans laquelle ils se sont engagés. Les informations disponibles portent sur le déroulement des études poursuivies, les projets universitaires et professionnels ainsi que sur l'évolution de la situation personnelle.

De plus, pour les panels d'élèves observés dès la 6^{ième}, les enquêtes contiennent des informations :

- Sur les parents : domicile, niveau d'études, situation professionnelle (au moment d'entrée en 6^{ième} ainsi qu'en classe de 3^{ième}), fratrie.
- Sur la situation professionnelle à la sortie du système scolaire, pour tous ceux ayant terminé leurs études avant la fin de la période d'observation (2001 ou 2007).

Études possibles concernant la mobilité étudiante :

Ces panels permettent de décrire très finement la mobilité géographique au cours du parcours de formation : on a en effet le code commune INSEE de l'établissement dans lequel ils suivent leur formation chaque année depuis leur entrée en sixième, jusqu'à la fin de leurs études. D'où de très grandes possibilités d'études sur la mobilité, y compris à l'étranger, entre secondaire et supérieur et tout au long du parcours dans le supérieur, en liaison avec toutes les données dont on dispose sur les individus et en particulier, les caractéristiques sociodémographiques, la nature de la formation suivie, les motivations, les projets, les difficultés rencontrées, le mode de résidence (chez leurs parents ou non), les ressources, la mise en couple...

De plus, on recueille depuis l'enquête 2004-2005 le code postal du lieu de résidence, ce qui permet d'enrichir la connaissance de la mobilité en disposant d'informations nouvelles sur la distance entre lieu de résidence et lieu de formation. Cette information sur le code postal du lieu de résidence est également recueillie chaque année par l'enquête de l'INSEE sur l'insertion des jeunes du panel sortis du système éducatif, ce qui permettra à terme de décrire à la fois la mobilité de formation et la mobilité d'insertion, du moins sous l'angle du changement de résidence d'une année sur l'autre.

À partir des trois vagues, la trajectoire d'études durant les cinq années d'observation permet de mesurer :

- *Mobilité géographique de formation* entre années d'études ou entre cycle d'études.
- *Mobilité domicile-études* entre le domicile de l'élève et le lieu d'études.
- *Mobilité sociale* en comparant le diplôme le plus élevé des parents à celui acquis à la fin des études.

Pour les panels d'élèves observés dès la 6^{ième}, les informations obtenues permettent de mesurer une mobilité géographique plus large puisque l'on observe une trajectoire scolaire plus longue. Pour le panel 95 on connaît en particulier le lieu de résidence en 1995, le lieu de résidence en 1998 et le lieu de résidence au moment de l'obtention du baccalauréat.

Enfin, pour la vague 2002-2007, peuvent être mesurées

- *Mobilité études-emploi* en comparant, pour les jeunes ayant quitté le système éducatif avant 2007, le lieu de fin d'études et le lieu du premier emploi occupé.
- *Mobilité sociale* en comparant cette fois la situation professionnelle des parents à la fin de la classe de 3^{ième} et celle associée au premier emploi occupé.

Inconvénient de la base :

La taille de l'échantillon ne permet pas une représentativité au niveau des régions.

L'enquête Conditions de Vie des Etudiants

On trouve aujourd'hui en France plusieurs organismes producteurs d'enquêtes concernant directement ou indirectement les étudiants. L'Observatoire national de la Vie Étudiante (OVE) organise depuis 1994, et ce tous les trois ans, une enquête sur les conditions de vie des étudiants. La dernière enquête a été réalisée en 2016. Jusqu'en 2006, les étudiants tirés au sort devaient remplir un questionnaire au format papier. Depuis 2010, ils sont invités à répondre à un questionnaire en ligne. Jusqu'en 2006, l'enquête concernait globalement les étudiants des universités, des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et les étudiants en sections de technicien supérieur (STS). Depuis 2010, elle s'est élargie à d'autres populations étudiantes. Elle concerne aujourd'hui les étudiants des universités, des grandes écoles, des écoles d'ingénieurs universitaires et non universitaires, des écoles de commerce et de management, des écoles d'architecture et des écoles d'art sous tutelle du ministère de la culture et de la communication, des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et des sections de technicien supérieur (STS). Depuis l'enquête 2013, l'échantillon est réalisé par type d'établissement et par taille de filière universitaire (au lieu de la taille de l'université) pour avoir une meilleure représentativité au niveau territorial. Pour l'enquête 2013, 41 000 questionnaires ont été saisis, soit un taux de réponse d'environ 25 %. Les données sont disponibles auprès des Archives de Données Issues de la Statistique Publique – Centre Maurice Halbwachs (ADISP-CMH).

Ces bases contiennent des informations précises et très complètes sur le cursus des étudiants jusqu'au moment de l'enquête et la vie quotidienne de l'étudiant : sa situation actuelle, son parcours scolaire, l'organisation de ses études et son emploi du temps, ses projets et perspectives, son environnement et ses conditions d'études, son bien-être et ses relations avec

sa famille. En revanche, les seules informations géographiques sont les communes d'étude, ainsi que les départements de naissance et d'obtention du baccalauréat.

Études possibles concernant la mobilité étudiante :

Les variables pouvant être utilisées dans le cadre d'une étude de mobilité sont les suivantes : lieu du bac, lieu d'habitation des parents, nationalité, lieu d'études de l'année en cours, type de logement, distance au domicile parental, fréquence des retours au domicile parental, poursuite d'études et insertion professionnelle envisagées dans la région. Les mobilités repérables sont la :

- *Mobilité géographique de formation* entre le lieu d'obtention du baccalauréat et lieu d'études (à partir des codes postaux) ou encore entre le lieu d'études de l'année universitaire *N* et celui de l'année précédente.
- *Mobilité domicile-études* entre le domicile de l'élève et le lieu d'études ou entre le lieu d'habitation des parents et le lieu d'études.

Inconvénient de la base :

Etant donné la date d'interrogation, les étudiants ayant abandonné leurs études en cours d'année sont ignorés. Le nombre d'étudiants non enquêtés en première année de Licence est relativement élevé, le taux d'abandon étant fort en L1.

Les Enquêtes de Génération

Ces enquêtes sont réalisées par le CEREQ. Ce sont généralement des enquêtes à 3 ans. Les dates d'enquête disponibles sont : Gen 1992 (1997) ; Gen 1998 (2001, 2003, 2005, 2008) ; Gen 2001 (2004) ; Gen 2004 (2007, 2009, 2011) ; Gen 2007 (2010) ; Gen 2010 (2013) ; Gen 2013 (2016).

Depuis le début des années 1990, le Céreq a mis en place un dispositif d'enquêtes longitudinales sur les premières années de vie active. Pour l'enquête « Génération 1992 », 27 000 jeunes représentatifs de l'ensemble de la génération ayant quitté le système éducatif en 1992 ont été suivis sur le marché du travail les trois premières années, puis les deux années suivantes. Pour la « Génération 98 », 55 000 jeunes ont été interrogés en 2001, puis une nouvelle fois en 2003, en 2005 et une dernière fois en 2008. Pour la « Génération 2001 » 10 000 individus ont été interrogés trois ans après leur sortie du système éducatif. La « Génération 2004 » s'intéresse à 35 000 jeunes sortis du système éducatif en 2004, interrogés 3 ans (2007), 5 ans (2009) et 7 ans (2011) après leur sortie de formation initiale. Enfin, la « Génération 2007 » s'intéresse à 25 000 jeunes entrés sur le marché du travail en 2007 et interrogés 3 ans après, en 2010.

En s'appuyant sur un calendrier décrivant mois par mois la situation des jeunes mais également sur des données plus précises concernant le premier emploi et l'emploi occupé au bout de trois années passées sur le marché du travail, ce dispositif permet non seulement d'analyser les trajectoires d'entrée dans la vie active mais aussi de distinguer, d'une génération à l'autre, les aspects structurels et conjoncturels de l'insertion.

Ces enquêtes contiennent des informations concernant :

- Les caractéristiques des jeunes, de sa famille (fratrie), de ses parents (diplôme de plus haut niveau, CSP),
- La localisation du jeune à différentes périodes : département en classe de 6^{ième}, région au moment du baccalauréat, région et département du dernier diplôme, commune de résidence lors du premier emploi et au moment de l'enquête, localisation du premier emploi occupé et celle de l'emploi occupé au moment de l'enquête,
- Les séquences d'emploi observées dans le calendrier : le département, la région et la zone d'emploi de l'entreprise sont observées pour chaque séquence.

Études possibles concernant la mobilité étudiante :

Bien que ces enquêtes soient tournées vers l'insertion professionnelle (nature et qualité de cette insertion), on peut y trouver des réponses à différentes mobilités :

- *Mobilité géographique* entre la région de sixième et la région d'obtention du baccalauréat, la région d'obtention du baccalauréat et la région de fin d'études, ou encore la région de fin d'études et la date d'interrogation.
- *Mobilité sociale* en comparant le diplôme le plus élevé des parents à celui acquis à la fin des études.
- *Mobilité professionnelle* à partir du calendrier.

Inconvénients de la base :

Ces enquêtes étant tournées vers l'insertion professionnelle, elles n'ont pas pour vocation l'analyse de la mobilité *stricto sensu*. Par conséquent, la mobilité géographique durant les études n'est pas mesurée avec précision puisque l'on ne connaît que deux localisations : celle du baccalauréat (excepté pour la génération 2001) et celle de la fin des études supérieures. De plus, la taille de l'échantillon n'autorise qu'un découpage régional des individus.

La mobilité géographique des jeunes, 20 ans d'études du Céreq

Par Patrice Caro et Mélanie Vignale

<http://www.cereq.fr/articles/Points-sur-des-grands-themes-de-travail-du-Cereq/La-mobilite-geographique-des-jeunes>

Mesurer les mobilités géographiques consiste à repérer les personnes qui franchissent une frontière. Il peut s'agir d'une frontière administrative (commune, département, région ou pays) ou d'un découpage défini à l'aide de méthodes statistiques (zone d'emploi, aire urbaine, bassin de vie...). Ces mobilités s'apparentent parfois à un changement de résidence. De ce point de vue, les jeunes âgés de 15 à 30 ans et les retraités constituent les deux classes d'âges les plus mobiles en France. C'est ce que montrent l'INSEE et l'INED (Institut National des Etudes Démographiques), qui consacrent une partie de leurs travaux à l'étude de ces phénomènes. Les migrations résidentielles ne sont pas les seuls mouvements migratoires observables : les navettes pendulaires (domicile - travail, domicile - études) ou encore les mobilités en cours d'études constituent d'autres exemples.

Au Céreq, les travaux conduits se focalisent sur les mobilités des jeunes en phase de poursuite d'études ou d'insertion professionnelle. Les enquêtes de l'Observatoire national des entrées dans la vie active, et le dispositif d'enquêtes « Génération » du Céreq constituent l'essentiel des matériaux utilisés pour quantifier et qualifier les flux migratoires de jeunes qui sortent du système éducatif. On trouve dans la publication « Qui forme pour qui ? L'enseignement supérieur et l'emploi » une des premières tentatives d'estimation de ce type de flux, au niveau interrégional. D'autres ont suivi, parfois à des échelles plus fines, comme la zone d'emploi. Plus récemment, un exercice similaire a été reproduit dans le Bref « Mobilités interrégionales de jeunes diplômés du supérieur : qui forme pour qui ? ». Il analyse les mouvements des jeunes à la sortie d'études supérieures, et dresse une typologie des régions selon leurs soldes migratoires à la fois en cours d'étude et en début de vie active. Si cette approche de la mobilité concerne souvent les plus diplômés, c'est que cette population dispose de la plus forte propension à migrer. En effet, alors qu'en moyenne, un jeune sur cinq change de région au cours des trois ans suivant la fin des études, cette proportion passe à 44 % si l'on considère les titulaires de bac + 5 et au-delà (données de l'enquête Génération 2010).

Une autre catégorie de travaux s'intéresse aux séjours à l'étranger en cours d'étude. L'enquête Génération permet en effet de savoir si les jeunes ont séjourné dans un autre pays durant leur cursus, ou spécifiquement lors de la dernière année de formation. Il est alors possible de décrire ces séjours en lien avec le profil des jeunes. Plus ambitieux, on souhaite aussi mesurer l'impact de ce type d'expérience sur l'insertion ultérieure des jeunes.

Tenter d'expliquer le « rendement » et les déterminants de la mobilité géographique est une autre constante dans les travaux du Céreq. Les analyses conduites mobilisent pour cela des facteurs « macro » et « micro ». Parmi les premiers on peut citer les caractéristiques de l'offre régionale de formation, le type de filière et de discipline suivies, la structure et la qualité des emplois, le fonctionnement du marché régional du travail, ou encore l'effet de politiques publiques locales. Mais d'autres types de facteurs sont également mobilisés pour interpréter les mobilités géographiques. Il s'agit du comportement individuel de prise de décision, en lien avec le genre, du niveau de diplôme, des caractéristiques économiques et sociales de l'individu, de l'effet des expériences de migrations en cours d'étude, voire des effets des représentations associées aux carrières et aux lieux (villes et régions attractives ou répulsives).

Les méthodes mobilisées pour étudier les flux et les facteurs explicatifs de la mobilité sont avant tout quantitatives (modèles gravitaire, LOGIT, analyses multivariées, etc.), mais les approches qualitatives sous formes d'entretiens biographiques par exemple sont également mobilisées. Le caractère pluridisciplinaire du Céreq et de son réseau de centres associés joue ici à plein (sociologie, économie, sciences politiques, géographie).

(*) **Patrice Caro** est directeur de l'ESO-Caen (ex CRESO), co-directeur du centre associé au Céreq, Université de Caen Basse-Normandie. **Mélanie Vignale** est chargée d'étude au Céreq.

Les Enquêtes Emploi

Ces enquêtes sont réalisées par l'Insee et sont disponibles depuis 1962. Elles permettent à la fois une mesure régulière de l'emploi et du chômage. Depuis 2003, l'enquête devient trimestrielle et chaque participant est interrogé six fois. On peut donc suivre la trajectoire d'un individu pendant deux ans environ. La collecte est réalisée en continu tout au long de l'année. Outre l'aspect situation sur le marché du travail, des volets formation et origine géographique et sociale existent. Le premier volet cité nous renseigne sur le niveau de diplôme le plus élevé obtenu, le lieu de fin d'études, le lieu de résidence des parents à la fin des études. Pour le second volet, des informations sur l'origine (pays de naissance, département de naissance) et la CSP des deux parents au moment de l'arrêt des études sont connues. Ces données sont disponibles auprès des Archives de Données Issues de la Statistique Publique – Centre Maurice Halbwachs (ADISP-CMH).

Etudes possibles concernant la mobilité étudiante :

Les variables disponibles pour la mobilité concernent les différences observées entre la situation de l'année d'enquête et la précédente ainsi que les changements au cours des différentes interrogations. On peut donc repérer la :

- *Mobilité géographique de formation* entre la région d'obtention du baccalauréat et la région de fin d'études mais aussi en comparant les réponses aux questions de localisation lors des différentes interrogations.
- *Mobilité sociale* en comparant la CSP des parents à la fin des études à celle du premier emploi occupé ou celle de l'emploi occupé au moment de l'enquête.
- *Mobilité professionnelle* à partir du calendrier.

Inconvénients de la base :

La mobilité en cours d'études n'est pas mesurée avec précision puisque l'on ne peut mesurer que deux mobilités géographiques : celle entre le baccalauréat et la fin des études supérieures et celle entre le département de fin d'études et le département du domicile des parents à la fin des études.

Les données Insertion des DUT, LPro, M2 et Ecoles d'ingénieurs publiques

Ces enquêtes sont menées par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche *via* les universités. Ces bases de données existent depuis 2002. Elles sont disponibles pour toutes les années universitaires depuis 2008. Elles permettent de mesurer l'insertion à 30 mois des sortants de DUT, de LPro, de M2 ou d'écoles d'ingénieurs. Les caractéristiques de l'emploi occupé à 30 mois (emploi et salaire), le type de baccalauréat, la région d'obtention du baccalauréat et la CSP des parents au moment de l'obtention du baccalauréat sont connus.

Études possibles concernant la mobilité étudiante :

A partir de l'INE, un appariement entre ces bases insertion et les bases SISE peut être fait. Différentes variables permettent de décrire la mobilité (ville et code postal de l'emploi,

résidence avant l'entrée en formation, ville et code postal de poursuites d'études, recherche d'emploi et localisation en France ou à l'étranger).

Mobilité géographique d'insertion en comparant le lieu de fin d'études et la localisation de l'emploi occupé à 30 mois.

Inconvénients de la base :

- Les bases de données ne sont pas, a priori, accessibles.
- Les sortants de DUT ne sont pas forcément sur le marché du travail 30 mois après la sortie de leur formation.
- Pour des raisons de confidentialité le numéro INE n'apparaît pas dans la liste des variables. L'appariement entre la base SISE et la base insertion doit être fait, en interne, au sein du ministère.

Les données de recensement de la population

Le recensement général de la population réalisé par l'Insee n'est pas une source spécifiquement consacrée aux étudiants et elle n'est pas non plus la plus riche pour retracer les migrations éventuelles, en raison de l'importance des écarts intercensitaires (on connaît juste la résidence au recensement précédent). Cependant, le questionnaire individuel identifie les personnes fréquentant un établissement d'enseignement, qu'il est possible de croiser avec le niveau d'études, et cette source est la seule à permettre un travail à un échelon local fin.

La mobilité résidentielle ou géographique correspond à un changement de lieu de résidence entre deux territoires, par exemple entre régions. Cette mobilité est estimée dans le recensement de la population, en exploitant la question « Où habitez-vous il y a 5 ans ? ». Les migrations intermédiaires qui ont pu se produire pendant l'intervalle des 5 années ne peuvent être prises en compte. Les arrivants (ou entrants) sont les personnes qui résident sur un territoire donné au moment du recensement et qui n'y habitaient pas 5 ans auparavant ; les sortants (ou partants) sont les personnes qui résident hors du territoire considéré au moment du recensement alors qu'elles y habitaient 5 ans auparavant. Les migrants regroupent les arrivants et les sortants. Sur la période de 5 ans considérée, la mobilité des étudiants mesurée peut être la résultante de multiples causes. Dans une minorité des cas, la mobilité résidentielle est ainsi liée à la mobilité professionnelle des parents avant que le jeune ne devienne étudiant.

Une autre approche consiste à comparer les régions de naissance et de résidence : une personne résidant dans une région différente de celle où elle est née sera comptabilisée comme ayant connu une migration interrégionale. Il s'agit donc d'une approche en « stock », à distinguer d'une approche en « flux » qui mesure sur une période donnée le nombre de mobilités résidentielles. Cette méthode ne permet donc pas de reconstituer les étapes d'un parcours de mobilité : une personne ayant vécu une partie de sa vie en dehors de sa région de naissance et revenue depuis ne sera pas considérée comme migrante. De même, quel que soit le nombre de régions successives dans lesquelles aura vécu une personne, seule sera considérée sa mobilité finale entre sa région de naissance et sa région actuelle de résidence. Cette méthode, de nature cumulative, permet néanmoins d'appréhender l'ampleur du phénomène sur l'ensemble d'une

population. Ainsi, au fil du cycle de vie, la proportion de personnes ne résidant plus dans leur région de naissance dépend de la combinaison des mobilités de trois périodes charnières : études, vie professionnelle et retraite.

Inconvénients de la base :

- On ne peut pas vraiment étudier la mobilité étudiante, elle est supposée : les échelles de temps sont trop larges pour pouvoir dater les mobilités et être sûr qu'elles correspondent à une mobilité en cours de formation.
- Les départs vers un pays étranger ne sont pas connus à l'échelle régionale, le recensement de la population se limitant aux personnes résidant actuellement en France.

Sources de données internationales

Un certain nombre de sources de données internationales peuvent permettre de mesurer le flux d'étudiants issus d'universités étrangères vers une université française. Il est par conséquent possible de repérer les effectifs d'étudiants étrangers dans les effectifs nationaux. L'ensemble de ces enquêtes permettent de faire des comparaisons internationales. On peut citer les :

- Enquêtes Unesco, OCDE et Eurostat (UOE). Elles fournissent des flux d'étudiants vers un certain nombre de pays de l'OCDE. Une publication de synthèse annuelle « Regard sur l'éducation » est disponible chaque année. Les données sont disponibles sur la banque de données de l'OCDE « Education Database ».
- Bases de données sur l'éducation de l'Institut Statistique de l'Unesco (ISU). Les données sont disponibles sur le site de l'institut.
- Bases de données sur les étudiants bénéficiaires du programme ERASMUS fournies par la commission européenne. Ces bases ne s'intéressent qu'au flux d'étudiants réalisant un échange ERASMUS.
- Enquêtes internationales de la conférence des grandes écoles (CGE). Ces bases ne s'intéressent qu'aux flux d'étudiants de grandes écoles mais ces flux peuvent par exemple être comparés à ceux des universités.
- Applications telles que DeBuCi ou Moveon. Elles gèrent les mobilités entrantes et sortantes des étudiants. Tous les établissements de l'enseignement supérieur ne sont pas utilisateurs de ces applications par conséquent ces applications ne permettent pas d'avoir une vision globale de la mobilité étudiante vers ou de l'étranger. Les données sont disponibles seulement auprès des services administratifs concernés.

Sources de données régionales

La plupart des sources régionales ou locales sont collectées par les observatoires des universités ou des écoles, en plus des données administratives qui remontent au Ministère. On peut citer les bases suivantes :

- Le Suivi des Bacheliers Normands (SUBANOR), mis en place en 1994 et renouvelé tous les trois ans par l'observatoire régional des formations supérieures en partenariats avec les rectorats, les conseils départementaux et le conseil régional. La dernière enquête date de 2012. L'objectif de ces enquêtes est de suivre une cohorte de bacheliers et de connaître les parcours des étudiants dans l'enseignement supérieur et les processus d'orientation et d'insertion professionnelle et sociale qui jalonnent ces parcours. La mobilité scolaire pourra être mesurée de deux façons : entre la classe de 3^{ième} et le baccalauréat (à partir des coordonnées des établissements) et entre la classe de terminale et le lieu de réalisation des études supérieures. La mobilité après les études pourra être mesurée grâce à la localisation du lieu de formation et celle de l'insertion professionnelle.
- Les enquêtes annuelles réalisées par l'Observatoire régional des études supérieures du Nord-Pas-de-Calais (Hauts-de-France désormais). Ces données collectées auprès de la quasi-totalité des établissements d'enseignement supérieur de la région permettent d'observer plusieurs niveaux de mobilité : entre zones emploi, entre types de diplômes, entre catégories d'établissement.
- De manière ponctuelle, les universités de Bordeaux en partenariat avec le rectorat s'interrogent sur le devenir de leurs bacheliers (Suivis des bacheliers aquitains) sur une période de 5 ans après l'obtention du baccalauréat. Deux cohortes ont été étudiées, celle de 2006 et de 2011.
- Les observatoires, les services d'information et d'orientation, de scolarité des établissements effectuent leurs propres études sur la mobilité et l'insertion. La plupart des universités réalisent :
 - o des enquêtes sur les primo-entrants ce qui permet de mesurer la mobilité des bacheliers lors de l'entrée à l'université.
 - o des enquêtes d'insertion qui contiennent en général les départements du premier emploi et de l'emploi au moment de l'enquête (qui peut être à 18, 24, 30, 36 mois).

2.1.2 Les indicateurs

Les travaux qui s'intéressent à la mobilité étudiante recourent fréquemment à des indicateurs qui permettent de mesurer le positionnement des établissements et des régions dans le jeu des mobilités. En voici une liste non exhaustive, à partir notamment des contributions de Baron *et al.*, 2003 ; Berroir *et al.*, 2005 ; Vassal, 1990.

Flux de sortie : nombre d'étudiants partant étudier dans une autre région que celle de résidence de leur parent (ou celle d'obtention du baccalauréat ou du dernier diplôme)

Flux d'entrée : nombre d'étudiants venant étudier en région après avoir quitté leur région d'origine

Volume migratoire : somme des flux d'entrée et de sortie.

Solde migratoire : différence observée entre les flux d'entrée et de sortie.

Indice régional d'attractivité : part du solde migratoire d'une région par rapport à son volume migratoire.

Indice régional de réceptivité : part des flux d'entrée d'une région par rapport au nombre total de migrations constatées pour la France.

Indice régional d'émissivité : part des flux de sortie d'une région par rapport au nombre total de migrations constatées pour la France.

Taux d'enracinement universitaire : rapport des inscriptions étudiantes dans la même académie au total des inscrits de cette académie. Le solde représente le taux d'attraction extra-académique des universités.

Taux de sédentarité étudiante : rapport des inscriptions dans l'académie d'origine au total des étudiants originaires de cette académie. Le solde représente le taux de mobilité extra-académique des étudiants, ou taux d'évasion.

Taux régional d'émigration : part des étudiants dont les parents résident dans la région, mais qui sont inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur hors de la région sur le total des étudiants dont les parents résident dans la région.

Taux régional d'immigration : part des étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur de la région dont les parents résident hors de la région, parmi le total des étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur de la région.

Attractivité absolue et relative : L'attractivité de chaque établissement universitaire peut être mesurée de deux façons. La capacité d'attraction absolue d'un établissement correspond au nombre de nouveaux étudiants qu'il accueille en provenance d'un autre établissement. La capacité d'attraction relative correspond à l'attractivité absolue rapportée au nombre total des inscrits de l'établissement considéré.

Bilan migratoire : Le solde migratoire absolu d'un établissement universitaire résulte de la différence entre le nombre d'étudiants reçus d'un autre établissement (immigrants) et le nombre d'étudiants qui le quittent pour poursuivre leurs études dans un autre (émigrants). Le solde relatif correspond au rapport entre le solde migratoire absolu et le volume total des échanges (immigrants-émigrants/immigrants+émigrants). Une université est dite « gagnante » lorsque son solde est positif ; elle est qualifiée de « perdante » lorsque son solde est négatif.

Échanges préférentiels : Le modèle gravitaire permet d'estimer le nombre théorique d'étudiants qui migreraient entre deux universités en fonction des effectifs étudiants des universités de départ et d'arrivée. Ainsi, toutes choses égales quant à la taille des établissements,

les échanges préférentiels correspondent alors aux migrations interuniversitaires totalisant un nombre d'étudiants migrants supérieurs à ce nombre théorique.

Le **coefficient de migration différentielle** (INSEE) d'étudiants est basé sur l'étude des migrations résidentielles entre lieu de résidence antérieure et lieu de résidence actuel. Il est défini comme le rapport entre le nombre d'étudiants entrant sur le nombre d'étudiants sortant d'une région et le nombre d'entrants sur le nombre de sortants au sein de l'ensemble de la population de la région étudiée. Il permet de mesurer la sélectivité d'une zone à l'égard d'une catégorie de population en s'affranchissant de « l'effet taille ». Supérieur à 1, le coefficient indique que la région étudiée est plus sélective (attractive) pour les étudiants que pour la population générale. De la même façon, on obtient un coefficient de migration différentielle des 16-29 ans qui permet de distinguer les régions plus sélectives vis-à-vis des jeunes de 16 à 29 ans étudiants qu'à l'égard des jeunes de 16 à 29 ans non étudiants.

Vassal (1990) utilise les « tableaux croisés des effectifs universitaires », c'est-à-dire une matrice interacadémique des flux observés :

- en ligne, les académies d'origine : chaque ligne indique pour chaque académie d'origine la ventilation des étudiants par académie d'inscription.

- en colonne, les académies d'inscription : chaque colonne indique pour chaque académie d'inscription, la ventilation des étudiants par académie d'origine.

2.2 Témoignages d'observatoires locaux

Des entretiens auprès de membres de l'observatoire de quatre établissements ont été réalisés au printemps 2017 afin de connaître leur position vis-à-vis de la mobilité étudiante. Ont participé à ces entretiens :

- **Christelle Bayle**, de l'**Observatoire de la Formation de la Vie Etudiante (OFVU) de l'Université de Bordeaux**. Cette université a été choisie pour sa taille et sa localisation. Avec 52 053 étudiants pour la rentrée universitaire 2015, elle est la troisième université de province après Lille et Aix-Marseille. Elle est la seule université du « Golfe Sud-Ouest ». Bordeaux se situe à 246 kilomètres de Toulouse (2H29 de temps de trajet), à 257 kilomètres de Poitiers (2H42 de temps de trajet), à 227 kilomètres de Limoges (2H39 de temps de trajet) et à 205 kilomètres de Pau (2H09 de temps de trajet). L'observatoire de Bordeaux est composé de 6 ingénieurs. Les fonctions principales de l'observatoire sont de réaliser toutes les enquêtes d'insertion professionnelle demandées par le ministère mais aussi les enquêtes et les statistiques concernant les parcours d'études, les taux de réussite, l'évaluation des formations et de manière plus générale l'environnement de travail des étudiants et des personnels. Lorsque Christelle Bayle présente les missions de l'observatoire elle tient à préciser : « *Il est aussi très important de savoir que notre observatoire est rattaché à une direction adossée à un contrôle de gestion donc ça colore quand même pas mal notre travail en ce moment* ».

- **Manon Brezault, de l'Observatoire des Formations et de l'Insertion Professionnelle (OFIP) de l'Université de Toulouse 1 Capitole (UT1-Capitole).** Toulouse compte trois universités : l'UT1-Capitole, 21 300 étudiants pour l'année universitaire 2015, les disciplines enseignées sont les Sciences Sociales (Droit, Economie, Gestion) ; l'Université de Toulouse Jean Jaurès, 23 790 étudiants, les disciplines enseignées sont les sciences humaines, les lettres, les langues, l'art ; l'Université Paul Sabatier de Toulouse, 23 790 étudiants, les disciplines enseignées sont les sciences dites « dures ». En 2014, Jean Tirole, Chercheur à l'Ecole d'Economie de Toulouse (TSE), a reçu le prix Nobel d'Economie. L'UT1-Capitole (qui représente 30 % environ de la population étudiante toulousaine) a donc été choisie pour tenter de mesurer une potentielle modification de l'attractivité de l'UT1-Capitole suite à la remise d'un prix prestigieux à un chercheur de son établissement. L'OFIP est composé de 3 ingénieurs d'études. Manon Brezault précise qu'il y a eu un changement important de politique de l'observatoire à la rentrée universitaire 2013 (remaniement complet de l'équipe de l'observatoire). L'observatoire est membre du Groupe de Travail de l'Enseignement Supérieur (GTES)⁷.

- **Christiane Francq, de l'Observatoire Régional des Etudes Supérieures (ORES) de la Comue de Lille Nord de France.** Elle est la responsable du service statistique de l'ORES et gère la base de données collectées par l'observatoire depuis 1992 auprès de la quasi-totalité des établissements publics⁸ de la Région Nord-Pas-de-Calais. Cette université a été choisie pour sa taille (70 000 étudiants, plus grande université de province) et sa situation frontalière (proximité avec la Belgique). Cet observatoire joue un rôle très important puisqu'il fait le lien entre les différentes universités de Lille qui ont chacune un observatoire propre qui travaille en étroite collaboration avec l'ORES.

- **Maud Etevenard et Isabelle Bertrand, du Service des Etudes, de l'Evaluation et du Pilotage (SEEP) de l'Université de Poitiers.** Outre le fait que cette université soit celle des auteurs de ce rapport, c'est une petite université de province (24 647 étudiants en 2015) dans laquelle toutes les disciplines sont enseignées. A moins de 140 kilomètres de l'Université de Poitiers nous trouvons les Universités de Tours (109 kilomètres, 1H18 de temps de trajet) ; de Limoges (130 kilomètres, 1H57 de temps de trajet) et de La Rochelle (137 Kilomètres, 1H37 de temps de trajet). A ces « petites » universités de province, nous pouvons rajouter les pôles universitaires, de taille plus importante, de Nantes (217 kilomètres, 2H12 de temps de trajet) ; de Orléans (221 kilomètres, 2H22 de temps de trajet) et de Bordeaux (257 kilomètres, 2H42 de temps de trajet). Par conséquent, dans un périmètre relativement étroit, la concurrence en termes d'offre de formations est relativement forte pour les étudiants. La localisation de l'Université de Poitiers fait dire aux membres du SEEP interrogées que « *la mobilité et la question de l'attractivité sont deux éléments proches. La taille des universités/région influence*

⁷ Ce groupe de travail comprend des chercheurs du Céreq ou de Centres Associés au Céreq, des membres du MESR et des membres des observatoires des universités suivantes : Rouen, UT1-Capitole, Montpellier 3, Lille 1, Rennes 1, Strasbourg, Tours, Marne la Vallée, Bordeaux, du Nord-Pas-de-Calais, Caen, Toulouse 3.

⁸ Tous les établissements d'enseignements supérieurs sont censés alimenter cette base, y compris les établissements qui ne sont pas sous tutelles qui « ne jouent pas vraiment le jeu ».

l'intérêt pour cette question. L'Université de Poitiers a un bassin de recrutement très local, surtout pour la Licence. ».

La mobilité étudiante est-elle un thème d'étude récurrent pour les observatoires ?

Comme la recension des études réalisées par les observatoires le laissait entrevoir, les entretiens confirment que la mobilité des étudiants n'est pas la première préoccupation des observatoires. Lorsque des études sur la mobilité sont réalisées, elles ont, en général, un but bien particulier. Par exemple « *nous avons déjà mesuré les mobilités entrantes pour certains M2 dans l'optique de donner des informations à nos étudiants pour mesurer la concurrence* » (Christine Bayle, OFVU, Université de Bordeaux).

La mise en place de la base de données par l'ORES de Lille avait pour objectif premier de « *compter les inscriptions uniques à cause des inscriptions multiples dans les établissements d'enseignements supérieurs* » (Christiane Francq, ORES de la Comue de Lille). Elle précise que cette base nominative⁹ (nom, prénom, sexe, date de naissance) contient des informations (baccalauréat, bourse, PCS des parents, adresse des parents, adresse de l'étudiants, pays d'origine pour les étrangers, déplacements dans l'académie de Lille) qui permettent de suivre la trajectoire d'études dans les établissements de l'académie. Mais ce suivi n'est pas étudié de façon systémique. Une étude récurrente porte sur les abandons à l'issue d'une première année de licence. Christiane Francq indique que cette enquête permet de « *voir les réorientations en particulier pour les LI qui abandonnent au cours d'une année. 30 % se retrouvent dans l'académie mais dans une autre formation, l'université ayant été une solution d'attente. Cela montre que les étudiants qui abandonnent l'université n'abandonnent pas leurs études, l'université étant une solution d'attente avant d'obtenir des formations avec sélection* ».

La mobilité avec la Belgique, pays frontalier de l'ex-région Nord-Pas-de-Calais ne semble pas être particulièrement étudiée. Il existe une mobilité d'étudiants français vers la Belgique pour les formations sélectives en santé et dans le domaine para-médical. Cette mobilité relativement massive a contraint les établissements belges à mettre en place un système de quota basé sur un « *tirage au sort*¹⁰ » ou sur des entretiens sélectifs. La mobilité vers la Belgique ou depuis la Belgique n'est pas étudiée.

Les membres du SEEP de Poitiers précisent que « *la mobilité géographique n'est pas un thème sur lequel le service est le plus consulté : c'est plutôt un sujet transversal qu'on aborde par ci par là, mais pas de façon centrale* ».

L'observatoire d'UT1-Capitole ne réalise pas d'études régulières sur la mobilité étudiantes. Les études sur la mobilité ont plutôt portées sur la mobilité des étudiants d'UT1-Capitole vers l'étranger. A la question sur l'attractivité de l'université suite à l'attribution du prix Nobel à un économiste de l'université, Manon Brezeault, indique qu'« *aucune étude spécifique n'a été*

⁹ Avec une autorisation de la CNIL.

¹⁰ Ce tirage est fait après avoir examiné les dossiers et écarté tous les dossiers d'étudiants ayant échoué plusieurs fois en première année de médecine ou à d'autres concours dans une université française.

réalisée sur le sujet. Mais, l'analyse des diplômés de M2 montre que la part d'étudiants étrangers en M2 est importante et elle a augmentée depuis le Nobel mais seulement en économie ». Le prix Nobel semble avoir eu un impact seulement dans la discipline concernée. Les gestionnaires et les juristes n'ont pas bénéficié de cette externalité positive.

Pour qui ces études sur la mobilité sont-elles réalisées ?

Pour ces questions de mobilités, excepté le SEEP de Poitiers, les observatoires travaillent peu voire pas avec les enseignants ou les chercheurs. Des chercheurs en géographie de l'Université de Lille ont, il y a quelques années, travaillé sur la mobilité géographique régionale des étudiants. Les demandes d'études sur la mobilité ne sont pas réalisées régulièrement dans les observatoires.

Les commanditaires des études sont de trois types.

- Certains services des universités comme les services d'informations et d'orientation ; certains responsables de formation (Lille, Bordeaux) ou encore les administrations centrales des universités (Bordeaux, Poitiers, Lille). Les membres du SEEP indiquent que « *des indicateurs/attractivité sont demandés dans le cadre de la constitution des dossiers d'évaluation de l'HCERES à l'échelle des formations/mentions. Mais si on ne fait que du recrutement local, c'est mal vu car on n'est pas attractif, si on a trop de recrutements extérieurs c'est mal vu par la région ...* ».
- Des institutions politiques comme les communautés d'agglomération ou les régions.

L'ex-région Poitou-Charentes a demandé des statistiques sur les provenances des étudiants au SEEP pour communiquer sur les formations en apprentissage à l'université afin d'attirer de nouveaux candidats.

L'ORES de Lille a travaillé avec le réseau Transpol afin de mettre en place un réseau de bus adapté permettant de transporter les étudiants des centres villes aux établissements d'enseignements supérieurs.

L'ORES de Lille est en cours de négociations avec l'agence de l'urbanisme de Lille. Cette dernière s'intéresse à la vie étudiante et aux quartiers occupés par les étudiants et aux mobilités entre les quartiers de la ville et les sites universitaires mais aussi aux mobilités entre quartiers.

- Des services publics non universitaires. Par exemple, les membres du SEEP précisent que les conseillers d'orientation psychologues et les directeurs de lycée sont attentifs à la question de la mobilité dans une logique d'orientation des bacheliers et d'insertion des jeunes diplômés.

Pourquoi serait-il intéressant d'étudier régulièrement la mobilité étudiante ?

La sélection dans les Master et la création de capacité d'accueil semblent être deux éléments importants.

OFVU de Bordeaux considère que les études produites sur la mobilité étudiante (en particulier sur le parcours universitaire des étudiants) restent à ce jour « embryonnaire ». « Ponctuellement on a regardé la mobilité sans forcément faire un focus dessus. Ces questions revenaient de temps en temps mais ce n'était pas une question fondamentale vous voyez ? Ce sont des choses un peu périphérique ». Or, les membres de l'observatoire pensent que les questions de mobilités étudiantes (en termes de parcours) vont devenir de plus en plus présentes. Des réunions entre les membres de l'observatoire et les responsables des différents domaines ont actuellement lieu « pour essayer de mieux coller nos études sur leurs besoins dans la perspective notamment de la sélection en M1. Ce sont des questions qui intéressent les enseignants mais aussi le service d'information et d'Orientation ». Dans cette perspective, l'observatoire va mettre en place un partenariat avec le rectorat afin de pouvoir travailler sur les données SISE. L'objectif est d'essayer de repérer les poursuites d'études et les mobilités des étudiants sortants mais aussi des étudiants entrants. Le flux d'étudiants entrants étant, pour l'Université de Bordeaux, supérieur au flux de sortants, la sélection en M1 va les conduire à mieux étudier et repérer les mobilités entrantes, étant données les capacités d'accueil. Travailler sur les mobilités entrantes permettrait de repérer à quel moment les étudiants décident de venir à Bordeaux pour intégrer un Master. « Ce type de questionnement commence à émerger ».

Les capacités d'accueil ont aussi été évoquées par les membres du SEEP. « La création de capacités d'accueil dans des filières comme la psychologie ont suscité des demandes de la part des composantes sur le profil à l'entrée : « d'où nos étudiants viennent ? ». De plus, l'existence de capacités d'accueil fixées à Nantes, Bordeaux, etc., peuvent influencer sur notre situation ».

Les membres du SEEP considèrent que « sur des filières plus sélectives, comme les DUT, les Licences professionnelles et les Master, il y aurait plus de besoin d'études afin de regarder les bassins de recrutement. Ces études seraient particulièrement utiles pour les formations de niche (notamment dans les antennes universitaires comme Niort ou les formations sont spécialisées dans l'assurance) ».

De plus, elles pensent qu'il serait intéressant de porter une attention particulière aux 30 % des étudiants qui échouent en première année de Licence. « Que deviennent-ils ? Les enquêtes d'insertion ne permettent pas de les repérer car ils ne sont pas diplômés. Il faudrait donc trouver une autre façon de les enquêter ».

Empiriquement, la mobilité étudiante est-elle un phénomène facile à étudier ?

Les membres des observatoires s'accordent à dire que, d'une part, la mobilité résidentielle (par rapport au lieu de domicile des parents) et la mobilité d'études (par rapport au lieu d'obtention du baccalauréat) sont faciles à mesurer puisque ces informations sont disponibles dans les bases APOGEES et/ou SISE et, d'autre part, travailler dans une logique de trajectoire n'est pas possible (excepté l'ORES de Lille qui peut suivre les étudiants tant qu'ils restent dans l'académie).

Les membres des observatoires considèrent qu'il est relativement facile d'envisager la mobilité entrante (étant données les informations dans le fichier APOGEE) mais il est plus difficile de mesurer la mobilité sortante car, comme le soulignent les membres du SEEP « on ne sait pas

ce que deviennent nos étudiants une fois qu'ils partent de chez nous ». Cette impossibilité est liée à la base de données. Les fichiers SISE étant anonymisés, les observatoires ne peuvent pas retracer la trajectoire scolaire des étudiants. Grâce à sa propre base de données, L'ORES de la Comue de Lille a résolu ce problème, mais seulement pour son académie. L'OFVU de Bordeaux va lui aussi pouvoir palier, partiellement à ce problème, en signant une convention avec le rectorat. Cette solution n'est pas totalement satisfaisante car les rectorats ont des données non cryptées mais seulement au niveau de l'académie, comme pour Lille. Les membres des observatoires souhaiteraient avoir accès aux données SISE avec numéro d'étudiant (INE) afin de pouvoir mesurer l'ensemble des mobilités étudiantes de façon complète est efficace. *« C'est une demande que nous formulons au niveau du GTES. Nous ne pouvons plus faire d'enquêtes spécifiques auprès des étudiants car ils ne répondent plus aux enquêtes donc il faut choisir nos thématiques. Nous privilégions donc auprès des étudiants les enquêtes insertions pour le ministère »* (Manon Brezeault, OFIP, UT1-Capitole).

2.3 Mobilités étudiantes : révélatrices des systèmes régionaux d'enseignement supérieur

Avec la création des nouvelles régions, l'enseignement supérieur est particulièrement affecté. Ce secteur, qu'on peut penser préservé par une gouvernance plutôt nationale, est directement impacté par les réformes territoriales puisque son ancrage régional peut être mis en débat. En effet, les établissements d'enseignement supérieur, au premier rang desquels les Universités, ont pour principale mission de former aujourd'hui les jeunes qui sont les travailleurs demain. Cette mission est chère aux pouvoirs publics locaux, qui voient là la production d'une main-d'œuvre qualifiée, potentiellement disponible pour satisfaire la demande de travail locale ; c'est d'ailleurs pourquoi les collectivités, et principalement les conseils régionaux, sont actives dans la politique d'enseignement supérieur sur leurs territoires. Dès lors que le périmètre des régions se modifie, les échelles d'action des Universités peuvent être modifiées elles-aussi, et entrer en tension avec les échelles de coopération qui se sont mises en place avec d'autres établissements. Une façon de repérer les « frontières » géographiques des établissements d'enseignement supérieur est d'étudier leurs aires de recrutement, et donc les mobilités des étudiants et des diplômés. En effet, ces mobilités peuvent constituer des indicateurs du lien entre les établissements et révéler l'existence de systèmes régionaux d'enseignement supérieur.

Nous proposons d'observer les flux sortants et entrants d'étudiants et de diplômés du supérieur et de positionner les anciennes et nouvelles régions françaises dans le jeu national des mobilités. Dans quelle mesure les étudiants terminent-ils leurs études supérieures dans leur région d'origine ? Dans quelle mesure les diplômés s'insèrent-ils dans leur région de fin d'études ? Observe-t-on des comportements de mobilité différenciés selon les régions, selon les niveaux de diplôme ?

Dans un premier temps, nous revenons sur les principaux enjeux autour de la mobilité des étudiants et des jeunes diplômés : l'accès aux études supérieures et l'accès à l'emploi sont deux moments clé qui ont des incidences fortes sur les leviers de développement territorial. Dans un second temps, nous donnons quelques éclairages empiriques sur les flux de mobilité sur plusieurs générations. Les données mobilisées correspondent aux enquêtes génération du CEREQ (G1998, G2001, G2004 et G2007), qui permettent d'étudier une population représentative de l'ensemble de la population sortante du système éducatif français. Empiriquement, une première partie s'attachera à étudier la géographie des études et de l'insertion professionnelle des jeunes diplômés à l'échelle nationale. Nous représenterons à partir de quatre générations l'état des flux migratoires entre les régions françaises (anciennes puis nouvelles). Dans un deuxième temps, nous nous focaliserons sur l'ex-région Poitou-Charentes, qui illustre particulièrement l'ampleur des réformes territoriales récentes et les complexités qui peuvent résulter de découpages divers (fusion des régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes ; transformation du PRES Limousin-Poitou-Charentes en COMUE avec l'Université de Tours, sans Bordeaux).

2.3.1 Enjeux de la mobilité des étudiants et des diplômés dans un contexte de réforme

Avec le développement de l'économie de la connaissance, la mobilité étudiante forme désormais un enjeu d'attractivité pour les territoires. Les jeunes diplômés sont considérés comme des ressources indispensables au dynamisme du marché du travail local ou régional et sont donc censés représenter un avantage comparatif pour les régions qui les accueillent. L'idée selon laquelle les territoires peuvent influencer l'allocation spatiale des ressources dans une logique compétitive est largement reprise par les chercheurs, qui déterminent à une échelle macroéconomique les gagnants et les perdants des systèmes de mobilité (Baron, 2009 ; Hoare et Corver, 2010). Pourquoi les étudiants et diplômés sont-ils mobiles ? Selon les théories économiques standards du *job-search*, les migrations résultent d'un processus individuel et rationnel d'arbitrage avantages-coûts. Pour simplifier, un jeune diplômé en recherche d'emploi est prêt à migrer pour trouver un emploi qu'il ne peut trouver localement ou un emploi avec des conditions salariales meilleures que celles d'emplois locaux. La littérature sur le capital humain (Sjaastad, 1962) considère que le potentiel de rendement de la migration est d'autant plus fort que le niveau de diplôme de l'individu est élevé, les diplômés du supérieur étant donc particulièrement concernés. Les déterminants de nature non-économique ont été introduits plus tard dans l'analyse des mobilités, comme le coût psychologique de l'éloignement avec les proches (Schwartz, 1973, Dahl et Sorenson, 2009), expliquant des effets de proximité géographique dans les mobilités.

Selon nous, il existe des formes de contradiction dans le discours et l'action des décideurs sur les territoires en matière de mobilité. Elles sont au moins au nombre de deux. D'abord, il y a une convergence certaine vers un soutien marqué en faveur de la mobilité géographique ; l'Union Européenne a fourni un cadre à cette ambition (stratégie de Lisbonne, mobilités Erasmus, actions Marie Curie, etc.) dans un objectif de construction d'un espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche et de circulation des connaissances, largement repris à l'échelle des territoires. A côté de ça, les acteurs locaux s'inquiètent de la fuite des diplômés, qui amène à la non-rentabilisation d'un investissement en formation. Au « il faut encourager la mobilité » s'oppose donc un « il ne faut pas que les talents quittent mon territoire », comme si la mobilité tant souhaitée ne devait pas affecter son propre territoire (uniquement dans le sens des sorties bien évidemment). En témoignent les politiques d'attractivité et de rétention des ingénieurs, des cadres, des créatifs... mises en œuvre sur les territoires, que ce soit à l'échelle des villes ou des régions. Ensuite, la deuxième contradiction vient du décalage entre la mobilité jugée trop faible - source de chômage car limitant l'appariement entre offre et demande de travail – et la politique d'aménagement des années 1990-2000 mise en place pour renforcer l'accès à l'enseignement supérieur sur les territoires. En effet, la création de nouvelles universités, d'antennes universitaires dans les villes moyennes, et d'un grand nombre de départements d'IUT et de BTS a permis une réelle démocratisation de l'enseignement supérieur, en rendant plus facile l'accès aux classes populaires éloignées géographiquement des sites principaux (Saint-Julien, 1990 ; Benhenda et Dufour, 2015).

L'objectif de cette recherche est d'interroger la trajectoire géographique d'individus diplômés et plus précisément leur comportement de mobilité au moment des études et de l'insertion professionnelle, d'abord sur données nationales puis en nous focalisant sur le cas de l'ex-région

Poitou-Charentes. Ces deux moments constituent les premiers arbitrages individuels en termes de localisation non soumis (au moins partiellement) aux choix familiaux. Combien d'étudiants en moyenne font leurs études supérieures (puis s'insèrent) dans leur région d'origine, dans une région limitrophe ou dans une autre région ?

Nous proposons également d'étudier d'éventuels comportements de mobilité de retour des étudiants dans leur région d'origine une fois leurs études supérieures terminées. Ce phénomène a été peu étudié dans la littérature existante, alors même que des travaux empiriques ont démontré son importance dans d'autres contextes territoriaux (Niedomsyl et Amcoff, 2011 en Suède ; Rérat, 2013 dans le canton suisse du Jura). L'ensemble de ces éléments sur la géographie des flux nous éclairent empiriquement sur les leviers dont disposent réellement les territoires pour renforcer leur attractivité.

La reconfiguration du système d'enseignement supérieur français ces dernières années est marquée par deux grandes réformes : le redécoupage des régions administratives et la fusion de certaines anciennes régions, et le regroupement d'établissements du supérieur en PRES d'abord puis en communautés universitaires (COMUE). Ces réformes ont des effets sur le pilotage du système d'enseignement supérieur français en termes de financement (co-financement par les régions d'actions de formation et de recherche), d'offre de formation (incitation à penser les complémentarités au sein des COMUE), etc. Dès lors, on peut essayer d'interroger la pertinence de ces nouvelles frontières et la mesure dans laquelle elles renvoient à une réalité des flux des usagers du système d'enseignement supérieur français.

Les mobilités des étudiants et des jeunes diplômés peuvent être vus comme des révélateurs de l'existence de systèmes régionaux d'enseignement supérieur. Autrement dit, les mobilités étudiantes préfiguraient-elles les fusions de régions ? En s'intéressant aux bassins de recrutement (au moment de la formation et de l'insertion) des régions, il est possible de confronter les systèmes régionaux d'enseignement supérieur et de recherche (construits à partir des mobilités étudiantes) aux nouveaux découpages administratifs. Ces découpages - régionaux et d'enseignement supérieur – doivent-ils se superposer ? A cette question, la réponse est souvent ambivalente. Oui si l'on considère que, dans une logique de simplification, il est préférable que les nouveaux découpages universitaires recouvrent les nouvelles régions (notamment dans l'instruction des dossiers, co-financement, etc.) ; aussi parce que les Régions ont la compétence en matière de développement économique, emploi et insertion professionnelle, enseignement (rédaction du SRESRI). Non si l'on considère que cette rationalisation ne doit pas occulter la diversité des périmètres d'action selon qu'il s'agisse de coopérations économiques, scientifiques, de formation..., l'idée que tout ne peut pas entrer dans une même case, géographiquement parlant.

Le temps des réformes, et de l'incertitude en attendant la carte officielle des régions, a suscité passion et inquiétude des présidents d'Universités. « Les universités bretonnes et ligériennes ont en effet prévu de faire communauté ensemble. "Notre travail peut se poursuivre de manière sereine, dans la dynamique enclenchée", sourit Pascal Olivard, à la tête du pôle breton. La crainte de voir la région Pays de la Loire éclatée, entre la Bretagne et le Poitou-Charentes, ou tout simplement rattachée au Poitou-Charentes, pouvait en effet inquiéter. "Notre projet aurait été déstabilisé, reconnaît le président de l'UBO (université de Bretagne occidentale) à Brest.

Nous aurions dû revoir les cadres et faire partie de ceux qui demandent un moratoire. Ce n'est pas le cas et je m'en réjouis." Autre soulagement, côté Poitou-Charentes justement : les universités de Poitiers et La Rochelle ont en effet, elles, le projet de s'allier avec Limoges, Tours et Orléans. Soit une communauté étendue sur trois régions (Poitou-Charentes, Limousin, Centre). La nouvelle carte des régions devrait leur faciliter la tâche puisque les trois collectivités n'en feront plus qu'une, suivant ainsi le format de la Comue (communauté d'universités et établissements). "Le redécoupage nous satisfait pleinement", confie Gérard Blanchard, président de l'Université de La Rochelle. » <http://www.letudiant.fr/educpros/actualite/reforme-territoriale-nouvelle-carte-des-regions-quel-impact-pour-les-universites.html> Dans le cas du Poitou-Charentes, les débats sont particulièrement vifs, avec des prises de position parfois concurrentes entre les présidents d'Université et de Région¹¹.

2.3.2 L'étude empirique des mobilités des étudiants et des diplômés du supérieur

Les données mobilisées

Les données mobilisées proviennent de quatre enquêtes génération du CEREQ¹² (1998, 2001, 2004 et 2007). Une population représentative des sortants du système éducatif français est interrogé trois ans après la date de sortie des études (la génération 2007 a par exemple été interrogée en 2010). Ce dispositif a été mis en place pour mieux comprendre les trajectoires scolaires et professionnelles des jeunes. Nous avons agrégé les données de quatre enquêtes génération pour l'ensemble de la population diplômée du supérieur, en distinguant quatre niveaux de diplôme : les BTS/DUT et équivalent bac+2, les Licence et équivalent bac+3, les Master et équivalent bac+5 et les Doctorat (*cf.* Tableau 8).

Pour chacune des générations, les données incluent des variables spatiales permettant de reconstruire la trajectoire géographique des individus. Nous connaissons leur localisation en classe de 6^{ème}¹³, la localisation de l'établissement d'enseignement supérieur où ils ont obtenu leur dernier diplôme et leur localisation trois ans après¹⁴. Ces données nous permettent d'analyser la mobilité interrégionale des étudiants entre leur région d'origine et la fin des études – que nous appellerons « mobilité de formation », puis entre la fin des études et leur emploi à

¹¹ <http://www.letudiant.fr/educpros/enquetes/poitou-charentes-limousin-centre-cinq-universites-une-seule-communaute.html> (article Educpros, publié le 29/11/2013)
<http://www.lanouvellerepublique.fr/Vienne/Actualite/Education/n/Contenus/Articles/2016/01/27/La-nouvelle-Aquitaine-veut-rassembler-ses-universites-2604835> (article La Nouvelle République, publié le 27/01/2016)
http://www.lepopulaire.fr/limoges/education/2016/07/06/coup-dur-pour-les-universites-regroupees-dans-la-comue_11992901.html (article Le Populaire du Centre, publié le 06/07/2016)
<http://www.lanouvellerepublique.fr/Vienne/Actualite/Education/n/Contenus/Articles/2016/11/04/Communaute-d-universites-Poitiers-ne-souhaite-pas-rejoindre-Bordeaux-2891494> (article la Nouvelle République, publié le 04/11/2016)

¹² Centre d'études et de recherches sur l'emploi et les qualifications

<http://www.cereq.fr/articles/Enquete-Generation/Presentation-detaillee-de-Generation>

¹³ La région du baccalauréat n'est pas renseignée pour une des générations, ce qui ne nous permet donc pas d'utiliser cette variable systématiquement. Cependant, pour les trois autres générations, il apparaît que plus de 95 % des bacheliers obtiennent leur diplôme dans leur région de 6^{ème}. Ce taux est tellement élevé que les variables de localisation en 6^{ème} ou baccalauréat peuvent être utilisées de manière presque indifférenciée. Dans la suite du chapitre, nous parlerons donc de région d'origine.

¹⁴ Nous nous focalisons sur les individus en situation d'emploi à trois ans. Les données exclues donc les individus inactifs, au chômage ou en reprise d'études.

trois ans – que nous appellerons « mobilité d’insertion ». Plusieurs recherches ont utilisé les données CEREQ pour étudier les trajectoires géographiques et professionnelles des jeunes en début de carrière (Magrini, 2007 ; Baron et Perret, 2006, 2008 ; Vignale, 2016).

Tableau 8. Effectifs par génération et niveau de diplôme

	BTS/DUT	Licence	Master	Doctorat	Total
G1998	7181	3917	2808	457	14363
G2001	7061	3901	3342	484	14788
G2004	7121	4625	3856	478	16080
G2007	5869	4628	4310	573	15380
Total	27232	17071	14316	1992	60611

Source : données CEREQ (enquêtes générations G1998, G2001, G2004 et G2007)

D’un point de vue géographique, les données issues des enquêtes génération sont représentatives à l’échelle régionale, c’est pourquoi nous privilégions dans ce chapitre une analyse régionale des comportements de formation des étudiants et d’insertion des jeunes diplômés. Autrement dit, les mobilités interrégionales correspondent à un changement de région administrative¹⁵ (en distinguant les anciennes régions, avant réforme, des nouvelles).

Avant de commencer l’analyse des données, il est important de mettre en évidence l’hétérogénéité de la population étudiante dans son rapport à la mobilité. En effet, la Figure 17 montre l’écart important des taux de mobilité entre les différents niveaux de diplôme. En moyenne, 17,8 % des jeunes terminent leurs études dans une autre région que leur région d’origine et 18,8 % des diplômés travaillent trois ans après la fin de leurs études dans une autre région que leur région de diplôme. Ces chiffres sont respectivement de 9,8 % et 11,3 % pour les jeunes ayant un diplôme égal ou inférieur au baccalauréat et 30,3 % et 30,5 % pour les jeunes ayant un diplôme supérieur au baccalauréat. Il existe donc une nette fracture entre le comportement de mobilité des jeunes sans diplôme du supérieur et celui des diplômés du supérieur, que ce soit pendant les études ou lors de leur insertion professionnelle. Cette différence sensible s’explique essentiellement par la carte des formations et la localisation des emplois qualifiés, qui rendent les opportunités locales d’autant plus faibles que l’individu monte dans l’échelle des diplômes. Si on se focalise sur les jeunes qui ont continué leurs études après le baccalauréat, on observe là encore une forte hétérogénéité. Les jeunes décrochant un diplôme supérieur de cycle court (BTS/DUT) sont 19,5 % à changer de région pour terminer leurs études et 23,5 % pour trouver un emploi, pourcentages proches de la moyenne de la population totale. Les taux de mobilité de formation passent à 28,0 % pour les diplômés de Licence, 50,2 % pour les diplômés de Master et 47,1 % pour les diplômés de Doctorat. Les taux de mobilité d’insertion passent à 27,4 % pour les diplômés de Licence, 47,1 % pour les diplômés de Master et 34,4 % pour les diplômés de Doctorat. Ce sont donc les Master qui sont les plus mobiles. Notons que pour les diplômés de bac+3 et plus, le taux de mobilité de formation est plus élevé

¹⁵ Dans l’ancien schéma, la France métropolitaine est découpée en 22 régions et 26 académies : la région Île-de-France est découpée en trois académies (Créteil, Paris et Versailles), les régions Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d’Azur en deux académies chacune (respectivement Grenoble et Lyon, et Marseille et Nice). Les nouvelles régions sont au nombre de 13.

que le taux de mobilité d'insertion : les haut niveaux de diplôme changent donc plus souvent de région pour terminer leurs études que pour trouver un emploi une fois les études terminées.

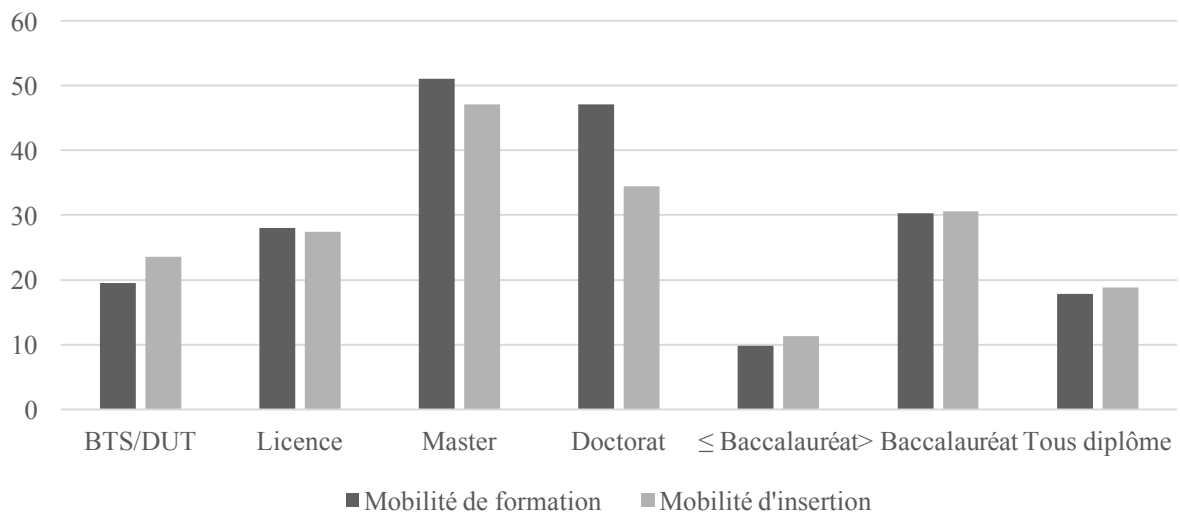


Figure 17. Taux de mobilité par niveau de diplôme

Source : données CEREQ (enquêtes générations G1998, G2001, G2004 et G2007)

L'analyse régionale des mobilités

A partir des données, nous proposons de positionner les régions (anciennes et nouvelles) dans le jeu national des mobilités. L'idée est de repérer les régions qui perdent/gagnent des étudiants et/ou diplômés. Pour cela, nous calculons des taux de fuite et d'attractivité qui permettent de mesurer tant les sorties que les entrées (cf. Tableau 9). Les politiques publiques ont souvent tendance à se focaliser sur les sorties, constatant qu'ils perdent des bacheliers partis se former ailleurs ou des diplômés partis travailler ailleurs. Si toutes les régions voient des fuites d'étudiants et de diplômés plus ou moins conséquentes, il ne faut pas oublier que les fuites d'une région alimentent d'autres régions. C'est bien le solde migratoire une fois comptabilisées les entrées et les sorties qui fait sens.

Si l'on regarde les taux de fuite à l'occasion des études supérieures (cf. Figure 18a), les plus élevés concernent plutôt des régions de petite taille (Limousin, Poitou-Charentes), souvent localisées dans le bassin d'influence de la capitale (Centre, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Picardie, Haute et Basse Normandie). A l'opposé, les régions pour lesquelles la fuite des étudiants est la plus faible sont de plus grande taille (Île-de-France, Nord-Pas-de-Calais, Rhône-Alpes, Alsace, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Midi-Pyrénées) ce qui peut s'expliquer par une offre de formation plus large et diversifiée.

Tableau 9. Présentation des indicateurs

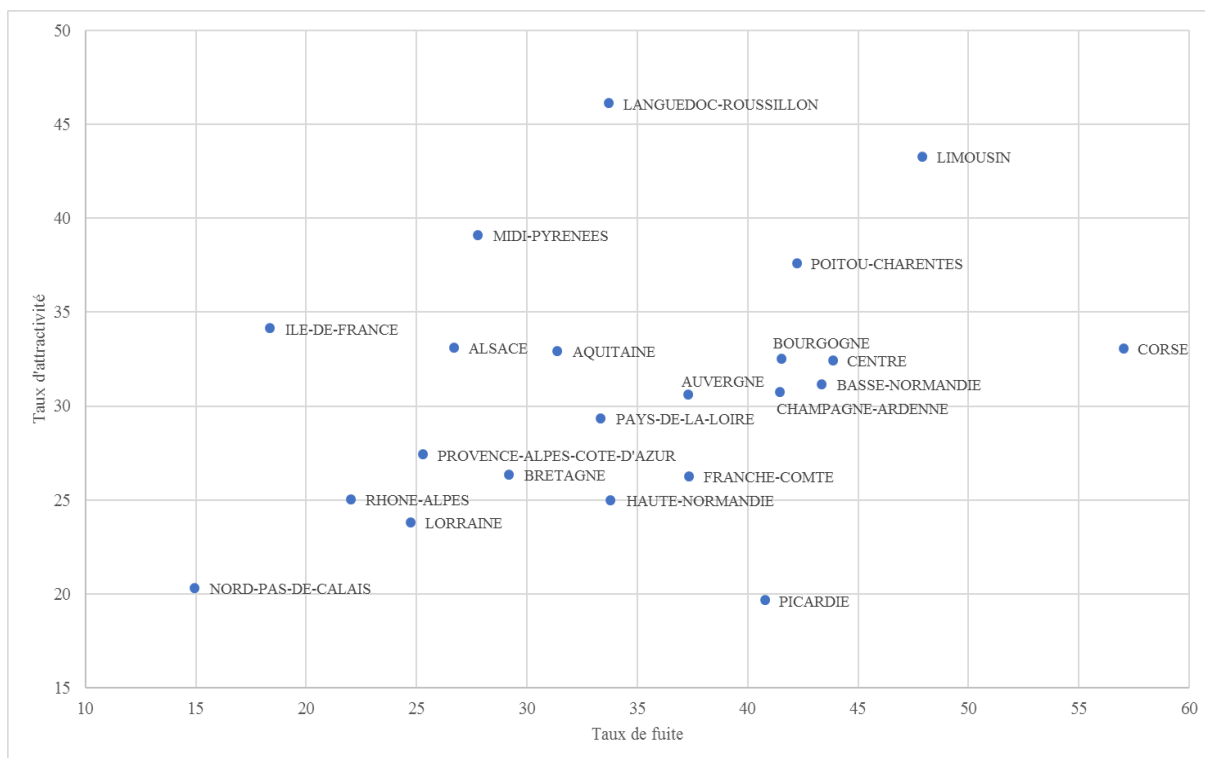
	Formation	Insertion
Stables	Individus diplômés dans leur région d'origine	Individus actifs dans leur région de diplôme
Entrants	Individus originaires d'une autre région venant terminer leurs études	Individus diplômés d'une autre région venant travailler
Sortants	Individus quittant leur région d'origine pour terminer leurs études ailleurs	Individus quittant leur région de diplôme pour travailler ailleurs
Taux de fuite	$\text{Sortants} / (\text{Stables} + \text{Sortants}) \times 100$	
Taux d'attractivité	$\text{Entrants} / (\text{Stables} + \text{Entrants}) \times 100$	

Pour analyser la mobilité étudiante, on ne peut cependant se contenter de regarder le nombre de jeunes qui partent d'une région pour étudier ailleurs : il convient également de dénombrer les jeunes qui, originaires d'autres régions, viennent étudier dans la région d'accueil. Le taux d'attractivité rend compte de ce degré d'accueil de nouveaux étudiants. Les tendances observées sont sensiblement différentes du classement des régions observé pour le taux de fuite. Languedoc-Roussillon, Limousin, Poitou-Charentes, Midi-Pyrénées sont les régions qui diplôment une part importante d'étudiants originaires d'autres régions. A l'inverse, Nord-Pas-de-Calais et Picardie sont celles qui ont le taux d'attractivité le plus faible, ce qui signifie qu'elles reçoivent peu d'étudiants d'autres régions qui viennent y terminer leurs études supérieures.

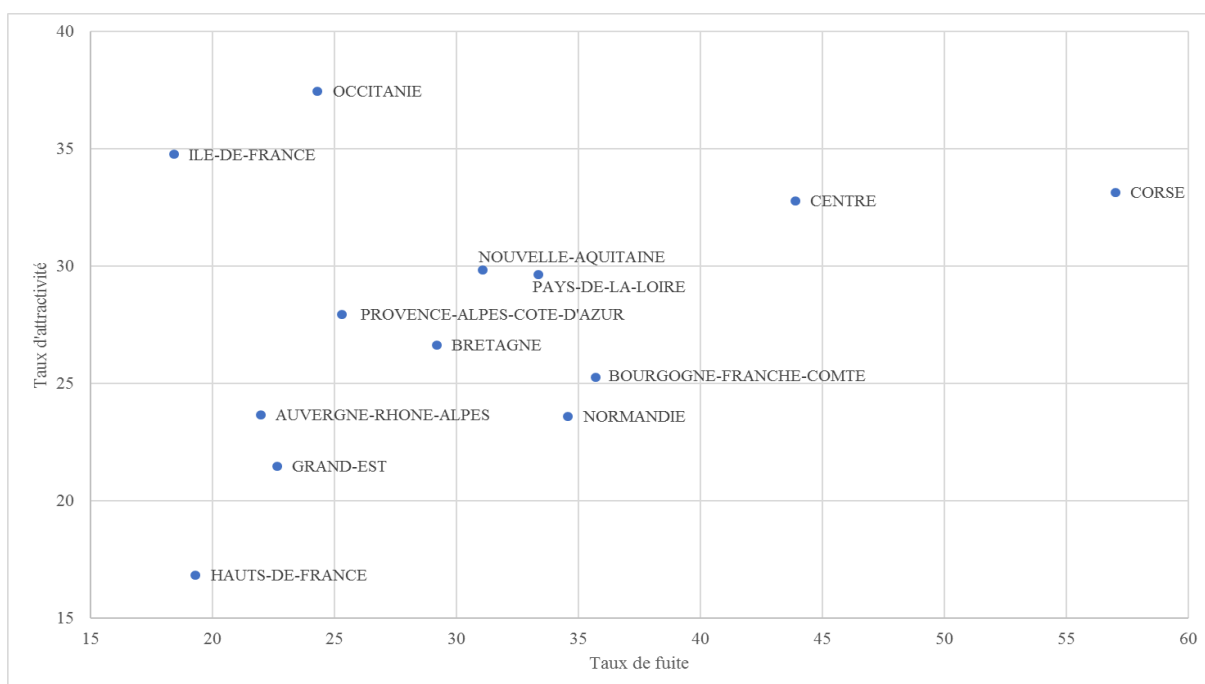
Concernant la mobilité d'insertion, une fois le diplôme supérieur obtenu (*cf.* Figure 18c), on observe un positionnement des régions assez similaire. Notons le cas du Nord-Pas-de-Calais, dont la situation est moins favorable : elle perd plus et attire moins de diplômés que d'étudiants, témoignant d'un marché du travail assez peu dynamique. Des petites régions comme le Limousin et Poitou-Charentes occupent là encore un rôle de carrefour puisqu'elles ont à la fois des taux de fuite et d'attractivité qui atteignent des niveaux proches de 50 %. Enfin, l'Île-de-France continue à bénéficier d'une situation largement excédentaire dans le jeu des mobilités d'insertion, avec un taux de fuite de plus de dix points inférieur à la moyenne des régions. Autrement dit, les diplômés les moins mobiles sont les franciliens, la densité en emplois qualifiés de la région capitale limitant leur émigration.

Lorsqu'on élargit les frontières régionales, mécaniquement les niveaux de mobilité interrégionales baissent. Un bachelier d'Angoulême qui va faire sa Licence à Bordeaux ou un diplômé de Master de Toulouse qui va travailler à Montpellier ne sont plus considérés comme mobiles à l'échelle régionale. A l'échelle des nouvelles régions, le taux de mobilité de formation est égal à 25,8 % et le taux de mobilité d'insertion à 28,1 %, contre 30,3 % et 30,5 % à l'échelle des anciennes régions. On observe également une moyennisation des profils régionaux, avec des effets d'agrégation d'anciennes régions aux profils différents qui tendent à rééquilibrer les flux migratoires (*cf.* Figure 18b et 18d).

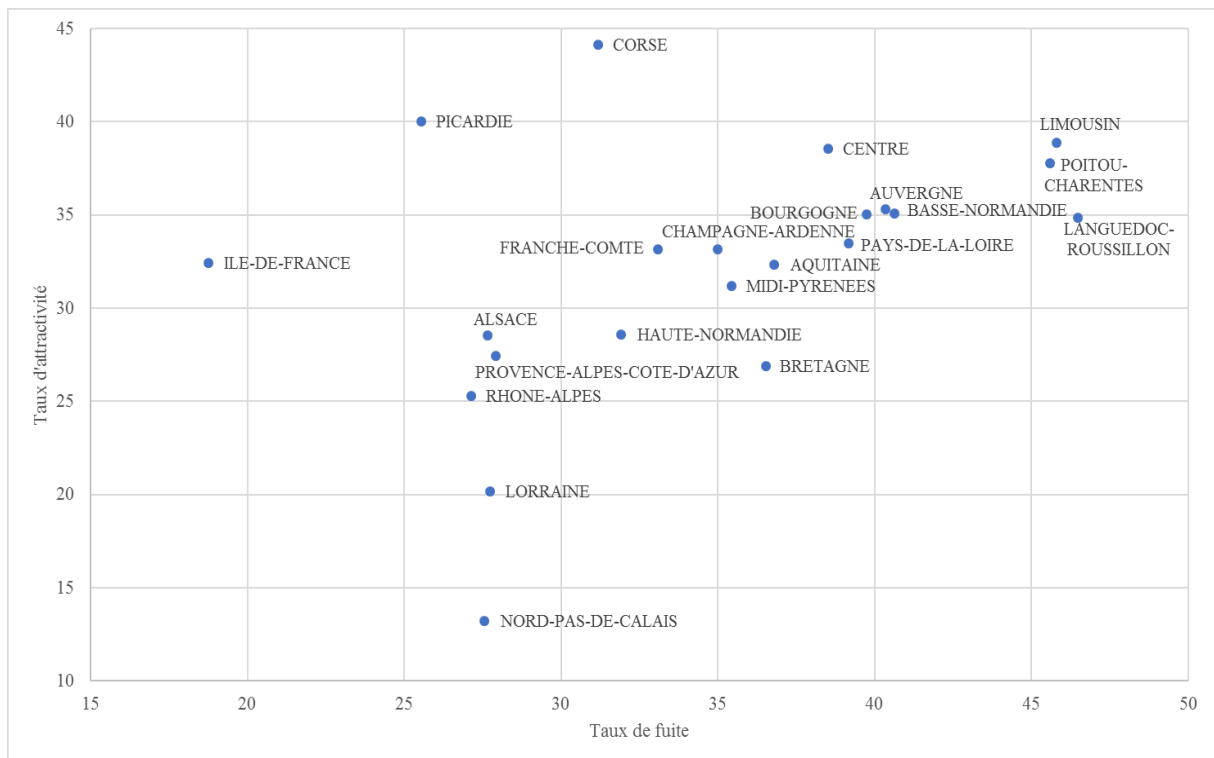
18a. Mobilité de formation - Anciennes régions



18b. Mobilité de formation - Nouvelles régions



18c. Mobilité d'insertion - Anciennes régions



18d. Mobilité d'insertion - Nouvelles régions

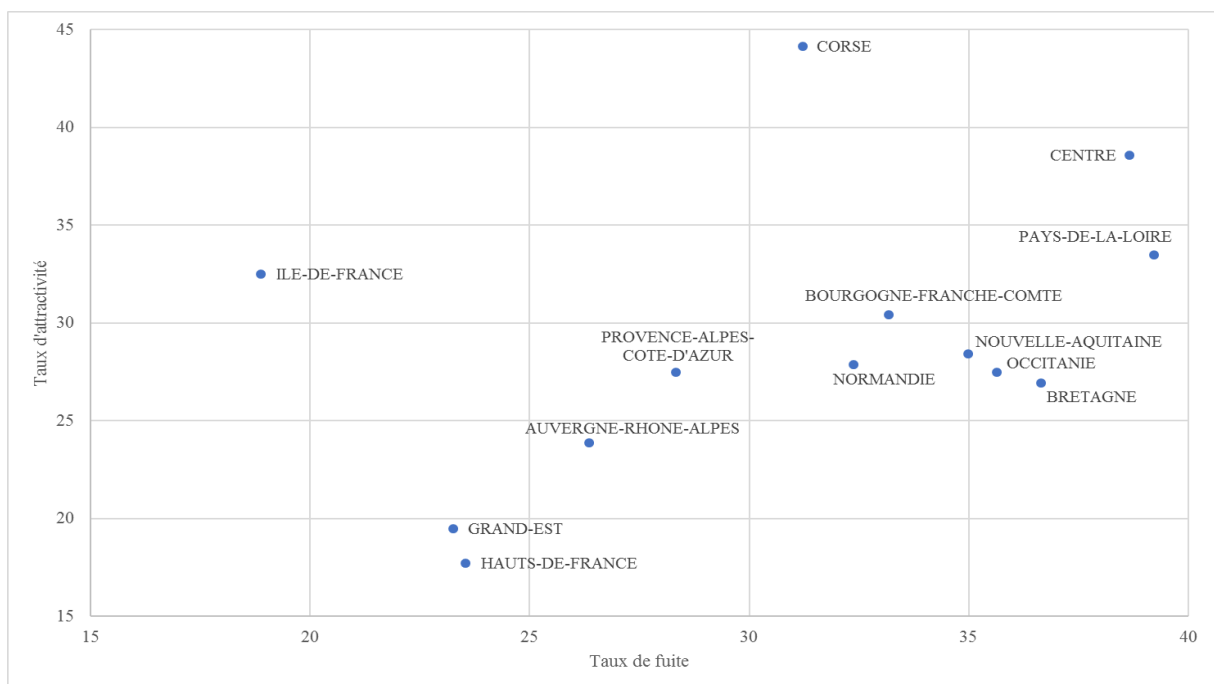


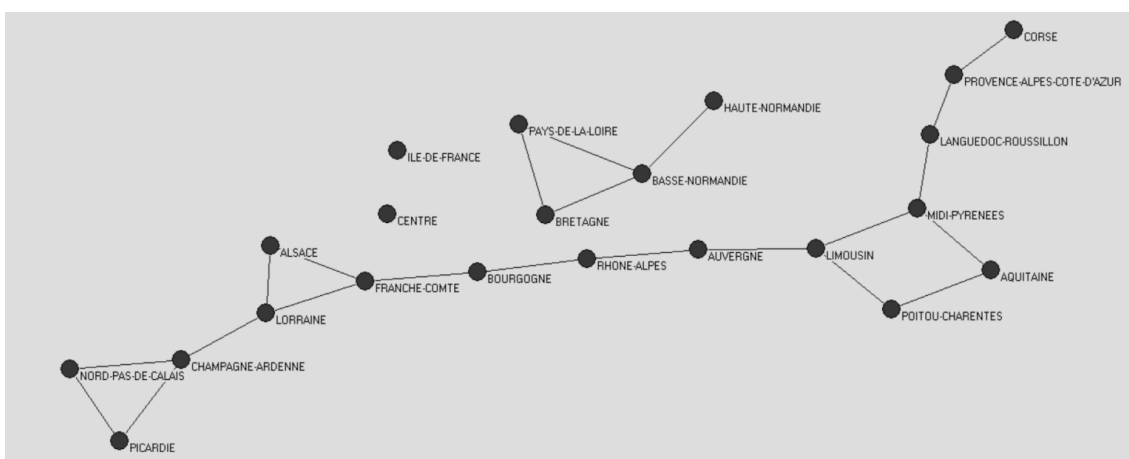
Figure 18. Taux de fuite et d'attractivité régionaux

Source : données CEREQ (enquêtes générations G1998, G2001, G2004 et G2007)

Jusqu'à maintenant, nous avons étudié les profils des régions, en termes de fuite et d'attractivité, sans nous intéresser aux liens entre les différentes régions. Pour tenir compte de ce lien nous avons généré la matrice des mobilités, avec en ligne les régions d'origine et en colonne les

régions de destination. Nous retenons uniquement les cas de mobilité, la valeur de la diagonale de cette matrice est donc nulle. Les données sont exprimées en pourcentage du total de la ligne ; chaque ligne représente donc la distribution des flux sortants vers les régions de destination. A partir de cette matrice, nous proposons de construire un graphe au sens de l'analyse de réseau. Les nœuds du graphe sont les régions françaises. Un lien existe entre les régions A et B si elles sont chacune dans le top 3 des destinations de l'autre (critère de réciprocité des échanges). Ces graphes (cf. Figure 19), produits pour les mobilités de formation et d'insertion, représentent en quelque sorte le système interrégional des mobilités, à partir duquel on peut interroger la cohérence des nouvelles régions françaises.

19a. Mobilité de formation



19b. Mobilité d'insertion

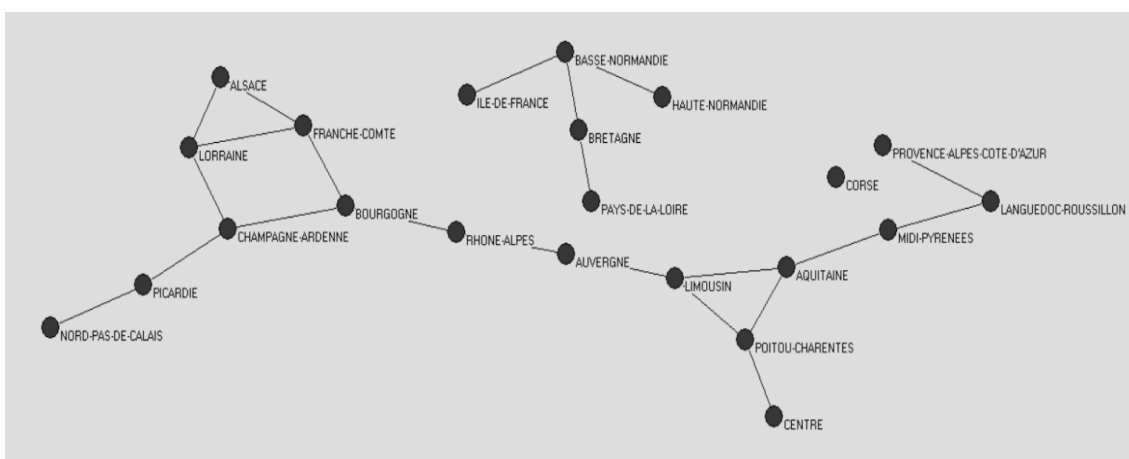


Figure 19. Réseau interrégional des mobilités

Source : données CEREQ (enquêtes générations G1998, G2001, G2004 et G2007)

On observe que les régions Hauts-de-France, Bourgogne-Franche-Comté, Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie, Normandie sont issues de fusions entre des régions qui connaissaient d'importants échanges, que ce soit au niveau des mobilités de formation ou d'insertion. On a donc pour ces régions, sur le plan de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle des diplômés, des liens préexistants qui suggèrent une certaine cohérence territoriale. Ce serait également le cas entre Bretagne et Pays-de-la-Loire, qui sont à l'échelle nationale les deux

régions qui s'échangent quantitativement le plus d'étudiants et de diplômés. Malgré cette très forte proximité, ces deux régions de l'ouest sont restées indépendantes alors même que leur rapprochement avait été envisagé. Concernant la région Grand-Est ensuite, la Lorraine joue un rôle d'intermédiaire géographique entre l'Alsace et la Champagne-Ardenne : que ce soit au niveau des mobilités de formation ou d'insertion, la région Lorraine est liée à l'Alsace et à la Champagne-Ardenne, mais ces deux dernières ne le sont pas. C'est davantage avec la région Franche-Comté que l'Alsace et la Lorraine entretiennent chacune des relations fortes, suggérant donc une autre triade de régions que celle désormais constituée par la nouvelle région Grand-Est. Enfin, au sein de la Nouvelle-Aquitaine, la cohésion entre les trois régions fusionnées est plus forte en termes de mobilité d'insertion que de mobilité de formation. Ce résultat invite à de plus fortes collaborations entre les systèmes d'enseignement supérieur, notamment avec le Limousin, dont les jeunes partent davantage terminer leurs études à Toulouse, et dans une moindre mesure à Clermont-Ferrand. La région Midi-Pyrénées est quant à elle plus tournée vers l'Aquitaine que le Languedoc-Roussillon, de la même façon que cette dernière est plus tournée vers Provence-Alpes-Côte d'Azur que vers Midi-Pyrénées. Globalement, ces résultats pointent l'importance de la proximité géographique dans les échanges interrégionaux d'étudiants et de diplômés.

Mobilités de retour dans la région d'origine et effets de proximité géographique

Les analyses précédentes occultent le fait que les individus enquêtés s'inscrivent dans des trajectoires spatiales antérieures qui peuvent expliquer leur mobilité (entrante ou sortante) : certains jeunes diplômés connaissent une mobilité d'insertion s'accompagnant d'un retour dans leur région d'origine. Nous pouvons calculer, dans l'ensemble des mobilités d'insertion observées, le poids de ces retours (région A d'origine → région B de fin d'études → région A d'emploi). Ensuite, nous n'avons pas jusque-là pris en compte la distance comme déterminant des mobilités. Or, les graphes précédemment présentés indiquent des effets de proximité spatiale, que nous proposons de capter en calculant la part des mobilités d'insertion vers des régions limitrophes. Le Tableau 10 donne pour chaque région ces deux indicateurs relatifs aux mobilités de retour et vers des régions limitrophes.

En moyenne, pour l'ensemble des régions de province, un tiers des jeunes qui changent de région retournent en fait dans leur région d'origine. Le cas de la Corse est particulièrement intéressant pour saisir l'importance de ces trajectoires spatiales : la Corse est en apparence la région française la plus attractive puisque dans l'ensemble des personnes localisées en Corse au moment des enquêtes, près de la moitié avaient fini leurs études dans une autre région trois ans plus tôt, mais en fait, près des deux tiers de ces personnes étaient originaires de Corse. On peut y voir le double jeu i) d'une offre de formation ne couvrant sans doute pas l'ensemble des besoins, d'où la nécessité de poursuivre dans l'enseignement supérieur hors Corse, ii) un marché du travail favorable ensuite aux personnes originaires de cette région et désireuses d'y revenir.

Les mobilités vers des régions limitrophes pèsent plus du tiers des mobilités d'insertion observées. Une part importante des mobilités se font donc à des échelles spatiales limitées, et

s'expliquent même parfois par des effets de frontière (des individus localisés en bordure d'une région peuvent être plus proches géographiquement de la capitale de la région voisine que de la capitale de leur région). L'attractivité de la région Île-de-France peut s'observer à travers les taux très élevés des régions voisines : les mobilités vers des régions limitrophes (essentiellement l'Île-de-France) pèsent 73,6 % pour la Bourgogne, 64,7 % pour le Centre et 62,5 % pour Champagne-Ardenne.

Tableau 10. Poids des retours et des régions limitrophes dans les mobilités d'insertion (en %)

	Mobilités de retour	Mobilités vers des régions limitrophes
Île-de-France	39,3	25,5
Champagne-Ardenne	40,1	62,5
Picardie	29,3	58,6
Haute-Normandie	29,6	54,3
Centre	33,2	64,7
Basse-Normandie	35,5	45,7
Bourgogne	31,6	73,6
Nord-Pas-de-Calais	28,0	14,7
Lorraine	27,1	28,2
Alsace	46,7	27,3
Franche-Comté	29,1	56,2
Pays-de-la-Loire	27,1	34,1
Bretagne	23,7	29,9
Poitou-Charentes	31,1	40,9
Aquitaine	31,6	29,9
Midi-Pyrénées	33,3	27,7
Limousin	41,7	52,4
Rhône-Alpes	29,3	35,1
Auvergne	27,8	46,8
Languedoc-Roussillon	43,0	51,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	33,8	28,7
Corse	63,5	0,0
Total	32,6	36,7

Source : données CEREQ (enquêtes générations G1998, G2001, G2004 et G2007)

Pour terminer, il apparaît que les mobilités vers des régions limitrophes correspondent souvent à des retours. Le Tableau 11 croise les deux variables : 15,7 % des mobilités sont des retours dans des régions limitrophes. On observe que les retours pèsent davantage avec les régions limitrophes et concernent près de la moitié des mobilités vers celles-ci. Au total 53,6 % des mobilités sont des retours et/ou dirigés vers des régions limitrophes.

Tableau 11. Poids des mobilités d'insertion de retour et vers des régions limitrophes (en %)

	Non-retour	Retour	Total
Région non-limitrophe	46,4	16,9	63,3
Région limitrophe	21,0	15,7	36,7
Total	67,4	32,6	100,0

Source : données CEREQ (enquêtes générations G1998, G2001, G2004 et G2007)

2.3.3 *Le cas de l'ex Poitou-Charentes*

Comme nous l'avons évoqué au début de ce chapitre, la position de Poitou-Charentes est particulièrement affectée par le contexte de réforme actuel : alors que l'Université de Poitiers est engagée dans un processus de rapprochement avec l'Université de Tours à travers la COMUE Léonard de Vinci, la région Poitou-Charentes rejoint l'Aquitaine dans le nouveau découpage régional, accompagnée par le Limousin. Cette situation conduit à deux périmètres géographiques différents et à une forme de tiraillement entre le Nord et le Sud de la région. Les Figures 2a et 2c ont mis en évidence les volumes importants d'entrées et de sorties à la fois d'étudiants et de diplômés, faisant de ce territoire une région « carrefour » dans le système d'enseignement supérieur du Grand Ouest. Cette tendance s'observe pour l'ensemble des niveaux de diplôme (cf. Tableau 12) : les étudiants de Poitou-Charentes sont en moyenne 1,37 fois plus mobiles que ceux des autres régions de province (et les diplômés 1,29 fois plus). Positionnée dans le haut du classement à la fois du taux de fuite et du taux d'attractivité, elle présente finalement un solde migratoire des étudiants et des diplômés quasi nul. Le Tableau 13 indique que le poids des retours et des régions limitrophes dans les mobilités n'est pas sensiblement différent de la moyenne des régions de province.

Pour savoir vers qui les étudiants et diplômés de la région Poitou-Charentes sont le plus tournés, il suffit d'analyser la destination des sortants. Concernant les mobilités de formation d'abord (cf. Figure 20a), les bacheliers picto-charentais se dirigent massivement vers l'Île-de-France, les Pays-de-la-Loire, l'Aquitaine et la région Centre. La distribution est fortement variable en fonction du niveau de diplôme : c'est plutôt vers les régions limitrophes que se dirigent ceux qui font un BTS/DUT, et vers l'Île-de-France pour les autres. L'Aquitaine joue un rôle certain de pôle de formation universitaire pour les jeunes originaires de Poitou-Charentes ; la région Centre est elle aussi attractive, notamment au niveau des Masters. Concernant les mobilités d'insertion ensuite (cf. Figure 20b), l'Île-de-France pèse encore davantage dans les régions d'accueil des diplômés picto-charentais (près de 40 % des Masters mobiles vont travailler dans la région capitale). Les Pays-de-la-Loire occupent la seconde place, assez largement devant les régions Aquitaine et Centre. Au niveau de l'insertion professionnelle, les diplômés de Poitou-Charentes sont donc plus orientés vers le Nord que vers leur nouvelle capitale régionale.

Tableau 12. Comparaison des taux de fuite et d'attractivité par niveau de diplôme entre Poitou-Charentes et les régions de province

		Taux de fuite			Taux d'attractivité		
		Province (1)	Poitou-Charentes (2)	ratio (2)/(1)	Province (1)	Poitou-Charentes (2)	ratio (2)/(1)
Formation	DUT/BTS	19,8	28,0	1,41	18,3	24,3	1,33
	Licence	29,2	42,7	1,46	27,2	32,8	1,21
	Master	54,2	69,1	1,27	53,2	69,0	1,30
	Doctorat	49,3	61,3	1,24	45,9	47,0	1,02
	Total	30,7	42,2	1,37	29,1	37,6	1,29
Insertion	DUT/BTS	24,0	33,6	1,40	22,9	30,1	1,31
	Licence	30,8	40,8	1,32	25,8	33,3	1,29
	Master	55,9	73,4	1,31	48,7	63,4	1,30
	Doctorat	38,7	62,5	1,61	37,6	45,3	1,20
	Total	33,2	45,6	1,37	29,2	37,8	1,29

Source : données CEREQ (enquêtes générations G1998, G2001, G2004 et G2007)

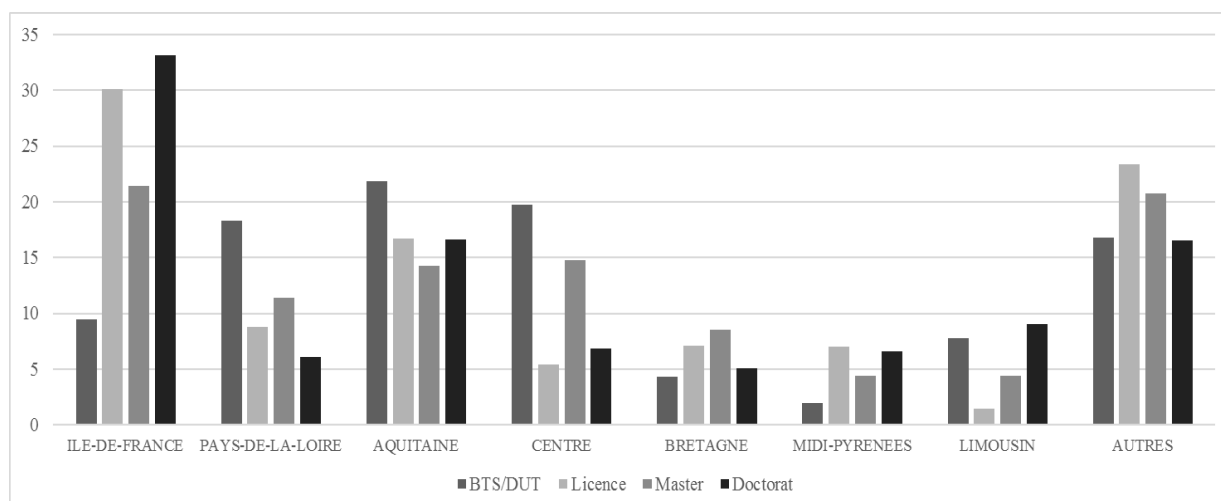
Tableau 13. Comparaison du poids des retours et des régions limitrophes dans les mobilités entre Poitou-Charentes et les régions de province

	Poids des retours			Poids des régions limitrophes		
	Province (1)	Poitou-Charentes (2)	ratio (2)/(1)	Province (1)	Poitou-Charentes (2)	ratio (2)/(1)
DUT/BTS	33,5	36,6	1,09	50,1	55,6	1,11
Licence	28,9	24,8	0,86	38,3	36,3	0,95
Master	32,9	31,1	0,95	28,9	30,9	1,07
Doctorat	18,9	16,7	0,88	27,6	32,4	1,17
Total	31,6	31,0	0,98	38,6	40,9	1,06

Source : données CEREQ (enquêtes générations G1998, G2001, G2004 et G2007)

Nous avons voulu voir, dans le cas de Poitou-Charentes, si les effets de proximité spatiale se vérifiaient à l'échelle départementale. Le Tableau 14 indique pour chacun des quatre départements de la région le poids des quatre régions limitrophes dans les destinations des diplômés. Les effets de proximité sont clairement identifiables : les diplômés de Charente s'orientent essentiellement vers l'Aquitaine et le Limousin, ceux de Charente-Maritime vers les Pays de Loire et l'Aquitaine, ceux des Deux-Sèvres vers les Pays de Loire. Ces résultats confirment un tiraillement géographique entre le Nord (Pays de la Loire, Centre) et le Sud (Aquitaine), qui questionne la stratégie de positionnement à mener en termes d'enseignement supérieur dans le Grand Ouest.

20a. Mobilité de formation



20b. Mobilité d'insertion

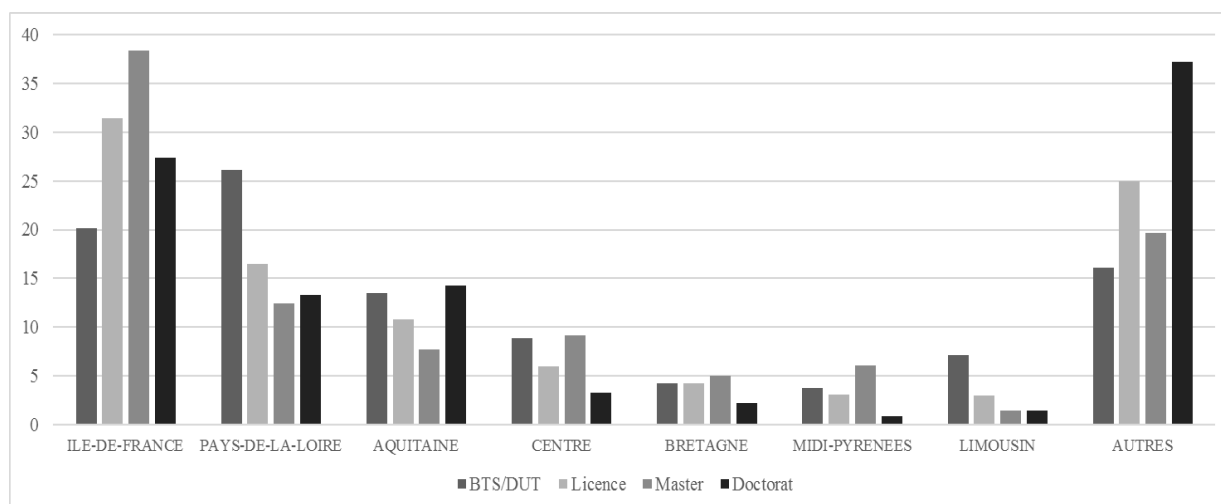


Figure 20. Régions de destination des Picto-Charentais sortants (en %)

Source : données CEREQ (enquêtes générations G1998, G2001, G2004 et G2007)

Tableau 14. Le poids des régions limitrophes dans les mobilités d'insertion sortantes par département de Poitou-Charentes (en %)

	Mobilités vers les régions limitrophes	Centre	Pays de la Loire	Aquitaine	Limousin
Charente	52,6	12,0	4,0	57,9	26,1
Charente-Maritime	47,0	5,5	57,5	28,1	8,8
Deux-Sèvres	53,2	8,3	78,6	9,7	3,5
Vienne	34,7	33,7	34,8	23,2	8,3
Poitou-Charentes	31,0	19,9	44,5	26,2	9,4

Source : données CEREQ (enquêtes générations G1998, G2001, G2004 et G2007)

La mobilité géographique des étudiants et diplômés est un enjeu régional qui sous-tend les politiques d'attractivité menées par les collectivités territoriales. Cette recherche a permis de cerner la réalité empirique du phénomène à partir des données d'enquêtes génération du CEREQ. L'étude de données représentatives de l'ensemble des sortants du système éducatif français de quatre générations (1998, 2001, 2004, 2007) montre que la mobilité entre région d'origine, région de formation et région d'emploi est relativement faible : moins d'un bachelier sur trois change de région pour réaliser ses études supérieures et moins d'un diplômé du supérieur sur trois change de région pour trouver un emploi. De plus, la géographie de ces flux est marquée pour plus de la moitié par des phénomènes de retour vers la région d'origine et par des effets de proximité spatiale. Ces résultats tendent à démontrer le fort ancrage des individus dans l'espace : peu d'entre eux sont mobiles et une partie de la mobilité correspond à des retours ou à des mouvements à portée géographique faible. Au total, les marges de manœuvre dont disposent les collectivités pour déployer une stratégie d'attractivité territoriale apparaissent limitées.

Dans un contexte de réforme territoriale, les flux interrégionaux sont mécaniquement réduits. Etant donné l'importance des effets de proximité, les nouveaux périmètres administratifs – basés sur la fusion de régions limitrophes - se superposent plutôt bien à la carte des mobilités étudiantes, malgré quelques exceptions. L'analyse de la position de la région Poitou-Charentes dans le système national de mobilité étudiante montre qu'elle occupe un rôle de « carrefour » dans le Grand Ouest, avec un grand nombre de départs et d'arrivées d'étudiants et de diplômés conduisant à un solde migratoire quasi-équilibré. Une analyse à l'échelle départementale confirme l'existence d'effets de proximité dans les comportements migratoires et met en évidence le tiraillement géographique de cette région.

2.4 Enquête auprès d'étudiants de l'Universités de Poitiers

Afin d'éclairer la question de la mobilité étudiante à partir d'éléments empiriques récents, une enquête a été élaborée et administrée auprès de 850 étudiants de l'Université de Poitiers à l'automne 2015. L'objectif est de comprendre précisément les comportements de mobilité des étudiants et leurs déterminants. Plusieurs cycles de formation et secteurs disciplinaires sont interrogés afin de rendre compte de la spécificité des déterminants selon le niveau et la discipline d'étude.

2.4.1 *Présentation de l'enquête*

Profil de l'enquêté

Q1 Vous êtes inscrit en ?

1. L3 2. M1 3. M2 4. autres

Si réponse « autres » à la Q1, alors arrêt de l'enquête.

Q2 Etes-vous un étudiant Erasmus ?

1. Oui 2. Non

Si réponse « Oui » à la Q2, alors arrêt de l'enquête.

Q3 Dans quelle composante de l'Université de Poitiers (UP) êtes-vous inscrit ?

1. Droit 2. Economie 3. Lettres et langues 4. SFA 5. Autres

Q3a *Si réponse « Lettres et langues » ou « SFA » à la Q3 : Préciser la spécialité en clair.*

Si réponse « autres » à la Q3, alors arrêt de l'enquête.

Volet Personnel

Q4 Vous êtes :

1. Un homme 2. Une femme

Q5 Quel âge avez-vous ? (en clair)

Q6 Votre père a-t-il fait des études supérieures ?

1. Oui 2. Non 3. NSPR

Q7 Votre mère a-t-elle fait des études supérieures ?

1. Oui 2. Non 3. NSPR

Q8 Dans le cadre de son activité, votre père occupe-t-il ou a-t-il occupé un poste de cadre ou de direction ?

1. Oui 2. Non 3. NSPR

Q9 Dans le cadre de son activité, votre mère occupe-t-elle ou a-t-elle occupé un poste de cadre ou de direction ?

1. Oui 2. Non 3. NSPR

Q10 Avant votre entrée à l'université, vos parents ont-ils été amenés à changer de lieu de résidence ?

1. Souvent 2. Rarement 3. Jamais 4. NSPR

Q11 Ou logez-vous durant la semaine (quand vous êtes à l'université) ?

1. Chez mes parents 2. Résidence universitaire 3. Chez l'habitant
 4. Appartement, seul 5. Appartement, en colocation
 6. Appartement, en couple ou en concubinage 7. Autre

Si réponse « Chez mes parents » à la Q11, aller à la Q12 sinon aller à la Q13.

Q12 Dans quelle mesure les affirmations ci-dessous correspondent-elles à votre situation ?

	Pas du tout	Plutôt non	Ni oui, ni non	Plutôt oui	Tout à fait	NC
Je suis satisfait(e) d'habiter chez mes parents	1	2	3	4	5	6
Je ne peux pas assumer financièrement un logement	1	2	3	4	5	6
Je souhaite prendre un logement prochainement	1	2	3	4	5	6

Aller à la Q19.

Q13 Vos parents résident-ils en France métropolitaine ?

1. Oui 2. Non

Si réponse « Oui » à la Q13, aller à la Q14 sinon aller à la Q17.

Q14 Dans quel département ? (en clair)

Q15 Combien de temps mettez-vous de Poitiers pour vous rendre au logement de vos parents ? (en clair)

Q16 Dans quelle mesure les affirmations ci-dessous correspondent-elles à votre situation ?

	Pas du tout	Plutôt non	Ni oui, ni non	Plutôt oui	Tout à fait	NC
Mes parents vivent trop loin de Poitiers	1	2	3	4	5	6
Je préférerais vivre chez mes parents	1	2	3	4	5	6
J'ai besoin d'indépendance vis-à-vis de mes parents	1	2	3	4	5	6
C'est plus confortable pour mes études	1	2	3	4	5	6

Aller à la Q19.

Q17 Dans quel continent résident vos parents ?

1. Europe 2. Afrique 3. Asie 4. Amérique du Nord
 5. Amérique du Sud

Q18 Les affirmations suivantes ont-elles déterminé votre choix d'étudier en France ?

	Pas du tout	Plutôt non	Ni oui, ni non	Plutôt oui	Tout à fait	NC
Perfectionner mes connaissances en français	1	2	3	4	5	6
Découvrir une autre culture et une autre mentalité	1	2	3	4	5	6
Sortir de mes habitudes, de mon quotidien	1	2	3	4	5	6
Développer mes compétences internationales	1	2	3	4	5	6
Améliorer mes compétences professionnelles	1	2	3	4	5	6
Améliorer mon expertise dans ma discipline	1	2	3	4	5	6

Volet trajectoire étudiante passée depuis le baccalauréat

Q19 En quelle année avez-vous obtenu votre baccalauréat ? (en clair)

Q20 Dans quel département ou pays l'avez-vous obtenu ? (n° du département ou pays en clair)

Q21 Les affirmations suivantes ont-elles déterminé votre choix d'étudier en France ?

	Pas du tout	Plutôt non	Ni oui, ni non	Plutôt oui	Tout à fait	NC
Proximité avec le domicile de mes parents	1	2	3	4	5	6
Proximité avec le domicile d'un proche (ami, famille)	1	2	3	4	5	6
Possibilité de suivre des cours avec des amis	1	2	3	4	5	6
Qualité de vie de la ville de Poitiers	1	2	3	4	5	6
Je ne souhaitais pas vivre dans une très grande ville	1	2	3	4	5	6
Réputation de la filière suivie et/ou de l'université	1	2	3	4	5	6
L'UP n'est pas une trop grande université	1	2	3	4	5	6
Qualité de l'encadrement	1	2	3	4	5	6
La spécialité choisie n'est que dans cette université	1	2	3	4	5	6
Ma situation financière	1	2	3	4	5	6
Proximité avec mon activité salariée	1	2	3	4	5	6
Seule formation dans laquelle j'ai été retenu	1	2	3	4	5	6

Q22 Avez-vous changé de département d'études ou de pays depuis l'obtention du baccalauréat ?

1. Oui 2. Non

Si réponse « Oui » à la Q22, alors aller à la Q23, sinon aller à la Q25.

Q23 En quelle année avez-vous réalisé cette mobilité ? (plusieurs réponses possibles)

1. L1 2. L2 3. L3 4. M1 5. M2

Q24 Dans quel département ou pays étudiez-vous avant votre arrivée à l'UP ? (n° du département ou pays en clair)

Aller à la Q26.

Q25 Les affirmations suivantes ont-elles déterminé votre décision de non mobilité en France pour vos études ?

	Pas du tout	Plutôt non	Ni oui, ni non	Plutôt oui	Tout à fait	NC
Ne pas quitter mon environnement (amis, famille)	1	2	3	4	5	6
Mes études à l'UP sont très satisfaisantes	1	2	3	4	5	6
La spécialité choisie n'est que dans cette université	1	2	3	4	5	6
J'aime beaucoup la ville de Poitiers (activités, services, transports...)	1	2	3	4	5	6

Ma situation financière ne me permet pas de changer	1	2	3	4	5	6
Les changements d'université engagent trop de démarches administratives (candidature, inscription, recherche de logement)	1	2	3	4	5	6

Q26 Avez-vous réalisé une mobilité à l'étranger dans le cadre de vos études (Erasmus ou autre) ?

1. Oui 2. Non

Si réponse « Oui », alors aller à la Q27, sinon aller à la Q28.

Q27 En quelle année avez-vous réalisé cette mobilité (plusieurs réponses possibles)

1. L1 2. L2 3. L3 4. M1 5. M2 6. Année hors cursus

Volet projet d'études

Q28 Envisagez-vous une mobilité dans une université française autre que l'UP dans la suite de votre cursus ?

1. Oui 2. Peut-être 3. Non

Si réponse « Oui » ou « Peut-être » à la Q28, alors aller à la Q29, sinon aller à la Q31.

Q29 En quelle année envisagez-vous cette mobilité ?

1. L3 1. M1 2. M2 3. Doctorat

Q30 Les affirmations suivantes ont-elles déterminé votre décision de quitter l'UP ?

	Pas du tout	Plutôt non	Ni oui, ni non	Plutôt oui	Tout à fait	NC
Aller dans une ville plus grande et dynamique que Poitiers	1	2	3	4	5	6
Aller dans une université plus réputée que l'UP	1	2	3	4	5	6
Faire une spécialité non proposée par l'UP	1	2	3	4	5	6
Quitter l'UP pour suivre un proche	1	2	3	4	5	6

Aller à la Q32.

Q31 Les affirmations suivantes ont-elles déterminé votre décision de non mobilité en France pour vos études ?

	Pas du tout	Plutôt non	Ni oui, ni non	Plutôt oui	Tout à fait	NC
Ne pas quitter mon environnement (amis, famille)	1	2	3	4	5	6
Mes études à l'UP sont très satisfaisantes	1	2	3	4	5	6
La spécialité que j'ai choisie n'est qu'à l'UP	1	2	3	4	5	6
J'aime beaucoup la ville de Poitiers (activités, services, transports...)	1	2	3	4	5	6
Ma situation financière ne me permet pas de changer	1	2	3	4	5	6
Les changements d'université engagent trop de démarches administratives (candidature, inscription, recherche de logement)	1	2	3	4	5	6

Q32 Envisagez-vous une mobilité à l'étranger ?

1. Oui 2. Peut-être 3. Non

Si réponse « Oui » ou « Peut-être » à la Q32, alors aller à la Q33, sinon aller à la Q34.

Q33 En quelle année envisagez-vous cette mobilité ?

1. L3 1. M1 2. M2 3. Doctorat

Volet projet professionnel

Q34 Quel niveau d'études maximum envisagez-vous ?

1. Licence 2. Master 3. Doctorat 4. NSP

Q35 D'après vous, avec le niveau d'études que vous envisagez, quel salaire net **mensuel** espérez-vous percevoir lors de votre premier emploi ? (en clair)

Q36 Concernant la localisation de cet emploi, dans quelle mesure les affirmations suivantes correspondent à votre souhait ?

	Pas du tout	Plutôt non	Ni oui, ni non	Plutôt oui	Tout à fait	NC
Trouver un emploi dans ma région d'origine ou mon pays	1	2	3	4	5	6
Trouver un emploi dans la région où j'ai terminé mes études	1	2	3	4	5	6
Trouver un emploi dans la région Parisienne	1	2	3	4	5	6
Trouver un emploi dans une autre région	1	2	3	4	5	6
Trouver un emploi à l'étranger	1	2	3	4	5	6
Trouver un emploi situé proche de ma famille	1	2	3	4	5	6
Trouver un emploi situé proche de mes amis	1	2	3	4	5	6
Je suis indifférent(e) au lieu de travail	1	2	3	4	5	6

Q37 Lors de la recherche de votre emploi, si vous trouvez une annonce de poste qui implique des déplacements fréquents (en France et à l'étranger) :

1. Vous candidatez avec enthousiasme, c'est exactement ce que vous recherchez
2. Vous candidatez comme à n'importe quel autre poste, la mobilité n'est ni un problème, ni une attente
3. Vous ne candidatez pas, trop de mobilité constitue pour vous un obstacle

2.4.2 Traitement de l'enquête

Afin d'éclairer la question de la mobilité étudiante à partir d'éléments empiriques récents, une enquête (présentée en annexe) a été construite. L'objectif est de comprendre précisément les comportements de mobilité des étudiants et leurs déterminants. Plusieurs cycles de formation et secteurs disciplinaires sont interrogés afin de rendre compte de la spécificité des déterminants selon le niveau et la discipline d'étude.

L'enquête a été administrée à l'automne 2015, auprès d'étudiants de troisième année de Licence et de Master de quatre composantes de l'Université de Poitiers : droit, sciences économiques, lettres et langues et sciences fondamentales et appliquées. La passation des questionnaires a été réalisée via un face à face avec les étudiants. Avec 832 questionnaires récupérés, le taux de réponse est de l'ordre de 20 %. Le questionnaire comportait plusieurs volets : le profil de l'étudiant enquêté (âge, sexe, CSP et formation des parents, lieu d'habitation de l'étudiant et

des parents) ; la trajectoire étudiante passée depuis le baccalauréat ; le projet d'études et le projet professionnel.

Le Tableau 15 présente les caractéristiques des étudiants en termes de niveau d'études, de discipline d'études suivie et de sexe. L'échantillon est composé de 58 % de femmes. 54,9 % sont inscrits en troisième année de Licence. Un étudiant sur deux déclare qu'au moins un de ses parents a fait des études supérieures et occupe un emploi de cadre. 52 % des étudiants n'ont connu aucun retard scolaire.

Tableau 15. Principales statistiques descriptives

Variables		Ensemble		Réside chez ses parents			
				Oui		Non	
		Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
		832	100	137	100	695	100
Niveau d'études	L3	457	54,9	89	65,0	368	53,0
	M1	238	28,6	34	24,8	204	29,4
	M2	137	16,5	14	10,2	123	17,7
Discipline d'études	Droit	303	36,4	61	44,5	242	34,8
	Sciences Economiques	87	10,5	12	8,8	75	10,8
	Lettres et Langues	278	33,4	38	27,7	240	34,5
	Sciences Fondamentales	164	19,7	26	19,0	138	19,9
Sexe	Homme	351	42,2	67	48,9	284	40,9
	Femme	481	57,8	70	51,1	411	59,1

Source : enquête réalisée par les auteurs

Les mobilités géographiques observées

Trois variables de mobilités géographiques ont été retenues. Nous considérons qu'un étudiant est mobile si :

- Sa résidence (caractérisée par le département) durant les études n'est pas le domicile des parents, on parlera alors de mobilité résidentielle,
- le département dans lequel il réalise ses études supérieures n'est pas celui du baccalauréat, on parlera alors de mobilité de formation,
- l'étudiant a changé d'université durant son cursus, on est ici en présence d'une mobilité interuniversitaire.

Ces variables de mobilité sont présentées dans le Tableau 16. On peut noter que 16,5 % des étudiants résident chez leurs parents pour l'année universitaire considérée. 63,1 % déclarent avoir réalisé une mobilité depuis l'obtention du baccalauréat. 23,4 % des étudiants déclarent avoir réalisé une mobilité durant leur cursus universitaire et enfin 20,4 % déclarent avoir fait un séjour à l'étranger durant leurs études supérieures. Il s'agit ici essentiellement de mobilité Erasmus. Cette mobilité ne sera pas analysée précisément.

Tableau 16. Statistiques descriptives liées à la mobilité des étudiants

Variables		Ensemble		Réside chez ses parents			
				Oui		Non	
		Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
		832	100	137	100	695	100
Mobilité résidentielle	Oui	695	83,5			695	100
	Non	137	16,5	137	100		
Temps de transport entre le lieu d'habitation de l'étudiant et celui de ses parents	Moins de 30 minutes	320	38,5	137	100	183	26,3
	Entre 30 min et 1h	181	21,8			181	26,0
	Plus d'une heure	331	39,8			331	47,7
Lieu de résidence des parents	Vienne	321	38,6	130	94,9	184	26,5
	Poitou-Charentes	257	30,9	7	5,1	257	37,0
	Autres régions	173	20,8			173	24,9
	Etranger	81	9,7			81	11,6
Lieu d'obtention du baccalauréat	Vienne	327	39,3	130	94,9	197	28,4
	Poitou-Charentes	291	35	4	2,9	287	41,3
	Autres régions	142	17,1	2	1,5	140	20,1
	Etranger	72	8,7	1	0,7	71	10,2
Mobilité réalisée entre deux universités	Oui	195	23,4	9	6,6	186	26,8
	Non	637	76,6	128	93,4	509	73,2
Mobilité réalisée depuis le baccalauréat	Oui	525	63,1	12	8,8	513	73,8
	Non	307	36,9	125	91,2	182	26,2
Mobilité réalisée à l'étranger (Erasmus)	Oui	170	20,4	20	14,6	150	21,6
	Non	662	79,6	117	85,4	545	78,4
Mobilité future en France envisagée	Oui	206	24,8	26	19,0	180	25,9
	Peut-être	278	33,4	53	38,7	225	32,4
	Non	348	41,8	58	42,3	290	41,7
Mobilité future à l'étranger envisagée	Oui	205	24,6	33	24,1	172	24,8
	Peut-être	248	29,8	30	21,9	218	31,4
	Non	379	45,6	74	54,0	305	43,9

Source : enquête réalisée par les auteurs

Mobilité géographique résidentielle : lieux de résidence des étudiants et de leurs parents

Avant même l'obtention du baccalauréat, de nombreux jeunes (57,5%) connaissent des mobilités suite à un déménagement des parents. L'engagement dans l'enseignement supérieur s'accompagne la plupart du temps d'une décohabitation puisque 83,5 % ne vivent plus au domicile parental au moment de l'enquête. 11,6 % d'entre eux ont des parents qui vivent à l'étranger. 70 % des étudiants ayant une mobilité résidentielle vivent seuls (et 26 % en résidence universitaire).

Parmi les 137 étudiants (16,5 %) n'ayant pas réalisé de mobilité résidentielle, 65 % sont inscrits en troisième année de Licence. Il y a autant d'hommes que de femmes. 95 % ont fait toutes leurs études dans le même département, ils n'ont donc connu aucune mobilité. 65 % déclarent qu'ils sont satisfaits de vivre chez leurs parents et 12 % se déclarent insatisfaits. Malgré tout, pour un certain nombre, cette situation est quelque peu subie puisque 40 % déclarent ne pas pouvoir assurer financièrement leur logement. Une proportion équivalente envisage de prendre un logement indépendant.

Si l'on ne considère que les étudiants mobiles dont les parents vivent en France, le temps de transport entre leur lieu d'habitation et le lieu de résidence de leurs parents est, pour 30 % d'entre eux, inférieur à 30 minutes. Pour 40 % ce temps de transport est supérieur à 1 heure. Par conséquent, un temps de transport supérieur à une heure est un élément déterminant pour la prise d'un logement indépendant mais ce n'est pas le seul. 78,9 % considèrent que cette situation est plus confortable pour les études, 77,1 % indiquent un besoin d'indépendance vis-à-vis des parents et 8,9 % seulement déclarent qu'ils subissent cette situation et auraient préféré vivre chez leurs parents.

Concernant les étudiants dont les parents vivent à l'étranger on retrouve 2 grands types de motifs de mobilité :

- des motifs universitaires ou professionnels :
 - développer des compétences à l'international, amélioration des compétences professionnelles (80 %),
 - améliorer son expertise dans une discipline (80 %).
- des motifs sociétaux :
 - découvrir une autre culture (80 %),
 - changer de vie (70 %),
 - perfectionner ses connaissances en français (47 %).

Mobilité de formation : lieux d'obtention du baccalauréat et de réalisation des études supérieures

D'après les statistiques du ministère de l'éducation nationale, 44 % des bacheliers de province ne connaissent aucune mobilité géographique (ni résidentielle, ni de formation) à l'entrée dans l'enseignement supérieur. Ce taux est de 36,9 % pour les étudiants de cet échantillon. En ne considérant que les étudiants dont les parents vivent en France, 40,9 % déclarent ne pas avoir réalisé de mobilité géographique depuis le baccalauréat c'est-à-dire qu'ils n'ont pas changé de département depuis qu'ils ont le baccalauréat. Nous sommes donc ici relativement proche du taux de mobilité national énoncé. A l'échelle régionale¹⁶, 38,2 % ont réalisé une mobilité intra régionale (les étudiants changent de département mais pas de région, cf. tableau 16), nous sommes ici encore relativement proche des pourcentages nationaux puisque le taux de mobilité intra-académique d'un bachelier en province est de 39 %.

La mobilité géographique à l'issue du baccalauréat est donc d'environ 60 % si l'on considère un périmètre départemental et elle n'est plus que de la moitié (31 %¹⁷) si on passe à un périmètre régional (les étudiants étrangers ne sont pas ici comptabilisés). La mobilité concerne plutôt les étudiants de Master et ceux qui envisagent de faire des études longues (Master et doctorat). Les disciplines les plus concernées sont les sciences économiques, lettres et langues. Il n'y a pas d'écart significatif en fonction du sexe.

¹⁶ On considère ici les anciennes régions.

¹⁷ Ce pourcentage est relativement proche du taux d'attractivité pour la formation en région Poitou-Charentes obtenu à partir des enquêtes de génération qui est de l'ordre de 37 %.

Mobilité interuniversitaire : changement d'établissement en cours d'études

23,4 % déclarent avoir réalisé une mobilité entre deux universités durant leur cursus. Ici encore, si l'on exclut les étudiants étrangers qui par définition connaissent une mobilité dans le cadre de leur parcours universitaire, ce taux passe à 15,2 %. Ici encore, l'Université de Poitiers semble comparable aux autres universités puisque le taux moyen de mobilité géographique durant le cursus universitaire est de 14 % (cf. Lemaire et Papon, 2009). On retrouve globalement les mêmes caractéristiques que pour la mobilité entre le lieu d'obtention du baccalauréat et le lieu d'études. Ce sont majoritairement des étudiants inscrits en Master et plus particulièrement en M1 (43,5 % des mobiles), suggérant que la mobilité intervient lors du changement de cycle, entre Licence et Master. Ces mobilités concernent essentiellement les étudiants de lettres et langues et de sciences économiques. Elles sont massivement accompagnées d'une mobilité résidentielle (95,3 % des étudiants ayant réalisé cette mobilité ne résident pas chez leurs parents). Là encore, ces mobilités sont réalisées aussi bien par les hommes que par les femmes.

Pourquoi réaliser ses études à l'Université de Poitiers ?

Le Tableau 17 donnent les raisons qui ont incité les étudiants à choisir l'université de Poitiers. Les motifs les plus fréquemment évoqués sont les suivants :

- La réputation de l'université (49,9 %),
- La qualité de l'encadrement (43,5 %),
- La proximité du domicile des parents (40,7 %),
- Ne souhaite pas vivre dans une grande ville (36 %).

Lorsque l'on s'intéresse aux réponses des étudiants selon qu'ils vivent ou non au domicile de leurs parents, on peut noter certaines différences. En particulier, les étudiants vivant toujours chez leurs parents déclarent avoir plutôt choisi l'université de Poitiers pour la proximité avec leurs parents (80,9 % contre 32,7 % pour les étudiants ayant réalisé une mobilité résidentielle), avec leurs proches (38,1 % contre 25 %), pour suivre leurs ami(e)s (35,6 % contre 26,5 %) et pour la qualité de vie à Poitiers (38,3 % contre 30,5 %). Ces mêmes étudiants ont choisi l'Université de Poitiers pour des raisons financières (36,8 % contre 23,7 %). Il semblerait donc que le choix de l'université ne soit pas lié à la formation universitaire suivie et à ses spécificités. Ces éléments liés à la formation semblent plus importants pour les étudiants ayant réalisé une mobilité résidentielle puisque leur choix dépend de la réputation de l'université (50,9 % contre 45,2 %) et des spécialités enseignées à l'Université de Poitiers (31,4 % contre 23,7 %).

Enfin, les étudiants n'ayant pas réalisé de mobilité géographique à l'issue du baccalauréat ont précisé leur choix. 70 % indiquent qu'ils sont très satisfaits de réaliser leurs études à l'Université de Poitiers, 42 % indiquent qu'ils souhaitent rester dans leur environnement (parents, amis, famille) et 32 % déclarent avoir choisi l'Université de Poitiers pour éviter des démarches administratives lourdes.

Tableau 17. Motifs de choix de l'Université de Poitiers

Motifs	Ensemble		Réside chez ses parents			
			Oui		Non	
	N=832		N=137		N=695	
	non	oui	non	oui	non	oui
Proximité du domicile des parents	44,0	40,7	12,5	80,9	50,2	32,7
Proximité du domicile d'un proche	57,0	27,2	35,8	38,1	61,2	25,0
A suivi un(e) ami(e)	54,6	28,0	40,7	35,6	57,4	26,5
Qualité de la vie à Poitiers	33,1	31,7	32,3	38,3	33,2	30,5
Ne souhaitait pas vivre dans une grande ville	36,8	36,0	37,2	33,3	36,7	36,5
Pour la réputation de l'université de Poitiers	20,0	49,9	23,0	45,2	19,4	50,9
L'université de Poitiers est à taille humaine	29,4	30,0	27,4	31,9	29,7	29,6
Pour la qualité de l'encadrement	20,2	43,5	23,1	42,5	19,6	43,7
La spécialité suivie est seulement à l'UP	48,9	30,2	51,9	23,7	48,3	31,4
Pour des raisons financières	49,0	25,8	40,6	36,8	50,6	23,7

Source : enquête réalisée par les auteurs

Mobilité géographique future liée à la formation

Le volet « projet d'études » de l'enquête permet de mesurer une future mobilité en termes de formation. La question était de savoir si les étudiants souhaitaient ou non réaliser une mobilité dans le cadre de leur formation. Un ensemble de questions portait sur une mobilité à l'étranger (séjour Erasmus) et un autre sur une mobilité dans une université française, et sur les motifs qui amenaient à envisager ou non ces mobilités.

Que ce soit pour la France ou pour l'étranger, les taux de réponse sont comparables : 41,8 % (45,6 % pour l'étranger) ne souhaitent pas réaliser une mobilité et 24,4 % (24,6 % pour l'étranger) souhaiteraient réaliser une mobilité pour leur poursuite d'études. Les autres sont indécis et pourraient éventuellement envisager une mobilité (Tableau 16).

Tableau 18. Motifs de départ de l'Université de Poitiers

	Ensemble		Réside chez ses parents			
			Oui		Non	
	N=484		N=79		N=405	
	non	oui	non	oui	non	oui
aller dans une ville plus grande que Poitiers	17,9	62,1	8,9	64,6	19,6	61,6
aller dans une université plus « réputée » que l'UP	18,9	56,0	20,2	56,9	18,6	55,8
suivre une spécialité non proposée par UP	14,2	71,9	15,2	73,0	14,0	71,7
suivre un proche	70,2	16,3	74,7	10,2	69,3	17,5

Source : enquête réalisée par les auteurs

484 étudiants envisagent une mobilité (y compris les indécis). Ils sont 79 parmi les étudiants vivant chez leurs parents (soit 57,7 %) et 405 pour les étudiants ayant un logement indépendant (soit 58,3 %).

Le Tableau 18 met en évidence les principales raisons qui encourageraient les étudiants à quitter l'Université de Poitiers :

- Faire une spécialité non proposée à l'Université de Poitiers (71,9 %),
- Aller dans une ville plus grande que Poitiers (62,1 %),
- Aller dans une université dont la réputation est meilleure que celle de Poitiers (56 %).

Ces mobilités sont très peu souvent envisagées pour des raisons personnelles, contrairement aux mobilités précédentes, puisque seulement 16,3 % répondent qu'ils quitteraient l'Université de Poitiers pour suivre un proche.

Lorsque l'on distingue les étudiants selon qu'ils vivent ou non au domicile de leurs parents (Tableau 18), ces motifs de mobilité ne sont pas très éloignés. La seule différence notable entre les deux groupes d'étudiants porte sur la mobilité liée au suivi d'un proche : 17,5 % des étudiants ayant déjà réalisée une mobilité résidentielle sont prêts à en faire une autre, ce taux n'est que de 10,2 % pour les étudiants vivants toujours chez leurs parents. La mobilité de ces derniers semblerait être plus contrainte puisque 73 % déclarent accepter la mobilité si la spécialité qu'ils souhaitent suivre n'est pas proposée à l'Université de Poitiers.

Intéressons-nous maintenant aux 348 étudiants ne souhaitant pas réaliser de mobilité liée à leur cursus universitaire. Ils sont 58 parmi les étudiants vivants au domicile de leurs parents (soit 42,3 %) et 290 parmi ceux ayant réalisé une mobilité résidentielle (41,7 %). Le tableau 19 met en évidence les principales raisons évoquées par les étudiants qui ne souhaitent pas réaliser de mobilité pour terminer leur cursus universitaire :

- Les études à l'Université de Poitiers correspondent à leurs attentes (70,3 %),
- Les démarches administratives liées à la mobilité sont trop lourdes (38,5 %),
- Les étudiants apprécient la ville de Poitiers (38,5 %),
- Les étudiants ne souhaitent pas quitter les proches (36,8 %),
- La situation financière est insuffisante (28,9 %),
- La spécialité suivie est enseignée seulement à l'Université de Poitiers (27,8 %).

Lorsque l'on compare les réponses des étudiants selon qu'ils vivent ou non chez leurs parents (Tableau 19) trois motifs de non mobilité diffèrent :

- La qualité de vie à Poitiers est plus souvent citée par les étudiants vivant chez leurs parents (45,1 %) que par les autres étudiants (37,1 %),
- Le fait que la spécialité suivie soit enseignée seulement à l'Université de Poitiers est moins souvent cité par les étudiants vivant chez leurs parents (16,0 %) que par les autres étudiants (30,2 %),
- La situation financière ne permet pas la mobilité pour 44 % des étudiants vivant chez leurs parents et pour 25,7 % des autres.

Ces résultats permettent de faire plusieurs constats. Tout d'abord, les étudiants qui envisagent de poursuivre une spécialité enseignée seulement à l'Université de Poitiers ont anticipé ce choix

de formation en réalisant une ou plusieurs mobilités (résidentielle, de formation et/ou interuniversitaire).

Les étudiants vivant chez leurs parents semblent être fortement attachés à leur ville et/ou leurs proches mais ils semblent aussi que, pour certains, cette non mobilité soit contrainte puisqu'ils sont relativement nombreux à déclarer ne pas bouger pour des raisons financières.

Tableau 19. Motifs de non départ de l'Université de Poitiers

Motifs	Ensemble		Réside chez ses parents			
			Oui		Non	
	N=348		N=58		N=290	
	non	oui	non	oui	non	oui
Ne souhaite pas quitter ses proches	43,2	36,8	62,8	35,3	43,7	37,1
Satisfait de ses études à Poitiers	12,2	70,3	7,8	70,6	13,0	70,2
La spécialité suivie est enseignée seulement à l'UP	50,1	27,8	52,0	16,0	49,8	30,2
Satisfait des conditions de vie à Poitiers	22,0	38,5	19,6	45,1	22,4	37,1
Sa situation financière ne permet pas la mobilité	46,4	28,9	34,0	44,0	49,0	25,7
Les démarches administratives sont trop lourdes	36,7	38,5	28,6	40,9	38,5	38,0

Source : enquête réalisée par les auteurs

Mobilité géographique à l'entrée sur le marché du travail

Le volet « projet professionnel » de l'enquête permet de connaître le projet de mobilité géographique, entre la fin des études et le premier emploi, à travers deux questions.

Tableau 20. Localisation du premier emploi

L'étudiant souhaiterait trouver un emploi	Ensemble		Réside chez ses parents			
			Oui		Non	
	N=832		N=137		N=695	
	non	oui	non	oui	non	oui
dans sa région d'origine	28,3	40,0	26,5	41,9	28,7	39,6
dans sa région de fin d'études	35,8	23,5	29,4	33,8	37,0	25,5
dans la région parisienne	50,7	24,2	48,5	23,1	50,8	25,5
dans une autre région	18,5	37,8	21,5	40,0	17,9	37,4
à l'étranger	34,2	39,0	34,3	41,0	34,2	38,6
proche de sa famille	27,6	33,0	23,4	39,0	28,4	32,1
proche d'un ami	25,3	32,4	25,0	31,6	25,4	34,8
quelle que soit sa localisation	42,2	32,6	42,0	27,5	42,3	33,5

Source : enquête réalisée par les auteurs

La première question a pour objectif de repérer la localisation souhaitée de ce futur emploi. Les réponses à cette question sont résumées dans le Tableau 20. Moins d'un tiers des étudiants se déclare indifférent à la localisation du premier emploi (27,5 % pour les étudiants vivant au

domicile de leurs parents). Ils ne sont pas prêts non plus à se rendre dans la région parisienne (24,2 % répondent favorablement et 50,7 % répondent négativement). On retrouve ici l'attachement des étudiants vivant chez leurs parents à leurs proches et à Poitiers puisqu'ils souhaitent plutôt rester dans leur région d'origine (41,9 %) et proche de leur famille (39 %).

La seconde question porte sur les déplacements dans le cadre de leur emploi. Les étudiants devaient indiquer s'ils candidatent à un poste qui implique des déplacements fréquents. On remarque à nouveau que les étudiants qui vivent chez leurs parents sont les moins enclins à la mobilité puisqu'un étudiant sur quatre indique qu'il ne candidaterait pas à cette annonce (24,8 %). Ce pourcentage n'est que de 18,9 pour les étudiants ayant réalisé une mobilité résidentielle (Tableau 21).

Tableau 21. Candidature à un poste impliquant des déplacements fréquents

L'étudiant candidate	Ensemble	Réside chez ses parents	
		Oui	Non
oui, c'est le type d'emploi recherché	30,9	29,2	31,2
oui, la mobilité n'est ni un problème, ni une attente	49,3	46,0	49,9
non, la mobilité est un obstacle	19,8	24,8	18,9

Source : enquête réalisée par les auteurs

La mobilité : une analyse multivariée à partir de modèles probit

Les statistiques descriptives présentées permettent de mieux caractériser les différentes mobilités réalisées par les étudiants à l'issue du baccalauréat et durant leur cursus universitaire. Ces statistiques permettent de définir des profils d'étudiants plus ou moins mobiles.

D'une part, il apparaît qu'un étudiant inscrit en troisième année de Licence ou en Master sans avoir réalisé de mobilité géographique, qu'elle soit résidentielle (quitter le domicile de ses parents) ou liée au cursus universitaire, a peu de chance de réaliser une mobilité dans la suite de son cursus universitaire. Il sera aussi peu enclin à réaliser une mobilité géographique dans le cadre de son entrée sur le marché du travail. Cet étudiant est très attaché à sa famille et à ses proches, ainsi qu'à sa ville. De plus, sa non mobilité peut être justifiée par des raisons financières.

D'autre part, les mobilités géographiques observées à l'issue du baccalauréat et plus encore entre deux universités (durant le cursus universitaire) impliquent la plupart du temps une mobilité résidentielle. Ces mobilités sont plutôt justifiées par le projet universitaire de l'étudiant (réputation de l'université, formation spécifique).

Il serait toutefois pertinent de reprendre les différentes statistiques présentées selon l'année d'études et ou les disciplines suivies. Malheureusement, les effectifs de chaque sous échantillon sont un peu faibles, en particulier pour les années de Master ou pour les disciplines comme Sciences Economiques ou Sciences Fondamentales, pour réaliser ce type d'analyse.

Afin de mesurer l'effet de ces variables sur la mobilité nous allons considérer une méthode alternative et estimer à l'aide de modèles probit, les probabilités de mobilité à l'issue du baccalauréat, durant le cursus universitaire passé et projeté.

Mobilité géographique à l'issue du baccalauréat

Les résultats des estimations sont présentés dans le Tableau 22.

Le niveau de diplôme suivi par les étudiants en 2015, le sexe, le fait que les étudiants aient connu des mobilités durant leur enfance (déménagement de leurs parents) et le niveau d'études de leurs parents (études supérieures ou non) n'ont pas d'effet significatif sur la probabilité d'avoir connu une mobilité géographique après l'obtention du baccalauréat.

Tableau 22. Estimation de la probabilité de mobilité géographique à l'issue du baccalauréat

		Coef.	e.t.	Effet marginal
Constante		-0,733 **	0,30	
Niveau de diplôme (année d'inscription)	L3	-0,043	0,20	-0,5
	M1	0,334	0,22	4,1
	M2 (réf)			
Discipline	droit	-0,595 ***	0,20	-0,7
	sciences économiques	0,491	0,31	6
	lettre et langues	-0,325	0,20	-4
	sciences fondamentales (réf)			
Sexe	homme	0,039	0,15	0,5
	femme (réf)			
Parents ont fait des études supérieures	oui	-0,004	0,15	0
	non (réf)			
Déménagement des parents	régulier	-0,106	0,21	1,3
	oui mais pas régulier (réf)			
	jamais	-0,117	0,16	-1,4
Localisation du logement des parents	Vienne (réf)			
	Poitou-Charentes	3,129 ***	0,19	38
	autres régions de France	2,954 ***	0,21	35,9
	étranger	2,979 ***	0,31	36,2
Niveau d'études souhaité	licence	-0,623	0,46	-7,6
	master	-0,396 ***	0,17	-4,8
	doctorat (réf)			
	ne sait pas encore	0,513	0,37	6,2

Légende : coefficient significatif à au moins 10 % (*) ; 5 % (**) et 1 % (***). e.t. : écart-type du coefficient estimé.

Trois éléments impactent significativement la probabilité de connaître une mobilité à l'issue du baccalauréat.

Comme on pouvait s'y attendre les résultats confirment que la localisation du domicile des parents conditionne fortement la mobilité géographique à l'issue du baccalauréat. Le fait que les parents ne vivent pas dans le département de la Vienne (département de localisation de l'université de Poitiers) augmente la probabilité de connaître une mobilité. Cette probabilité varie en moyenne de 36 à 38 points de pourcentage selon la localisation des parents.

Un effet discipline est mis en évidence : les étudiants inscrits en droit ont, toutes choses égales par ailleurs, une probabilité plus faible de connaître une mobilité (cette probabilité diminue en moyenne de 0,7 point de pourcentage).

Enfin, les étudiants envisageant de faire un doctorat (24 % de l'échantillon) ont une probabilité plus forte de connaître une mobilité à l'issue du baccalauréat que les autres. Cette ambition, qui existe peut-être depuis le baccalauréat, a conduit les étudiants à choisir l'établissement universitaire qui leur permettrait de mener à bien leur projet.

Mobilité géographique interuniversitaire durant le cursus universitaire

Les résultats des estimations sont présentés dans le Tableau 23. Comme dans le modèle précédent certaines caractéristiques n'ont pas d'effet significatif sur la mobilité durant le cursus universitaire : le sexe, le fait que les étudiants aient connu des mobilités durant leur enfance (déménagement de leurs parents) et le niveau d'études de leurs parents (études supérieures ou non). A ces variables vient se rajouter le niveau d'études souhaité.

Tableau 23. Estimation de la probabilité de mobilité géographique durant le cursus universitaire

		Coef	e.t.	Effet marginal
Constante		-1,010 ***	0,26	
Niveau de diplôme (année d'inscription)	L3	-0,712 ***	0,16	-13,8
	M1	-0,170	0,17	-3,3
	M2 (réf)			
Discipline	droit	-0,360 **	0,17	-7
	sciences économiques	0,455 **	0,21	8,8
	lettres et langues	-0,101	0,17	-2
	sciences fondamentales (réf)			
Sexe	homme	-0,060	0,12	-1,2
	femme (réf)			
Parents ont fait des études supérieures	oui non (réf)	-0,056	0,12	-1,1
Déménagement des parents	régulier	-0,062	0,18	-1,2
	oui mais pas régulier (réf)			
	jamais	-0,073	0,13	-1,4
Localisation du logement des parents	Vienne (réf)			
	Poitou-Charentes	0,447 ***	0,16	8,6
	autres régions de France	1,189 ***	0,17	23
	étranger	1,289 ***	0,20	24,9
Niveau d'études souhaité	licence	0,221	0,45	4,3
	master	0,038	0,14	2,3
	doctorat (réf)			
	ne sait pas encore	0,333	0,30	6,4
A réalisé une mobilité à l'étranger	oui	2,661 ***	0,33	51,4
	non (réf)			

Légende : coefficient significatif à au moins 10 % (*) ; 5 % (**) et 1 % (***). e.t. : écart-type du coefficient estimé.

Les éléments ayant un impact significatif sur la probabilité de connaître une mobilité durant le cursus universitaire sont comparables à ceux obtenus sur la probabilité de mobilité à l'issue du baccalauréat.

On retrouve la discipline : les juristes ont une probabilité moyenne plus faible (de 7 points de pourcentage) de connaître une mobilité mais les étudiants en sciences économiques ont quant à

eux une probabilité plus forte (de 8,8 points de pourcentage) que celle des étudiants en lettres et langues ou en sciences fondamentales.

La localisation du domicile des parents joue, pour cette mobilité aussi, un rôle important. Ne pas vivre dans le département de la Vienne augmente la probabilité de connaître une mobilité durant le cursus universitaire. Cette probabilité moyenne peut varier de 8 points de pourcentage, pour les étudiants dont les parents vivent dans la région Poitou-Charentes, à 25 points de pourcentage pour les étudiants dont les parents vivent à l'étranger.

A ces deux facteurs viennent s'ajouter deux autres éléments. Les étudiants inscrits en Licence ont une probabilité plus faible d'avoir connu une mobilité durant leur cursus. Ce résultat s'explique par le fait que, les masters étant plus spécialisés que les licences, les étudiants inscrits dans ces filières ont dû réaliser une mobilité pour suivre la formation qu'ils souhaitaient.

Enfin, les étudiants qui ont connu une mobilité Erasmus ont, toutes choses égales par ailleurs, plus de chances de connaître une mobilité durant le cursus.

Projet de mobilité géographique interuniversitaire

Les résultats des estimations sont présentés dans le Tableau 24.

Deux variables seulement impactent cette probabilité de mobilité future : le niveau de diplôme en cours et le niveau de diplôme souhaité.

De manière évidente, les étudiants qui souhaitent quitter l'université à l'issue de la 3^{ème} année de licence (2,6 % des étudiants de l'échantillon) ont une probabilité faible d'envisager une mobilité. Cette mobilité est aussi plus faible de 18,6 points de pourcentage pour les étudiants souhaitant terminer leurs études à l'issue d'un Master par rapport aux étudiants souhaitant faire une thèse. Ces derniers sont peut-être prêts à se rendre dans une université où leur thèse serait financée.

Concernant le niveau de diplôme en cours, les résultats sont aussi évidents : les étudiants de Master 2 ont une probabilité plus faible que les autres (L3 et M1) d'envisager une mobilité pour la suite de leur cursus. Il se peut que ces étudiants aient déjà réalisé une mobilité dans le cadre de leur inscription en master 2 par nécessité suite à la sélectivité et aux spécificités des secondes années de master.

On peut noter que les différentes variables de mobilité passées considérées (Erasmus, à l'issue du baccalauréat, durant le cursus universitaire) n'ont pas d'impact sur la mobilité future, invalidant l'hypothèse consistant à penser la mobilité comme une compétence et une expérience cumulative.

Tableau 24. Estimation de la probabilité d'une mobilité géographique future dans le cursus universitaire

Variables		Coef.	e.t.	Effet marginal
Constante		-0,362	0,22	
Niveau de diplôme	L3	1,293 ***	0,14	43,2
	M1	0,979 ***	0,15	32,7
	M2 (réf)			
Discipline	droit	-0,159	0,13	-5,3
	sciences économiques	0,021	0,19	0,7
	lettres et langues	0,004	0,14	0,1
	sciences fondamentales (réf)			
Sexe	homme	0,029	0,10	1
	femme (réf)			
Parents ont fait des études supérieures	oui	0,027	0,10	0,9
	non (réf)			
Déménagement des parents	régulier	0,047	0,14	1,6
	oui mais pas régulier (réf)			
	jamais	-0,087	0,10	-2,9
localisation des parents	Vienne (réf)			
	Poitou-Charentes	-0,034	0,20	-1,1
	autres régions de France	0,163	0,20	5,4
	étranger	-0,066	0,23	-2,2
Niveau d'études souhaité	Licence	-2,257 ***	0,40	-75,4
	Master	-0,556 ***	0,11	-18,6
	doctorat (réf)			
	ne sait pas encore	-0,325	0,26	-10,8
A réalisé une mobilité à l'étranger	oui	0,224	0,20	7,5
	non (réf)			
A réalisé une mobilité entre 2 universités	oui	-0,125	0,15	-4,2
	non (réf)			
A réalisé une mobilité depuis le baccalauréat	oui	0,141	0,20	4,7
	non (réf)			

Légende : coefficient significatif à au moins 10 % (*) ; 5 % (**) et 1 % (***). e.t. : écart-type du coefficient estimé.

Liste des tableaux

Tableau 1. Trajectoires de mobilités possibles	36
Tableau 2. Nombre d'étudiants étrangers et français à l'université, par académie en 2010.....	38
Tableau 3. Répartition des étudiants dans les régions (janvier 2016).....	40
Tableau 4. Recrutements des étudiants par site de formation en Bretagne	44
Tableau 5. Lien entre le lieu de résidence des parents et le lieu de travail envisagé.....	45
Tableau 6. La mobilité des nouveaux bacheliers à l'entrée dans l'enseignement supérieur.....	46
Tableau 7. Mobilité des étudiants à l'entrée en L1 et en M1	48
Tableau 8. Effectifs par génération et niveau de diplôme	116
Tableau 9. Présentation des indicateurs	118
Tableau 10. Poids des retours et des régions limitrophes dans les mobilités d'insertion (en %)	123
Tableau 11. Poids des mobilités d'insertion de retour et vers des régions limitrophes (en %)	124
Tableau 12. Comparaison des taux de fuite et d'attractivité par niveau de diplôme entre Poitou-Charentes et les régions de province.....	125
Tableau 13. Comparaison du poids des retours et des régions limitrophes dans les mobilités entre Poitou-Charentes et les régions de province.....	125
Tableau 14. Le poids des régions limitrophes dans les mobilités d'insertion sortantes par département de Poitou-Charentes (en %)	126
Tableau 15. Principales statistiques descriptives	133
Tableau 16. Statistiques descriptives liées à la mobilité des étudiants	134
Tableau 17. Motifs de choix de l'Université de Poitiers	137
Tableau 18. Motifs de départ de l'Université de Poitiers.....	137
Tableau 19. Motifs de non départ de l'Université de Poitiers.....	139
Tableau 20. Localisation du premier emploi	139
Tableau 21. Candidature à un poste impliquant des déplacements fréquents.....	140
Tableau 22. Estimation de la probabilité de mobilité géographique à l'issue du baccalauréat	141
Tableau 23. Estimation de la probabilité de mobilité géographique durant le cursus universitaire.....	142
Tableau 24. Estimation de la probabilité d'une mobilité géographique future dans le cursus universitaire.....	144

Liste des figures

Figure 1. Académies et départements de France	6
Figure 2. Evolution de la part d'étudiants entre 1950 et 2010	8
Figure 3. Les régions et les équipements de formation supérieure.....	10
Figure 4. Evolution des effectifs étudiants entre 1997 et 2001.....	16
Figure 5. Les principaux flux inter régionaux	17
Figure 6. Les principales dépendances entre villes universitaires à l'entrée en 2 ^e cycle.....	18

Figure 7. Les principales dépendances entre villes universitaires à l'entrée en 3 ^e cycle.....	19
Figure 8. Solde migratoire régional	20
Figure 9. Migrations des étudiants en cours d'études.....	21
Figure 10. Migrations des étudiants à la fin des études	28
Figure 11. Part des retours dans la région d'origine.....	29
Figure 12. Trajectoires possibles entre le lieu du Baccalauréat et celui du premier emploi.....	36
Figure 13. Lien entre région de naissance et région de résidence	41
Figure 14. Mobilité des bacheliers provinciaux selon leur orientation.....	46
Figure 15. Lien entre mobilité post-baccalauréat et taille de l'unité urbaine.....	47
Figure 16. Flux des nouveaux bacheliers entrant en licence	49
Figure 17. Taux de mobilité par niveau de diplôme	117
Figure 18. Taux de fuite et d'attractivité régionaux	120
Figure 19. Réseau interrégional des mobilités	121
Figure 20. Régions de destination des Picto-Charentais sortants (en %)	126